

Cécilia CLAEYS-MEKDADE

Le lien politique à l'épreuve
de l'environnement
Expériences camarguaises



P.I.E. - Peter Lang

Les conflits d'aménagement et de nature sont-ils le vecteur d'une recomposition du lien politique, ce lien social caractéristique de l'Étatnation? Cinq conflits d'aménagement, tous situés en Camargue et dans les années 1990, donnent à voir l'action publique comme espace de rencontre entre l'État et des communautés de citoyens. L'auteur analyse et confronte plusieurs dynamiques : celle des associations (prendre la parole), celle des procédures de concertation (donner la parole). Leur confrontation et leur dialogue font se croiser le local, le particulier d'un côté, le général et le global d'un autre côté, dans une troisième dynamique (construire l'acceptable). L'environnementalisme – cette implication explicite des non-humains dans les affaires humaines – met ainsi à l'épreuve la relation de la communauté des citoyens avec son gardien, l'État. Au-delà de l'opposition entre localisme et globalisme, dans leur opposition même, émerge la figure du *citoyen localisé*, tandis que l'État se profile comme protecteur de la diversité nationale.

Cette citoyenneté localisée court toutefois deux risques : celui du *particularisme normalisé* et la *tentation xénophobe*.

« Dans cet ouvrage, Cécilia Claeys-Mekdade a tenté de mettre certains nouveaux paradigmes et concepts de la sociologie contemporaine à l'épreuve de la question environnementale. Elle y est parvenue avec bonheur et la Camargue se prêtait bien au jeu. »

Bernard PICON, Directeur du DESMID.

Cécilia Claeys-Mekdade est maître de conférences au Département de Sciences humaines de la Faculté des Sciences de Luminy (Université de la Méditerranée) et fait partie de l'équipe DESMID (Dynamiques Écologiques et Sociales en Milieux Deltaïques).



EcoPolis

2

ISBN 978-90-5201-986-4



9 789052 019864

P.I.E.-Peter Lang,
Bruxelles

ISBN 90-5201-986-X

**Le lien politique
à l'épreuve
de l'environnement**

Expériences camarguaises



P.I.E.-Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt/M · New York · Oxford · Wien

Cécilia CLAEYS-MEKDADE

**Le lien politique
à l'épreuve
de l'environnement**

Expériences camarguaises

EcoPolis
n° 2

Avec le soutien du DESMID -- Université de la Méditerranée.

Open Access: Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0. Pour consulter une copie de cette licence, visitez le site internet <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

© Cecilia CLAEYS-MEKDADE, 2003

1 avenue Maurice, 1050 Bruxelles, Belgique
www.peterlang.net ; info@peterlang.com

Imprimé en Belgique



ISSN 1377-7238
ISBN 90-5201-986-X
D/2003/5678/05



Bibliographic information published by "Die Deutsche Bibliothek"
"Die Deutsche Bibliothek" lists this publication in the "Deutsche Nationalbibliografie";
detailed bibliographic data is available in the Internet at <<http://dnb.ddb.de>>.

Préface

Depuis les années 1970, les sciences sociales se sont, bien sûr, intéressées à la question environnementale, mais selon la jolie formule de Jack Hayward, il fallait bien, à ce sujet, affronter « le dilemme entre le fait local embêtant et la généralisation élégante ». Cécilia Claeys-Mekdade s'y est essayée avec bonheur. Elle a joué, façon de parler, à mettre certains nouveaux paradigmes et nouveaux concepts de la sociologie contemporaine à l'épreuve de la question environnementale par le biais d'un terrain par ailleurs déjà bien débroussaillé sur le plan de l'histoire des relations Homme-Nature (quoi qu'on en dise, la science est cumulative !). La Camargue se prêtait bien au jeu pour plusieurs raisons : anthroposystème complexe, ce delta méditerranéen désigné souvent comme « naturel » par le sens commun n'est pourtant pas un rescapé de l'anthropisation, ses milieux résultent d'interactions historiquement datées entre processus sociaux et naturels et, de mon point de vue, la notion d'environnement qualifie précisément de tels objets scientifiquement reconstruits comme « socio-naturels ». Ces objets ont pour avantage de faciliter la déconstruction de bien des mythes circulant sur l'agression d'une nature forcément bonne et belle par un homme forcément malfaisant. Ils sont les modèles, les laboratoires « socio-naturels », les indispensables soubassements à une pensée renouvelée sur la question des rapports que les sociétés entretiennent avec leurs ressources naturelles.

Les conflits d'aménagement analysés par l'auteur ont pour soubassement la confrontation entre la symbolique des lieux et leur fonctionnement réel. Isolée par les deux bras du fleuve et la mer, la Camargue se présente symboliquement comme une île, un isolat naturel et culturel. Au tournant du XIX^e et du XX^e siècle, les romantiques poètes du félibrige en ont fait une « terre vierge », une terre de tradition et de liberté en butte aux entreprises coloniales de mise en valeur, une martyre du progrès. Reprenant ce mythe fondateur, les politiques des années 1970 l'ont désignée comme « une coupure verte » dans les aménagements industriels et touristiques du littoral (création d'un Parc Naturel Régional). De leur côté, certains écologues la présentent comme « terre sauvage » ou comme relique « de nature ». La Camargue est ainsi devenue l'emblème de l'agression, mais aussi de la résistance de la Nature à l'Homme. L'histoire réelle des lieux montre *a contrario* que depuis l'endiguement général de la mer et du fleuve, ce sont les aménagements hydrauliques agricoles et saliniers qui, par leurs apports

d'eau, contribuent à façonner le delta comme zone humide d'importance mondiale. En effet, relais vitaux pour une très importante avifaune migratrice, ses marais pourtant artificiellement approvisionnés en eau par les entreprises agricoles et salinières, constituent des écosystèmes d'une richesse exceptionnelle et des paysages de début du monde où l'illusion d'une « nature naturelle » saisit le voyageur. Voilà « le fait local embêtant ».

La « nature » est ici plus qu'un construit social, c'est aussi un produit dérivé de l'artificialisation des lieux. Cet isolat naturel et culturel est, par-dessus le marché, façonné par l'extérieur : terres, eaux douces et capitaux nécessaires à la mise en valeur ont descendu le fleuve ; sables, eaux salées et main-d'œuvre sont arrivés de la mer Méditerranée ! C'est pourquoi les conflits d'aménagement analysés par l'auteur ont tous pour toile de fond, la remarquable confusion et l'indissociabilité du réel et de l'imaginaire qui hantent tous les débats environnementaux. La portée générale de l'ouvrage en est renforcée. Des ruptures de digues et des inondations ont rappelé aux habitants, convaincus d'habiter un espace naturel, qu'ils étaient en fait dans un polder. Décider ou non de jeter un pont sur le Rhône, de camper ou d'édifier des cabanons sur le littoral, de construire une autoroute au nord du delta, de démoustiquer les marais sont autant de controverses alimentées par cette construction « idéelle » de la « nature ».

L'autre portée du livre réside dans les enseignements que Cécilia Claeys-Mekdade retire du décorticage précis des liens « socio-politiques » révélés par ces débats environnementaux. Les « citoyens localisés » ou les « particularismes normalisés » sont les beaux paradoxes conceptuels que la sociologue a su extirper des bouillonnements de la marmite où se mijotent les concertations environnementales. Avec précaution, elle a su repérer dans le maquis des paradigmes sociologiques contemporains ceux qui lui paraissaient les plus aptes à nourrir sa réflexion critique. Le mariage est réussi. Les Économies de la Grandeur de Boltanski et Thévenot, la Sociologie de la Traduction de Callon et Latour, les réseaux sociaux de Degenne et Forsé, se conjuguent « naturellement » et sans lourdeur avec les objets banalement concrets que sont les digues du Rhône, la plage de Piémanson, le bac de Barcarin ou les *aedes caspius* moustiques urticants et pourtant naturels des lieux.

À la fermeture du livre, une évidence se fait jour : il appelle une suite. Au foisonnement des controverses et des concertations des années 1995-2000 ont succédé de nouvelles crises. Le souci très urbain, très politique, très administratif de gérer la Camargue comme un espace naturel, bien qu'intériorisé par une part non négligeable de la population locale a fini ces derniers temps par irriter ceux qui, par leurs aménage-

ments productifs, éprouvent la sensation de contribuer eux aussi à son image. Pour parodier Boltanski et Thévenot, la « cité industrielle » et la « cité marchande » commencent à disputer la « grandeur verte » à la « cité de l'opinion » et à la « cité civique ». Cela aussi est à suivre et à méditer.

Bernard Picon

*Directeur de Recherche au C.N.R.S., Directeur du DESMID,
Dynamiques Écologiques et Sociales en Milieux Deltaïques*

Avertissement

Cet ouvrage est issu d'une thèse de Sociologie, « Les conflits d'aménagement de la Camargue », soutenue le 19 décembre 2000 à l'Université de Provence, à Aix-en-Provence, sous la direction de Bernard Picon. Il s'agit ici d'une version réactualisée et synthétisée. Si certains chapitres ont depuis servi de support à la rédaction d'articles sur des points spécifiques, la publication de l'ensemble du texte remanié demeurerait, me semble-t-il, nécessaire dans la mesure où elle permet une présentation de la recherche et des analyses dans leur ensemble.

L'opération de réactualisation est un travail sans fin. Au moment où ce livre est imprimé, certains conflits d'aménagement analysés se poursuivent encore et peuvent donc évoluer.

Si les analyses proposées dans cet ouvrage n'engagent que leur auteur, il n'en reste pas moins qu'elles ont été largement nourries et enrichies par de nombreux échanges avec plusieurs collègues et amis. Ma reconnaissance va à Paul Allard, Chantal Aspe, Christian Deverre, Lucie Dupré, Jacques Ion, Marie Jaqué, André Micoud, Marc Mormont, Nathalie Perrot, Bernard Picon et Pierre Vergès, sans oublier toute l'équipe du DESMID.

Sans l'accueil des acteurs locaux, cette recherche n'aurait pu être réalisée, merci à eux.

Toute ma gratitude à mes deux correctrices, Paulette Claeys et Mireille Kupélian.

Table des matières

Préface, par Bernard Picon	7
Avertissement	11
Liste des abréviations	15
INTRODUCTION	
L'État-Nation... en passant par la Camargue	17
CHAPITRE I	
Le sociologue au risque de l'environnement	25
Pour une sociologie de l'environnement.....	25
L'analyse des dynamiques environnementales	30
<i>Environnement et changement social</i>	30
<i>Quand l'environnement est dévoilé</i>	32
<i>La grandeur verte à l'épreuve</i>	40
<i>Des « nouveaux mouvements sociaux »</i> <i>aux « forums hybrides »</i>	46
Un laboratoire socio-naturel.....	57
<i>Choisir le delta du Rhône</i>	58
<i>Chronologie des projets d'aménagement de la Camargue</i>	61
<i>L'enquête sociologique : protocoles et « cuisines »</i>	67
<i>La place du sociologue</i>	72
CHAPITRE II	
Prendre la parole	75
L'héritage.....	75
<i>L'eau et les marais, ces êtres équivoques</i>	76
<i>Le mythe fondateur</i>	85
La crise socio-hydraulique	92
<i>Brèches dans le système socio-hydraulique</i>	93
<i>Un processus d'accusation révélateur de changements</i> <i>sociaux</i>	101
Intégration ou désarmement de la critique ?	106
<i>La « groupabilité » des frères ennemis</i>	109
<i>L'élargissement et la mise en visibilité de réseaux anciens :</i> <i>du huis clos au forum</i>	113

CHAPITRE III

Donner la parole	119
La concertation : de l'imposition de la décision à la persuasion ?	120
<i>Vers une redistribution du pouvoir et du savoir</i>	120
<i>Les produits dérivés de la concertation</i>	125
<i>Concertier : une autre façon de persuader ?</i>	129
Qui donne la parole à qui ?	140
<i>Le pouvoir périphérique : résistances et surenchères délibératives</i>	141
<i>Concertier les « concernés »</i>	146
Inévitables ou indispensables corps intermédiaires.....	157
<i>Organiser les débats ou combler le silence ?</i>	158
<i>Traduire à défaut de représenter</i>	162
<i>Du notabiliaire au néo-notabiliaire</i>	169

CHAPITRE IV

Construire l'acceptable	175
L'invention du citoyen localisé.....	176
<i>Entre nature et culture</i>	176
<i>Entre le local et le général</i>	183
<i>Le compromis patrimonial</i>	187
Les particularismes normalisés	193
<i>La domestication du prolétaire</i>	194
<i>Quand le rouge cède du terrain au vert</i>	201
La tentation xénophobe	205
<i>Circonscrire les alliances extérieures</i>	206
<i>Se méfier des alliances intérieures porteuses de légitimités extérieures</i>	209
<i>De la lutte contre la normalisation à la tentation xénophobe</i>	211
CONCLUSION	219
Bibliographie	229

Liste des abréviations

C.A.	Conseil d'Administration
C.E.T.E.	Centre d'Études Techniques de l'Équipement
C.I.Q.	Comité d'Intérêt de Quartier
C.I.V.	Comité d'Intérêt de Village
C.N.D.P.	Commission Nationale du Débat Public
C.N.R.	Compagnie Nationale du Rhône
C.N.R.S.	Centre National de la Recherche Scientifique
D.D.E.	Direction Départementale de l'Équipement
DESMID.	Dynamiques Écologiques et Sociales en Milieux Deltaïques
D.P.M.	Domaine Public Maritime
D.T.A.	Directive Territoriale d'Aménagement
É.G.	Économies de la Grandeur
E.I.D.	Entente Interdépartementale de Démoustication
F.A.R.E.-Sud	Fédération Associative Régionale pour l'Environnement-Sud
F.N.E.	France Nature Environnement
G.I.P.	Groupement d'Intérêt Public
INED	Institut National d'Études Démographiques
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
L.P.O.	Ligue de Protection des Oiseaux
NIMBY	Not In My Back Yard
O.C.S.	Observatoire du Changement Social
P.N.R.C.	Parc Naturel Régional de la Camargue
P.N.R.Z.H.	Programme National de Recherche sur les Zones Humides
S.N.P.N.	Société Nationale de Protection de la Nature
W.W.F.	World Wildlife Fund

INTRODUCTION

L'État-Nation... en passant par la Camargue

Comment, en observant les conflits d'aménagement de la « nature » sur un espace particulier, la Camargue, en suis-je arrivée à m'interroger sur le lien politique, cette forme particulière de lien social caractéristique de l'État-Nation moderne ?

Tout au long des conflits d'aménagement observés, l'État est constamment présent. Il est remis en cause et attaqué pour son travail de modernisation uniformisante. Il est convoqué comme protecteur des êtres humains et non-humains. Il prend en main l'*aménagement ou le ménagement*¹ de la nature. La Nation, en tant que *communauté des citoyens* (Schnapper 1994) est aussi interpellée, c'est en son nom et pour sa « grandeur » que l'État *aménage ou ménage* la nature, c'est avec et/ou contre elle que les populations locales veulent faire entendre leur voix : « au cœur de la nature, l'État-Nation »². Or, ces différentes invocations-convocations de l'État-Nation sont façonnées par, et façonnent en retour, *ce qui relie*³ une localité avec le reste de la *communauté des citoyens*, ainsi que *ce qui relie* les habitants locaux entre eux, mais aussi ce qui oppose une localité avec le reste de la *communauté des citoyens*, ainsi que ce qui oppose les habitants locaux entre eux. En d'autres termes, le lien socio-politique et le rapport à l'État-Nation dépendent l'un de l'autre.

Le lien socio-politique est un bien vaste sujet, qui ne peut être saisi d'un seul regard. L'analyse des conflits d'aménagement de la « nature » se propose d'être un regard parmi d'autres. Il faut faire la preuve non pas de la supériorité de ce regard par rapport aux autres, mais en montrer la spécificité et l'apport heuristique. L'intérêt de cette entrée par les conflits d'aménagement de la « nature » tient à l'objet même du conflit, la « nature ». Ce ne sont plus uniquement des *êtres humains* et leurs

¹ L'expression est de Michel Marié (1989).

² « Au fond de la forêt, l'État », écrivaient déjà Bertrand Hervieu et Denis Léger (1979).

³ « Ce qui nous relie », Micoud et Peroni (2000).

institutions qui s'associent ou s'opposent, des *êtres non-humains*⁴ sont aussi impliqués de façon explicite. J'insiste sur le qualificatif « explicite » qui signale que l'implication de la nature dans les affaires humaines n'est pas nouvelle en soi, elle a même toujours été. En revanche, le caractère explicite de l'implication des *êtres non-humains* dans les affaires humaines est quant à lui plus récent.

J'utiliserai la notion d'*environnementalisme* pour désigner ce processus contemporain d'implication explicite de certains *êtres non-humains* dans les affaires humaines. L'*environnementalisme* contribue à associer des êtres humains et des êtres non-humains habituellement qualifiés de « naturels ». Ce néologisme est construit à partir du mot environnement, de l'anglais « environment », un terme réintroduit dans la langue française dans les années 1970 dans un sens nouveau, que la création d'un ministère de l'Environnement dès 1971 a contribué à diffuser. Qu'est-ce que l'environnement au sens de « environment » ? C'est la nature dès lors qu'elle pose problème (Eizner 1994)⁵, c'est-à-dire dès lors qu'elle ne peut plus être tenue à l'écart des affaires des *êtres humains*. Ceci implique la mise en question de la dichotomie nature/culture, ce que Bruno Latour (1995) désigne comme « l'alternative entre moderniser et écologiser ».

À partir d'une approche concrète, les conflits d'aménagement de la « nature », comme scène de développement de l'*environnementalisme*, je propose d'apporter une contribution à la question du lien socio-politique et de son inscription dans l'État-Nation. La perte de lien social⁶, l'affaiblissement de l'État⁷, voire le « dépérissement » de la Nation⁸ sont des discours récurrents, fondés sur le constat de deux dynamiques *a priori* opposées, la mondialisation et la régionalisation.

⁴ Les formulations « êtres humains », « être non-humains », sont ici utilisées dans le sens de la Sociologie de la Traduction, développée par Michel Callon et Bruno Latour, voir en particulier Callon (1988) et Latour (1999). Ces notions ont l'avantage de différencier ce qui est humain de ce qui ne l'est pas, tout en pouvant exprimer une éventuelle association entre humains et non-humains, c'est-à-dire sans imposer *a priori* une rupture entre le naturel et le culturel.

⁵ Nicole Eizner (1994) arrive à cette définition de l'environnement, à partir d'une enquête à l'échelle nationale sur les représentations sociales de l'environnement. L'auteur suggère que la représentation de l'environnement est étroitement liée à celle de la nature, mais qu'elle s'en distingue cependant dans la mesure où, lorsque la nature est perçue comme subissant des outrages ou des dysfonctionnements, elle devient environnement. « L'environnement, synthétise Nicole Eizner, concernerait avant tout ce que l'on pourrait appeler la négativité de la modernité. »

⁶ La sociologie a elle-même contribué à véhiculer ce discours. L'analyse de la « disparition » des communautés villageoises est à ce titre symptomatique.

⁷ On peut évoquer à ce titre la notion d'« Europe des Régions » (Labasse 1991).

⁸ Ainsi commence l'ouvrage de Dominique Schnapper (1994) : « l'affaiblissement, sinon le dépérissement de la Nation aujourd'hui, universellement constaté ... ».

Qu'elle soit crainte ou désirée, la fin de l'État-Nation est associée à une modification radicale du lien social, au profit d'un aliénant ou d'un enrichissant réseau planétaire ou bien d'un ressourçant ou d'un sanglant repli identitaire. Dans ce contexte, l'État, ce porte-parole de la *communauté des citoyens*, ce gardien de l'unité nationale, ce bâtisseur de l'égalité, perdrait sa raison d'être, dès lors que la citoyenneté deviendrait « post-nationale »⁹, que les frontières seraient brisées par le cybermonde ou redessinées par les régionalismes, que l'unité céderait la place à la diversité ou au chaos. Ces analyses sont fondées sur des observations bien souvent incontestables. Il est en effet difficile aujourd'hui de nier ces deux dynamiques que sont la mondialisation et la régionalisation. Toutefois, ce type d'analyse semble aller trop vite en besogne. Certes, ce qui fut le lien social hier tend à « disparaître » aujourd'hui. Mais faut-il en conclure qu'il n'y a plus de lien social ? Et le verbe « disparaître » est-il vraiment le plus approprié ?

Une façon de ne pas succomber à de trop hâtifs constats de « dépeuplement » est de faire dialoguer deux perspectives que la sociologie tend à définir classiquement comme opposées : la reproduction et le changement social. Au-delà des enjeux théoriques et idéologiques cristallisés dans cette opposition, elle paraît de prime abord des plus logiques : l'immobile s'oppose au mobile, la permanence au changement. Pourtant reproduction et changement ne sont pas si antinomiques que ce que la seule logique formelle peut le laisser croire.

Il est nécessaire de ne plus envisager le passage de la reproduction au changement comme une rupture aussi radicale que soudaine. C'est ce que suggérait déjà Alexis de Tocqueville¹⁰, en disant de la Révolution qu'elle rend visible, voire accélère, le changement, plus qu'elle ne le crée. De son analyse, je retiendrai en particulier que les changements qui affectent le temps présent puisent leurs sources dans l'apparent, mais apparent seulement, immobilisme d'hier. C'est aussi le message que nous livre ce que l'on nomme Histoire des mentalités, cette autre histoire prônée et développée en particulier par Georges Duby et Fernand Braudel¹¹, qui, en s'extirpant de l'événementiel et en pénétrant la longue

⁹ L'expression est de Jean-Marc Ferry (1991), cité par Dominique Schnapper (1994).

¹⁰ La citation est reprise plus loin dans le texte : La Révolution Française fut un « procédé violent et rapide à l'aide duquel on a adapté l'état politique à l'état social, les faits aux idées et les lois aux mœurs » (Tocqueville 1986).

¹¹ On évoquera en particulier *La Méditerranée* (Braudel et Duby 1985) ainsi que *La dynamique du capitalisme* (Braudel 1985), où l'auteur explique ainsi sa démarche : « Ce qui me paraît primordial dans l'économie pré-industrielle, en effet, c'est la coexistence des rigidités, inerties et pesanteurs d'une économie encore élémentaire avec les mouvements limités et minoritaires, mais vifs, mais puissants, d'une croissance moderne. (...) Donc deux univers au moins, deux genres de vie étrangers et dont les masses respectives s'expliquent cependant l'une par l'autre. »

durée, révèlent l'illusoire rupture entre permanence et changement. La dite « permanence » d'hier contient, non seulement les conditions, mais aussi les composantes des changements d'aujourd'hui. Ou, exprimé de façon lapidaire, le présent était déjà (en partie au moins) dans le passé et le passé est encore visible dans le présent. En d'autres termes, même les changements les plus radicaux n'effacent pas tout à fait ce qu'ils viennent remplacer et de ce fait, ne sont pas de simples substitutions à l'ancien.

Une des figures de cet entrelacement entre passé et présent, entre reproduction et changement social est l'*intégration de la critique*, suivie de près par le *désarmement de la critique* (Boltanski et Chiapello 1999). L'intégration par un collectif¹² ancien, bien qu'elle conduise au *désarmement de la critique*, ne peut être réduite au schéma de la reproduction sociale. En effet, cette intégration implique des modifications de l'ancien collectif, que ce soit dans sa composition et/ou son agencement. L'*intégration de la critique* n'est pas non plus un changement soudain et radical, dans la mesure où l'ancien collectif perdure, partiellement au moins. Le développement de l'*environnementalisme* s'inscrit dans cette logique d'articulation entre reproduction et changement social.

Comment, dès lors, l'*environnementalisme*, cette implication explicite d'*êtres non-humains* dans les affaires humaines, contribue-t-il à une recomposition du lien politique, cette forme particulière de lien social caractéristique de nos sociétés modernes, et de ce fait à une mise à l'*épreuve*¹³ de l'État-Nation ?

Cet ouvrage suggère que l'*environnementalisme* contribue à une recomposition du lien socio-politique en mettant à l'*épreuve*, la *communauté des citoyens* constitutive de la Nation moderne, et son gardien, l'État. La spécificité de cette recomposition du lien socio-politique tient à la rencontre de deux mouvements dynamiques *a priori* opposés dont est particulièrement (mais non pas exclusivement) porteur l'*environnementalisme* : le localisme et le globalisme.

Le fil conducteur de cette réflexion est ici tracé. Les notions de *communauté des citoyens*, d'*environnementalisme*, de localisme ou de globalisme ont été mobilisées. Il manque encore des indicateurs accessibles à l'observateur. La construction d'indicateurs passe par une opéra-

¹² À la suite de la Sociologie de la Traduction, la notion de collectif est ici préférée à celle de société. Elle permet de ne pas postuler une irréversible rupture entre les êtres humains et non-humains.

¹³ L'expression de « Mise à l'épreuve » est utilisée ici au sens des Économies de la Grandeur (Boltanski et Thévenot 1991), c'est-à-dire comme une demande de justification de la situation, pouvant éventuellement aboutir à une modification de cette dernière.

tion de choix et de sélection. Il s'agit de savoir quelles sont les composantes de la complexe réalité sociale qui peuvent être observées afin de confirmer (ou d'infirmer) au mieux ces hypothèses ? J'ai choisi ici l'observation de l'action publique. Il s'agit bien d'action publique¹⁴ et non pas de politique publique ou d'action collective. L'action publique, au sens d'intervention publique, relève d'une opération de publicisation. Elle peut être le fait des pouvoirs publics ou bien de membres individuels ou collectifs de la *communauté des citoyens*.

En utilisant l'indicateur « action publique » plutôt que ceux de politiques publiques et d'action collective, on se donne les moyens de sortir du schéma « problème social – réponse politico-administrative » (Peroni 1993). L'action publique, parce qu'elle est un point de rencontre entre les pouvoirs publics et tout ou partie de la *communauté des citoyens*, est un indicateur privilégié du lien entre les citoyens ainsi que des liens entre les citoyens et les pouvoirs publics.

Après une présentation des postures théoriques et méthodologiques adoptées, cet ouvrage s'articule autour de ce que j'identifie comme trois composantes de l'action publique : prendre la parole, donner la parole, construire l'acceptable. Il s'agit bien de composantes et non d'étapes. De ce fait, il n'existe pas nécessairement de dimension chronologique dans leur enchaînement.

Prendre la parole

Il n'est pas de publicisation sans prise de parole. La prise de parole, contribue à la construction et/ou à la mise en visibilité du lien socio-politique : entre les acteurs qui prennent la parole, entre les acteurs au nom desquels la parole est prise et ceux qui prennent la parole, mais aussi entre les acteurs qui prennent la parole et ceux à qui leur parole s'adresse, voire, entre les acteurs au nom desquels la parole est prise et ceux à qui la parole s'adresse. Les formes de ces prises de parole informent sur le type de lien socio-politique qu'elles activent et/ou qu'elles révèlent.

L'accent sera particulièrement mis sur l'action associative dans la mesure où elle constitue une forme de prise de parole récurrente. La prise de parole associative est à la fois une constante et un facteur de changement. La parole associative contribue à faire ou défaire des liens au sein de la localité, comme avec d'autres membres de la *communauté des citoyens*, mais aussi avec les pouvoirs publics.

¹⁴ On trouvera un beau plaidoyer en faveur de la notion d'action publique dans Peroni (1993).

Qui prend la parole, avec qui, pour qui ou pour quoi ? Qui prend la parole, contre qui ou contre quoi ? À qui cette parole est-elle destinée ? Pourquoi à ce moment-là ? Autant de questions qui permettent d'appréhender les processus de recomposition du lien socio-politique.

Donner la parole¹⁵

Donner la parole est un appel à la publicisation. En donnant la parole, invitation est faite de briser le silence ou bien, d'entériner une prise de parole déjà existante, et par la même occasion, l'organiser, voire la cadrer. Lorsque la parole est donnée par un mandataire à ses mandants, alors, le mandat s'en trouve affecté. Et lorsque le mandataire est l'État et les mandants sont les citoyens, la démocratie représentative est mise à l'épreuve.

En donnant directement la parole à tout ou partie de la *communauté des citoyens*, c'est-à-dire en développant des procédures de concertation, l'État et plus largement les pouvoirs publics, contribuent à une relecture du lien socio-politique, fondé sur le principe de la représentation, à la lumière du principe participatif.

Qui donne la parole à qui ? Comment ? Au nom de quoi ? Qui participe et qui se tait ? Autant de questions qui permettent d'appréhender le repositionnement des pouvoirs publics et des acteurs associatifs, accompagnant les recompositions du lien socio-politique.

Construire l'acceptable¹⁶

Que l'on prenne ou que l'on donne la parole, cela implique un travail de *construction de l'acceptable*. L'acceptable n'a pas de dimension absolue, il ne peut se définir qu'en opposition avec son contraire, l'inacceptable. Un énoncé acceptable n'est pas forcément un énoncé consensuel. On peut en effet considérer comme acceptable un énoncé sans pour autant y adhérer. En revanche, pour qu'un énoncé soit qualifié d'acceptable, il doit l'être par l'ensemble du collectif. L'acceptabilité est donc étroitement liée à la composition du collectif. La construction de l'acceptable passe par la sélection de certains énoncés et la mise à l'écart d'autres, puis par l'articulation des différents énoncés entre eux, pour en produire de nouveaux. La construction de l'acceptable rend compte de la (re)composition et de l'agencement du collectif produit.

Il s'agit moins d'une rationalisation (simultanée ou *a posteriori*) de l'action que d'une activation de la capacité réflexive des acteurs sociaux. La construction de l'acceptable est moins à appréhender comme

¹⁵ L'expression est de De France (1988).

¹⁶ La formule est de Jacques Ion (2000).

une condition, que comme un produit de l'action. Elle relève d'une mise à l'épreuve de l'action, en l'occurrence l'action publique. Enfin, construire l'acceptable amène à repousser les frontières de l'inacceptable. Mais la frontière est mince, et le passage tentant.

CHAPITRE I

Le sociologue au risque de l'environnement

Pour une sociologie de l'environnement

On s'accorde généralement à attribuer la paternité de la prise en compte de l'objet « environnement » à la sociologie rurale (Deverre 2000, Dunlap 1997, Buttel 1996). Les pionniers en la matière sont en effet issus de ce champ de la sociologie, que ce soit en France avec Marcel Jollivet ou aux États-Unis avec Riley Dunlap. En France, l'autonomisation de la sociologie rurale remonterait au début des années 1960. « La fin des paysans » (Mendras 1964) jouerait le rôle de texte pivot. Toutefois, l'intitulé même de cet ouvrage fait figure de paradoxe, tout en revendiquant une sociologie rurale, il annonce la disparition de son objet d'étude (Deverre 2000). Dans cette perspective, la sociologie rurale a rapidement fait figure de sociologie de la transformation, de la modernisation du monde agricole.

L'orientation vers une problématisation de l'environnement tient à deux mouvements parallèles. L'un est le développement d'un monde rural non agricole, qui relève du néo-ruralisme, de la résidence secondaire ou des pratiques de loisirs de populations urbaines investissant la campagne au cours d'un temps hors travail accru. L'autre est relatif à l'intégration de l'environnement par les politiques agricoles nationales et européennes. L'orientation vers des questions environnementales s'est donc d'abord fait par une entrée de « nouveaux » problèmes, plutôt que par la construction de « nouveaux » objets (Deverre 2000). En ce sens, une demande sociale croissante est en grande partie à l'origine de l'intérêt des sociologues pour la question de l'environnement. Pour autant, les sociologues n'en ont pas été moins capables d'exercer le travail de déconstruction-construction qui mène à la formulation d'un objet d'étude.

Par ailleurs, le développement d'expériences interdisciplinaires, en particulier entre sciences de l'homme et sciences de la vie, a largement

contribué à la prise en compte de l'environnement par la sociologie¹. Si en un premier temps, ces collaborations se heurtent au dualisme biocentrisme *versus* anthropocentrisme, les sciences « dures » tendant à instrumentaliser les sciences « molles » et les sociologues ne résistant pas à prendre leurs collègues écologues comme objet d'étude, ces expériences amènent toutefois les uns et les autres à élargir leur point de vue. Les écologues finissent par ne plus considérer l'homme uniquement comme le perturbateur d'un équilibre naturel, l'intégrant alors dans leur analyse (Barrau 1975, Di Castri 1982) et le sociologue prend davantage en compte l'influence des conditions physiques sur les formes d'organisations socioculturelles.

Si l'intérêt pour l'environnement des sociologues ruralistes a été en grande partie impulsé par des demandes extérieures à la discipline, il faut aussi reconnaître que ces derniers étaient parmi les mieux outillés pour prendre en compte l'environnement dans sa dimension matérielle et biologique. Frederick Buttel (1996) suggère que « les sociologues ruralistes, parce que beaucoup des phénomènes qu'ils étudient (comme la gestion des ressources, leur prélèvement, les contraintes spatiales, l'émergence et l'impact des technologies) relèvent du matériel et/ou du biophysique, étaient mieux préparés que les autres à embrasser une vision des structures sociales et de l'activité sociale englobant des dimensions matérielles et biophysiques »².

On pourrait toutefois considérer la prise en compte de l'environnement par les sciences humaines comme un épiphénomène, qui prendra fin avec la baisse de la demande sociale en la matière. Mais, d'une part, tout porte à croire que l'environnement dépasse le seul phénomène de mode, d'autre part, la prise en compte de l'environnement par la sociologie a été l'occasion de réflexions empiriques et théoriques soulevant des questions de fond, s'inscrivant dans une problématique plus large du changement social.

La formule durkheimienne « expliquer le social par le social » (qui se doit d'être replacée dans le contexte de la constitution d'un champ disciplinaire autonome) est très certainement la première opposition théorique face à une problématisation de l'environnement par la sociologie. Face à ce *pater noster* disciplinaire, deux options complémen-

¹ Marcel Jollivet (1992) fait un bilan-perspectif, ainsi qu'une chronologie, de ces expériences interdisciplinaires.

² Traduction par nos soins de : « rural sociologists, because many of the phenomena they study – such as resource management, resource extraction, the exigencies of space, and the genesis and impacts of technologies – are material and/or biophysical ones, were more prepared than their counterparts elsewhere sociology to embrace a view of social structure and social life as having crucial material and biophysical dimensions ».

taires plus qu'opposées ont été adoptées par les sociologues traitant d'environnement, les uns se faisant plus durkheimiens que Durkheim et les autres tuant le père. En d'autres termes, et de façon moins lapidaire, les premiers s'appliquent à montrer comment le rapport à la nature et plus particulièrement l'émergence des préoccupations environnementales sont socialement construits, les autres reconnaissent, et proposent d'analyser, une certaine influence du milieu sur les formes d'organisations socioculturelles. Cette deuxième approche, pouvant passer pour une horreur épistémologique pour le sociologue « orthodoxe », n'est finalement pas si révolutionnaire. Il suffit en effet de se tourner vers une proche voisine, l'anthropologie, pour se rendre compte qu'une partie des sciences sociales prend en compte depuis longtemps l'effet du milieu. Toutefois l'inquiétude du sociologue « orthodoxe » est en partie justifiée. Les dérives dont fut responsable une telle option épistémologique, comme la sociobiologie ou les théories du climat, et surtout, les extrapolations de ces analyses à des fins politiques inavouables, ne peuvent pas être occultées. Faut-il pour autant proscrire à jamais toute articulation entre analyse du social et du physique ? Ces inquiétudes épistémologiques contribuent à faire de l'environnement un objet polémique, voire marginal, de la sociologie française. Sa reconnaissance académique est faible, comme en atteste le faible nombre d'universités françaises qui proposent des enseignements en sociologie de l'environnement.

Les différentes tentatives de synthèse (Mormont et Vourc'h 1990, Barraqué *et al.* 1997, Deverre 1999) ont du mal à dégager une unité nécessaire à l'autonomisation de ce domaine de recherche. Plusieurs arguments sont avancés pour expliquer cette difficile unification et par voie de conséquence cette difficile autonomisation du domaine de recherche. Le premier, somme toute très durkheimien, est relatif à l'incapacité à produire une définition de la notion d'environnement³, « dont l'univocité n'est qu'apparente » (Barraqué *et al.* 1998). Au moins quatre attitudes face à cette première difficulté peuvent être identifiées :

Le constat détaché : suivi d'une recherche d'éléments explicatifs (Barraqué *et al.* 1997), puisés dans l'histoire contemporaine de notre discipline, d'un point de vue scientifique, politique et administratif. De même avec la formule provocatrice « l'environnement, ça n'existe pas », Pierre Lascoumes (1994) met en exergue la construction sociale de l'environnement. Précisant qu'« il n'y a d'espèces et de milieux que vécus et pratiqués ».

³ Toutefois l'absence de définition de l'intitulé du sous-champ disciplinaire n'est pas exclusive à celui de l'environnement, la même critique pouvant être adressée à des champs « plus orthodoxes » de la sociologie.

Le mea culpa constructif : comme a pu l'exprimer Christian Deverre (1999) : « on sera peut-être désorienté de ne pas trouver d'emblée une définition de "l'environnement" qui permette sans équivoque de classer les travaux de sciences sociales s'y rapportant. J'y ai renoncé, sans le regretter : "l'environnement" fait partie de ces catégories qui, comme "la qualité", ne relève clairement ni du sens commun, ni d'une construction comme objet scientifique ou politique, mais un peu de tout à la fois. Ceci ne leur enlève pas, lorsqu'elles sont davantage problématisées que précisément circonscrites, une grande capacité à susciter des avancées heuristiques. » Dans le même esprit, Jacques Theys (1995), proposant un « essai de typologie provisoire », (on remarquera la double nuance « essai » et « provisoire »), précise que « Plutôt que d'une "notion sans contenu" comme certains l'ont suggéré, il vaut pourtant mieux parler de confusion ou de trop plein sémantique. Après plus de vingt ans d'utilisation "l'environnement" reste en effet un concept flou et suffisamment vague et ambigu pour se prêter à toutes les interprétations. Ce flou est aussi, il faut le remarquer, une richesse. »

La « symétrisation » : suggérée par Michel Callon (1986) et généralisée par Bruno Latour (1999) qui proposent avec les notions d'*objets hybrides* ou la métaphore d'*objets chevelus* de rendre compte de l'entrecroisement entre humains et non-humains, entre nature et culture, entre sujet et objet. Bruno Latour (2000) résume ainsi cette position face à ces dualismes : « Nous n'allons pas chercher à les dépasser, une fois de plus, par d'étourdissants effets dialectiques, mais à les ignorer tout simplement en signalant au passage leur manque complet de pertinence. » La sociologie de la traduction propose en effet un « principe de symétrie généralisée » (Callon 1986). En rejetant l'hypothèse d'une frontière définitive entre faits de nature et faits de société, la sociologie de la traduction prend le parti d'utiliser un seul répertoire pour décrire les points de vue et les objets en présence, qu'il s'agisse d'enjeux scientifiques, techniques ou sociaux, de nature ou de culture.

La vocation interdisciplinaire : Pour la sociologie française, la figure emblématique de cette option est très certainement Marcel Jollivet. Selon cette perspective, l'environnement serait par vocation un objet interdisciplinaire, Marcel Jollivet (1992) évoque à ce titre une possible définition d'un « paradigme de l'interdisciplinarité ». Dans son chapitre introductif de l'ouvrage collectif *Les passeurs de frontières*, l'auteur présente ainsi la démarche : « On peut penser que tout progrès réalisé dans la pratique de recherche interdisciplinaire ici ou là, a une portée générale et est transposable dans tous les domaines où le besoin de l'interdisciplinarité se fait sentir. Et précisément la conviction qui est à l'origine de ce livre est qu'il est possible de dégager des recherches

prises en compte ici une contribution à une méthodologie de la pratique de recherche interdisciplinaire (et peut-être même à un paradigme de l'interdisciplinarité). »

Le second point faisant de l'environnement un objet polémique est le caractère transversal et composite des études sociologiques s'y rapportant, et ce d'un point de vue théorique et thématique. L'environnement relève tour à tour de la sociologie de l'action publique des sociologies rurale et urbaine, de la sociologie des sciences et de la sociologie des idéologies (ou plus modestement des représentations sociales). À ce découpage sous-disciplinaire s'ajoute un découpage thématique (l'eau, l'air, l'énergie, etc.). Dans le même sens, l'objet environnement n'échappe pas aux débats théoriques classiques, de l'ordre, pour schématiser, du constructivisme *versus* déterminisme.

Le statut considéré comme problématique de l'objet environnement se retrouve aussi outre-atlantique. Faisant le point, Riley E. Dunlap (1997) identifie trois phases dans le développement de l'*environmental sociology* aux U.S.A. (1) L'émergence des années 1970 et son amorce de reconnaissance académique avec par exemple la création d'une section à l'A.S.A. (American Sociological Association), (2) Le déclin des années 1980, en partie attribuée par Dunlap à l'idéologie reagannienne qui dans sa perspective « to make America great again » définit les conditions environnementales comme non-problématiques, (3) Et enfin la revitalisation des années 1990. Bien que l'*environmental sociology* n'échappe pas aux légitimes états d'âme durkheimiens, elle semble s'en dégager plus rapidement qu'en France⁴.

Au regard de ce contexte national et du bref détour outre-atlantique opéré à l'instant, on comprend mieux les réticences des sociologues français à reconnaître à l'environnement le statut de « nouveau » champ de recherche. En premier lieu, il est toujours bon de se méfier du qualificatif « nouveau », on a vu en effet qu'au regard de l'anthropologie, la prise en compte du milieu par les sciences sociales est d'une nouveauté toute relative. En second lieu, le caractère transversal de l'objet environnement permet et même nécessite presque toujours une double compétence (environnement – politiques publiques, environnement – sociologie des sciences, etc.)⁵. Enfin, il est perçu comme dévalorisant de s'être constitué en réponse à une demande sociale, d'où l'attachement de certains sociologues à leur double compétence. Toutefois, il serait bon de ne pas sombrer dans de l'auto-flagellation épistémologique ou

⁴ On trouvera un exemple de rupture épistémologique avec le paradigme durkheimien dans « Environmental determinism and causal correlation » (Ellen 1982).

⁵ On peut aussi se demander s'il n'y aurait pas un effet de génération, du fait du jeune âge de ce domaine de recherche.

quelques crises existentielles. Ainsi, vingt-cinq ans d'expériences en sociologie de l'environnement ont montré un potentiel innovant et une capacité à décloisonner des préoccupations théoriques et épistémologiques parfois anciennes.

Il convient de souligner que le choix pour une sociologie de l'environnement n'incite pas non plus à tout ramener à l'environnement, mais plutôt à identifier la place prise par ce type de revendications, leur capacité innovante, comme leur possible intégration à des revendications lui préexistant.

L'analyse des dynamiques environnementales

Au-delà de leurs divergences paradigmatiques, les analyses de l'émergence et du développement des préoccupations environnementales s'accordent pour mettre en exergue les changements sociaux dont elles sont porteuses et/ou révélatrices. Pour les uns, elles donnent à voir la constitution de nouvelles couches sociales, pour les autres elles relèveraient d'une nouvelle *grandeur*. Dans les deux cas, les dynamiques environnementales contribueraient à des modifications des formes de l'action.

Environnement et changement social

Au lendemain des Trente Glorieuses, les ménages français, majoritairement urbains, sont équipés en biens de consommation, voire suréquipés. Le choc pétrolier contribue à l'ébranlement de l'assurance d'un *thelos* placé dans les notions de progrès et de croissance économique. Ces bouleversements économiques sont des événements marquants qui accompagnent des changements culturels profonds. Henri Mendras (1988) désigne ces changements comme « la seconde Révolution Française ». « Dernier sursaut du XIX^e siècle, précise-t-il, les “Trente Glorieuses” (Fourastié 1979) ont fait de l'économie et de la technique les forces entraînant le changement social. Dorénavant, ce sont les mœurs et la culture qui provoquent le dynamisme de la société nouvelle que nous sommes en train d'édifier » (Mendras 1988). D'autres recherches, davantage orientées vers les sciences politiques, vont dans le même sens, analysant pour leur part, l'orientation des revendications sociales vers des objets non strictement économiques comme un produit du développement de l'État-Providence (Kirchschele 1989, cité par Agostini *et al.* 1995). Alain Touraine (1984) évoque, quant à lui, une « société programmée, définie par l'importance centrale des industries culturelles ».

Plusieurs sociologues, comme Jean-Claude Chamboredon (1980 et 1985), Jürgen Habermas (1981), Bernard Picon (1978), Chantal Aspe (1991) ou Bernard Kalara (1993), ont montré que le discours environnemental faisait partie de ces nouvelles formes de changement social. Le discours environnemental prend corps dans un contexte de changements structurels profonds. Il s'agit tout d'abord d'une mutation du rapport entre ville et campagne. Le processus d'exode rural est ancien, certes, mais l'après-guerre marque un cap décisif. Désormais, 5 % de la population suffit à nourrir les autres 95 %. Les Trente Glorieuses font du mode de vie urbain la culture dominante. Les campagnes, vidées, deviennent alors lieu de récréation, « antidote aux maux urbains » (Gichard, cité par Picon 1978). L'espace rural, lieu de production agricole, est transformé en espaces « naturels » protégés, lieux récréatifs pour les populations urbaines à la recherche de bien-être et de qualité de vie (Chamboredon 1980 et 1985, Picon 1978, Marié et Viard 1988). Les populations urbaines investissent les campagnes, le temps d'un week-end ou de quelques semaines de vacances, dans une perspective hédoniste et contemplative. Progressivement, cet investissement des campagnes ne se limite plus à l'élite urbaine, mais s'étend à d'autres couches sociales. La Camargue n'échappe pas à ce phénomène, renforcé dans son cas par le prestige que lui confèrent les différentes instances de protection mises en œuvre sur son territoire (réserve naturelle, parc naturel régional, zone Ramsar). L'année 1975 constitue une date charnière, à partir de laquelle les communes rurales retrouvent un regain démographique relatif grâce à un apport migratoire urbain (Bessy-Pietri *et al.* 2000). Ces changements sociaux, économiques et culturels se lisent aussi dans le territoire. La frontière entre rural et urbain est en effet remise en cause. À ces deux termes d'autres viennent s'ajouter pour tenter de rendre compte de ce brassage : périurbain, néo-rural, rurbain, sont autant de mots inventés pour dire la mixité croissante des territoires.

Cette mutation du rapport ville/campagne s'accompagne d'une restructuration des classes sociales traditionnelles. Alors que certains groupes sociaux se constituent (Boltanski 1982), d'autres s'affaiblissent ou disparaissent (Mendras 1988). Les observateurs⁶ de ces restructurations sociales ont tout particulièrement mis en évidence l'émergence d'un nouveau groupe social, les couches moyennes intellectuelles. Plusieurs recherches (Chamboredon 1980 et 1985, Picon 1978, Aspe 1991, Kalara 1993) ont montré que ces couches sociales en structuration sont particulièrement porteuses de préoccupations environnementales.

⁶ En particulier, les nombreux travaux produits dans le cadre du programme de recherche O.C.S. (Observatoire du Changement Social).

Les structures institutionnelles participent à ce changement social. Un Ministère de l'environnement est créé dès 1971 et les lois relatives à la protection de l'environnement se développent progressivement avec le principe « pollueur-payeur » de la loi de 1964, la loi littorale en 1986, la loi sur l'eau en 1992. Ces productions institutionnelles et juridiques anticipent ou répondent aux revendications associatives relatives à l'environnement et au cadre de vie (Charvolin 1993, Lascoumes 1994). Les dynamiques associatives environnementales émergent à la fin des années 1960, sont en bonne partie issues des mouvements de 1968, pour la France et des mouvements hippies pour les U.S.A. (Sandbach 1980, Galtung 1986, Picon 1992).

Au regard des grandes tendances évoquées de façon non exhaustive, est-il encore possible de considérer les préoccupations environnementales comme un épiphénomène, comme une simple mode ? Si la preuve de l'intérêt heuristique d'une analyse des questions environnementales n'est plus à faire, il convient en revanche de discuter des approches théoriques mobilisées.

Quand l'environnement est dévoilé

Marx et plus encore Engels ont abordé dans leurs foisonnantes réflexions la question de la nature. En opérant des sélections judicieuses dans l'œuvre des deux auteurs, il serait possible de les faire passer pour des écologistes zélés (Dickens 1992). Ils furent même interdisciplinaires avant l'heure, car constatant le lien étroit entre l'homme et la nature, ils prévoyaient la fusion entre sciences sociales et sciences naturelles au sein d'une seule et même discipline (Dickens 1992). Pourtant, ce serait probablement faire preuve d'anachronisme que de désigner Marx comme un précurseur de l'écologie politique. Il n'en reste pas moins que Marx appréhendait déjà la question de la nature. Comme le rappelle Michael Perelman (1988), dans le premier chapitre du *Capital*, Marx définit le travail comme un processus de transformation de la nature. C'est dans ses réflexions sur l'agriculture que Marx aurait le plus explicitement développé l'idée que l'exploitation des travailleurs par les capitalistes a pour corollaire l'exploitation de la nature, concluant, que l'agriculture capitaliste « laisse des déserts derrière elle » (cité par Perelman 1988).

Constatant que l'analyse du rapport à la nature par Marx a été longtemps négligée, Perelman désigne Marx comme le premier responsable de ce passage sous silence, pour des raisons politiques d'une part,

d'autre part, pour avoir « englouti sa théorie de la pénurie⁷ dans sa théorie de la composition organique du capital » (Perelman 1988, traduction par nos soins). Ce sont pour des raisons similaires qu'au cours des années 1970, les syndicats ouvriers pourtant préoccupés des effets néfastes sur la santé et le cadre de vie des processus de production ne développent pas ou peu de discours relatifs à la nature et à l'environnement, se cantonnant à des préoccupations classiques relatives à l'hygiène et la sécurité. Denis Duclos (1980), s'interrogeant sur « l'émergence d'une "culture de luttes" ouvrières sur l'environnement », montre que l'intégration de thèmes environnementaux à des conflits portant plus classiquement sur les conditions de travail se heurte à la réticence des ouvriers et de leurs syndicats « à mettre en cause un type de production et donc d'emploi existant ». Comme le précise Chantal Aspe (1999), « les syndicats ouvriers fortement marqués par une approche marxiste des rapports de production, restent postés sur des revendications liées aux conditions de travail, à la lutte interne entre ouvriers et patronat (ou travail et capital), estimant que les effets externes de ce rapport seront réglés lorsque les contradictions inhérentes au mode de production capitaliste seront réglées ». Quant à la sociologie rurale des années 1970 influencée par l'analyse marxiste, elle s'attacha essentiellement à rendre compte de « l'absorption accélérée de l'agriculture par le capitalisme », ayant pour conséquence « l'élimination accélérée d'une grande partie des paysans » (Gervais *et al.* 1976).

L'analyse de l'émergence et du développement du discours environnemental fut largement influencée par la sociologie bourdieusienne dominante dans les années 1970 et 1980, inscrivant donc les revendications environnementales dans une double logique de distinction sociale et de violence symbolique. Trois grands types de rapport à la nature ont ainsi été analysés comme le fait de trois couches sociales. Dans « La "naturalisation" de la campagne : une autre manière de cultiver les "simples" ? », Jean-Claude Chamboredon (1985) propose une description synthétique de ces trois rapports à la nature :

Les couches supérieures se caractériseraient par une appropriation foncière de la nature et/ou la fréquentation de stations de luxe (sports d'hiver, thermalisme, chasse de gibier noble dans des réserves privées, etc.). Il s'agit d'un rapport à la nature élitiste, nécessitant un fort capital économique.

Les couches moyennes (intellectuelles) se caractériseraient par une appropriation symbolique des espaces naturels, dont rend compte la

⁷ Ce déplacement de la question de la pénurie vers celle des modes de production est aussi à inscrire dans les critiques de Marx envers la théorie malthusienne.

fréquentation d'espaces « naturels » protégés, comme les parcs nationaux par exemple. Inspiré des modes d'observations scientifiques (Fabiani 1985), ce rapport intellectualisé à la nature est essentiellement à visée contemplative et d'apprentissage culturel.

Enfin, les *couches populaires* se caractériseraient par des usages à visée productive, comme les jardins ouvriers, la fréquentation des chasses communales, la pratique de la cueillette, ou des pratiques de détente sans visée éducative déclarée (Picon 1978, 1987). Le rapport populaire à la nature associant détente et prédation peut apporter quelques compléments à des revenus faibles ou moyens (Picon 1991).

Un tel découpage soulève la question de la composition des couches sociales. Or, on peut regretter qu'un grand nombre de travaux se référant à cette hiérarchie pêchent par manque de précision en matière de délimitation de ces couches sociales. Il est à noter que ce flou sociologique n'est pas le fait des seules problématiques environnementales. Il révélerait de façon plus générale un déplacement de problématique, voire un malaise théorique de la sociologie française concernant l'analyse des stratifications sociales. Le travail de Lemel *et al.* (1996) s'est attaché à montrer le caractère « fourre-tout » des termes liés à la stratification sociale. À partir d'une analyse de fréquence de ces termes dans deux revues (*Revue française de sociologie* et *Sociologie du travail*), Yannick Lemel et ses co-auteurs (1996) font le constat suivant : « Alors que beaucoup d'auteurs s'accordent pour reconnaître la moindre valeur explicative des modèles centrés sur l'appartenance sociale à une classe, un nombre important de sociologues continuent d'utiliser toute une terminologie s'y rattachant. » Terminologie, où les expressions « classe sociale », « groupe », « milieu » et « professions » sont à géométrie variable et se montrent interchangeable. Pour sa part, la stratification en trois classes opérée par Jean-Claude Chamboredon a le mérite de se référer aux classifications proposées par Pierre Bourdieu.

Dès lors qu'une analyse en termes de classes sociales est mobilisée, il convient de souligner à la suite de Luc Boltanski, que la composition de l'espace social ne s'opère pas *ex nihilo*, mais qu'elle relève davantage d'une « opération de chirurgie taxinomique » (1979). Luc Boltanski relève à ce titre le caractère paradoxal de la formation des classes moyennes qui se constituent d'abord autour d'une référence commune au patrimoine économique pour ensuite s'y opposer, en mariant deux revendications alors contradictoires parce que circonscrites à deux sphères opposées : l'élitisme, alors réservé à la bourgeoisie, et le salariat, alors borné aux limbes du monde ouvrier.

Pour compléter cette rétrospective de l'analyse des couches moyennes, doivent être évoquées les recherches menées dans le cadre de

« l'observatoire du changement social » (O.C.S.). Leur originalité fut le parti pris d'appréhender le changement social à travers la localité. Or, en cherchant le changement social dans la localité, ces études y ont trouvé les couches moyennes. La confrontation de résultats de plusieurs monographies permet aux chercheurs de l'O.C.S. d'identifier les constantes et les particularismes des changements sociaux locaux. Le développement de couches moyennes prenant le pas sur un patronat local affaibli et une masse ouvrière en diminution régulière apparaît comme transversal à l'ensemble des terrains. Mais, comme le précisent Jean-Paul Laborie et Pierre Vergès (1986), « décrire un ensemble de couches moyennes ne suffit pas à prouver l'existence d'une classe moyenne ». En effet, d'une localité à l'autre, mais aussi au sein de chaque localité, ces couches moyennes se révèlent hétérogènes. Or, paradoxalement, cette hétérogénéité est à la base d'un mouvement commun à l'ensemble de cette couche sociale : « la recherche d'une identité qu'elle ne tire pas de son activité professionnelle » (Laborie et Vergès 1986). Dans ce contexte, la localité met à la disposition des couches moyennes un ensemble de supports identitaires : histoire locale, équipe sportive, échelle favorable à l'expression culturelle et associative et plus largement à une sociabilité locale. On reconnaît bien là le renouveau des cultures locales particulièrement caractéristique des années 1970 s'inscrivant dans une logique de patrimonialisation et de « muséification ». Investissant les structures socioculturelles locales et en créant de nouvelles, les couches moyennes se font pédagogues, dans une logique de transmission/imposition de leur style de vie.

Les couches moyennes se caractériseraient par un processus de dépossession dû à la « salarisation » d'une petite bourgeoisie sur le déclin, avec une perte de clientèle pour d'anciens libéraux, d'un savoir-faire pour d'anciens artisans, de la terre pour certains paysans et d'un fonds de commerce pour les anciens petits patrons. Cette dépossession caractéristique des couches moyennes aurait été un semis favorable à un des axes centraux des revendications environnementales, le patrimoine commun (*res communis*) (Aspe 1991). Principales bénéficiaires du développement de la scolarisation, ces couches moyennes se caractérisent aussi par un capital culturel proportionnellement supérieur à leur capital économique, d'où une fois encore cet attrait pour la *res communis*.

L'invocation de l'environnement comme patrimoine commun et les modes d'appropriation symbolique de la nature qui l'accompagnent auraient nourri le processus de distinction accompagnant la constitution de ces couches moyennes. Comme le souligne Jean-Claude Chamboredon (1985) s'oppose « le désintéressement de la fréquentation à visée

d'apprentissage culturel et scientifique au pragmatisme de la fréquentation prédatrice, de la pratique ascétique (occasion d'exercice d'un savoir ou d'un art d'observer) à la fréquentation de simple détente ou de curiosité superficielle : ce sont des dimensions par quoi l'art nouveau de l'appropriation de la nature peut se prêter à l'expression de l'opposition des classes moyennes aux classes populaires ». Le même ethos ascétique s'oppose aux modes de loisirs bourgeois. « À la dissipation et à la jouissance ludique d'espaces de loisirs circonscrits et artificiels (les stations de luxe) s'opposent les espaces "naturels" et pauvres des arrière-pays » promus au rang d'espace à protéger, comme les parcs naturels.

L'émergence de ces discours et pratiques de nature a pour corollaire l'apparition de nouveaux conflits d'usage et de représentation. Ces conflits entre prédateurs et protecteurs, et plus largement entre campagne productive et nature esthétisée sont analysés par les sociologies d'influence bourdieusienne comme l'imposition de nouvelles normes. Serait dès lors en œuvre un processus de violence symbolique, opérant une naturalisation du social, en transformant les rapports de forces en des rapports de sens, ou en d'autres termes, une généralisation des intérêts particuliers de la classe culturellement dominante ou en passe de le devenir.

De ce point de vue, la *res communis* invoquée dans les revendications environnementales relèverait de l'imposition de représentations et de pratiques de nature, et plus largement d'un mode de vie, dans lesquelles se reconnaissent les individus des couches moyennes. L'invocation de la *res communis* est d'autant plus puissante qu'elle est étendue à une communauté géographiquement et temporellement élargie : l'écosystème planétaire et les générations futures. Droit de chasse et liberté du propriétaire foncier, et par conséquent, pratiques des couches populaires et des couches supérieures, sont mises à mal par cette redéfinition maximaliste de la *res communis* qui les rejette au rang d'illégitime. Le développement d'un droit de l'environnement va bien dans le sens d'une affirmation de la *res communis*, pouvant mettre en cause le statut de *res nullius* (dans le cadre des quotas de chasse, par exemple) et affectant un des piliers du code civil, la maîtrise absolue du propriétaire sur son bien (Rémond-Gouilloud 1988).

L'institutionnalisation croissante des préoccupations environnementales attesterait du succès de cette entreprise normalisatrice. Les deux grandes figures de cette institutionnalisation de l'environnement sont la création et le développement des parcs naturels (nationaux et régionaux) et la création d'un ministère de l'Environnement. Se proposant de « décrire la genèse et les modalités de l'agrégation environnementale aboutissant à la mise en place d'un ministère de la Nature et

de Protection de l'Environnement », Florian Charvolin (1993) montre comment ce dernier est le résultat de processus de traduction de normes scientifiques, socio-économiques, mais aussi d'aspirations fortement empreintes d'affects. Tour à tour *ministère de l'impossible* (Poujade 1975) ou *ministère du possible* (Bouchardeau 1986), l'environnement se trouve en concurrence avec les ministères de l'Agriculture, de l'Équipement et de l'Industrie auxquels il oppose sa propre logique de normalisation et de légitimation, ce que Pierre Lascoumes (1994) a désigné comme « l'éco-pouvoir ».

Analysant les rapports entre demande sociale de nature portée par les couches moyennes et création des parcs naturels régionaux, Bernard Picon (1992) précise que « La croissance économique, l'augmentation du niveau de vie, l'apparition de la société de consommation amènent les membres des sociétés industrialisées à concevoir les espaces naturels et les espaces ruraux qui ont échappé à l'agriculture mécanisée et à l'urbanisation comme objets de consommation, comme envers de leur cadre de vie quotidien. Cette demande qui concernait une élite sociale et politique jusqu'en 1960 s'étend à l'ensemble des couches moyennes urbanisées en forte expansion. La concrétisation institutionnelle de ce mouvement est l'invention des parcs naturels régionaux, (... où) la protection de la nature est toujours envisagée comme étant au service d'un homme traumatisé par l'artificialisation de son cadre de vie. »

Toute la finesse de cette normalisation de la campagne tient à « l'utopie rustique », pour reprendre la formule d'Henri Mendras (1979), qui accompagne le souci de protection de la nature. Dans cette perspective, Michel Marié et Jean Viard (1988) ont bien montré comment les populations urbaines investissant les campagnes provençales se sont appropriées, en la normalisant, l'identité villageoise. Le travail de normalisation est d'autant plus efficace qu'il ne détruit pas totalement les anciennes pratiques mais les annexe, par un processus de patrimonialisation. Le monde rural traditionnel est muséifié, l'agriculteur devient le jardinier du paysage. Ces citadins en mal de nature n'appellent plus à l'aménagement, mais au ménagement du territoire.

La Camargue répond aisément à ce schéma d'analyse, comme en attestent les recherches de Bernard Picon (1978). Plus encore, les trois grands types de rapport à la nature décrits précédemment s'y seraient développés de façon exacerbée : les couches supérieures sont composées des grands propriétaires fonciers. Ces derniers investissent de grands capitaux sur les terres camarguaises à des fins de production agricole, mais aussi dans une perspective hédoniste, à la recherche de liberté et de nature synonymes pour eux de propriété privée et de chasses réservées, c'est-à-dire de fréquentation exclusive et solitaire de l'espace (Picon

1978). Les pratiques populaires quant à elles sont le fait de populations locales chassant et pêchant sur les territoires publics (Picon 1978), et plus récemment de populations de la proche région, installant cabanons et campements sur le littoral camarguais, associant pratiques balnéaires et pêches de loisir. Pour ces derniers, la liberté est synonyme de convivialité et de droit d'usage ancestraux ou perçus comme tels (Claeys-Mekdade et Nicolas 1999). Enfin, les couches moyennes investissent la Camargue le temps d'une excursion ou de courts séjours, en petits groupes. Pour ces derniers, la Camargue est un paysage à contempler, un patrimoine « naturel » à préserver de la main destructrice de l'homme (qui pourtant l'a façonnée).

Cette division en trois grands types de rapports à la nature associés à trois grandes catégories sociales, les couches supérieures, moyennes et populaires, n'est pas immuable. De plus, l'accent mis sur le rôle des couches moyennes dans l'émergence et le développement des pratiques environnementales a suscité plusieurs critiques reprochant à ces approches d'adhérer aux « théories de moyennisation de la société ». Ces critiques relèvent de deux perspectives opposées. La critique marxiste voit dans les théories de la moyennisation un leurre qui ne fait que dissimuler les rapports de force entre dominants et dominés. La critique libérale voit dans les théories de la moyennisation une incapacité à rompre avec une vision obsolète d'une société de classes. L'une et l'autre de ces critiques sont à prendre au sérieux. Toutefois, il ne semble pas qu'elles soient les plus justifiées concernant les analyses des pratiques et des représentations de la nature, évoquées précédemment.

Ce n'est pas tant l'association entre le discours environnemental et les couches moyennes qui pose problème, mais plutôt l'atrophie de l'étude des pratiques populaires de nature qu'elle a engendrée. Finalement, en abandonnant à une certaine ethnographie et au folklorisme l'inventaire des pratiques populaires de nature, le sociologue aurait indirectement contribué à la patrimonialisation sélective de ces dernières. Influencée par le courant folkloriste (Chiva 1987), cette ethnologie⁸ s'est lancée dans une sublimation de « la beauté du mort », faisant du paysan un « sauvage de l'intérieur » (De Certeau 1974). L'analyse des pratiques populaires de nature a longtemps été négligée par la sociologie notamment parce que les pratiques et les représentations populaires sont moins visibles dans le champ social, en tant qu'elles se donnent peu à

⁸ L'intérêt de l'ethnologie pour le terrain français est amorcé par la création en 1936-1937 du Musée National des Arts et traditions populaires s'insérant dans « la politique culturelle, à orientation éducative et à vocation résolument populaire, pratiquée par le gouvernement du Front populaire » (Chiva 1987) et renforcé par une ethnologie post-coloniale en mal de terrain d'étude.

voir dans des productions artistiques et littéraires, ou dans des processus d'institutionnalisation. La prédominance de l'analyse bourdieusienne a aussi certainement contribué à sous-estimer les pratiques et représentations populaires de nature.

Quelques recherches sociologiques, trop rares, se sont intéressées aux pratiques populaires de nature. Jean-Claude Chamboredon (1982) a mis en évidence le caractère populaire et rural de la pratique de la chasse et les conflits entre chasseurs et nouveaux usagers des espaces ruraux, ces couches moyennes urbaines en mal de nature. Bernard Picon (1991) analysant les données relatives à la chasse, la pêche et la cueillette de l'enquête « mode de vie » de l'INSEE, confirme l'analyse de Jean-Claude Chamboredon et l'élargit à la cueillette. Il relève aussi la spécificité de la pratique de la pêche amateur, qui se différencie nettement des deux autres activités de prélèvement, dans la mesure où elle est essentiellement le fait d'une population ouvrière.

Prolongeant les travaux de Jean-Claude Chamboredon, Jean-Louis Fabiani (1984) montre comment, en réponse aux « anti-chasse », les chasseurs ont progressivement construit un argumentaire puisé dans le registre de la patrimonialisation, chère aux environnementalistes. Lors d'une première étape dans l'évolution de leur discours, les chasseurs invoquent le patrimoine culturel que représente leur pratique, l'élevant au rang de protection de la tradition. Puis, lors d'une seconde étape argumentaire, les chasseurs s'élèvent au rang de gestionnaires de la nature, se redéfinissant comme garants du patrimoine naturel. Une telle évolution de l'argumentaire est en partie stratégique, mais elle ne s'y limite pas. Plus récemment Carole Barthélémy (1997) s'est penchée sur le domaine peu exploré par les sociologues qu'est la pêche amateur. S'intéressant en particulier à la pratique du « no-kill », l'auteur montre comment des pêcheurs d'origine populaire conjuguent des références environnementales (l'utilisation de montages d'hameçons conçus pour blesser le moins possible le poisson qui est immédiatement relâché) et des références populaires (le poisson que l'on espère gros reste un trophée qui est photographié, mesuré, pesé).

Au regard de ces quelques recherches sociologiques sur les pratiques populaires de nature, les précédentes analyses concernant les couches moyennes peuvent être nuancées. Il serait d'ailleurs faux de dire que la nature est « bourgeoise » ou « petite bourgeoise ». La nature en tant que telle n'est ni bourgeoise ni populaire, mais elle est l'objet de pratiques et de discours socialement marqués. Ainsi, les couches moyennes ont en partie contribué au passage du « rural à l'environnement », certes, mais n'en ont pas le monopole. D'une part, l'*environnementalisme* en bonne partie impulsé au départ par des individus de couches moyennes se

diffuse à l'ensemble des couches sociales. D'autre part, ce discours n'arrive pas sur un terrain vierge. Il serait réducteur de circonscrire l'émergence et la diffusion de l'*environnementalisme* au seul processus de violence symbolique. Non pas qu'il n'y a plus lieu de mobiliser ce type d'analyse (d'aucuns diraient qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain) mais force est de constater que la diffusion d'une « culture dominante », ne relève pas simplement d'un processus d'assimilation, mais opère aussi par traduction et par remodelage. Sans rejeter en bloc le schéma bourdieusien, il convient de le questionner au regard des changements sociaux en cours.

La grandeur verte à l'épreuve

Les critiques de la sociologie du dévoilement puisent leur source dans l'analyse weberienne. Le caractère passif des agents sociaux plus ou moins fortement postulé par les sociologies du dévoilement est en cause. Max Weber suggère que « tout véritable rapport de domination comporte un minimum de volonté d'obéir, par conséquent un intérêt, extérieur ou intérieur, à obéir » (Weber 1956, 1995). En réponse aux analyses d'influence marxiste qui considèrent la domination (sociale, culturelle et/ou économique) d'un groupe sur un autre comme le seul aboutissement possible du conflit, d'autres sociologies ont appréhendé le conflit comme une forme de socialisation.

Georg Simmel, contemporain de Weber, est le précurseur de ce type d'analyse. Dans son attention toute particulière aux formes de la socialisation, l'auteur inclut l'analyse du conflit. Georg Simmel (1990) part du constat suivant : « Si toute action réciproque entre les êtres humains est une socialisation, le combat qui est bien l'une des plus vigoureuses formes de l'action réciproque, et qui est logiquement impossible si on le limite à un élément singulier, doit avoir la valeur totale de la socialisation. De fait, les causes du combat, la haine et l'envie, le manque et le désir, sont l'élément spécifique de la dissociation. Si le combat s'est d'abord présenté en elles, il est le mouvement spécifique de protection contre le dualisme qui les sépare, et une voie pour parvenir à n'importe quelle sorte d'unité, (...). Le combat est déjà la solution de la division entre les contraires. » De ce fait, pour Georg Simmel (1995), l'aboutissement du conflit est « une synthèse d'éléments, un *contre autrui* qu'il faut ranger avec un *pour autrui* sous un seul concept supérieur ».

Tels sont donc les trois éléments forts de la critique du dévoilement, l'action sociale⁹, l'interaction et un possible « concept supérieur ». Plu-

⁹ Entendu ici au sens weberien, dont on peut rappeler la très classique définition : « Nous entendons par "activité" un comportement humain quand et pour autant que l'agent ou les agents lui communiquent un sens subjectif. Et par activité "sociale" »

sieurs propositions stimulantes ont nourri ce paradigme. Prônant « le retour de l'acteur », Alain Touraine notamment reformule l'idée d'un « concept supérieur » en termes « d'historicité partagée ». L'auteur précise qu'« il n'y a pas de conflit social sans référence culturelle commune aux deux adversaires, sans historicité partagée. Le débat démocratique combine donc toujours trois dimensions : le *consensus*, qui est la référence aux orientations culturelles communes, le *conflit*, qui oppose les adversaires, le *compromis*, qui combine ce conflit avec le respect d'un cadre social – en particulier juridique – qui le limite ».

Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991), pour leur part, explorent avec les Économies de la Grandeur (É.G.) la notion de concept supérieur et en proposent une grammaticalisation originale. Toutefois, dix ans après la présentation de ce modèle théorique, on peut regretter le caractère systématique de ses applications. Alors que les É.G. ont été développées en réaction contre le caractère jugé trop classifiant de la sociologie critique, elles ont paradoxalement pu être mobilisées de façon excessivement mécanique. Or, calquer la réalité observée sur ce modèle et chercher absolument à identifier à quelle *cit*é appartient un argument ou un autre constituent une forme de classification qui n'a rien à envier à l'analyse en termes de classes sociales.

La faiblesse de ces applications des É.G. est de n'avoir retenu que les six cités¹⁰ proposées par les auteurs en octroyant aux autres éléments du modèle une place secondaire, ou en les omettant purement et simplement. Je propose de renverser cette posture, afin de mobiliser les É.G. comme un outillage conceptuel stimulant et non plus comme un calque réducteur. Il s'agira concrètement de mettre au second plan les six cités au profit de l'armature conceptuelle qui les sous-tend.

On trouve dans les É.G. le principe de continuité entre conflit et solution au conflit défendu par Georg Simmel. Les auteurs se donnent en effet pour objectif « de construire un cadre permettant d'analyser avec les mêmes méthodes, les opérations critiques auxquelles se livrent les acteurs lorsqu'ils veulent manifester leur désaccord sans recourir à la

l'activité qui, d'après son sens visé par l'agent ou les agents, se rapporte au comportement d'autrui, par rapport auquel s'oriente son déroulement. » (Weber 1956, 1995).

¹⁰ Rappelons toutefois rapidement les six cités définies par les auteurs : La *cit*é *inspirée*, pour laquelle le bien commun est défini par référence à la « grâce », grâce divine ou don artistique. La *cit*é *domestique*, construite sur le modèle de la maison, pour laquelle le bien commun se réfère à la tradition et la hiérarchie familiale. La *cit*é *de l'opinion* pour laquelle le bien commun repose sur l'opinion des autres, du grand public. La *cit*é *civique* pour laquelle le bien commun renvoie à la volonté générale, la représentation du collectif. La *cit*é *industrielle* pour laquelle le bien commun se réfère à l'efficacité, la performance. Enfin, La *cit*é *marchande* pour laquelle le bien commun est fondé sur la concurrence, la rivalité.

violence, et les opérations au moyen desquelles ils parviennent à construire, à manifester et à sceller des accords plus ou moins durables. » (Boltanski et Thévenot 1991). Cette continuité entre conflit et solution repose sur l'existence d'une *commune humanité*. Les auteurs proposent un modèle d'analyse fouillé reposant sur le postulat weberien de l'existence dans tout rapport conflictuel, dans tout rapport de domination, d'un dénominateur commun. Pour ce faire, les auteurs suggèrent une relecture des axes particulier/général et individuel/collectif. La force du modèle des É.G. est sa capacité à rendre compte de la pluralité des formes de généralité. Les *cités* constituent dès lors des formes de généralités, rendant compte chacune d'un « modèle d'ordre légitime ».

Les auteurs précisent que les acteurs sociaux connaissent l'ensemble des *cités* et qu'ils sont capables de passer de l'une à l'autre. Dès lors, un acteur, ou un groupe d'acteurs, ne peut être associé de façon permanente à un monde, contrairement aux principes sous-jacents aux théories de l'habitus. Le modèle des É.G. reprend la logique ordinale du particulier au général, où le général prend la forme d'un *principe supérieur commun*, tout en stipulant d'une part que « la cité s'identifie par l'état de grand et (qu')accéder à l'état de grand c'est être identifié avec la cité », d'autre part que ces *principes supérieurs communs* sont multiples, et correspondent à autant de *cités*. Construites sur des ordres de grandeurs différents, ces formes de généralité n'en respectent pas moins des principes communs.

Six axiomes sont ainsi définis. (1) Le *principe de commune humanité* constitue une forme d'équivalence entre les membres des *cités* qui appartiennent tous au même titre à l'humanité. (2) Le *principe de dissemblance* implique l'existence d'au moins deux états possibles (petit ou grand), sans toutefois que ces états puissent être attribués de manière permanente. (3) La *commune dignité* suppose une puissance identique d'accès à tous les états (au moins deux) pour l'ensemble des membres. (4) Les *états ordonnés* s'expriment par une échelle de valeurs des biens et des bonheurs (du plus grand au plus petit). (5) La *formule d'investissement* implique que les bienfaits d'un état supérieur sont liés à un coût ou un sacrifice exigés pour y accéder. Enfin, (6) Le *bien commun* fait que le bonheur des états supérieurs profite à l'ensemble des membres, de ce fait la *grandeur* est un *bien commun* et non pas une jouissance égoïste.

De ce point de vue, le conflit n'est plus analysé comme la seule opposition entre intérêts particuliers n'offrant que deux cas de figure bien souvent caricaturaux : (1) la définition d'un principe supérieur unique et donc utopique, ou (2) l'imposition d'un intérêt particulier, éventuelle-

ment grimé en un « faux » intérêt général qui ne fait que dissimuler l'intérêt particulier du vainqueur.

Le modèle des É.G. permet d'appréhender le conflit comme l'activation de processus complexes de confrontation entre différents intérêts généraux, où l'aboutissement, toujours temporaire, prend la forme de l'imposition d'un *principe supérieur commun* sans que les autres *biens communs* ne soient complètement évacués. Réduits à des biens particuliers, les autres *principes communs* restent donc présents, pouvant à tout moment remettre en cause l'ordre établi. Chaque remise en question de l'ordre établi et donc du *principe supérieur commun* de référence est désignée par les auteurs comme une *épreuve*. Chaque *épreuve* implique une demande de justification de l'ordre en place, qui peut aboutir à la confirmation de cet ordre avec une éventuelle redistribution des états au sein d'une même *cit*é, à l'appel d'un autre *principe supérieur commun*, à la construction d'un *compromis* entre plusieurs biens communs, ou bien encore à une *relativisation*.

Les auteurs suggèrent que le nombre de cités n'est pas limité aux six grandeurs qu'ils définissent (tout en n'étant pas non plus illimité), d'autres biens communs pouvant émerger dans le temps. Les thèmes de la nature et de l'environnement ont été un terrain privilégié pour ce travail de repérage de nouvelles cités. Comme en attestent le souci croissant de la prise en compte de l'environnement dans l'action publique, à l'initiative des pouvoirs publics ou de structures associatives, ainsi que la mobilisation aujourd'hui quasiment systématique de l'argument environnemental dans les conflits d'aménagement, la nature et l'environnement sont aujourd'hui entrés dans les logiques de justification, offrant un nouveau terrain à explorer pour les Économies de la Grandeur.

On peut évoquer en particulier l'article de Claudette Lafaye & Laurent Thévenot (1993). Les auteurs décomposent les arguments environnementaux au sein desquels ils identifient les six cités existantes. Le répertoire relatif au « respect des lieux, l'attachement au territoire, l'attention portée au passé » (Lafaye et Thévenot 1993) s'intégrerait au registre de la *grandeur domestique*. L'invocation de la beauté de la nature et de ses paysages, c'est-à-dire d'arguments esthétiques relève de la *grandeur de l'inspiration*. La « nature » peut aussi prendre la forme de « hauts-lieux » célèbres, parce que connus par tous ou parce que fréquentés par quelques stars de tout ordre. Il s'agirait d'une *grandeur d'opinion*. La « nature » peut être intégrée dans une *grandeur marchande*, comme le suggèrent la logique du « pollueur-payeur » ou les calculs d'internalisation de externalités. L'intégration de la « nature » dans la *grandeur industrielle* tient à l'internalisation de cette dernière au

sein de l'argumentaire technique. À travers des notions comme l'écocitoyenneté, l'environnement s'intègre aussi dans la *grandeur civique*.

Puis, les auteurs s'interrogent sur l'émergence d'une *grandeur verte*. Pour identifier une éventuelle *citée verte*, c'est-à-dire l'autonomisation d'un *bien commun* irréductible aux autres, Claudette Lafaye et Laurent Thévenot (1993) s'attachent tout d'abord à montrer la capacité de l'argumentaire écologiste à contester la légitimité des autres grandeurs. Dans cette nouvelle *citée*, autonome, repérée par ces deux auteurs, « est grand ce qui est écologique, est écologique celui qui, par ses actions, prouve son souci de l'environnement et concourt à sa protection ». Claudette Lafaye et Laurent Thévenot (1993) repèrent toutefois deux faiblesses propres à cette *grandeur verte*. L'une concerne « la difficulté d'établir un équivalent propre à rendre les êtres commensurables ». L'autre est la déficience de la *grandeur verte* en matière de « justifications ordinaires », stipulant alors que « pour qu'émerge un nouvel ordre de justification, il faut que chacun puisse mettre à l'épreuve des actions les plus quotidiennes et les plus banales selon un art de prudence proprement écologique dont on ne connaît encore que quelques préceptes. » (Lafaye et Thévenot 1993).

Claudette Lafaye et Laurent Thévenot vont plus en avant dans le repérage d'un principe de justice environnementale et suggèrent que ce dernier pourrait aussi mettre en cause « la grammaire commune » du modèle de *citée éprouvée*. Je retiendrai ici trois arguments qui sont les plus répandus. Les deux premiers élargissent la communauté de référence, l'un en étendant la commune humanité à des êtres n'étant pas encore de ce monde, les « générations futures », l'autre échappant à l'humanité en impliquant des êtres non-humains, comme la faune et la flore, pris comme individus ou comme espèces. Cette seconde considération a aussi des conséquences sur l'axiome relatif à la dignité des membres de la communauté, puisqu'elle serait aussi ici attribuée à des non-humains. Le troisième point relatif à l'invocation de l'écosystème et plus largement de la biosphère aurait pour conséquence une montée en généralité et une rupture du dualisme ordre social versus ordre naturel.

Créer de nouvelles cités est un exercice stimulant, mais dont les limites sont vite atteintes. C'est pourquoi, afin de s'extirper du cadre strict des É.G., Laurent Thévenot (1996) propose d'articuler les É.G. à une analyse en termes de stratégies, suggérant que « dans le déroulement de la confrontation, ou même en réponse à une interrogation rétrospective, les acteurs sont amenés à inscrire leur activité dans des régimes différents, à passer d'un ordre de justification à l'autre, ou encore d'un régime de justification à un traitement stratégique » (Thévenot 1996). Le formulant moins explicitement, Luc Boltanski propose aussi de complé-

ter le modèle des É.G. et l'exercice d'identification de nouvelles cités qu'il implique. Pour ce faire, il opère un retour, certes prudent, vers une prise en compte des classes sociales (Boltanski et Chiapello 1999).

En refusant à leurs débuts toute référence aux groupes ou classes sociales, les É.G. faisaient l'impasse sur les processus socio-historiques de constitution des *cités*. Leurs récents développements (Boltanski et Chiapello 1999) abordent de façon plus apaisée cette question. Les cités relèvent alors bien d'un processus de construction sociale où certains groupes sociaux peuvent jouer un rôle spécifique. La nouvelle *cité par projets* est une réponse de certaines fractions du patronat aux critiques du capitalisme, critique sociale (aspiration à l'égalité entre les travailleurs) de la part des mouvements ouvriers et critique artistique (aspiration à la liberté des travailleurs) de la part des cadres.

Les auteurs établissent de façon plus générale qu'une « cité a ainsi des chances de se mettre en place, quand un groupe d'acteurs, prenant appui sur un monde stable de dispositifs et d'objets, voit sa puissance s'affermir, en sorte que ses membres se sentent en mesure de revendiquer une reconnaissance propre et de se targuer d'une contribution spécifique au bien commun, sans avoir à faire valoir ou même à faire excuser, par d'autres activités vertueuses plus acceptables, la force acquise dans le domaine où ils excellent » (Boltanski et Chiapello 1999).

Mais, et toute l'originalité du modèle est là, la mise en exergue de la contribution de différents groupes sociaux dans la constitution d'une *nouvelle grandeur* n'attribue en aucun cas de façon durable une grandeur à un groupe. Une fois encore, la *cité* ne peut être ramenée à un *habitus* de classe ou de fraction de classe. Ainsi, les auteurs montrent comment la *cité par projets* est aujourd'hui aussi bien mobilisée par les patrons « suppôts du capitalisme » et les militants anti-capitalistes. Cette capacité commune des « pro- » et des « anti- »capitalistes à s'inscrire dans la *cité par projets* révèle plus largement une caractéristique originale des *cités* qui sont, si l'on suit les auteurs, « à la fois des opérateurs de justification et des opérateurs critiques ».

Le présent ouvrage propose de suivre et de radicaliser cette perspective en articulant explicitement les É.G. à une sociologie critique. Il s'agira de mettre en exergue le caractère complémentaire de ces deux conceptions de la société plutôt que de ne considérer que leurs oppositions. Les É.G. postulent au moins au niveau théorique une égale connaissance des différents principes de justification par les acteurs sociaux, ainsi que leur capacité à passer d'un ordre de justification à un autre. Ce qui a pour conséquence d'associer les *principes de justification* à des *situations* et non pas à des acteurs ou des groupes sociaux. Toute-

fois, l'égalité de distribution de ces compétences entre les acteurs sociaux pose question.

Sans aller jusqu'à remettre en cause la connaissance qu'ont les acteurs des différents ordres de justification, on peut s'interroger sur la capacité à mobiliser avec succès ces *principes de justification*, qui relève en partie d'un acte performatif, et donc d'une compétence rhétorique. Or, il n'est pas déraisonnable d'avancer que ces compétences rhétoriques sont inégalement réparties entre les acteurs sociaux. Aller jusqu'à marier *principes de justification* et *habitus* ne ferait que trahir la pensée de leurs auteurs respectifs. Cependant force est de constater que les acteurs parvenant à imposer (toujours momentanément certes) un principe de justice, soit par *épuration* d'une *situation*, soit par *frayage* d'un *compromis*, ont en commun cette compétence rhétorique, soit directement du fait de quelques expériences militantes ou professionnelles ou plus largement parce qu'ils sont bien dotés en capital culturel, soit indirectement, de par leur capacité à mobiliser un réseau d'acteurs dotés de ces attributs.

Ainsi, bien qu'optant pour une approche en termes de justification, je n'évacuerai pas la question de la distribution des compétences entre les acteurs et ses implications en matière de stratification sociale. En respect des principes établis par les É.G., il ne s'agit pas d'attribuer durablement telle *citée* à tel groupe social, mais plus précisément de voir, d'une part, comment l'expérience des individus optimise leur investissement dans une *épreuve de grandeur*, d'autre part, que l'*épreuve de grandeur* ou la construction de *compromis* peut contribuer à la structuration de groupes sociaux ou réciproquement que la structuration de groupes sociaux contribue à l'émergence de nouvelles *cités*. Cet élargissement du modèle suggérerait alors que les Économies de la Grandeur ne remettent pas en cause les rapports de force qui ont tant préoccupé les sociologies du dévoilement, mais en proposent plutôt une nouvelle grammaire, rendant compte de la complexification de ces derniers et de leur caractère dynamique.

Des « nouveaux mouvements sociaux » aux « forums hybrides »

Les mobilisations étudiantes, féministes et écologistes constituent les principaux éléments de ce qui est désigné comme les « nouveaux mouvements sociaux », notamment par Alain Touraine et son équipe de recherche. Le qualificatif nouveau est attribué à ces mouvements sur la base de quatre grands critères (Neveu, E. 1996) : (1) les formes d'organisation et les modes d'action, (2) le contenu des revendications, (3) l'identité des acteurs et enfin, (4) le rapport au politique. Comme les mouvements ouvriers auraient caractérisé la période industrielle, les

« nouveaux mouvements sociaux » seraient emblématiques des nouveaux mouvements sociaux de l'ère postindustrielle. Ces résultats rejoignent la thèse de Ronald Inglehart (1977) qui suggère quant à lui le passage à une « société postmatérialiste » du fait de la satisfaction des besoins matériels de base qui permet un glissement des revendications du quantitatif vers le qualitatif. Dans le même sens, Jürgen Habermas (1981) précise que « the new conflicts are not sparked by problems of distribution, but concern the grammar of forms of life ».

Pendant, comme le souligne Erik Neveu (1996) « nombre des traits associés au “nouveau” se retrouvent sans peine dans diverses séquences de mobilisations “anciennes” ». Les revendications anciennes de réduction du temps de travail s'apparentent largement à des préoccupations qualitatives, ou des modes d'action innovants comparables à ceux des « nouveaux » mouvements. Et réciproquement certaines actions contemporaines mobilisent des revendications très matérielles, comme le droit au logement, les « sans-papiers » ou l'aide humanitaire. Alors que les « nouveaux » mouvements sociaux devaient se différencier des mouvements ouvriers par leur résistance à l'institutionnalisation et leur indépendance politique, force est de constater aujourd'hui que certains d'entre eux, en particulier dans le secteur environnemental, sont passés maîtres en la matière (Charvolin 1993, Lascoumes 1994).

Dans le même sens, les revendications s'attaquant aux principes économiques capitalistes et à la remise en cause de la croissance ont progressivement été remodelées. La capacité des entrepreneurs à reprendre à leur compte l'argument vert pour en faire un slogan commercial (Buttel *et al.* 1990, Kalaora 1993) ne doit pas être négligée, mais elle n'explique pas tout. Comme en atteste le glissement du « *limits to growth* » vers la notion de « *sustainable development* », les revendications environnementales ne mettent plus en cause de façon radicale les fondements du système capitaliste. Et les militants n'hésitent pas à utiliser les outils capitalistes pour défendre leur cause, mobilisant un vocabulaire économique du type « internalisation des externalités », voire des démarches de monétarisation de biens environnementaux non marchands du type méthode d'évaluation contingente¹¹. De même des notions d'abord naturalistes et éthiques, comme la biodiversité, portées par les militants écologistes sont aujourd'hui des ressources marchandes grâce à leur conversion en « brevets » (Aubertin et Vivien 1998).

Quant à l'appartenance sociale des militants, il ne faut pas négliger que les leaders des mouvements ouvriers étaient généralement issus de

¹¹ Pour une critique de ce type d'investigation, voir Claey's-Mekdade *et al.* (1999), Claey's et Vivien (2001).

l'élite ouvrière. Enfin, assimiler directement l'émergence de nouvelles mobilisations à des changements sociaux allant pleinement dans leur sens, c'était faire fi de la capacité intégratrice de l'ordre existant. À ce titre, Luc Boltanski et Eve Chiapello (1999) analysent l'émergence d'une *cit  par projets* comme le r sultat de l'int gration par le capitalisme de ce que les auteurs d signent comme la critique artistique, qui correspondrait   ces nouveaux mouvements sociaux, mais aussi de la critique sociale, qui correspondrait aux « anciens » mouvements sociaux.

Si la th orie des nouveaux mouvements sociaux s'est tant attach e   montrer le caract re fonci rement nouveau des mobilisations  tudi es, c'est peut- tre par impatience dans sa qu te de changement social. Or, le changement n'a pas besoin d' tre radical pour  tre effectif. Il para t souvent rapide, alors qu'il puise ses sources dans des  volutions anciennes. Le passage d'une soci t  industrielle   une soci t  postindustrielle appara t brutal   celui qui l'observe et le vit tout   la fois. Or, bien que les indicateurs tant  conomiques que sociaux et techniques de ce passage foisonnent, force est de constater que les sciences sociales annoncent ce changement depuis plus de vingt ans et que depuis plus de vingt ans, il se r v le fuyant. Le nouveau ne d sint gre pas compl tement l'ancien.

La proposition de Bruno Latour (1989) de ne plus repr senter le temps comme une ligne droite, mais comme une spirale est de ce point de vue s duisante : « supposons par exemple, sugg re-t-il, que nous regroupions les  l ments contemporains le long d'une spirale et non plus d'une ligne. Nous avons bien un futur et un pass , mais le futur a la forme d'un cercle en expansion dans toutes les directions et le pass  n'est pas d pass , mais repris, r p t , entour , prot g , recombina , r interpr t  et refait. Des  l ments qui paraissent  loign s si nous suivons la spirale peuvent se retrouver tr s proches si nous comparons les boucles. Inversement, des  l ments tr s contemporains   en juger par la ligne deviennent tr s  loign s si nous parcourons un rayon. » Non pas que la proph tie annonc e par ces th ories (Touraine *et al.* 1980) ait avort , au contraire les mobilisations associatives relatives   l'environnement semblent  tre en nombre croissant, mais leur perte apparente de radicalisme serait le prix   payer pour l'ampleur de leur diffusion. Ainsi, l'*environnementalisme* a impuls  de nouvelles formes associatives certes, mais il a aussi en partie reproduit des formes de mobilisation anciennes, ou s'est greff    des structures existantes.

Une fa on de nuancer la th orie des nouveaux mouvements sociaux est de mettre l'accent sur le caract re pluriel des modes d'action des mouvements contemporains. Comme Pierre Lascoumes (1994) a pu

l'observer au sujet des mouvements écologistes, leurs modes d'actions diffèrent d'un groupe à un autre, mais aussi au sein d'une même structure. Il apparaît alors vain de vouloir mesurer la nouveauté des mouvements par leur force protestataire, et réciproquement leur ancienneté par leur degré d'institutionnalisation, tant cette catégorisation duale ne résiste pas à l'analyse. Ainsi, certaines structures environnementales revêtent aujourd'hui un caractère parapublic, d'autres font de la contestation le fondement même de leur existence, d'autres enfin, savent alterner ou même mener de front des logiques de contestation et des logiques d'institutionnalisation (Lascombes 1994). Les mobilisations associatives en général et environnementales en particulier seraient, est-il précisé, plus le fait d'individus de couche moyenne voire supérieure, marquant alors une rupture avec les mouvements ouvriers. Certes, les résultats d'enquêtes statistiques sont flagrants (Héran 1988), mais, comme il l'a déjà été évoqué précédemment, des mouvements plus populaires comme les associations de chasse (Fabiani 1984) et de pêche (Barthélémy 1997) font aujourd'hui leurs certaines revendications environnementales.

Dans le même sens, qu'en est-il du rapport au politique véhiculé aujourd'hui par les mobilisations associatives ? Comme le rappelle Jacques Ion (1997), le modèle associatif français a longtemps été caractérisé par de vastes réseaux idéo-politiques, typiquement organisés sur un mode fédératif. L'adhésion idéologique à un principe politique produit par le sommet était la condition première à la participation associative. Le militant était donc politisé, la structure fédérale était liée à son pendant politique, participant d'une même nébuleuse idéologique, comme en atteste le trio classique de l'amicale laïque, du syndicat ouvrier et du parti communiste. L'adhésion à une nébuleuse excluait, au moins en théorie, l'adhésion à une structure faisant partie d'une autre fédération. Jacques Ion constate un affaiblissement de ces nébuleuses idéo-politiques, qui n'entraîne pas pour autant « la fin des militants », mais donnerait plutôt à voir un glissement de « l'engagement militant », « articulant des appartenances et sociabilité primaires avec une insertion sociétaire dans l'espace idéo-politique national, inscrit dans la longue durée de l'Histoire, fonctionnant massivement à la délégation et dont la force et la légitimité sont fondées principalement sur une logique du nombre faisant masse », vers une participation « distanciée », « supposant (...) des individus déliés de leurs appartenances, valorisant des ressources personnelles, se mobilisant ponctuellement sur des objectifs limités pour une durée déterminée, privilégiant l'action directe et l'efficacité immédiate même restreinte ».

Le développement croissant de fédérations régionales et nationales relatives à l'environnement pourrait laisser croire que ce secteur échappe au glissement identifié par Jacques Ion. Mais ce ne serait pas relever la spécificité de ces structures qui fonctionnent en fait comme des coordinations ou des rassemblements d'associations très autonomes sans cadre idéo-politique homogène strictement défini et scrupuleusement suivi par la base.

Dans l'ancien modèle associatif le « nous » comme « recherche collective d'identité s'appuyait sur des groupements de fait », aujourd'hui, « ce sont les réseaux tissés par les individus eux-mêmes qui deviennent la matière première des associations. La tendance est plutôt à une sorte de diversification des *nous* de référence de telle sorte qu'il n'y a aucune antinomie à participer de groupements d'échelles différentes » (Ion 1997). Le « Je » échappe donc à une nébuleuse idéo-politique unique, le rapport individu-Nation ne serait alors plus médiatisé par une hiérarchie pyramidale de représentants associatifs et laisserait ainsi la place à l'expression directe des « citoyens ».

La citoyenneté est aujourd'hui un des leitmotivs des revendications associatives. Le militant est-il dès lors cet être éminemment politique défini par Jean-Jacques Rousseau dans *Le contrat social* comme capable de généralisation et d'abstraction, et *in fine* porteur de l'intérêt général ? La définition du militant comme citoyen soulève trois questions, au moins. (1) les stratégies individuelles qui se cacheraient derrière la notion de citoyenneté, (2) les rapports de pouvoir qu'elle ne ferait que dissimuler et (3) les formes d'appartenances communautaires qui pourraient ou non cohabiter avec elle.

(1) Les stratégies individuelles tout d'abord : dans les mobilisations environnementales, la figure typique du citoyen stratégique est certainement le syndrome *NIMBY* (« not my back yard », soit « pas de ça chez moi », et implicitement, « plutôt chez le voisin »). Il est incontestable que le *NIMBY* peut être une des premières motivations de l'engagement. Un projet de tracé autoroutier passe sur la propriété d'un individu, celui-ci sera susceptible de se battre pour son bout de jardin, même s'il peut retirer un avantage pécuniaire du rachat de sa propriété par l'aménageur. Mais l'expérience enseigne que l'opposant à un projet sait sortir de son jardin et faire montre d'une capacité à la généralisation et l'abstraction. Il ne propose alors plus de déplacer l'autoroute dans le jardin d'à côté, mais peut s'attaquer aux fondements de la politique nationale des transports, suggérant par exemple une réorientation vers une politique du ferroutage, et/ou mettre en question les processus de décisions jugé centralistes et technocratiques, revendiquant alors le droit à la concertation. Certes cette « réfutation de l'effet *NIMBY* » (Trom 1999) est une

réponse aux accusations formulées par le décideur qui tente de discréditer les opposants au projet. Mais que ces mobilisations soient impulsées en partie au moins par du *NIMBY* n'exclut pas que les militants mettent en œuvre une montée en généralité. Or, que cette dernière soit purement stratégique ou motivée par des convictions « citoyennes » n'enlève rien à la capacité généralisante de l'argumentaire déployé.

(2) Les rapports de pouvoir maintenant : les analyses marxistes suggèrent que l'invocation de la citoyenneté n'est qu'un outil d'imposition du pouvoir des classes dominantes, par « transposition politique de la domination économique » (Delaunay 1996). L'analyse d'influence bourdieusienne y voit une forme de violence symbolique (Waquant 1999). Toutefois ces critiques ne remettent pas complètement en cause le principe de citoyenneté, mais rappellent plutôt que c'est un *thélos* encore jamais atteint et non pas une réalité effective (Thériault 1999). Je nuancerai ces approches, mais ne les rejeterai pas, en suggérant à la suite de Jean-Claude Delaunay (1996) que lutte des classes (puisque c'est bien de cela qu'il s'agit) et citoyenneté ne s'excluent pas totalement. La lutte des classes implique un projet de contre-société, typiquement la dictature du prolétariat, contrairement à la citoyenneté qui adhère aux principes républicains. Or, Jean-Claude Delaunay (1996) relève aujourd'hui un effet modérateur réciproque où « la lutte des classes serait sublimée par l'activation de la citoyenneté. La passivité institutionnelle de la citoyenneté serait stimulée par l'énergie de la lutte des classes ». En d'autres termes, la lutte des classes contribue au déplacement de la citoyenneté vers d'autres terrains que le seul cadre institutionnel, tandis que la citoyenneté offrirait d'autres moyens de considérer les problèmes et éventuellement de les résoudre (*exit* donc la dictature du prolétariat et place à la négociation et au consensus au moins partiel et temporaire).

(3) L'appartenance à d'autres communautés enfin : Catherine Neveu (1997, 1999) propose la notion de « citoyen localisé » pour rendre compte de ce phénomène. Cette notion permet de soulever la question des articulations entre la citoyenneté et d'autres formes d'appartenance, interrogeant le clivage entre « communautés » politique et culturelle. Ce serait alors sur la base d'un travail de médiation entre appartenance à des communautés politique et culturelle que se développe la figure paradoxale du *citoyen localisé*. Selon l'auteur, ce travail de médiation permettrait aux acteurs d'échapper à l'échelle nationale propre à la citoyenneté, soit vers le local, mais aussi vers le global, telle que la notion de citoyen du monde.

Au regard de ces quelques réflexions, il est à prendre au sérieux le passage du militant au citoyen, non pas comme concept théorique mais comme objet d'étude. Plus encore, il serait hâtif d'associer l'affaiblis-

sement des nébuleuses idéo-politiques à la « fin des idéologies ». Ne serait-ce pas au contraire le signe de l'émergence de « nouvelles » idéologies, où l'apolitisme déclaré n'est que l'expression d'une grammaticalité naissante du rapport au pouvoir (ou à la *grandeur*) ? Ainsi, le passage du communautaire au sociétaire, du militant au « citoyen » peut être résumé comme Jacques Ion (1997) le suggère par le passage « des groupements en réseaux aux réseaux d'individus », ou « les réseaux ne sont plus des données préexistantes à l'engagement, ils se dessinent au fur et à mesure des implications croisées des engagements individuels » (Ion 1997). D'où, l'intérêt d'orienter aujourd'hui les recherches sur le milieu associatif français vers une analyse des réseaux non plus organisationnels, mais individuels.

L'analyse de réseau (Degenne et Forsé, 1994) permet de dépasser une classique approche typologique du milieu associatif. Non pas que les approches typologiques soient sans intérêt, elles ont fourni au contraire des outils de compréhension pertinents. Pierre Lascoumes (1994), par exemple, identifie quatre grands types d'associations dans le domaine de l'environnement, sur la base d'une hiérarchie relative aux intérêts défendus : (a) un intérêt local ponctuel, (b) un intérêt focalisé, (c) un intérêt local diversifié et (d) un intérêt pluridimensionnel. Son analyse ne s'arrête pas à cette typologie des préoccupations associatives, mais suggère une mise en rapport entre les intérêts des associations et leurs caractéristiques socio-démographiques et morphologiques. L'auteur précise ainsi que les associations de type (a) « sont tendanciellement plus récentes, disposent de moins d'adhérents ». Les associations de type (b) et (d) sont généralement plus anciennes, avec un nombre d'adhérents plus élevé et des moyens d'organisation matérielle.

Les approches typologiques ont cependant pour inconvénient majeur d'inciter à généraliser l'analyse à l'ensemble du groupe associatif et d'appréhender ce dernier comme une boîte noire. L'intérêt d'une analyse des réseaux d'acteurs est bien son ambition d'ouvrir la boîte noire de la structure associative, afin de pénétrer au cœur de l'action, qui est faite de mouvements collectifs, comme les manifestations et les pétitions, mais aussi, et même surtout, de réseaux d'acteurs et de noyaux restreints, faits de réunions intimistes, de coups de téléphones opportuns de discussions « entre deux portes », sans lesquels les mouvements collectifs n'auraient souvent pu être. Plus encore, une manifestation ou une pétition sont des activations de réseaux d'acteurs, avant d'être des mouvements collectifs. Le milieu associatif n'est alors plus appréhendé comme un ensemble de groupes mais comme un réseau d'acteurs, où chaque individu se caractérise par les ressources matérielles, humaines et symboliques qu'il est en mesure de mobiliser.

En outre, la portée d'une analyse de réseau peut être plus large qu'une seule approche structurelle. À la question de départ « qui est en contact avec qui ? », s'ajoutent les questions transversales « comment ? » et « pourquoi ? ». Ainsi, l'action individuelle mise en avant par l'analyse de réseau, n'est pas pour autant isolée des conditions sociales de sa production. L'analyse de réseau pourrait en certains points s'apparenter à la notion bourdieusienne de *capital social* (Bourdieu 1980). Elle a toutefois un sens plus élargi et ne restreint pas, à la différence de l'analyse bourdieusienne, le réseau à l'appartenance à un groupe social. Il a été montré que l'institutionnalisation croissante des préoccupations environnementales s'est largement appuyée sur l'associativisme (Lascoumes 1994, Charvolin 1993). Or, l'analyse du réseau est un outil particulièrement adapté à la compréhension des rapports entre associatifs et décideurs, et tout particulièrement dans le cadre du double mouvement de localisation et d'internationalisation.

L'analyse de réseau permet de mettre en évidence l'émergence de chefs de file, jouant le rôle de médiateurs entre associations et décideurs mais aussi entre associations et experts, ainsi qu'entre les différentes structures associatives. Ces figures souvent « charismatiques », acteurs émergents de la masse, font preuve d'un savoir-faire rhétorique (Agostini *et al.* 1995, Lafaye et Thévenot, 1993) et technique (Kalaora et Theys 1992), jouant un rôle clé dans les mobilisations face aux projets d'aménagement. Ces figures « charismatiques » se caractérisent généralement par la richesse de leurs ressources, qu'elles soient symboliques ou matérielles. Ces analyses concluent généralement à un détachement notable entre les porte-parole associatifs et la base adhérente. Il est indéniable que dans nombre de mobilisations associatives, des chefs de file tendent à s'éloigner de leurs adhérents. Toutefois cette tendance est probablement en partie accentuée par le principe de l'analyse de réseau.

L'inconvénient d'une telle démarche est son penchant à pêcher par excès inverse par rapport aux approches typologiques. Alors qu'une analyse typologique ne fait que peu de cas des composantes individuelles des structures associatives, une approche en termes de réseau d'acteurs peut sous-estimer la place de la « masse silencieuse » constituée de la base adhérente. Il s'agira donc de corriger cette faiblesse de l'analyse en termes de réseau en insistant sur les processus de désignation et de reconnaissance contribuant à l'émergence de porte-parole associatifs.

Le concept bourdieusien de *capital symbolique* peut y apporter un premier éclairage. La notion de *capital symbolique* (Bourdieu 1980) rend en effet compte de la constitution de réseaux d'acteurs basés sur un processus cognitif de connaissance – reconnaissance, dont l'honneur, la

confiance, la notoriété et le prestige, sont les moteurs. L'enrichissement du *capital symbolique* d'un individu, en l'occurrence, d'un porte-parole associatif peut alors prendre la forme d'un *cursus honorum*. Cependant, si le concept de *capital symbolique* permet de rendre compte des processus de connaissance-reconnaissance à l'œuvre dans les réseaux d'acteurs, il reste lié aux théories de l'*habitus* qui impliquent un attachement durable, voire quasi irrévocable, d'un état de ce capital à un individu ou un groupe d'individus. On lui préféra de ce fait la notion de *capital confiance*. Tout au long de son *cursus* de militant, le porte-parole associatif accumule un *capital confiance* auprès de la base militante. Toutefois même s'il y a accumulation, cette dernière n'est jamais complètement acquise et peut être à chaque moment mise en question. Ce processus d'accumulation révocable de *capital confiance* peut s'inscrire dans le *monde connexionniste* identifié par Luc Boltanski et Eve Chiapello (1999). En effet, la richesse des connexions établies et la confiance accordée à un individu contribuent à la *grandeur* de ce dernier. Ce qui différencie Luc Boltanski et Eve Chiapello des autres auteurs analysant les réseaux sociaux est que la logique des É.G. ramène le réseau au niveau d'un principe normatif¹².

Enfin, l'analyse de réseaux de personnes révèle aussi des réseaux d'idées, lieux de diffusion, de confrontation et d'interpénétration d'énoncés, et *in fine*, lieux de production idéologique. Le réseau comme outil de diffusion d'idées a largement été étudié, en particulier dans les recherches sur l'innovation (Mendras et Forsé 1983, Degenne et Forsé 1994). Cependant, ces études ont mis l'accent sur le réseau comme outil de diffusion d'innovations et moins comme lieu de production d'idées et d'énoncés. Or, la diffusion n'échappe pas à des processus d'appropriation et de traduction pouvant engendrer de nouveaux énoncés et argumentaires (Callon et Rip 1992, Latour 1999). L'affaiblissement des nébuleuses idéo-politiques déjà évoqué laisserait la place à des énoncés composites. Ces énoncés se caractérisent par leur dimension hybride où sciences, techniques, droit, politique et économie s'entremêlent, au point qu'il devient difficile, voire impossible, de les dissocier les uns des autres.

Dans ce contexte, la science et les scientifiques sont, tout à la fois, des ressources et des éléments des réseaux associatifs. Les figures du scientifique et de l'expert jouent un rôle parfois ambigu dans les réseaux associatifs, tour à tour alliés du pouvoir ou porteurs de contre-propositions (Callon et Rip 1992). Les approches inspirées de la sociologie de la traduction sont de ce point de vue éclairantes. Elles permet-

¹² Les auteurs font remarquer à ce titre que la sociologie des réseaux a elle-même contribué à la définition des principes normatifs de ce monde connexionniste.

tent d'appréhender la constitution d'*espaces publics* originaux, de *forums hybrides* constitués de réseaux d'acteurs, d'*acteur-réseau* ou de *réseau d'attachement* (Latour 2000) interrogeant les frontières entre science et politique.

Ainsi, le réseau ne se limite pas aux militants associatifs, mais s'étend aux acteurs politiques et scientifiques impliqués. Les *forums hybrides* résultent notamment de deux processus étroitement liés, le double mouvement de scientification de la politique et de politisation de la science, d'une part, et d'autre part, le développement de processus de consultation/concertation. Dans ce contexte, le scientifique n'est plus ce savant pensé par Max Weber (1959) comme capable de fournir des connaissances certaines à un homme politique qui décide *in fine* en fonction des valeurs qu'il représente. On serait plutôt aujourd'hui, pour reprendre la formule provocatrice de Jérôme Ravetz (1992), dans un schéma où des « décisions dures sont prises sur des évidences scientifiques molles ou sujettes à controverse ». Ce n'est pas non plus tout à fait le modèle pragmatique décrit par Jürgen Habermas (1973) qui s'offre à l'observateur, c'est-à-dire une négociation formalisée entre science et politique, où il serait possible d'identifier clairement ces deux sphères.

Dans les « nouveaux » processus de décision, les rôles ne sont pas acquis durablement et les figures se complexifient. Dans cette complexité croissante, le politique ne serait plus tout à fait le seul habilité à parler au nom de la société, comme le scientifique ne serait plus le seul à parler au nom de la nature. Cette montée en complexité serait tout à la fois une cause et une conséquence d'un passage progressif d'un modèle prescriptif vers un modèle délibératif. Cause et conséquence, car ce passage vers le délibératif est tour à tour subi et incité par les pouvoirs publics. Ainsi, la tradition française d'un État central imposant sa politique au nom de l'intérêt général dont il serait le seul détenteur serait peu ou prou mise en cause. Non seulement l'intérêt général serait devenu négociable, mais plus encore, il peut se révéler pluriel. Partant de ce double constat, la sociologie de la traduction (Callon 1986) offre des grilles d'analyse stimulantes mettant l'accent sur ces processus de prise de décision tripartite où se rencontrent et se mêlent scientifiques, politiques et militants associatifs.

Les trois principes que se donne la sociologie de la traduction (Callon 1986), *agnosticisme* (1), *symétrie généralisée* (2) et *libre association* (3), invitent à un dépassement de l'épistémologie classique (la Science et ses objets *versus* les sociétés et leurs sujets) et du relativisme radical, (1) en s'interdisant de censurer les acteurs lorsqu'ils s'expriment sur leur environnement social, (2) en utilisant un seul et même répertoire

pour décrire les enjeux scientifiques et sociaux, (3) et en abandonnant toute distinction *a priori* entre faits de nature et faits de société.

Il ne s'agit alors plus de tenter d'identifier la part de la nature (les faits objectifs) et des cultures (les représentations subjectives), moins encore de naturaliser les sujets ou de culturaliser les objets, mais de s'interroger sur la constitution de *forums hybrides*, lieux de production de normes socio-techniques. Ces normes socio-techniques seraient des *compromis* caractérisés par « l'impossibilité de distinguer nettement entre ce qui ressortirait d'une pure logique scientifique et ce qui serait du ressort de l'action politique ou plus largement de la société » (Callon et Rip 1992). Ainsi ces forums sont qualifiés d'hybrides car les trois grands pôles dont ils sont constitués, « le pôle des technosciences, celui du droit et des réglementations, celui du monde sociopolitique et économique (...) au lieu de correspondre à des univers (relativement) distincts les uns des autres, et entre lesquels des experts "indépendants" recherchent des ajustements, se caractérisent par une interpénétration très forte des acteurs et des débats » (Callon et Rip 1992).

Cette hybridation serait le résultat d'un travail de traduction, c'est-à-dire de déplacement d'êtres humains mais aussi non-humains. Ce travail de traduction, cette « alphabétisation générale des entités muettes » (Latour 1999), est rendu possible par la constitution de réseaux et la désignation (ou l'auto-désignation) de porte-parole. En respect des trois principes évoqués à l'instant, les scientifiques sont des porte-parole, tout autant que les politiques et les militants. L'intérêt de la notion de porte-parole par rapport à celle de représentant est justement de pouvoir à tout moment mettre en question la représentativité de celui qui parle, et d'exprimer un large éventail de relations entre le mandant et le mandé allant de la confiance totale au doute complet (Latour 1999). Les *forums hybrides* sont rythmés par un foisonnement d'épreuves de tout ordre (scientifiques, politiques, juridiques), suscitant des controverses qui ne peuvent être clôturées (momentanément) que par la mise en place de porte-parole incontestables (temporairement). Dès lors, l'organisation des *forums hybrides* repose sur deux mouvements : une exploration des entités susceptibles d'entrer dans le forum (*exploration des débordements*) et une stabilisation/délimitation du forum (*configuration des cadrages*) (Callon et al. 2001).

S'il est hâtif d'associer le développement de *forums hybrides* à la démocratisation de la prise de décision, ils constituent néanmoins, en tant qu'expérience collective, des lieux d'apprentissage. On retrouve là le point avancé plus haut, faisant du réseau un lieu de diffusion mais aussi de production de savoirs. La sociologie de la traduction permet de mettre l'accent sur le caractère hybride de ces savoirs et du processus de

production de ces derniers, en l'occurrence par la notion de traduction. Ainsi, comme le précise Michel Callon (1986), « la traduction n'est rien d'autre que le mécanisme par lequel un monde social et naturel se met progressivement en forme et se stabilise pour aboutir, si elle réussit, à une situation dans laquelle certaines entités arrachent à d'autres, qu'elles mettent en forme, des aveux qui demeurent vrais aussi longtemps qu'ils demeurent incontestés ».

La sociologie de la traduction suggère une extension de la notion de réseau d'acteurs en prenant en compte les humains comme les non-humains. Cette approche offre aussi des possibilités d'articulation avec le modèle des économies de la grandeur qu'elle vient compléter¹³. La traduction peut en effet être un bon outil de compréhension de la formation de nouvelles *cités*, mais aussi de *compromis* entre les différentes grandeurs.

Les Économies de la Grandeur et la Sociologie de la traduction ont en commun de partir d'une critique de la sociologie du dévoilement et de proposer à notre discipline d'autres orientations. Pêchant par excès inverse, ces deux approches tendent à occulter les rapports de pouvoirs, pouvant aller jusqu'à idéaliser certains processus. La notion de *forum hybride* notamment peut aisément prendre des airs d'idéal délibératif. Entre une sociologie réduisant tout aux rapports de pouvoir et une autre qui en fait abstraction, ne peut-on pas concevoir ce que le bon sens populaire appellerait « un juste milieu » ? Un juste milieu qui ne serait pas une ultime et illusoire tentative de dépassement épistémologique, mais plutôt un travail de dialogue entre paradigmes. C'est dans cet esprit que la perspective proposée ici articule des conceptions issues de la sociologie de la traduction et des économies de la grandeur à une analyse des rapports de pouvoir.

Un laboratoire socio-naturel¹⁴

Il convient de présenter rapidement les orientations méthodologiques adoptées dans le cadre de cette recherche. Outre une présentation des outils d'analyse, l'accent est mis sur la façon d'appréhender le terrain en termes de *laboratoire socio-naturel* et sur la place assignée au sociologue.

¹³ Ce rapprochement entre sociologie de la traduction et l'économie des grandeurs a en partie déjà été opéré par Bruno Latour (1995), en particulier, dans son article « Moderniser ou écologiser ? À la recherche de la septième cité ».

¹⁴ « L'expression socio-naturelle » est de Florian Charvolin (1993).

Choisir le delta du Rhône

Dès lors qu'il fait le choix d'une approche localisée, le sociologue est pris dans un dilemme entre « le fait local embêtant et la généralisation élégante »¹⁵, ou dit autrement, entre la monographie par définition descriptive et l'extrapolation inévitablement abusive. Or, en appréhendant la localité comme un lieu d'observation de la recomposition du lien politique et du rapport à l'État, il semble possible d'esquisser une voie permettant de surmonter ce dilemme. Dans cette perspective, la description monographique n'a pas pour objectif de saisir la localité pour elle-même, mais pour son inscription dans la *communauté des citoyens*. Ce n'est pas la Camargue en tant que telle qui est appréhendée, mais la Camargue en tant qu'elle est un lieu privilégié d'observation du développement de *l'environnementalisme* et des deux mouvements *a priori* opposés dont il est porteur, le localisme et le globalisme.

En considérant la Camargue comme un lieu privilégié d'observation, il ne s'agit pas de lui attribuer un caractère exceptionnel (au sens d'exception à la règle), mais de lui reconnaître plutôt un caractère exacerbé. La Camargue telle que l'on peut l'observer aujourd'hui est le résultat de plusieurs siècles de *colonisation intérieure*. L'expérience montre que les terres de colonie sont bien souvent des terres d'expérimentation (Marié *et al.* 1999). En Camargue, tout est plus grand. Arles est la plus grande commune urbaine de France et les Saintes-Maries-de-la-Mer la plus grande commune rurale, les marais camarguais sont les plus grands d'Europe. L'absence de communauté paysanne (Picon 1978) prive la Camargue de lieux de discussion et de négociation permettant de nuancer le jeu social. En Camargue donc les rapports sociaux sont plus caricaturaux, les conflits plus frontaux. Bernard Picon (1978) précise que « c'est dans cette zone écologique si originale qu'on observe les types les plus purs, les moins nuancés d'enjeux et de conduites sociales ».

C'est dans cette perspective-là que fut créée l'équipe de recherche du DESMID¹⁶. En transformant une simple antenne de terrain en une unité de recherche à part entière, la création du DESMID (outre la validation institutionnelle du principe d'interdisciplinarité) se fonde sur la désignation de la Camargue en particulier, et des milieux deltaïques en général, comme des *laboratoires socio-naturels*. On retrouve la même logique, bien qu'à une échelle plus modeste, développée par l'École de Chicago, qui désigna Chicago en particulier et la ville en général, comme un laboratoire social. En d'autres termes, vingt ans d'études sociologiques

¹⁵ La formule est de Jack Hayward (1993).

¹⁶ Dynamiques Écologiques et Sociales et Milieux Deltaïques.

en Camargue, et plus encore d'études biologiques, ont montré que le delta du Rhône peut être appréhendé comme un laboratoire grandeur nature des interactions homme-nature.

L'objectif, on l'aura compris, n'est pas monographique, il ne s'agit pas d'analyser pour soi la construction d'un territoire, mais de comprendre en premier lieu, comment la localité en tant qu'objet de discours et de pratiques participe à l'élaboration d'une autre grammaire des rapports de pouvoir et des rapports au pouvoir, et en second lieu, comment les façons d'appréhender la localité procèdent d'un positionnement par rapport à la globalité. On s'inscrit en ce sens dans l'évolution de l'analyse du local identifiée par Albert Mabileau (1993) où « le local n'est plus l'objet d'étude, mais l'analyse se déroule *dans* le local ». Il s'agit en cela d'éviter une conception « réaliste » de la localité (Ratier-Coutrot 1986) faisant de cette dernière un microcosme, partie (localité) capable de refléter les propriétés du tout (nation). La localité n'est appréhendée ni comme un reflet miniaturisé de la France, ni comme une communauté autonome, mais bien comme un lieu privilégié d'observation des rapports entre les membres de la *communauté des citoyens*, comme entre la *communauté des citoyens* et les pouvoirs publics.

Appréhender la Camargue comme terrain d'étude nécessite d'apporter quelques précisions dans la mesure où l'intitulé Camargue ne désigne pas un espace unanimement délimité. Au sens strict, la Camargue se limite aux terres prises entre les deux bras du Rhône, il s'agit de l'île de Camargue. Ce critère de délimitation physique ne correspond à aucune unité administrative. L'île de Camargue réunit une grande partie de la commune d'Arles et la quasi-totalité de la commune des Saintes-Maries. Le parc naturel régional de Camargue, quant à lui, s'étend à l'ensemble de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer et à la partie camarguaise de la commune d'Arles, excepté l'extrême pointe nord de l'île. La commune d'Arles s'étend à l'est et au nord de l'île de Camargue, deux espaces intermédiaires respectivement entre la zone industrielle de Fos et les Alpilles. L'influence de la Camargue s'étend au-delà de ces limites physiques (les deux bras du Rhône) et administratives (les communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer). Les espaces de marais, caractéristiques de la Camargue, se retrouvent aussi à l'est, sur la commune de Port-Saint-Louis et à l'ouest, en petite Camargue. La culture du riz est pratiquée jusqu'aux pieds des Alpilles produisant des paysages similaires aux espaces camarguais. Dans le même ordre, le berceau du cheval de race Camargue dépasse largement les deux bras du Rhône. L'actuelle procédure de création d'un Pays d'Arles (dans le cadre de la loi du 4 février 1995) a pour objectif de réunir trente-sept communes englobant Arles, la Camargue, les Alpilles, la Crau, mais

aussi, le Comtat et le Val de Durance. On voit par ce processus que la définition d'un territoire camarguais et/ou arlésien dépasse les seules considérations physiques, culturelles, économiques et historiques (Allard et Claeys-Mekdade 2000). L'ensemble de ces délimitations « idéelles et matérielles », pour reprendre la formule de Godelier (1984), rend compte et participe de la définition de la Camargue comme espace social et culturel. Il convient de ce fait de ne pas retenir *a priori* un critère de délimitation plutôt qu'un autre.

On saisit dès lors tout le sens de la désignation de la Camargue comme laboratoire socio-naturel. Bernard Picon a montré l'interdépendance entre les formes du système socio-économique camarguais et le milieu physique. La Camargue, ce symbole international de nature sauvage, résulte de plusieurs siècles d'aménagements, d'endigements et de constructions de réseaux d'irrigation et de drainage. Ces aménagements lourds (deux cents kilomètres de digues plus encore de canaux et de roubines) contribuent à la production de l'actuelle richesse faunistique et floristique du site. L'entrelacement entre histoire « naturelle » et histoire sociale de la Camargue ne peut être compris qu'à la lumière d'une rupture épistémologique forte, renonçant à expliquer le social uniquement par le social. « On suppose, précise Bernard Picon, un système dont le mouvement résulte de l'interaction circulaire de tous ses éléments : les conditions naturelles spécifiques du delta du Rhône conditionnent les formes prises par les activités, les structures et les rapports sociaux, lesquels en variant avec les contraintes économiques et les représentations mentales dominantes de chaque période historique, modifient à leur tour les milieux naturels. »

Ainsi l'hostilité de ce territoire lacustre instable et les divagations du Rhône, ont en partie façonné les formes d'organisations socioéconomiques de la Camargue. Tout d'abord, le déficit hydrique caractéristique de la région, associé aux remontées d'eaux souterraines salées, a des conséquences sur la structure foncière du site et par là sur les formes d'organisation socioéconomiques qui y sont attachées : seule l'exploitation extensive sur de grandes propriétés est rentable. Bernard Picon (1978) fournit la preuve de l'influence du milieu physique sur la structure foncière en croisant deux variables, la salinité du sol et la taille des propriétés. Or, une corrélation est bien observée, plus la salinité est élevée, plus l'exploitation est grande. La mise en valeur de ces sols saumâtres desséchés en été, marécageux en hiver, nécessite un apport considérable de capitaux que la seule localité ne peut fournir. Ces apports de capitaux sont d'abord le fait d'investissements aristocratiques. Puis le recul de cette noblesse et le nouvel ordre économique produit par la révolution industrielle ouvrent la voie aux capitaux d'une bourgeoisie

d'affaire florissante. L'auteur montre aussi que cette structure latifundiaire a pour corollaire l'absence de société paysanne, car « l'hostilité du milieu (se montre) peu propice au peuplement de type communautaire » (Picon 1978). Les mas éloignés les uns des autres abritent essentiellement une population de passage : les propriétaires occupent leur mas de façon intermittente, métayers et ouvriers agricoles habitent en Arles ou ses alentours, peu d'entre eux logent en Camargue toute l'année. Ce n'est que tardivement que les propriétaires se sont installés de façon permanente en Camargue, suivis depuis par de nouveaux résidents d'origine urbaine.

Chronologie des projets d'aménagement de la Camargue

Cette recherche part de l'analyse de cinq projets d'aménagement qui font l'objet de conflits et de débats : un projet de contournement autoroutier, un projet de pont fluvial, un projet de démoustication, un projet d'aménagement du littoral et enfin un projet de réfection de digues de protection contre les crues du Rhône. Les associations camarguaises, centaines pour les unes, créées pour l'occasion pour les autres, participent et nourrissent largement ces débats. Dans le cadre de ce travail, le terme d'association aura un sens à la fois plus large et plus restreint que celui proposé par la loi 1901. Plus large tout d'abord, car l'analyse ne se limite pas aux seules associations déclarées en préfecture. Plus restreint ensuite, car l'analyse porte uniquement sur les associations militantes, excluant les structures se limitant à des offres de service.

L'utilisation de la formule de Michel Marié (1989) « aménagement et ménagement » a pour vocation de signifier que les politiques d'aménagement peuvent aussi relever d'un non aménagement. Une politique d'aménagement d'un fleuve peut consister en la construction comme en la non construction d'un pont. De même, il peut sembler excessif de considérer la démoustication comme un aménagement. Mais, l'aménagement de la nature ne consiste pas uniquement en des interventions immédiatement visibles comme la construction d'un pont, d'une digue, d'une autoroute ou autres travaux de terrassement. En matière de démoustication, ce sont les aèdes qui en l'occurrence sont terrassés, et l'effet d'une telle intervention n'en est pas moins perceptible (être ou ne pas être piqué par les moustiques). Pour donner une unité à la notion d'aménagement, je m'en remettrai finalement modestement au petit Larousse qui précise que « aménager » signifie « transformer, modifier pour rendre plus pratique, plus agréable ». Je profiterai du fait que ce « bon vieux dictionnaire » ne précise pas à l'attention de qui est envisagé le « plus agréable » pour prendre l'initiative d'ajouter que ce « plus

agréable » peut s'adresser aux humains comme aux non-humains, d'où l'expression « aménagement et ménagement ».

Afin de ne pas surcharger les chapitres suivants, une présentation rapide des cinq conflits d'aménagement est ici proposée.

Les digues du Rhône

Les digues actuelles du Rhône sont le résultat de plusieurs siècles d'aménagement et de gestion associative (cf. carte p. 242). Elles ont pour vocation la protection des biens et des personnes contre les divagations du fleuve. « La défense contre les inondations du Rhône prend, dès le XII^e siècle, une forme organisée. Au départ, une somme d'initiatives individuelles de la part des habitants qui veulent se protéger des crues finit par former une levée de terre encore discontinuée le long des deux bras du fleuve. On trouve trace d'une réelle organisation dans les statuts municipaux d'Arles datant de 1151. (...) Dès le XII^e siècle donc, les plus grands propriétaires de Camargue, seigneurs et ordres religieux, sont déjà associés, et cette association a pour fonction de modifier le milieu naturel dans une optique de protection qui se double d'un souci de mise en valeur » (Picon 1978). Ces différentes associations de gestion des digues sont ensuite réunies, sous l'impulsion de l'État, en une seule et même structure, le Syndicat de Gestion des Chaussées de Grande Camargue. Mais la protection reste encore partielle. L'endigement total des deux bras du Rhône est entrepris à l'initiative de Napoléon III, au lendemain de la grande crue qui frappa la Camargue en 1856. Ces grands travaux de rehaussement et de confortement des digues, achevés en 1869, ont garanti un siècle de protection, mis à mal par les inondations de 1993 et 1994.

Les inondations de 1993 et 1994 sont le résultat de ruptures de digues et non pas d'une submersion de ces dernières par les eaux du fleuve. Il ne s'agit pas là d'un simple détail technique, mais du point de départ des conflits faisant suite à cette « catastrophe naturelle », où le qualificatif « naturel » est sujet à controverse. L'enjeu premier de ces controverses est des plus classiques, en s'inscrivant dans une logique de recherche du responsable et donc du financeur potentiel. L'association des sinistrés créée pendant les événements est un élément moteur dans ce processus de recherche d'un responsable. Cette association est essentiellement composée d'habitants du nord-ouest de l'île de Camargue, zone la plus touchée par l'inondation. Les objectifs de cette structure sont d'obtenir des aides matérielles et financières d'urgence, des indemnités à moyen terme et une protection contre les inondations à long terme. Les propriétaires fonciers, gestionnaires et financeurs du syndicat des digues de Grande Camargue, principaux accusés lors du processus

de recherche d'un responsable, clament leur innocence. Finalement, le principe d'un syndicat intercommunal de gestion des digues est retenu et mis en place, transformé ensuite en syndicat mixte. Le syndicat mixte s'attache aujourd'hui à mettre en œuvre et réaliser une politique de restauration et de renforcement des digues.

Structure très présente dans les débats relatifs aux digues du Rhône, le comité des sinistrés élargit rapidement ses préoccupations. Il est rebaptisé Association des Camarguais. On retrouve cette association dans d'autres conflits d'aménagement de la Camargue.

Le bac de Barcarin

En aval de la ville d'Arles et jusqu'à l'embouchure du fleuve, aucun pont ne traverse le Grand Rhône. Sur cette partie du fleuve, seul un bac assure la liaison entre l'île de Camargue et le « continent », au niveau de Salin-de-Giraud, au lieu dit de Barcarin. Le fleuve marque une coupure physique entre l'île de Camargue et les proches zones urbaines et industrielles de Fos et de Marseille. Dans la double perspective d'assurer la continuité territoriale et de réduire ses coûts, le Conseil Général, financeur et gestionnaire du bac a projeté à plusieurs reprises la construction d'un pont. Le projet le plus récent concernant le remplacement du bac par un pont remonte à 1995. Ce projet a rapidement été contesté par un ensemble d'associations essentiellement locales, mais aussi régionales, nationales et internationales, constituées pour l'occasion en collectif.

Ce collectif est composé d'une centaine d'associations, avec de façon non exhaustive, l'association des Camarguais (anciennement comité des sinistrés), le Groupement Cynégétique Arlésien, les deux associations de gardians (la confrérie et la Nacioun Gardiano), les C.I.Q. et C.I.V. de Camargue Major¹⁷, les associations de protection de la nature (la Société Nationale de Protection de la Nature, le Parc de Camargue, la Fondation Sansouire de la Tour du Valat¹⁸, les « Verts du Pays d'Arles »), etc. Ces militants s'opposent à la construction d'un pont, synonyme à leurs yeux d'urbanisation croissante et de tourisme de masse. Ce « non au pont » regroupe autour d'un objectif commun, la protection de la Camargue, des argumentaires variés. Les chasseurs s'inquiètent de la préservation de l'abondance de la ressource cynégétique et de la tranquillité de leurs parties de chasse, les protecteurs se soucient de la conservation de la richesse biologique de l'écosystème camarguais, les gardians se préoccupent de la protection de leurs tradi-

¹⁷ C'est-à-dire la partie de l'île de Camargue située au nord de l'étang du Vaccarès.

¹⁸ Il s'agit d'une réserve naturelle volontaire et d'un centre de recherche privé.

tions culturelles, les riverains souhaitent préserver la qualité et la tranquillité de leur cadre de vie.

Quelques acteurs locaux, et non des moindres, sont favorables à la construction d'un pont à Barcarin. La chambre de commerce du Pays d'Arles, les entreprises et les structures syndicales salinières considèrent la construction d'un pont comme un élément nécessaire à la re-dynamisation économique de la Camargue en général et de l'activité salinière en particulier. Les syndicats ajoutant à cet argument économique des revendications relatives à l'amélioration des conditions de vie que permettrait un désenclavement du village de Salin-de-Giraud. À ce jour, les arguments en faveur d'un pont à Barcarin n'ont pu s'imposer. La gauche plurielle de la municipalité arlésienne était plutôt favorable aux propositions du Conseil Général. Mais, l'activisme du collectif contre le pont et ses démonstrations de force, symbolisées par une manifestation au mois de novembre 1995 réunissant mille personnes, semble avoir incité les élus municipaux, puis les élus généraux, à revoir leur copie.

En 1999, une solution de compromis est mise en place, reprenant en partie les propositions formulées par le collectif anti-pont. La création d'un syndicat mixte de gestion du bac allège la participation financière du Conseil Général, grâce à la contribution du Conseil Régional et des Municipalités concernées. Les promesses d'amélioration du service du bac ont été partiellement tenues, avec la baisse du coût de transport pour les passagers, la prise en charge financière du transport des marchandises relatives à l'exploitation salinière par les pouvoirs publics, et une augmentation, à ce jour encore relative, du nombre de passages du bac.

La plage de Piémanson

Entre le phare de Faraman et l'embouchure du Grand Rhône, plus de dix kilomètres de linéaire côtier sont libres d'accès aux piétons comme aux véhicules : il s'agit de la plage de Piémanson. Sur cette plage, restée longtemps sans aménagement aucun, environ 20 000 campeurs¹⁹ s'installent chaque été. En 1995, le Sous-Préfet entend reconquérir ce domaine public maritime, soumis par définition à la loi littorale²⁰. Des enrochements sont alors mis en place afin d'interdire l'accès de la plage aux véhicules et aux installations de camping. En réponse aux réactions

¹⁹ Selon les comptages réalisés sur photographies aériennes par la réserve de Camargue.

²⁰ « La loi littorale du 3 janvier 1986 s'inscrit dans une volonté politique de protection du littoral et de préservation des zones où s'observent encore des coupures d'urbanisation. Cette loi est promulguée en réaction au bétonnage massif des côtes françaises. Elle prévoit l'interdiction sur la bande littorale de constructions et d'installations, du camping-caravaning et de la circulation automobile » (Claeys-Mekdade et Nicolas 1999).

locales, associatives et municipales, ces enrochements sont interrompus et restent à ce jour inachevés.

Les opposants à la « fermeture » de la plage sont l'association des commerçants de Salin-de-Giraud, l'association des commerçants saisonniers de la plage, Camargue Soleil, association de naturistes créée dans les années 1970 pour défendre leur pratique et l'A.D.U.P.P., Association de Défense des Usagers de la Plage de Piémanson, créée en réaction au projet étatique. L'argument des deux associations de commerçants et de la municipalité est avant tout économique. Les commerçants saliniers et piémansonnais voient dans la fermeture de la plage un manque à gagner, du fait de la perte de leur actuelle clientèle, tout comme la mairie d'Arles qui se soucie de la bonne santé économique du village de Salin-de-Giraud, déjà mise à mal par les actuelles difficultés de l'activité salinière, premier employeur des lieux. Les associations d'usagers, naturistes et textiles (c'est-à-dire non naturistes), défendent leur mode de fréquentation de la plage au nom de la liberté et du droit d'usage qu'ils considèrent comme acquis du fait de vingt ans d'absence d'intervention étatique.

Deux comités de pilotage sont mis en place, dès 1995, l'un à l'initiative de la sous-préfecture d'Arles et le second à l'initiative de la municipalité arlésienne. Une solution d'attente est mise en œuvre : les enrochements ne reprennent pas, mais l'accès à la plage est limité par la pose de ganivelles²¹, réduisant la taille des espaces permettant l'installation des campeurs et séparant la plage en une zone exclusivement piétonne en bord de mer et une zone de tolérance pour la circulation et le camping entre les ganivelles et les dunes de l'arrière plage. À ce jour, une Directive Territoriale d'Aménagement (D.T.A.) serait en cours de réflexion.

Le contournement autoroutier de la ville d'Arles

Le contournement de la ville d'Arles, aujourd'hui assuré par une voie rapide à deux fois deux voies, serait un des maillons manquant de la liaison autoroutière Espagne – Italie. Les premières informations concernant le projet de contournement autoroutier de la ville apparaissent dans la presse locale au printemps 1995. En janvier 1996 le préfet et la D.D.E.²² lancent une concertation locale. Suite à cette concertation un volumineux rapport fait état des désirs des riverains et associatifs ayant fait part de leur point de vue au médiateur, Monsieur Astier, chargé du dossier.

²¹ Les ganivelles sont un assemblage de piquets de bois destiné à emprisonner le sable pour reconstituer les dunes.

²² Direction Départementale de l'Équipement.

Si cette première série de concertation locale n'a pas abouti à la formulation de propositions très claires, elle a cependant été un lieu de rencontre entre les différentes associations opposées au contournement, les C.I.Q.²³ de Camargue Major²⁴ et de la ville d'Arles, l'Association des Camarguais, la Ligue de défense des Alpilles, mais aussi les associations camarguaises de protecteurs (scientifiques, naturalistes, gestionnaires) et de « prédateurs » (chasseurs et pêcheurs). Ces structures, au nombre de 32, réunies au sein d'un collectif, le rassemblement des associations du Pays d'Arles, ont formulé une revendication commune autour d'un contre projet, proposant un tracé souterrain, le « V0 », par opposition aux V1 à V9 de la D.D.E. Cette revendication commune, en faveur du « V0 », est le résultat d'une rencontre entre des logiques variées. Le NIMBY²⁵ fut la première logique des différents C.I.Q., mais ils ne s'y limitent pas pour autant. La défense d'un territoire exceptionnel est l'argument de l'Association des Camarguais pour la Camargue et de la Ligue des Alpilles pour... les Alpilles. Pour l'occasion ces deux territoires deviennent un : le Pays d'Arles. De nouveau, les chasseurs mais aussi les pêcheurs défendent leurs espaces de chasse et de pêche, et les protecteurs s'inquiètent de la préservation de la richesse biologique de l'écosystème camarguais.

Pendant que les opposants au projet s'organisent et formulent leur contre-proposition, la D.D.E. poursuit ses études. Un comité de suivi est aussi mis en place par la municipalité dès 1996. Un premier soutien « timide » de la part de la municipalité arlésienne est exprimé par l'intermédiaire du responsable du service technique. En janvier 1998, un responsable de la D.D.E. confirme officieusement la faisabilité technique du « V0 enterré ». Trois mois plus tard, la municipalité apporte un soutien ouvert et officiel au rassemblement des associations.

Les échanges entre techniciens administratifs, élus et associatifs se poursuivent. À l'automne 1999, on apprend que le projet de contournement est reporté au prochain plan État-Région. Le contre-projet « V0 enterré » est intégré aux études techniques de la D.D.E. et de son bureau d'étude, le C.E.T.E.²⁶. En juillet 1999, les techniciens de la D.D.E. présentent aux élus locaux et aux associatifs les premiers résultats de l'étude du « V0 enterré » et proposent des solutions d'attente, voire des alternatives, au contournement autoroutier.

Au cours de l'automne 2001 une seconde phase de concertation est lancée par la D.D.E. Elle s'est achevée au printemps 2002. Il s'agit

²³ C.I.Q., pour Comité d'Intérêt de Quartier.

²⁴ La Camargue Major est la partie insulaire située au nord de l'étang du Vaccarès.

²⁵ Not In My back Yard.

²⁶ Centre d'Études Techniques de l'Équipement.

d'une concertation restreinte, au sens où sont uniquement sollicités les acteurs déjà impliqués dans les débats, notamment certains porte-parole associatifs. Elle est présentée par la D.D.E. comme une phase de préparation pour une concertation ouverte à l'ensemble du public. À ce jour, la concertation « grand public » serait en cours de préparation.

La démoustication de la Camargue

Du Languedoc-Roussillon aux Bouches-du-Rhône, la Camargue est la seule zone n'étant pas démoustiquée. Évoquée par les précédentes municipalités, la démoustication fait concrètement partie du programme de la majorité entrante de la gauche plurielle (1995). Des associations de professionnels s'opposent. Les apiculteurs sont anti-démoustication, par crainte de voir périr leurs abeilles sous l'effet des insecticides, les hôteliers sont pro-démoustication, accusant les aèdes de faire fuir leur clientèle. Les structures de gestion des espaces naturels et des scientifiques sont farouchement opposées à toute forme de démoustication, au nom de la préservation de la richesse biologique de la Camargue. Les associations de riverains sont les grandes indécises, avec des positionnements de l'ordre du « oui, mais » ou du « non, mais ».

Ménageant ses électeurs, la municipalité quant à elle, abandonne l'idée d'une démoustication totale de la Camargue, proposant une diminution de la nuisance et des interventions limitées aux zones habitées et à leur proche périphérie. Les débats portent alors sur le type d'insecticide à utiliser, incitant à abandonner l'idée d'un traitement par organophosphorés au profit de produits dits biologiques. L'E.I.D. (Entente Interdépartementale de Démoustication) est sollicitée par la mairie pour mettre à disposition son expérience en la matière. La municipalité fait aussi appel à une commission de spécialistes extérieure à la Camargue. À ce jour, les traitements se limitent à la ville d'Arles et à des espaces expérimentaux où sont étudiés les impacts de la démoustication en zones de marais. Du fait du caractère saisonnier de l'effet des aèdes, l'intensité des débats relatifs à la démoustication de la Camargue a pour caractéristique de fluctuer avec la saison.

L'enquête sociologique : protocoles et « cuisines »

Il est tentant pour le chercheur de faire état de sa démarche méthodologique sous forme de « protocole », en taisant peu ou prou l'inévitable « cuisine » à laquelle il ne peut échapper. Pourtant, l'*inavoué* n'est pas l'*inavouable*. Et les inattendus possèdent souvent de surprenants intérêts heuristiques.

Ce travail est essentiellement qualitatif. Les quelques démarches quantitatives mises en œuvre ont davantage un rôle de complément

d'information ou de vérification²⁷. Le corpus de données est constitué de soixante entretiens semi-directifs, intégralement retranscrits. Ces entretiens ont été réalisés auprès des acteurs impliqués dans les cinq conflits d'aménagement observés : porte-parole associatifs, élus, techniciens, administratifs et scientifiques. À cela s'ajoutent de nombreux enregistrements et prises de notes, réalisés aux cours de réunions, ainsi qu'un ensemble de documents écrits, tracts, échanges épistolaires, recueillis pendant quatre ans. On signalera en particulier la retranscription intégrale des sept réunions de concertation organisées par la municipalité en 1995. Une revue de presse a aussi été réalisée pendant cinq ans, ayant permis un archivage de tous les articles de la presse locale (édition arlésienne de *La Provence*) touchant aux conflits étudiés.

Dans la perspective d'une analyse de réseau, l'échantillon a été construit sur le mode de l'interconnaissance, ou pour utiliser le jargon méthodologique par « effet boule de neige ». Le fait d'aborder avec chaque individu rencontré l'ensemble des aménagements traités a pu parfois conduire à des entretiens longs et lourds. Cependant, l'atout majeur d'aborder de front au cours d'un même entretien tous les aménagements, a été de rendre visible les liens entre ces différents conflits, que ces liens relèvent du contenu des argumentaires, de la composition du réseau ou de la forme de la mobilisation.

Toutefois, limiter l'enquête aux porte-parole institutionnels et associatifs, c'était d'une certaine manière restreindre les recherches à la zone éclairée par le réverbère. En effet, ces entretiens disent peu de choses sur les adhérents associatifs et plus largement sur la population au nom de laquelle s'expriment les porte-parole rencontrés. Il était souhaitable de compléter l'enquête qualitative par une série de questionnaires auprès des adhérents des associations mobilisées et auprès des « populations concernées ». C'était s'éloigner du réverbère, mais, même équipé d'un bel arsenal d'enquête, le sociologue ne parvient pas toujours à pénétrer la pénombre. Trois enquêtes quantitatives ont été réalisées dans le cadre de cette recherche : l'une auprès des usagers de la plage de Piémanson, l'autre auprès de la population du village de Salin-de-Giraud et la troisième auprès des adhérents des associations mobilisées sur un au moins des cinq aménagements étudiés.

L'enquête auprès des usagers de la plage de Piémanson fut réalisée au cours de l'été 1995, sur la base d'un échantillon de cent cinquante-quatre individus. Les questions posées concernent le mode de fréquenta-

²⁷ Ces enquêtes ont été réalisées dans le cadre des programmes de recherche « Dynamiques associatives et cadre de vie » et « Concertation, Décision, Environnement », financés respectivement par les ministères français de l'Équipement et de l'Environnement.

tion de la plage, les représentations que les individus s'en font, ainsi que leur connaissance et leur position par rapport aux projets d'aménagement de Piémanson. Cette enquête quantitative devait être la première d'une série finalement restée inachevée. La démarche au départ envisagée était d'articuler pour chaque aménagement une enquête qualitative sur les participants actifs aux débats et une enquête quantitative auprès des populations « concernées ». Ce fut relativement facile à réaliser pour la plage de Piémanson, car les conditions matérielles (regroupement pendant trois mois de l'année des usagers sur un même lieu) permettaient d'identifier et d'atteindre la « population concernée ».

Mais rapidement, l'élaboration du volet quantitatif a amené à s'interroger sur la délimitation des « populations concernées ». Qui interroger concernant le pont de Barcarin ? Les actuels usagers du bac, les éventuels nouveaux usagers du pont ? Mais qui sont-ils alors ? Et pour l'autoroute ? Les projets de tracés sont nombreux pouvant alors concerner l'ensemble du Pays d'Arles. Faut-il aussi interroger les usagers de l'actuelle voie rapide et les futurs usagers de l'autoroute ? Qui sont-ils ? Pour les digues, quelle est la population concernée ? Les habitants, bien sûr, mais aussi les milliers de touristes qui visitent le site chaque année. Et même pour la plage de Piémanson, la population ciblée était-elle vraiment la « bonne » ? Si l'on faisait le choix d'une délimitation minimaliste des « populations concernées », on risquait de fortement biaiser l'enquête. Et si l'on optait pour une définition élargie, on s'orientait vers des populations d'enquête inaccessibles. Cette embûche méthodologique a permis de mettre en évidence la question de fond que constitue la définition et la délimitation d'une population « concernée » et les enjeux socio-politiques sous-jacents.

À défaut de pouvoir pleinement mesurer l'intérêt que la population locale porte aux débats sur l'aménagement de la Camargue, il restait toutefois possible de s'attaquer à une population plus ciblée, les adhérents des associations mobilisées autour de ces questions d'aménagement. L'objectif de cette enquête par questionnaires était triple. Il s'agissait d'identifier la composition socio-économique des différentes associations, d'évaluer les degrés de participation et d'engagement associatifs des adhérents, et enfin de mesurer les éventuels décalages entre le discours des porte-parole associatifs et la base adhérente. La passation de ce questionnaire fut difficile, mais porteuse de sens.

Les difficultés furent d'abord matérielles. Des associations très organisées, avec listing informatique et étiquettes imprimées, voisinent avec des associations à l'organisation plus rustique, avec carnet d'adresses manuscrite, bordereaux volants ou sans liste aucune, sans compter aussi les associations « fantômes » qui n'ont de membre que leurs représen-

tants pour lesquelles l'arrivée du sociologue fait parfois l'effet d'un pavé dans la mare. Par ailleurs, faire passer les questionnaires uniquement pendant les assemblées générales ou autres réunions associatives aurait opéré une trop forte sélection parmi les adhérents, et n'aurait justement pas permis d'atteindre la partie la plus recherchée, c'est-à-dire la base silencieuse.

Les difficultés furent ensuite symboliques. À plusieurs reprises, le questionnaire n'a pas obtenu l'aval des responsables associatifs²⁸. Ces refus sont révélateurs de l'enjeu, effectif ou représenté, d'une connaissance quantifiée et objectivée de la base adhérente. Le nombre d'adhérents reste encore un argument utilisé par les porte-parole associatifs, pour montrer la force du groupe. De plus, la composition socio-économique de l'association peut remettre en cause l'argument de la représentativité. Certains responsables associatifs ont accepté de diffuser le questionnaire, les retours ont alors été très faibles. Même les relances au cours d'assemblées générales n'ont pas permis de dépasser les 104 questionnaires au total. Notons que ces quelques difficultés dans le recueil d'informations sur la base adhérente ne semble pas être une particularité camarguaise. Les retours d'expériences de précédentes recherches évoquent des difficultés similaires (Agostini *et al.* 1995). Ces 104 questionnaires qui représentent six associations ne permettent donc pas une généralisation à l'ensemble du milieu associatif camarguais. Il s'agit de l'Association des Camarguais (60 réponses), du Groupe Cynégétique Arlésien (20 réponses), de la CLCV (9 réponses), du C.I.Q.²⁹ de Trinquetaille (7 réponses), de l'association de protection du patrimoine culturel et naturel de Camargue (7 réponses), et de l'association des habitants de Gimeaux (1 réponse !). Le taux de réponses plus élevé des adhérents de l'Association des Camarguais est en partie dû au soutien des responsables de l'association et en particulier de son président. Le faible taux de réponses pour les autres associations peut être expliqué aussi par l'ordre de passation des questionnaires. L'enquête a débuté auprès des adhérents de l'Association des Camarguais ; or, comme on le verra plus loin, cette association joue un rôle de fédération, réunissant en son sein de nombreux adhérents et responsables d'associations locales, souvent plus anciennes. De ce fait, par le jeu des multi-adhésions, les

²⁸ L'aval des responsables associatifs était nécessaire pour des raisons déontologiques tout d'abord, ainsi que pour des questions d'ordre pratique concernant l'accès au listing des adhérents. « Accès » est d'ailleurs inexact, car, afin de contourner l'argument premier des réticents, qui étaient de dire qu'ils ne pouvaient pas diffuser les coordonnées de leurs adhérents, les questionnaires étaient joints à un courrier interne de l'association, du type convocation à l'assemblée générale, ou autre réunion.

²⁹ C.I.Q. pour Comité d'Intérêt de Quartier, et de même C.I.V., pour Comité d'Intérêt de Village.

adhérents des autres associations susceptibles de répondre au questionnaire, l'avaient en partie déjà fait au titre de membre de l'Association des Camarguais.

Dans le chapitre IV, les résultats de l'analyse des réponses à une question d'évocation sont présentés. La question « Qu'est-ce qu'évoque pour vous la Camargue ? », qui invite l'interviewé à produire puis à classer une liste de mots ou d'expressions³⁰, a été posée lors de nos différentes enquêtes. L'ensemble du corpus est composé de 407 individus, dont 390 réponses exploitables. Il est constitué de deux grandes sous-populations : les habitants locaux et les touristes. Cette question d'évocation sur la Camargue a été insérée dans les questionnaires adressés aux adhérents d'associations (104 individus) et à 67 habitants de Basse Camargue. À cela, viennent s'ajouter des données recueillies dans le cadre d'autres enquêtes. Lors de sa participation au programme de recherche P.N.R.Z.H. l'équipe de recherche du DESMID a recueilli des questions d'évocation posées à un échantillon de propriétaires fonciers camarguais (20 individus). De même, lors de ma participation au programme du GIP Hydrosystèmes, sur la valeur économique des Hydrosystèmes¹, j'ai eu l'occasion de travailler sur un échantillon de touristes visitant la Camargue (216 individus)³¹. Cette question d'évocation a été analysée à partir des outils méthodologiques et conceptuels de la théorie des représentations sociales proposée par l'école aixoise (Abric 1989, Flament 1965, 1989, Vergès 1989, 2001). L'école aixoise propose une approche des représentations en termes de *noyau central* et d'*éléments périphériques*. Le noyau central serait constitué des éléments les plus stables et les plus durables, tandis que les éléments périphériques seraient plus instables. L'intérêt d'une telle approche est qu'elle permet d'appréhender la structure de la représentation tout en étant capable de rendre compte de son caractère dynamique. À partir de l'analyse d'une seule question d'évocation, il est déjà possible de

³⁰ En principe une question d'évocation ne permet pas à elle seule une analyse approfondie des représentations sociales. Elle est généralement suivie, lors d'une enquête sur les représentations sociales, d'autres types de questions, tels que des questions de caractérisation, d'association, etc. Toutefois les représentations sociales de la Camargue ne sont pas l'objet central de ce travail, mais constituent un éclairage pour notre analyse des conflits d'aménagement. On trouvera dans Eizner (1994), un exemple type de questionnaire complet sur les représentations sociales, en l'occurrence les représentations sociales de l'environnement. Pour une présentation des différents modes de questionnement relatif aux représentations sociales, voir Jodelet (1989), Vergès (2001).

³¹ Ces données ayant été produites dans des contextes d'enquête et avec des objectifs différents, toutes les mêmes variables d'identification ne sont pas pour l'ensemble du corpus, excepté pour l'âge, le sexe et la catégorie socio-professionnelle. La variable qui fait le plus défaut est probablement le niveau d'étude, concernant la sous-population de touristes.

distinguer, quoique prudemment, les éléments centraux et les éléments périphériques de la représentation. L'expérience montre que les éléments du noyau central sont à la fois les plus souvent cités et ceux cités en premier. D'où l'utilisation de deux indicateurs : la fréquence d'apparition et le rang moyen d'apparition. Vérifier le rang d'apparition en plus de la fréquence n'est pas une simple formalité, car la pratique montre que des éléments peuvent être fréquemment évoqués tout en arrivant surtout en fin de liste. Hypothèse est faite qu'un terme n'a pas le même poids dans la représentation s'il vient rapidement à l'esprit des interviewés ou si ces derniers l'évoquent après avoir creusé au fond de leur mémoire, d'où la nécessité de croiser ces deux indicateurs.

Enfin, outre les entretiens et les questionnaires, les différentes observations directes, formelles ou informelles, programmées ou fortuites, sont des moments privilégiés de contact. Et, bien souvent, les entretiens et les questionnaires viennent confirmer et compléter des intuitions issues de l'observation directe. Ou bien, ces observations directes permettent de donner du sens à certains propos recueillis lors d'entretiens.

La place du sociologue

Sur le terrain, le sociologue est un observateur observé. Dans le cadre de conflits d'aménagement, la neutralité que le sociologue s'efforce de respecter constitue une faible protection face aux sollicitations qui lui sont adressées ou bien à la méfiance qu'il peut susciter.

Étonnamment, la méfiance n'est pas l'obstacle le plus difficile à affronter. Ce fut en particulier le cas lors de l'enquête auprès des usagers du littoral camarguais. Cette méfiance s'est parfois exprimée à travers des réactions vives ou modérées, contrôlées ou agressives, de certains villégiateurs envers l'enquêtrice soupçonnée d'être envoyée par la préfecture, sous couvert de son statut de sociologue : interpellations pagnolesques ou mini rumeurs étouffées, démenties puis ré-attisées, où le sociologue devient acteur, observateur observé. On s'assoit alors autour d'un « 51 », on discute, on débat, on feint la colère, s'emporte et se réconcilie. On convainc ou croit convaincre, résolument ou à court terme, sans aucun doute ou pas du tout, mais qu'importe, puisque les langues se délient, et on nous parle, que ce soit au titre de confident ou bien d'« indic » préfectoral.

En revanche, lorsque le sociologue est sollicité pour devenir juge ou partie, voire juge et partie, certaines situations sont plus difficiles à appréhender, et certaines questions théoriques et déontologiques se font pressantes. Dans le cadre du développement de procédures délibératives ce type de sollicitations tend à se développer. Certaines institutions publiques organisant des procédures délibératives convoquent des équipes

de sociologues supposés jouer le rôle de « garants du débat »³². En premier lieu, on peut s'interroger sur un « garant » sollicité, choisi et rémunéré par l'un des participants au débat. En second lieu, si neutralité et objectivité sont les principes que le scientifique se doit de respecter³³, ceci ne lui octroie en rien la capacité de devenir juge des situations analysées.

Le sociologue est aussi sollicité au titre d'expert se devant d'améliorer les procédures de concertation. La sociologie peut dès lors prendre la forme d'une démocratie « clés en main ». On se trouve face à un résultat paradoxal où une procédure pensée comme un lien direct entre décideurs et citoyens se trouve orchestrée par un expert ou des experts supposés instaurer « le » processus délibératif optimum.

Le sociologue n'est pas non plus hors de la société qu'il analyse. Les concepts sociologiques imprègnent leur époque, ce que Anthony Giddens (1987) appelle la réflexivité. Il n'en reste pas moins que le sociologue se doit de rester critique, ni par sentiment de supériorité, ni par quête de « profit symbolique »³⁴, mais parce qu'il s'agit certainement de la posture la plus utile à ses contemporains.

La question de la place du sociologue est d'autant plus centrale que les objets appréhendés sont polémiques. « La sociologie de l'environnement ne peut se concevoir qu'appliquée » affirme Bernard Kalaora (1993). Je souhaite que cet ouvrage montre qu'il n'en est rien. Ce livre ne juge pas et ne révèle pas de vérité cachée que seul le sociologue serait capable de déceler, il ne vend pas de « démocratie clés en main » et ne prédit pas l'avenir de notre État-Nation. Le lecteur n'y trouvera pas de conseil concernant l'aménagement de la nature en général et du delta du Rhône en particulier, mais une analyse du sens des débats et des conflits observés. Il ne s'agit pas d'enfermer le sociologue dans sa tour d'ivoire, puisque l'exercice de vulgarisation et d'échanges réflexif avec les acteurs sociaux fait pleinement partie du travail sociologique. On défendra plutôt l'idée que l'objectivation est un engagement intellectuel et qu'il revient au sociologue de s'y tenir.

³² C'est par exemple le cas dans le cadre de la dernière phase en date de la concertation relative au contournement autoroutier de la ville d'Arles.

³³ Ceci même si le chercheur n'est jamais complètement neutre et objectif, en premier lieu parce que tout paradigme se révèle porteur d'un projet de société, en second lieu parce que le chercheur n'échappe à l'influence ni de son époque ni des effets de mode théorique interne à sa discipline.

³⁴ Pour reprendre la formule de Kalaora (1993).

CHAPITRE II

Prendre la parole

Les Français n'ont pas attendu la loi 1901 pour développer le principe associatif. Ce serait peut-être une banalité de le préciser, si cette logique associative n'avait pas sur le terrain camarguais un caractère tout à la fois précoce et persistant. Pour défendre ses intérêts ou exprimer ses passions, l'association est en Camargue depuis longtemps un lieu privilégié de prise de parole. Le principe d'association fut même une nécessité en partie due aux caractéristiques physiques du milieu et se retrouve en divers pays de marais (Picon 1998). Cette prise de parole s'est d'abord confinée à des préoccupations d'ordre privé. Elle avait pour finalité l'organisation d'un principe de coopération entre gens de biens et la défense de leurs intérêts. Par le développement de préoccupations culturelles, l'associationnisme camarguais s'est rapproché de la sphère publique. Là, la prise de parole relève de l'affirmation identitaire. Ce deuxième type de prise de parole n'est pas en contradiction avec le premier, mais vient le compléter, voire le renforcer. Le collectif apparaît dans ce contexte comme une complexe, mais solide organisation, où nature et culture s'entremêlent.

Les inondations de 1993-1994 marquent une rupture dans le collectif camarguais. Elles mettent à mal l'ordre *socio-naturel* établi, ou système *socio-hydraulique*. L'eau que l'on avait fait taire à force d'endiguement prend la parole et se fait envahissante. Les nouveaux habitants restés silencieusement en marge du collectif, se trouvent les pieds dans l'eau. Pour prendre la parole, ces derniers impulsent une nouvelle dynamique associative. L'ordre ancien est contesté, un nouveau est proposé. Toutefois, tout se passe comme si, tout change... sans tout à fait changer complètement.

L'héritage

« L'histoire, écrit Fernand Braudel (1985), n'est pas autre chose qu'une constante interrogation des temps révolus au nom des problèmes et curiosités – et même des inquiétudes et des angoisses – du temps présent qui nous entoure et nous assiège. » C'est dans cet esprit que l'on s'intéresse à l'héritage culturel et naturel qui fait la Camargue contem-

poraine, cet entrelacement d'éléments socioculturels et physiques. L'héritage est aussi sociologique, qui de façon pionnière a analysé cet entrelacement entre nature et culture (Picon 1978). Cet héritage sociologique n'est pas rendu tel quel mais, à travers une option théorique nouvelle, qui propose de prolonger de façon différenciée l'analyse.

L'eau et les marais, ces êtres équivoques

Incontestablement, la Camargue est sous le signe de l'eau : entourée des deux bras du Rhône et de la mer, elle est une terre de marais. Les multiples introductions des non moins multiples ouvrages sur la Camargue, toutes disciplines confondues, ne peuvent faire l'impasse sur ce constat préliminaire. Et le sociologue lui-même ne peut échapper à ces considérations physiques tant en Camargue l'entrelacement entre société et nature est exacerbé. Ces terres de marais sont demeurées longtemps inhospitalières. Or, comme l'a montré Bernard Picon (1978), c'est justement l'inhospitalité du milieu physique qui a contribué à produire des formes d'organisations sociales originales. Pour domestiquer les divagations du fleuve, pour assainir les marais à des fins productives, les premiers Camarguais ont très tôt opté pour la coopération et l'association. Dès le XII^e siècle, les plus grands propriétaires des lieux, seigneurs et ordres religieux s'associent pour endiguer, irriguer et drainer l'île de Camargue. Ces aménagements et la gestion qu'ils nécessitent sont coûteux. Les résultats obtenus sont plutôt efficaces et ne cessent de s'améliorer, mais l'investissement financier qu'ils supposent évincent rapidement les propriétaires les plus petits qui ne peuvent honorer leur cotisation aux associations d'aménagement et de gestion (Stouff 1993). Seul le système latifundiaire semble pouvoir résister à ces contraintes physiques et économiques.

Le système latifundiaire et ses structures d'aménagement et de gestion en tant que réponses techniques et socio-économiques aux contraintes du milieu constituent ce que j'appelle un système *socio-hydraulique*¹. Ce collectif hybride est jusqu'au XVII^e siècle dans sa première phase, celle où le pôle socio-économique relève majoritairement, voire exclusivement de la mise en valeur agricole. Il est, pour reprendre le vocabulaire de la sociologie de la traduction, le fruit de processus d'*intéressement* et de *domestication* progressive de nouveaux êtres : des digues de plus en plus hautes et de plus en plus longues, des eaux fluviales que l'on contraint à garder leur lit et à circuler dans des

¹ L'expression *socio-hydraulique* est construite sur le modèle de la notion de norme socio-technique proposé par Michel Callon et Arie Rip (1992). L'intérêt de cette notion est de rendre compte de l'entrelacement entre nature, technique et société particulièrement exacerbé en Camargue.

canaux, des eaux marécageuses que l'on domestique par le drainage, des propriétaires, mais, seulement ceux capables de fournir de gros capitaux, pour cela, le recrutement s'opère en dehors de la localité, intéressant des aristocrates fortunés, puis une nouvelle bourgeoisie industrielle ascendante. D'autres êtres sont exclus du collectif, le sel des eaux souterraines qui à force d'irrigation abondante est prié de ne point remonter à la surface, les petits propriétaires qui à force de cotisations élevées se doivent de passer la main à plus grand et plus riche qu'eux. L'État ensuite apporte sa contribution à la stabilisation de ce collectif hybride. Il précise et renforce le cadre technico-juridique régissant les associations de gestion des digues. Il impose une coordination des différentes structures existantes, impulsant alors la fusion de ces dernières en une seule structure. Le Syndicat de Gestion des Chaussées de Grande Camargue est créé par l'arrêté du 28 mars 1849 (Allard et Pailhès 1996).

Mais l'eau ne se laisse pas si facilement apprivoiser et à plusieurs reprises déborde de la place qui lui a été attribuée dans ce collectif, inondant la Camargue, trahissant ses porte-parole, les flots qui l'ont précédée et la *domestication* qu'ils avaient acceptée. Le XIX^e siècle est à ce titre particulièrement frappé. Les années 1801, 1810, 1827, 1840, 1841, 1843, 1846 et 1856 (Allard et Pailhès 1996) sont autant d'inondations qui viennent ébranler l'ordre du collectif camarguais. Pour parvenir à une totale *domestication*, il est nécessaire de renforcer le pôle technique.

La Camargue bénéficie alors de la politique napoléonienne de prise en charge par l'État des dépenses de protection contre les catastrophes naturelles (Pailhès 1999). Au lendemain de la grande crue de 1856 qui a totalement inondé la Camargue, Napoléon III réalise un voyage sur les sites sinistrés. Ce déplacement a certes une dimension ostentatoire relevant d'une logique politique (Méjean 1996), mais il n'en reste pas moins qu'il est accompagné et suivi de concrètes réalisations : une aide financière immédiate pour les victimes des inondations les plus démunies et le financement du rehaussement des digues du Rhône (Allard et Pailhès 1996). Cette générosité napoléonienne d'inspiration saint-simonienne (Pailhès 1999) est aussi l'occasion pour les notables camarguais² d'obtenir le financement d'un projet de digue à la mer, pensé dès le début du XIX^e siècle, mais jamais réalisé faute de financeur. La logique agricole s'en voit renforcée. Les digues du Rhône achevées en 1869 protègent les cultures contre les colères du fleuve. La digue à la mer achevée en 1861 protège les mêmes cultures des invasions d'eau salée dues aux tempêtes et au vent d'est. L'ordre est de nouveau établi, les eaux fluviales tumultueuses sont tenues à l'écart du collectif camarguais

² Car force est de constater qu'à cette période les grands propriétaires camarguais étaient aussi souvent conseillers municipaux de la ville d'Arles (Pailhès 1999).

et leurs porte-parole domestiqués parcourent paisiblement le complexe système d'irrigation. Les eaux marines et leur sel dévastateur pour les cultures sont tenus à l'écart du collectif par la digue à la mer.

La réalisation de ces travaux et le mode de gestion des digues contribuent à l'accroissement du pouvoir des propriétaires forains camarguais³, et de la logique de mise en valeur agricole dont ils sont porteurs. Ces travaux de rehaussement des digues sont réalisés grâce à la politique de protection des zones habitées voulue par Napoléon III à la suite des inondations de la Loire et du Rhône en 1856, mais grâce aux propriétaires camarguais, qui en financent les deux tiers. Ces derniers résident hors d'Arles pour la plupart et possèdent des fortunes liées à des activités industrielles ou de négoce. Ils ont une grande influence au niveau national et peuvent se faire entendre des sphères centrales (Allard 1992).

Mais la mise à l'écart des eaux marines et de leur sel n'est pas au goût de tous. La digue à la mer telle qu'elle a été pensée par ses promoteurs et ses concepteurs est conforme à une stricte logique agricole (Pailhès 1999) et fait peu de cas d'une tradition salinière locale restée longtemps artisanale, voire marginale. Cependant, d'activité marginale, la production de sel passe au statut de potentiel industriel, grâce au développement de l'industrie chimique. En effet, dès 1855, un autre candidat vient frapper à la porte du collectif. Le sel, trouve un nouveau porte-parole à travers une industrie chimique florissante demandeuse de grandes quantités de cette denrée. Environ 30 000 hectares de Basse Camargue sont transformés en marais salants. Cette implantation industrielle s'impose au collectif camarguais et met à l'épreuve la norme *socio-hydraulique* construite dans une optique de mise en valeur agricole. Dans cette logique agricole, l'eau douce trônait au sommet de la hiérarchie des êtres du collectif. Mais le nouveau candidat s'évertue à prôner le règne du sel. L'ordre du collectif hybride est ébranlé et la multiplication des procès entre agriculteurs et industrie salinière atteste de l'incapacité à produire une nouvelle hiérarchie intégrant eau douce et sel.

L'opposition entre logiques agricole et salinière se cristallise en particulier lors des conflits d'usage relatifs à l'étang du Vaccarès, situé au cœur de l'île de Camargue. L'étang du Vaccarès appartient à la compagnie salinière, mais les propriétaires agriculteurs y déversent leurs eaux d'irrigation, eaux douces qui mettent à mal les objectifs de forte salinité recherchés, par définition, par l'entreprise salinière. Vingt propriétaires sont assignés par la compagnie salinière devant le tribunal civil de

³ Ainsi, par exemple, le poids du vote au sein des structures de gestion des digues dépend de la taille de la propriété.

Tarascon (Picon 1978). Un instant le sel paraît victorieux, quand le tribunal de Tarascon stipule en 1907 et que la cour d'appel d'Aix-en-Provence confirme en 1909 que « les propriétaires n'ont pas le droit d'envoyer au Vaccarès les eaux provenant des pompages et que les délinquants éventuels seront soumis à une astreinte de vingt francs par jour » (cité par Picon 1978). Et de ce fait, on peut dire à la suite de Bernard Picon (1978) que « c'est une page de l'histoire camarguaise qui vient d'être définitivement tournée. En ce début de siècle, dans le delta, priorité est donnée officiellement à l'industrie par rapport à l'agriculture ».

Mais que l'industriel remporte ce procès ne signifie pas pour autant que le sel ait gagné sur l'eau douce. Car à cette nouvelle hiérarchie où l'industrie trône, l'agriculture camarguaise répond par sa propre industrialisation. Les propriétaires perfectionnent et développent leur système d'irrigation, créent de nouvelles stations de pompages, pouvant puiser dans le fleuve jusqu'à 18 m³/seconde. Ils montrent par là qu'eux aussi peuvent prétendre au titre d'industriel et rappellent que l'agriculture camarguaise relevait déjà d'une logique capitaliste. Cette logique productiviste n'est donc pas nouvelle, mais elle est renforcée à cette période-là par le développement de la viticulture qui profite de la crise du phylloxera pour élire domicile en Camargue, espace qui dispose en quantité de l'arme absolue contre cet insecte destructeur : l'eau. De ce fait, le rapport de force est tel que la compagnie salinière se contente d'écrire son mécontentement au directeur de l'association d'irrigation et finit par renoncer à l'exploitation de l'étang du Vaccarès, zone de litige séparant le nord agricole et le sud salinier (Picon 1978).

Le collectif élargi à l'industrie salinière ne produit pas une nouvelle hiérarchie entre eau douce et sel, mais voit cohabiter deux logiques différentes séparées par l'étang du Vaccarès aux eaux saumâtres, faisant figure de zone intermédiaire. Logique industrielle et logique agricole se partagent alors la Camargue, et ce dans une commune perspective capitaliste. Un certain équilibre entre les deux s'instaure. De ce conflit entre eau douce et eau salée ne se dégage aucun véritable vainqueur ou perdant (Picon 1978), il ne s'instaure pas non plus de véritable *compromis*. Toutefois, dans les interstices laissés vacants par cette cohabitation entre eau agricole et eau industrielle se trouve l'étang du Vaccarès et ses eaux saumâtres.

Pour qu'un véritable *compromis* entre eau douce et sel, et de façon corollaire entre agriculture et industrie, soit trouvé, il faudra attendre le lendemain de la guerre de 1914-1918. Non pas que la recherche d'une solution n'ait été jusqu'alors abandonnée, mais la Grande Guerre mit un terme aux projets d'aménagement du Vaccarès (Picon 1978). C'est

grâce à la candidature de nouveaux êtres que le *compromis* est rendu possible. Il s'agit de la nature et de ses protecteurs. C'est ainsi que la nature prend naissance dans les interstices entre logiques agricole et salinière. Le Vaccarès, en tant que lieu de rencontre entre les eaux agricoles et les eaux salinières, se révèle d'une grande richesse faunistique et floristique. Or cette richesse biologique trouve un porte-parole : le protecteur. Le protecteur est un nouvel être issu d'une élite intellectuelle qui commence à se préoccuper des milieux naturels et à parler en leur nom (Picon 1978, Buhot 1985).

Dans l'opposition camarguaise entre logiques agricole et salinière, le protecteur en prônant la non intervention sur le milieu, fait figure d'interlocuteur neutre. Le « hasard » des connaissances interpersonnelles fait le reste. À ce titre, l'amitié entre Monsieur Boyaud, administrateur de la société salinière et Monsieur Dubreuil, vice-président de la société d'Acclimatation aurait largement favorisé l'élaboration de ce *compromis* (Picon 1978). La compagnie salinière avait abandonné l'idée d'exploiter l'étang du Vaccarès, sans pour autant être prête à soumettre ces douze mille hectares de marais et d'étang à la logique agricole. Or, en cédant l'étang du Vaccarès à la société d'acclimatation, la compagnie salinière participe à l'incorporation d'un nouvel être dans le collectif camarguais : l'eau saumâtre haut lieu de richesse biologique. En associant au collectif un nouveau porte-parole, le protecteur de la nature, la compagnie salinière contribue à produire les bases du *compromis* jusqu'alors inaccessible entre l'eau douce et le sel. L'eau objet de conflit devient un frayeur de *compromis*.

Un nouvel ordre *socio-hydraulique* s'instaure, résultant de la cohabitation et de la complémentarité de trois pôles : (1) un système latifundiaire et sa logique agricole sont protégés des colères du fleuve par de hautes digues et approvisionnés en eau par un système complexe d'irrigation et de drainage pompant l'eau douce du fleuve et la rejetant en partie dans le fleuve, en partie dans les étangs centraux ; (2) une industrie salinière pompe dans la mer une eau à taux de salinité déjà élevé ; (3) une réserve naturelle, gérée par un interlocuteur neutre, la société d'acclimatation, devenue ensuite la Société Nationale de Protection de la Nature (S.N.P.N.), déploie une politique de gestion relevant de la non intervention ou tout au moins de l'intervention « légère » dans une perspective protectionniste.

On peut dire du nouvel ordre camarguais qu'il relève d'un *compromis*, au sens où l'entendent les *Économies de la Grandeur*, c'est-à-dire un dispositif qui reste orienté vers un *bien commun* sans pour autant que ce dernier soit précisément défini, si ce n'est par son aptitude à ne pas aller à l'encontre des différents *mondes* impliqués. C'est-à-dire que le

dépassement de l'épreuve par le *compromis* consiste à suspendre le différend sans pour autant opter pour un *principe supérieur commun* au détriment d'un autre. La construction du *compromis* repose sur l'élaboration d'êtres ou d'objets *disparates*, c'est-à-dire relevant tour à tour ou simultanément de *biens communs* différents. Toutefois, le *compromis* peut demeurer fragile, car d'une part le *bien commun* ne peut être clairement défini, d'autre part, les êtres et les objets restent attachés à leur monde respectif, ce qui ne permet donc pas de clarifier la situation. Une façon de consolider le *compromis*, ou de *frayer* le *compromis*, est de stabiliser les objets ou les êtres *composites*, c'est-à-dire relevant de plusieurs mondes, en les dotant d'une identité propre, rendant plus difficile le dévoilement de leurs appartenances multiples. La présence d'*êtres équivoques*, c'est-à-dire pouvant relever selon des acceptations différentes de plusieurs mondes, facilite la stabilisation du *compromis*.

En Camargue, les objets équivoques que sont l'eau et les marais, tour à tour, doux, salés ou saumâtres, tour à tour agricoles, industriels et naturels contribuent à *frayer ce compromis*. Ce *compromis* produit une nouvelle *norme socio-hydraulique*. Cette forte imbrication rend difficile, voire impossible, l'identification d'êtres ou d'actions relevant strictement d'un domaine et/ou d'une grandeur. Les digues et le système d'irrigation sont des objets techniques dont la gestion complexe appelle une réglementation spécifique et dont l'utilisation produit des formes socio-économiques originales. De même, la gestion de l'eau relève d'une logique économique (production agricole et salinière), mais produit une zone d'un intérêt biologique remarquable, intéressant (en tant que processus d'*intéressement*) la sphère scientifique.

Le *compromis* ici identifié n'est pas la simple cohabitation de différents *principes supérieurs*, mais relève bien de leur imbrication, voire de leur hybridation. Le système latifundiaire relève d'une *grandeur domestique* dans la mesure où chaque propriété foncière fait figure de maison, avec ses grands et ses petits êtres, le propriétaire et son mas, le métayer, puis les ouvriers agricoles, mais aussi le cultivé c'est-à-dire le domestiqué, et l'inculte, le sauvage. Ce même système latifundiaire relève aussi d'une *grandeur industrielle* avec ses objectifs de productivité, l'efficacité et la robustesse des aménagements hydrauliques (où la pompe hydraulique d'abord à vapeur, puis électrique gagne en grandeur lorsque sa puissance augmente), avec les terres productives et celles qui ne le sont pas ou moins. Enfin, le système latifundiaire relève aussi d'une *grandeur verte*, puisqu'il contribue à la production de la richesse biologique de l'étang du Vaccarès, mais aussi par la simple présence de son complexe réseau d'irrigation et de drainage qui favorise l'infiltration d'eau douce tout au long de son passage, propice au développement

végétal. De même l'élevage extensif réalisé sur les terres les moins productives d'un point de vue agricole est considéré comme producteur d'un équilibre écologique entre sansouire, chevaux et taureaux. Cette grandeur verte n'est pas au départ « intentionnelle », cependant elle a été rapidement utilisée comme argument par les propriétaires.

Il en va tout autant pour l'activité salinière. Elle relève certes *du monde industriel*, mais son paternalisme patronal a aussi à voir avec une *logique domestique*. De même, elle s'inscrit dans une *grandeur verte* en apportant sa part à la production de la richesse biologique du Vaccarès. Les marais salants eux-mêmes peuvent revendiquer sans mal cette *grandeur verte*, car en plus de leur fonction de production, ils offrent de très appréciés gîtes et couverts aux flamants roses. La qualité du gîte et du couvert est telle que les grands migrateurs finissent par y élire domicile à l'année. On peut à ce titre évoquer un programme de collaboration entre des ornithologues du centre de recherche de la Tour du Valat et l'entreprise salinière pour que les travaux de terrassements destinés à la production répondent aussi aux besoins des flamants roses.

La réserve biologique relève incontestablement et par définition d'une *grandeur verte*. Mais on sait aussi que la protection de la nature s'inscrit dans un processus de patrimonialisation, dont l'étymologie *patrimonium*, du latin *pater*, rappelle que la protection de la nature a bien à voir avec la *grandeur domestique* (Lafaye et Thévenot 1993, Godard 1989). Quant à la *grandeur industrielle*, elle est certes moins visible, mais tout aussi prégnante. Car très tôt, le protecteur est devenu un producteur de nature et l'efficacité de sa gestion se mesure à la richesse biologique qu'il favorise et développe⁴ : le nombre de canards et de foulques devient un critère de qualité. La mise en place et le développement de « plans de gestion » des réserves naturelles incarnent très bien ce *compromis* entre *monde domestique*, *vert* et *industriel*.

En Camargue donc, on produit des denrées agricoles, du sel et de la nature, tout à la fois au nom des *grandeurs domestiques*, *industrielles* et *vertes*. L'imbrication et l'interdépendance de ces trois logiques est telle que longtemps aucune ne semblait pouvoir prendre le dessus par rapport aux autres. L'eau et les marais en tant qu'objets équivoques participent au frayage de ce *compromis*. Mais les *compromis* demeurent fragiles. Ils ne sont pas à l'abri d'une demande d'éclaircissement, d'*épuration* de la situation. Une première tentative de création d'un parc naturel national est proposée dès 1962 par le conseil national de la protection de la nature (Picon 1978). Mais au niveau local comme national, la logique de

⁴ La notion de *grandeur industrielle* telle qu'elle est définie par les É.G. ne renvoie pas nécessairement à une activité de type industriel, mais à toute activité ayant comme perspective une recherche d'efficacité.

production n'est pas encore prête à céder du terrain à celle de la protection. Le ministère de l'Agriculture s'oppose en effet à ce projet. Peu après, le même conseil réitère l'expérience en suggérant cette fois la création de nouvelles réserves naturelles. En vain.

Puis, le contexte national s'ouvre progressivement à l'idée d'une protection de la nature incorporée à la politique d'aménagement du territoire. Au niveau ministériel, l'idée de protection de la nature fait son chemin. Ce contexte national est plus apte à entendre l'appel d'André Malraux, alors ministre d'État chargé des Affaires culturelles, qui demande par lettre au Premier ministre, le 22 décembre 1964, la création d'une mission interministérielle pour la protection de la nature et l'aménagement du territoire en Camargue (Picon 1978). Invoquant la richesse biologique, la beauté paysagère et l'intérêt scientifique de la Camargue, André Malraux désigne cette dernière comme un espace menacé, aujourd'hui en péril. Il précise « que la Camargue telle que nous la connaissons est actuellement avec toutes les richesses naturelles qu'elle contient encore, en voie de disparition rapide en raison des nombreuses atteintes qu'elle subit de la part des touristes, et du fait de la riziculture, de l'exploitation du sel et de l'action du feu (...) Je ne méconnais certes pas la valeur des intérêts autres que culturels qui sont en Camargue, poursuit-il, mais j'estime particulièrement souhaitable que les préoccupations de la protection de la nature et des paysages ne soient pas négligées, sacrifiées dans cette région. » (cité par Picon 1978).

Ici, l'imposition de la *grandeur verte* passe par une volonté d'*épuration* de la *situation* rejetant les autres *principes supérieurs* dans l'illégitime. L'agriculture et l'activité salinière sont déçues au rang « d'atteinte » à la nature. Cette volonté d'*épuration* du *compromis* résulte de deux mouvements conjoints, la montée d'une préoccupation étatique relative à la protection de la nature⁵ et la rationalisation croissante d'une politique d'aménagement qui consiste alors en un zonage de l'espace. Or, dans cette logique de zonage rationnel, la Camargue se révèle être l'espace idéal pour établir une coupure verte entre la pression touristique du Languedoc-Roussillon et la pression industrielle de Fos (Picon 1978). Ainsi, dans cette rationalisation du territoire, le *compromis* ne semble pas avoir sa place. Mais la suite des événements montre que c'était aller un peu vite en besogne.

⁵ Cette politique environnementale naissante est à l'initiative du ministre de la Culture. En 1964 le ministère de l'Environnement n'existe pas encore, c'est là une première explication. Mais c'est aussi dû à la logique de protection alors mobilisée qui s'appuie essentiellement sur une dimension esthétique et paysage et moins directement sur une logique de préservation des ressources, comme l'illustre le discours d'André Malraux.

Objectivement et pragmatiquement tout d'abord, il était difficile d'évacuer les activités à l'origine même de la production de la richesse biologique de la Camargue. L'eau, objet équivoque, a bien ici joué son rôle de frayeur de *compromis*. En effet, sans eaux agricoles et industrielles, l'équilibre et la richesse biologique des étangs centraux sont mis à mal. Concernant les rapports de force ensuite, c'était sous-estimer le pouvoir socio-économique dont bénéficiaient encore les activités productives de Camargue, et l'influence notabiliaire des propriétaires.

Face à ce projet étatique de normalisation de la Camargue par la *grandeur verte*, les propriétaires fonciers ont su mettre en œuvre une farouche et efficace opposition. Regroupés en association pour l'occasion (l'association des propriétaires fonciers de Camargue, proches riverains du Vaccarès) et relayés par les organisations syndicales agricoles, les propriétaires fonciers élaborent leur argumentaire à partir du *compromis* camarguais. La *justification domestique* défend le droit et la liberté à la propriété privée. La création d'un parc national est perçue comme une ingérence étatique et désignée comme une atteinte à ce droit fondamental acquis, comme les propriétaires camarguais ne manquent pas de le rappeler, lors de la Révolution Française. La *justification industrielle* ensuite permet de défendre la production locale. La future réglementation inhérente au statut de parc national est dénoncée comme une entrave à l'indispensable production agricole. La *justification verte* enfin, consiste à rappeler que la paternité de la richesse biologique de Camargue se doit d'être attribuée aux propriétaires fonciers eux-mêmes, qui se désignent comme les « vrais » protecteurs de la nature. Mais c'est surtout la mise en avant de l'indispensable articulation de ces *principes supérieurs* et du caractère équivoque des êtres engagés qui fait la force de l'argumentation de ces opposants au parc national.

L'évolution générale du cadre juridique en matière de protection et de gestion de la nature, avec en particulier la mise au point en 1966 d'un nouveau type de structure de protection, les parcs naturels régionaux, offre une alternative au projet de parc national. Il est vrai que la structure de parc national était prévue pour des espaces à faible activité économique, comme les zones de haute montagne, et qu'il était difficile de la transposer à un territoire encore très actif comme la Camargue. Ce propice contexte juridique permet à Olivier Guichard, chargé du dossier camarguais, de réorienter les projets étatiques vers un parc naturel régional (Picon 1978). La structure de parc régional est en effet davantage conçue dans une logique de prise en compte et d'intégration des activités économiques locales. Les propriétaires camarguais, d'abord tentés de persister dans leur opposition, finissent par accepter, sous certaines conditions. Ayant pris la mesure des rapports de force à l'œuvre, Olivier

Guichard cède facilement et pense la création du parc de Camargue dans une logique de prise en compte des notables locaux et de leur participation à l'élaboration du parc.

Il en résulte que le Parc Naturel Régional de Camargue (P.N.R.C.) obtient un statut de fondation de droit privé, dont le conseil d'administration est majoritairement composé des grands propriétaires fonciers. Le P.N.R.C. fut pendant longtemps le seul parc régional doté de ce statut original, les autres étant soumis au régime de syndicat mixte. Le Président et membre fondateur de l'association des grands propriétaires devenu depuis Vice-Président et membre fondateur du parc régional de Camargue, raconte ainsi la création de la fondation : « L'idée de Guichard, c'était le parc national, où on ne pouvait pas faire ci ou ça. Il y a quand même en Camargue 3 ou 4 000 personnes qui s'occupent de leurs affaires. (...) À l'époque, j'avais fait une association qui s'appelait l'Association des Propriétaires fonciers de Camargue, proches riverains du Vaccarès, où j'avais tous les gros. Et c'est la raison pour laquelle j'ai été en relation tout de suite avec le Préfet Laporte. Et on a fait ça, on a créé la structure, on a écrit la charte. On a badigeonné ça à la peinture neuve. » Ainsi naquit en 1972, le parc naturel régional de Camargue qui n'a pu voir le jour qu'à condition qu'il ne remette pas en cause l'organisation socio-économique et les rapports de force locaux lui préexistants.

Le *compromis* camarguais a ainsi résisté aux tentatives étatiques de normalisation et d'épuration de la situation. Plus encore, le résultat obtenu peut être lu comme un glissement allant de la tentative d'épuration de la situation par l'instauration d'un parc national jusqu'à l'institutionnalisation même du *compromis*, du fait du statut de parc régional soumis au régime de fondation de droit privé et majoritairement géré par les grands propriétaires fonciers camarguais. L'État et les collectivités territoriales ont leurs représentants au conseil d'administration du parc, mais ce n'est que tardivement qu'ils ont accédé à la présidence de la structure. Le collectif camarguais se voit donc bien élargi, du fait de la présence de ces représentants étatiques dans le conseil d'administration du parc, mais ces derniers ne trônèrent pas au sommet de la hiérarchie. Et, en institutionnalisant le *compromis* camarguais, la création de la fondation du parc va jusqu'à renforcer le système notabiliaire local et de ce fait, la suprématie des grands propriétaires.

Le mythe fondateur

Une figure mythique semble incarner le *compromis* camarguais évoqué à l'instant. Il s'agit du gardian. Comme tout bon mythe, on en a oublié les conditions sociales de production. Comme tout bon mythe, il

se prête à de multiples interprétations. Le gardian était en des temps incertains cet homme pauvre et illettré qui vivait et travaillait au marais. Le cheval qu'il montait et les taureaux qu'il gardait ne lui appartenaient pas. Il vivait en grande partie de chasse, de pêche et de cueillette. Le gardian, « au tout début », était celui qui vivait dans les miasmes du marais. Puis, vint la tradition, cette belle invention du XIX^e siècle.

L'élevage de chevaux et de taureaux n'avait jusqu'au XIX^e siècle qu'une position marginale dans le système socio-économique camarguais. Il occupait les zones de marais et de sansouires sans grande rentabilité agricole. Bernard Picon rappelle que cet élevage aurait probablement entièrement disparu s'il n'avait acquis au XIX^e siècle « une nouvelle raison d'être, extra-agricole » (Picon 1978). Si Napoléon III a œuvré financièrement pour la protection physique de la Camargue, son épouse, l'impératrice Eugénie de Montijo, d'origine espagnole, a œuvré juridiquement pour le soutien de l'activité taurine, permettant ainsi le développement de l'élevage camarguais. En levant l'interdiction des courses de taureaux effective en France depuis 1720, elle contribue en effet à l'expansion de l'élevage des bêtes à cornes (Picon 1978). L'activité tauromachique peut alors se développer, et aux corridas formelles sont ajoutées les courses à la cocarde. Le développement de la tauromachie contribue à l'invention d'un folklore local, où pour l'occasion, le gardian, sorti des miasmes du marais, est désigné comme symbole de la tradition camarguaise. La première association de gardians, la confrérie créée en 1512, ne relevait pas au départ de cette logique folkloriste. Elle fut fondée dans une perspective mutualiste, démarche alors commune à la plupart des métiers. Si aujourd'hui encore ses porte-parole sont fiers d'en garder l'esprit, ils reconnaissent qu'elle a progressivement perdu cette fonction première. Dans la mouvance de la Nation Gardiane initiée par le « marquis-poète-éleveur » Baroncelli, la confrérie des gardians créée en 1904, passe d'une logique mutualiste à une logique culturelle et folkloriste.

« Tout a commencé, écrit Bernard Picon (1978), quand, à la fin du XIX^e siècle, une élite intellectuelle d'essence aristocratique a prétendu opposer un rempart culturel aux tendances uniformisantes et égalisatrices de la France du Nord. La modernité liée à la révolution industrielle, les brassages d'idées et de populations qu'elle entraînait étaient perçus comme mortels pour les génies propres aux civilisations provinciales. (...) En Provence, la résistance s'appela "le félibrige" et fit porter ses forces sur la préservation de la langue provençale. Ce mouvement poétique et nationaliste avait aussi besoin d'un symbole territorial. La Camargue le lui fournit. (...) Les activités gardianes et taurines, viriles, supposant un isolement chargé de toutes les vertus, protégeant ceux qui

s’y adonnaient de tous les miasmes d’une société en perdition, symbolisèrent à travers ce rapport direct à la nature, la pureté d’un rapport à la fois poétique et vrai au monde. (...) Dans la mouvance du félibrige, certains écrivains et poètes s’installèrent et vécurent cette vie “authentique” comme le marquis De Baroncelli-Javon, d’Arbaud, Aubanel, etc. Le marquis, au mas de l’Amarée, inventa la tradition gardiane. »

La tradition camarguaise naît ainsi de la rencontre entre le gardian et une aristocratie en mal d’authenticité. Mais l’aristocrate et le poète ont leurs exigences esthétiques. Le nouveau « vrai » gardian se voit doté d’une veste de velours, d’un pantalon dit en peau de taupe du fait de sa texture, d’une chemise à carreaux et d’un grand chapeau. Cette armée de « vrais » gardians défendant la culture camarguaise est essentiellement composée de gardians amateurs. L’appellation de gardian ne relève alors plus de la désignation d’un groupe socioprofessionnel, mais rend compte d’une passion partagée, celle des chevaux, des taureaux et des marais, élevés pour l’occasion au titre d’espace naturel. Ces associations sont porteuses d’une reconnaissance culturelle, n’opérant donc plus de différenciation sur la base d’une stratification sociale. Ces groupements se fondent sur une identité culturelle bien plus que sociale. On reconnaît bien là une des caractéristiques du mythe, cette capacité à effacer ses conditions sociales de production et du même coup, les rapports de force sous-jacents. Simple gardian ou riche manadier, simple employé agricole ou gros propriétaire terrien, tous semblent communier dans ce même mythe camarguais, dans cette même référence culturelle.

Ce mythe unificateur s’étend jusqu’au village ouvrier de Salin-de-Giraud. Toutefois, il ne parvient pas pour autant à venir à bout de la spécificité salinière, en tant que mosaïque culturelle d’une part, en tant que bastion communiste d’autre part. Les rapports entre ce village ouvrier et la Camargue latifundiaire oscillent entre attirance et répulsion. Le village de Salin-de-Giraud, situé à 40 km de la ville d’Arles, porte le nom de celui qui a implanté l’industrie salinière en Basse Camargue en 1855. Après l’installation de la compagnie Péchiney, développant l’exploitation industrielle du sel, suit, en 1895 celle de la compagnie Solvay, producteur de soude à partir du chlorure de sodium fourni par Péchiney. Le village de Salin-de-Giraud est créé dans la perspective de fixer la nouvelle main-d’œuvre industrielle drainée par ces deux compagnies. « La création *ex nihilo* de ce village au sud-est de la Camargue, imposée par la présence de matière première, prend la forme caractéristique des cités minières européennes : alignements de logements ouvriers avec jardins privatifs, infrastructure qui est propriété des employeurs (voirie, hôpital, église, gendarmerie, école, commerces, etc.). La population qui atteint rapidement quatre mille personnes doit être

importée, la Camargue étant jusqu'alors insuffisamment peuplée pour satisfaire aux exigences du travail industriel » (Picon 1978). Ce village ouvrier, créé de toutes pièces par l'implantation de l'industrie salinière, a été constitué par des vagues successives d'immigration, drainant des travailleurs de l'ensemble du pourtour méditerranéen.

Dans ce contexte, les premiers groupements créés au village furent des associations de pérennisation culturelle, lieux d'expression de « structures ethniques reconstituées » (Garnier, 1982). Associations grecques ou arméniennes côtoient et échangent avec des associations de folklore camarguais et de tauromachie, regroupant les anciens ouvriers agricoles de Camargue reconvertis à l'activité salinière (Guyonnet 1988). Progressivement, ces structurations « ethniques » perdent en visibilité, sans pour autant disparaître. Bien que les secondes ou troisièmes générations issues de l'immigration restent attachées à cette pérennisation culturelle, cette stratification « ethnique » dont rendait compte le milieu associatif n'est plus le principal lieu d'identification.

Cet affaiblissement de référents culturels multiples s'opère au profit d'une identification professionnelle, relative aux deux compagnies présentes sur les lieux (Garnier, 1982). Ces deux identités professionnelles vont de pair avec deux entités spatiales divisant le village : le quartier Péchiney et le quartier Solvay. La politique paternaliste de Solvay, pouvant encore se lire dans l'organisation spatiale du quartier, fut longtemps enviée par les employés de Péchiney. À partir des années 1950, la situation s'est progressivement inversée. Les difficultés économiques traversées par Solvay amènent la direction à se désengager de sa traditionnelle politique paternaliste, tandis que le Comité d'Entreprise de Péchiney se développe, obtenant une amélioration des services sociaux de l'usine (Guyonnet 1988). À partir des années 1960, l'opposition entre les deux quartiers s'atténue progressivement. La fréquentation des mêmes établissements scolaires par les enfants, la liaison spatiale des deux quartiers par un développement de structures municipales favorisent progressivement ce rapprochement (Seyer, 1982). La commune adhère à l'idéologie communiste et à la lutte syndicale vient parfaire ce rapprochement. Ainsi, que l'on vienne de Grèce, d'Espagne, ou de Camargue, que l'on soit de Péchiney ou de Solvay, on est aussi, voire avant tout, ouvrier. La forte implication syndicale et la majorité écrasante du vote communiste attestent de cette prédominance de l'identité ouvrière. Le rouge a été le liant d'une palette de couleurs culturelles diversifiées. Grecs, Arméniens, Italiens, Camarguais, restent peu ou prou organisés en associations culturelles, lieux de retrouvailles pour des immigrés et des enfants d'immigrés originaires d'un même pays, tout en partageant une forte adhésion à une commune identité ouvrière. L'affaiblissement

des structures ethniques, le déclin des oppositions de quartier et l'appartenance à une commune identité ouvrière favorisent la construction d'une identité locale salinière.

Cette identité salinière, où Salinier signifie à la fois habitant de Salin-de-Giraud et travailleur du sel (Seyer, 1982), s'exprime par une revendication très forte dans les années 1970, restée longtemps vivace, et réactualisée depuis peu en d'autres termes, d'autonomie administrative du village. La revendication « Salin Commune » exprime une spécificité territoriale, où les habitants du village ne se reconnaissent pas tout à fait dans l'« autre » Camargue, administrée qui plus est par une ville d'Arles située à 40 kilomètres de Salin-de-Giraud. Cette revendication a été reprise récemment, par une nouvelle association « STOP » (Salin Traditions Ouvertures Projets) qui a concrètement entamé une procédure de demande de séparation de la commune d'Arles pour créer la commune de Salin-de-Giraud.

Les groupements associatifs, porteurs de cette revendication, ne remettent cependant pas en cause le mythe fondateur camarguais. Cette opposition entre Camargue latifundiaire et salinière est sociale et non pas culturelle. En effet, la présence importante et ancienne d'associations de folklore et de tauromachie atteste de l'attachement des Saliniers à la culture camarguaise, héritée de leurs pères pour les uns, adoptée au fil des générations pour les plus nombreux d'entre eux. On peut à ce titre évoquer en plus des références folkloriques et tauromachiques un attachement aux symboles camarguais que la décoration des maisons donne à voir : trident de gardian et croix camarguaises trônent au-dessus des portes d'entrée, nappes provençales et bouquets d'épis de riz peuvent parfois voisiner avec l'effigie de Lénine. En matière de pratiques de loisirs, le salinier s'adonne volontiers à la chasse et à la pêche.

Cette logique d'attraction/répulsion entre Camargue latifundiaire et salinière se lit aussi dans les rapports entre le P.N.R.C. et les associations salinières. Bien que le village fasse entièrement partie du territoire du Parc Naturel Régional de Camargue (P.N.R.C.), les Saliniers en général et les associations en particulier ont longtemps marqué un désintérêt notable vis-à-vis de cet organisme. Aucune association salinière ne fait partie du comité de soutien du parc, seuls quelques Saliniers isolés ont adhéré à cette structure. La seule représentation salinière au sein du parc de Camargue était, jusqu'en 1996, celle de la direction des deux usines, représentant donc deux entités économiques et non pas une communauté villageoise.

Ce Salinier, ancien élu P.C. qui lors de son mandat a été amené à représenter la mairie d'Arles au C.A. du parc explique ainsi les relations entre le parc et les Saliniers : « Pour nous, on n'a jamais accepté le parc

de Camargue et d'ailleurs, ils ne nous ont jamais acceptés non plus. C'étaient les usines, ils ne voulaient pas que cette population fasse partie de la Camargue. (...) Il faut regarder qui sont les représentants au parc : les propriétaires camarguais. Combien sont-ils en Camargue ? Une poignée ! Et ils sont majoritaires au conseil d'administration du parc de Camargue. Alors, c'est tout dit. C'est vraiment une orientation réactionnaire. Donc, la population de Salin-de-Giraud n'accepte pas ça. » On voit bien l'opposition sociale entre une Camargue latifundiaire avec son élite foncière et une Camargue industrielle avec sa main-d'œuvre ouvrière. Cependant, une fois encore, cette critique sociale ne s'adresse pas aux références culturelles en tant que telles, mais déplore l'absence d'une *grandeur civique*. Ce sont moins l'industriel et l'agricole qui s'opposent ici, que les nébuleuses idéo-politiques droite / gauche. Certains habitants de Salin-de-Giraud se considèrent comme les oubliés de la Camargue, rappelant que leur village constitue pourtant la « capitale démographique » du Delta du Rhône.

À ce titre, la population de l'île de Camargue, qui se caractérise par une faible densité, est quantitativement restée relativement stable. Estimée à un maximum de 9 000 habitants sous l'occupation romaine, elle n'aurait depuis jamais dépassé les 10 000 habitants. En 1999, on en compte 7 528 (recensement INSEE). Ces faibles fluctuations quantitatives n'impliquent pourtant pas de permanence quant à la composition socio-économique de la population. Quand les uns quittent les lieux d'autres les investissent à leur tour. Les propriétaires fonciers font progressivement de leur mas leur résidence principale. La mécanisation de l'agriculture a entraîné une baisse de la main-d'œuvre, celle encore employée élit progressivement domicile en Camargue, ce qui n'était pas majoritairement le cas jusqu'avant guerre (Picon 1978). La population salinière tend à baisser progressivement, avec l'affaiblissement de l'activité industrielle. En contrepartie, de nouveaux résidents s'installent, essentiellement en Camargue Major, ce qui révèle le caractère principalement périurbain de ces nouvelles arrivées. Certains de ces nouveaux habitants prétendent au titre de gardian amateur, venant alors grossir les rangs de la Nation Gardiane ou de la confrérie. S'il va sans dire que toute installation en Camargue n'entraîne pas une conversion aux arts équestres et tauromachiques, on est cependant dans le schéma maintenant classique, particulièrement mis en exergue par les travaux de l'O.C.S. (1986), d'une nouvelle population en structuration qui ne s'identifie pas à une même position dans le système de production mais par ses communes aspirations à la qualité de vie. Et dans ce contexte, ces « nouveaux Camarguais » qui prennent parfois des airs de « nouveaux baroncelliens » vont contribuer à l'émergence d'une dynamique

associative, qui s'exprime en un premier temps par la création d'associations d'habitants.

À partir notamment des années 1970, les habitants des zones périurbaines d'Arles ou des hameaux de Camargue s'organisent progressivement en associations, principalement sous forme de C.I.Q. (Comité d'Intérêt de quartier) ou de C.I.V. (Comité d'Intérêt de Village). Les plus anciennes, créées respectivement en 1974 et 1979, sont l'association de sauvegarde des intérêts de Gimeaux et le C.I.Q. de Trinquetaille. Le C.I.Q. de Gageron et le C.I.Q. Tête de Camargue sont constitués en 1989. C.I.Q. et C.I.V. sont aujourd'hui une dizaine, partagés entre Arles et la Camargue. Les préoccupations de ces associations sont alors très localisées et cantonnées à des revendications ponctuelles. Ainsi, les associations de Gimeaux et de Tête de Camargue ont été créées afin d'obtenir le rattachement de leurs hameaux au réseau d'adduction d'eau potable. L'association de Gageron a été constituée pour obtenir l'aménagement de la place du village. L'association de Trinquetaille (quartier Ouest d'Arles), quant à elle, a eu parmi ses premières préoccupations, l'exemption de cotisation au syndicat de gestion des digues et l'amélioration de l'entretien des digues. Ces préoccupations qui auraient pu servir de tremplin à une généralisation de leurs revendications vers un entretien des digues de l'ensemble de la Camargue sont restées très localisées. Jusqu'en 1993, les préoccupations du C.I.Q. n'ont peu ou pas dépassé le tronçon de digues protégeant le quartier de Trinquetaille et se limitaient à un objectif précis relatif à l'obtention de permis de construire. Lorsque ces premiers objectifs ont été atteints, certaines de ces associations ont plongé dans une phase de somnolence. D'autres associations, une fois leurs premiers objectifs atteints, ont vu dans ces structures un lieu de sociabilité et de convivialité, orientant alors leurs actions vers les domaines de l'animation et des festivités. Le C.I.Q. de Trinquetaille, par exemple, est passé maître en réalisation de chars pour le défilé festif des prémices du riz. Chaque adhérent motivé met à disposition ses compétences de couturière pour les costumes, d'architecte pour les maquettes des chars, de menuisier pour leur réalisation et de metteur en scène pour l'animation des figurants lors des défilés. Le C.I.Q. de Gageron, pour sa part, gère une maison de hameau. Les jeunes s'y retrouvent les après-midi pour jouer au tennis de table ou au billard et les seniors y passent leurs soirées d'hiver près du feu de cheminée, autour d'une partie de cartes. Des veillées sont aussi plus formellement organisées, autour des thèmes du folklore provençal, sans oublier la fête annuelle qui réunit autour de grillades camarguaises, les adhérents de l'association et les villageois.

Ces associations d'habitants principalement nées en Camargue Major, ont un caractère périurbain. Cette localisation se comprend au regard de l'évolution foncière de la Camargue. Les propriétés les plus petites sont depuis longtemps installées dans le nord de la Camargue (Tête de Camargue et plus largement Camargue Major). Depuis les années 1970, cette tendance s'est amplifiée. À ce titre, Julie Prieur (1998) a montré que les vingt plus grands domaines de 1998 ne représentent plus que les deux tiers de la superficie couverte par ceux de 1976, cédant encore du terrain à la logique de parcellisation de la propriété en Camargue Major (cf. carte p. 243). Les propriétés, plus nombreuses et plus petites que dans le reste de la Camargue, offrent une bonne lecture spatiale de l'évolution sociale de la Camargue. Les structures latifundiaires abandonnent progressivement le nord de l'île, devenu lieu de prédilection pour l'installation de nouveaux résidents. Ce sont principalement ces derniers qui sont à l'origine du développement des C.I.Q. et C.I.V.

Toutefois, les actions de ces nouvelles associations d'habitants ne dépassent pas le cadre du quartier ou du village. Une fois leurs premiers objectifs atteints, elles n'optent pas pour un élargissement de leurs préoccupations. Bien que premiers lieux d'expression des nouveaux résidents camarguais, les associations d'habitants sont, en une première phase, respectueuses de l'ordre camarguais traditionnel et de son système notabiliaire. Leurs soucis sont d'abord de l'ordre du cadre de vie, au sens restreint du terme. Ces associations en embrassant des préoccupations culturelles et folkloriques permettent aux habitants derniers arrivés de s'identifier à la localité. Ces « nouveaux baroncelliens », à la recherche d'une identité locale, trouvent dans le mythe fondateur du gardian une référence idéale.

L'expérience camarguaise révèle le caractère ancien des processus d'hybridation. Dans le delta du Rhône, l'hybridation d'objets sociaux et naturels a produit un collectif original basé sur un *compromis* complexe entre différents principes supérieurs communs que sont les *grandeurs vertes, industrielles, civiques, etc.* Parce qu'objet fortement équivoque, l'eau est au cœur de ce *compromis*. La complexité de ce *compromis* semble rendre impossible toute tentative d'épuration, tout en déployant une forte capacité d'intégration de nouveaux êtres. Pourtant, l'eau, ce frayeur de compromis, va un jour trahir ses porte-parole.

La crise socio-hydraulique

La Camargue, ce symbole international de nature sauvage, se révèle être un haut lieu de *domestication*. L'homme domestique la nature à force de digues et de canaux, comme la nature s'impose à l'homme en le

contraignant à des formes d'organisations socio-économiques particulières. Cette *domestication* de la nature par l'homme a pour corollaire la *domestication* de l'homme par l'homme. L'aristocrate domestique le gardian, et en fait l'effigie du mythe camarguais. Ce gardian mythifié domestique en partie le salinier, et semble pouvoir domestiquer les nouveaux résidents. Mais voilà que l'eau s'en mêle, un samedi d'octobre 1993. Cet objet équivoque, ce frayeur de *compromis*, trahit ses porte-parole et envahit la Camargue.

En inondant la Camargue, l'eau relance non seulement la controverse, mais l'élargit aussi en incitant des êtres jusqu'alors restés silencieux, les nouveaux résidents, à prendre la parole.

Brèches dans le système socio-hydraulique

Depuis la dernière grande inondation de 1856 et les travaux de rehaussement des digues du Rhône achevés en 1869, les Camarguais n'ont plus eu à subir la colère du fleuve. Octobre 1993 et janvier 1994 mettent fin à ce siècle de protection sans faille. Les 9 et 10 octobre 1993, des brèches s'ouvrent en plusieurs points de la digue de la rive gauche du petit Rhône. La plus importante, la brèche de Figarès nécessite plusieurs jours d'intervention pour être colmatée. L'eau pénétrant en Camargue envahit les zones de Saliers, et de la Grand Mar. Plus de dix jours sont nécessaires pour évacuer ces 148 000 000 m³ d'eau. Le 8 janvier 1994 une première brèche s'ouvre au niveau de Lauricet (à quelques kilomètres en aval de Figarès), puis une seconde au niveau de Beaumont (à quelques kilomètres en amont de Figarès). Les superficies submergées sont plus faibles que lors des inondations d'octobre (6 à 7 000 hectares, contre 23 500 hectares en octobre). L'évacuation de l'eau a été plus rapide, facilitée par le mistral (cf. cartes p. 244 et 245). Lors de ces inondations, quatre-vingt-seize familles furent évacuées (Sautter, 1994).

L'eau n'a pas submergé les digues, elle y a creusé des brèches, pouvant atteindre 50 mètres de long. Ces considérations ne relèvent pas uniquement de perspectives hydrauliques ou techniques, mais concernent aussi les pôles socio-économiques et juridiques. Ce n'est pas une crue qui en étant plus forte qu'à l'accoutumée trahit ses porte-parole, car de précédentes crues de même ampleur n'avaient pas ébranlé les digues du Rhône. La crue de 1993-1994 était exceptionnelle, mais non pas sans précédent⁶. Par contre ce sont les digues, ces grands êtres dans la *cité*

⁶ Il est en effet précisé dans le rapport de la mission interministérielle sur les inondations de la vallée du Rhône (Dambre *et al.* 1994) que des débits voisins de celui des crues de 1993 ont été observés en 1935 et dans une moindre mesure en 1951. Le débit de la crue de 1993 (9800m³/s) est d'une fréquence cinquantennale. La crue de

industrielle, qui ont perdu de leur *grandeur*, c'est-à-dire qui ont perdu en solidité et en efficacité. En cet hiver 1993-94, elles n'ont pas su contenir une crue d'une ampleur pourtant précédemment affrontée. Cette perturbation du système *socio-hydraulique* camarguais produit une controverse qui évacue rapidement la thèse de la *défaillance* due à des éléments contingents. Cette crue en montrant l'affaiblissement des digues dévoile plus largement l'affaiblissement du *compromis* camarguais.

La prise de parole dont les inondations furent l'objet appelle non seulement à un réajustement des *grandeurs*, mais aussi plus profondément à une remise en cause des bases du *compromis* camarguais et de ce fait de son système *socio-hydraulique*. Les premières prises de parole sont le fait des victimes des inondations, constituées en comité des sinistrés. Ce comité est composé d'individus touchés par l'inondation (principalement les villages de Saliers et de Gimeaux et leurs environs), ainsi que de proches voisins, guettant l'eau s'approchant de leurs portes. L'association se désigne comme le porte-parole des sinistrés auprès des pouvoirs publics. Le comité des sinistrés est vite reconnu par les pouvoirs publics, dans la mesure où il constitue un interlocuteur unique et facilement identifiable par ces derniers. Les premières actions des membres du comité des sinistrés sont celles de l'urgence, appelant à la solidarité. Sont ensuite soulevées les questions d'indemnisation et de ce fait de responsabilité. Commence alors un processus de recherche d'un responsable de ces inondations, dont la presse s'est largement fait l'écho.

Cette logique de recherche d'un responsable est un scénario classique déjà observé lors de précédentes recherches (Duclos 1987, Roqueplo 1987). Si la désignation d'un « bouc émissaire » semble être une constante à travers les différentes époques, elle n'a pas toujours eu le même sens. Jusqu'au XVIII^e siècle, la fatalité et le châtement divin sont considérés comme des explications suffisantes des catastrophes. Dieu déchaîne les éléments pour réprimander les pêcheurs : gérer le risque est de l'ordre du divin. La réponse apportée prend la forme de prières et de dons substantiels à l'église. Lorsque la question de la responsabilité est soulevée, il s'agit d'identifier le pêcheur attirant les foudres divines, un bouc émissaire est désigné. La communauté châtiée alors ce pêcheur au nom de Dieu. Dans cette logique, le blâme des victimes elles-mêmes et plus généralement des pauvres était récurrent

1994 a été certes de plus grande ampleur avec un débit atteignant 11 000 m³/s et une fréquence centennale, toutefois les inondations de 1994 furent de moindre ampleur, du fait d'une évacuation naturelle de l'eau, facilitée par le mistral et un niveau de la mer plus bas.

(Duclos 1987). Depuis le XVIII^e siècle, les représentations et la gestion du risque ont largement évolué.

L'explication d'une catastrophe naturelle en termes de fatalité et de châtement divin ne tient plus qu'une faible part dans la gestion des risques. De nos jours, lors de catastrophes naturelles ou techniques, la recherche du ou des responsable(s) est devenue un *leitmotiv*. On trouve comme jadis le même mécanisme de « réflexe symbolique », pour reprendre l'expression de Denis Duclos (1987). Mais à cette dimension culturelle viennent aussi se greffer des préoccupations politiques et économiques. Ce qui fait dire à Philippe Roqueplo (1987) au sujet des risques « naturels » que « notre nature est devenue "technonature" et elle est aussi fortement imbibée de politique que l'antique nature l'était de religion ». Cette réponse aux catastrophes « naturelles » en termes de recherche d'un responsable est étroitement liée à l'évolution des modes de gestion du risque. Il s'agit d'une évolution technique, mais aussi plus largement d'une évolution socioculturelle. Concernant la Camargue, Paul Allard et Sigolène Pailhès (1996) ont montré, comment une société locale est passée d'un rapport religieux au risque inondation à une vision rationnelle de la maîtrise du fleuve. Totalement endiguée en 1869, la Camargue n'a plus dès lors connu d'inondation notable. Le risque a été maîtrisé, puis oublié.

Comme le suggère Jacques Theys (1987), un risque considéré par une société comme maîtrisé, est aussi un risque qui n'est plus toléré. En 1993 et 1994, lorsque les Camarguais se trouvent submergés, ils ne tolèrent pas cette situation. Non seulement la colère de Dieu n'est plus une explication suffisante des inondations, mais les caprices de la nature ne sont pas non plus dans un premier temps, mais dans un premier temps seulement, un argument jugé satisfaisant. Il leur faut désigner un responsable. Sous l'impulsion du comité des sinistrés, les accusations se sont rapidement tournées vers les propriétaires fonciers. Les propriétaires, et tout particulièrement les riziculteurs, sont accusés d'avoir creusé des percées dans les digues pour développer leur système d'irrigation. Ces forages, réalisés sans autorisation, auraient affaibli les digues. Cette accusation se lit aussi dans les gros titres de la presse nationale : « Camargue : les vraies failles de la digue. C'est en irriguant que la Camargue s'est noyée » titre *Libération* pour son édition du week-end des 30 et 31 octobre 1993. Quant au rapport interministériel du 5 avril 1994, il évoque la présence de deux cents conduites traversant la digue, précisant que « ces conduites ne sont pas toutes répertoriées ». Si ce même rapport conclut avec prudence que « l'état de semi-abandon de cette digue est la cause des nombreuses brèches constatées » (Dambre *et al.* 1994), il est cependant mentionné au sujet des conduites

que « la plupart constituent des points faibles, notamment lorsqu'elles ont été posées après terrassement jusqu'en pied d'ouvrage, sans fonçage, ce qui semble être le cas général » (Dambre *et al.* 1994).

Les porte-parole du comité des sinistrés mettent aussi en cause le mauvais fonctionnement du syndicat de gestion des chaussées de Grande Camargue. Ce sont les gestionnaires du syndicat, donc de nouveau les propriétaires fonciers à qui les statuts du syndicat des digues octroient un pouvoir important⁷, qui sont désignés comme responsables. L'accusation porte sur leur négligence et leur réticence à financer le nécessaire entretien des digues. Cette accusation est aussi reprise dans la presse locale et nationale. On y parle à ce propos de manque de clarté dans les comptes de ces structures. La presse signale que la comptabilité des associations fait l'objet d'une procédure de contrôle par la chambre régionale des comptes qui a, selon son président Alain Serieyx, « d'ores et déjà » émis de nombreuses « réserves » (*Le Provençal, Le Méridional, Midi Libre* du 3 décembre 1993). Le rapport interministériel du 5 avril 1994, mentionne à ce sujet que la situation du syndicat « est irrégulière, ses délibérations étant systématiquement annulées depuis plusieurs années par le tribunal administratif de Marseille » (Dambre *et al.* 1994). En réponse à ces attaques, les propriétaires fonciers cherchent les responsables au sein du monde animal. Les ragondins, les blaireaux, les renards et autres animaux fouisseurs sont accusés de détériorer les digues en y creusant leurs terriers. Si les différents protagonistes s'accordent pour reconnaître l'impact négatif des animaux fouisseurs sur la solidité des digues, la thèse des ragondins ne suffit pas à innocenter les propriétaires fonciers. L'accusation adressée au monde animal ne paraît pas être une explication suffisante pour le comité des sinistrés. En effet, en désignant le responsable supposé, on cherche aussi le financeur potentiel. Ceci peut expliquer que la thèse des ragondins ne peut suffire. Bien qu'elle ménage les tensions locales, cette accusation présente un inconvénient de taille, elle s'attaque à une entité non solvable. Le rapport interministériel, mentionne bien l'effet des animaux fouisseurs, mais seulement à la fin d'un paragraphe faisant état des endommagements résultant d'activités anthropiques, la riziculture et la construction de bâtiments.

Peaufinant leur défense, les propriétaires se tournent vers la C.N.R. (Compagnie Nationale du Rhône)⁸. La C.N.R. est tenue pour respon-

⁷ Les statuts du syndicat de gestion des digues octroient à ses membres un pouvoir proportionnel à la taille de son exploitation.

⁸ La C.N.R., société d'intérêt général « a reçu en 1934 la concession générale de l'aménagement du Rhône pour tirer le meilleur parti possible du fleuve au triple point de vue de la production d'électricité, de la navigation et des utilisations agricoles de l'eau (...) Ces travaux sont exécutés par aménagements successifs d'une vingtaine de

sable par les grands propriétaires dans la mesure où la construction de plusieurs barrages sur le Rhône aurait perturbé le régime du fleuve et que la gestion de ces barrages se devait de compenser ces perturbations par une régulation des flux d'eau et par une prévention des crues. La C.N.R. se retranche derrière les finalités agricoles, hydroélectriques et de transports de ses installations, qui ne la chargent pas de la gestion des crues du Rhône. Les accusations adressées à la C.N.R. sont restées sans suite. Le rapport interministériel (Dambre *et al.* 1994) innocente officiellement la C.N.R., en concluant que « les crues du Rhône d'octobre 1993 et de janvier 1994 sont dues principalement à de fortes précipitations sur la partie aval du bassin », après avoir rappelé la grandeur de ces aménagements au regard de la cité industrielle⁹ et l'effet neutre de ces aménagements sur les crues : « Les barrages construits par la C.N.R. sur le Rhône n'ont pas un rôle de stockage d'eau comme les barrages écrêteurs de crue. Ils sont transparents vis-à-vis de celles-ci. » (Dambre *et al.* 1994).

Les différentes accusations formulées par les propriétaires ont en commun d'appréhender l'inondation comme une défaillance du système *socio-hydraulique* relevant de facteurs contingents, comme les animaux fouisseurs, ou de facteurs exogènes au *compromis* camarguais, comme la gestion du fleuve par la C.N.R. en amont de l'île. Il s'agit de mettre le *compromis* camarguais à l'abri des suspicions et de ne pas le soumettre à une nouvelle épreuve pouvant affecter la composition du système *socio-hydraulique* et la hiérarchie des êtres qui le composent. Mais les thèses des propriétaires, accusant les animaux fouisseurs et la C.N.R., ne convainquent pas les membres du comité des sinistrés qui persistent à pointer du doigt les canalisations illicites et la mauvaise gestion du syndicat des chaussées de Grande Camargue, et donc *in fine* les grands propriétaires fonciers. Les porte-parole des sinistrés rejettent ou considèrent comme insuffisante la perspective d'une *défaillance* résultant de facteurs contingents (les animaux fouisseurs) ou de facteurs extérieurs à la Camargue (la C.N.R.).

Dans la perspective d'une recherche de responsable, l'action du comité des sinistrés ne s'est pas limitée à la dénonciation des propriétaires fonciers. D'un point de vue économique, la désignation des propriétaires comme seuls responsables aurait rapidement abouti à une impasse. Elle

kilomètres de longueur en moyenne, qui transforment le fleuve en un gigantesque escalier dont les douze marches sont délimitées par des barrages, des usines hydroélectriques et des écluses » (C.N.R. 1971).

⁹ « La productivité totale de ces ouvrages, en hydraulité moyenne, est de 14,9 Twh/an », « la navigation de bateaux de 1 500 tonnes et de convois poussés de 3 000 tonnes, à 3 m d'enfoncement », « prélever un débit maximal de 100 m³/s permettant d'irriguer 130 000 ha » (Dambre *et al.* 1994).

aurait compromis la déclaration des inondations comme catastrophe naturelle, rendant plus aléatoire et plus complexe la prise en charge des dégâts par les assurances des sinistrés. Si l'on peut dire, le statut de catastrophe naturelle « arrange tout le monde ». Les sinistrés peuvent bénéficier du remboursement de leur assurance, les gestionnaires des digues n'ont pas à verser d'indemnités, la C.N.R. n'est pas mise en cause, et donc par son intermédiaire, la politique nationale d'aménagement des fleuves et de production hydraulique « garde la tête haute ». Seule une poignée d'irréductibles contestent le principe de catastrophe naturelle. Ils sont aujourd'hui quatre sinistrés à avoir entamé des procédures judiciaires contre l'État. Ils n'ont pas été suivis par le comité des sinistrés.

Par ailleurs, et toujours d'un point de vue économique, comment une poignée de propriétaires fonciers, subissant qui plus est le déclin de la riziculture, aurait pu à elle seule financer la remise en état de près de 200 kilomètres de digues, endommagées certes par des canalisations illégales, mais aussi simplement usées en grande partie par un siècle de loyaux services ? Plus encore, le principe d'une gestion relevant de la seule compétence des agriculteurs propriétaires était cohérent tant qu'ils étaient les seuls occupants des lieux, mais, ils ne sont plus aujourd'hui les seuls bénéficiaires de la protection des digues du Rhône. En effet, depuis l'après-guerre, en plus de l'installation de nouveaux habitants, la fréquentation touristique de la Camargue s'est développée de façon exponentielle, drainant chaque année des milliers de visiteurs, profitant le temps d'une visite, de la protection offerte par les digues du Rhône¹⁰. C'est un argument fort que les propriétaires ont su mettre en avant, désignant les digues comme « des ouvrages civils » qui « protègent des choses qui n'ont rien à voir avec l'agriculture », pour reprendre les mots du président de l'association des propriétaires fonciers proches du Vaccarès. Dès lors, les digues ne relèveraient plus uniquement de quelques gros intérêts privés, mais de l'intérêt public.

Conscients des limites économiques de la désignation des propriétaires fonciers comme seuls responsables, les porte-parole des sinistrés se tournent alors vers les pouvoirs publics, démarche à laquelle adhèrent sans hésitation les propriétaires fonciers. L'association interpelle donc la municipalité, qui s'en remet, pour sa part, à l'État. L'État est ainsi pointé en dernier recours comme le responsable. Il est désigné comme responsable, en tant qu'il est l'initiateur du cadre juridique et technique régissant le syndicat de gestion des chaussées de Grande Camargue,

¹⁰ À titre indicatif, en 1997, plus de 90 000 personnes ont visité le Parc ornithologique du Pont de Gau (route des Saintes-Maries-de-la-Mer) (Source : Comité Départemental du Tourisme).

mais aussi plus largement en tant que garant de la sécurité des biens et des personnes. Et force est de constater que quels que soient les particularismes locaux, en Camargue comme ailleurs, les processus de désignation d'un responsable aboutissent, en France notamment, bien souvent à une interpellation de l'État (Roqueplo 1987).

Dans ce contexte, le comité des sinistrés passe d'une stratégie de dénonciation à une stratégie de proposition. Les fondateurs du comité des sinistrés font en effet partie des premiers à formaliser une demande de restructuration du système de gestion des digues. Dès le 12 octobre 1993, les porte-parole du comité des sinistrés rédigent et diffusent une pétition, demandant la création d'un groupe d'étude : « Considérant qu'il appartient de droit aux habitants de la Camargue de s'assurer de la sécurité tant de leur personne que de leurs biens, ils demandent instamment que soit mis en place un groupe d'étude comprenant des élus, des représentants de l'association de gestion des digues, ainsi que des membres du comité des sinistrés, pour proposer une réforme du système obsolète d'entretien des digues du Rhône et envisager les moyens d'indemnisation. »

Cette pétition obtient près d'un millier de signatures (*Midi Libre* du 8 novembre 1993). Elle est suivie par la rédaction d'un courrier au ministre de l'Environnement, le 9 décembre 1993. Réitérant son constat d'obsolescence du système de gestion des digues et sa demande de réforme de ce dernier, le comité des sinistrés formule dans ce courrier des propositions concrètes, suggérant la création d'un syndicat mixte. Les deux mois d'écart entre la pétition et le courrier ont permis aux porte-parole du comité des sinistrés, devenu entre temps l'Association des Camarguais de peaufiner et de préciser leurs demandes. En décembre, les dénonciations des canalisations illicites dans les digues ne font plus les gros titres dans la presse, et les sinistrés ont, pour un temps au moins, de nouveau les pieds au sec, autant de facteurs qui ont contribué à passer de la contestation à la proposition. Les porte-parole des sinistrés maintiennent et argumentent leur désignation de l'association de gestion des digues comme une structure « obsolète ». Toutefois, ils ne demandent plus la création d'un groupe d'étude. Appréhendé dans la pétition comme un interlocuteur nécessaire, le Syndicat de Gestion des Chaussées de Grande Camargue, n'a plus dans ce courrier droit au chapitre du fait de son « incurie » et de sa mission non assumée, pour reprendre les termes du courrier adressé au ministre. L'accusation n'est pas directement portée contre un individu ou un groupe d'individus (les propriétaires), mais de façon plus impersonnelle contre une structure, le Syndicat de Gestion des Chaussées de Grande Camargue. Mieux encore, l'argumentation est inversée : ce n'est pas le syndicat qui est responsable des

inondations, mais ce sont les inondations qui ont « mis en évidence les limites d'un système de protection ».

Ce renversement de perspective permet à l'argumentaire d'être orienté vers la responsabilité civile des pouvoirs publics. Car, comme le courrier le suggère « qui que soit » ou « quoi que soit » à l'origine de l'inondation, les pouvoirs publics se doivent en dernier recours d'assurer la sécurité de leurs administrés. Vient ensuite, la proposition des porteparole des sinistrés qui révèle de façon plus large leur projet pour un collectif rénové : tout d'abord, la dissolution du syndicat de gestion des chaussées de grande Camargue : *Exit* donc la maîtrise des digues par les grands propriétaires fonciers. Ensuite, prise en charge de la gestion des digues, mais aussi de « l'ensemble de la gestion hydraulique de la Camargue » par un syndicat mixte. Ce qui signifierait le passage d'une gestion privée à une gestion publique.

Si le comité est à l'origine de la désignation des grands propriétaires comme responsables des inondations, il s'adresse pourtant en dernier lieu aux pouvoirs publics, vers lesquels vont alors s'orienter les revendications et les propositions de l'association. L'État, bien qu'ayant financé les interventions d'urgence, se montre réticent pour une prise en charge des digues de Camargue. L'enjeu est de taille, dépassant le cadre camarguais. Il est en effet difficile pour l'État, mais aussi la Région et le Département de créer un précédent, pouvant les entraîner à moyen terme à devenir les gestionnaires de milliers de kilomètres de digues réparties sur l'ensemble du territoire français. L'État, la Région et le Département s'engagent alors sur le principe d'une aide financière, tout en refusant de devenir gestionnaires des digues, tâche qu'ils confient aux communes impliquées.

Le comité des sinistrés voit sa proposition en partie mise en œuvre, avec la création d'un syndicat de gestion des digues en 1996, syndicat intercommunal, à défaut d'être mixte. Le SIDRHEMER (Syndicat Intercommunal des Dignes du Rhône et de la MER), composé des communes d'Arles, de Port-Saint-Louis et des Saintes-Maries-de-la-Mer, est donc une version édulcorée des ambitieuses propositions du comité des sinistrés. Il s'agit d'un syndicat intercommunal, et non pas mixte, qui limite son action à la rénovation des digues de Camargue. L'entretien des digues n'est en effet pas pris en compte par ce dernier suite au refus des communes de Port-Saint-Louis et des Saintes-Maries-de-la-Mer. Quant à la gestion de l'ensemble des actions hydrauliques de la Camargue prônée par le comité des sinistrés, la perspective n'a visiblement pas été abordée lors de la création du SIDRHEMER. En 1999, le syndicat intercommunal est finalement transformé en un syndicat mixte (Communes, Conseil Général, Conseil Régional), en partie grâce

à l'élection du Maire d'Arles à la présidence du Conseil Régional. Le SIDRHEMER devient donc le SYMADRHEM (SYndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer) et élargit son domaine d'intervention en prenant finalement en charge l'entretien des digues. Quant à la gestion de l'ensemble des actions hydrauliques de la Camargue demandée par le comité des sinistrés, toujours aucun mot n'est soufflé à ce propos. L'État et les collectivités territoriales se montrent finalement « bons payeurs », et la transformation du syndicat intercommunal en un syndicat mixte s'accompagne d'une augmentation de leur participation.

Un processus d'accusation révélateur de changements sociaux

« Les gens qui étudient les crises n'ont pas à décider de qui est responsable, mais à prêter une grande attention à la double situation : “c'est toi le coupable” et, en réponse, “je suis un bouc émissaire, ce n'est pas moi, c'est l'autre” », fait remarquer Bruno Latour (1994). « ...le passage, poursuit-il plus loin, la façon de se “refiler” l'accusation révèle évidemment la structure du collectif » ... et ses éventuelles modifications, peut-on ajouter. Au sein du collectif camarguais, le processus d'accusation est riche de sens. Ces accusations ne dénoncent pas uniquement les forages sauvages ou le manque de volonté dans la gestion et le financement des digues. Il ne s'agit là que de la partie visible de l'iceberg. En s'attaquant directement aux propriétaires fonciers, les porte-parole des sinistrés remettent en cause la légitimité de ces derniers, touchant aux bases de la structure latifundiaire, un des piliers de ce système *socio-hydraulique*. L'enjeu dépasse le seul cadre de la gestion du risque.

Les inondations jouent le rôle d'un révélateur, voire d'un détonateur, faisant émerger des conflits latents. Pour que les propriétaires fonciers soient désignés comme responsables, pour que leur *grandeur* soit remise en cause, le contexte social devait s'y prêter. Car enfin, qui sont les principaux sinistrés ? Ceux qui habitent à proximité des brèches et/ou dans les zones les plus exposées aux inondations, c'est-à-dire proches, voire en dessous du zéro marin¹¹. Or les zones inondées correspondent à la Camargue périurbaine (Camargue Major), zone progressivement abandonnée par la logique latifundiaire, au bénéfice d'un processus de parcellisation. De plus, les habitations touchées par l'inondation ont majoritairement été construites après les années 1950. Elles rendent compte de l'arrivée en Camargue de nouvelles populations et du départ de la main-d'œuvre des mas anciens (en particulier suite à la mécanisation de

¹¹ Un ou deux mètres de hauteur sont en Camargue une bonne altitude qui peut protéger des inondations.

la riziculture) pour une installation à leur compte ou une reconversion vers les secteurs secondaire ou tertiaire¹². Ces deux formes d'installation en Camargue composent un nouveau type d'habitants autonomes par rapport au système latifundiaire traditionnel.

Or, c'est cette autonomie par rapport au système latifundiaire qui a permis à ces « nouveaux Camarguais », via le comité des sinistrés, de tenir le rôle de *lanceur d'alerte* (Chateauraynaud 1996). Si l'on suit l'analyse de Francis Chateauraynaud (1996), le *lanceur d'alerte* « n'est pas forcément tenu par des obligations », il peut « agir en dehors ou rompre avec un réseau d'obligations, qui peut s'avérer défaillant, insuffisant voire inexistant, pour s'engager dans la "captation" du ou des phénomènes qu'il juge dangereux ». C'est en ce sens que le comité des sinistrés, constitué d'individus autonomes par rapport au système latifundiaire traditionnel, a pu pointer du doigt la responsabilité des propriétaires, considérés jusqu'alors comme les « maîtres des lieux ».

Ces accusations portées aux grands propriétaires fonciers relèvent d'un *dévoilement critique* du *compromis*. Ce dévoilement consiste en la mise à jour des « vraies » motivations des êtres engagés qui relèveraient « en fait » de l'intérêt particulier et non pas de l'intérêt général. En désignant les canalisations illicites percées dans les digues comme responsables des inondations et en dénonçant la gestion obscure du Syndicat de Gestion des Chaussées de Grande Camargue, les porte-parole des sinistrés dévoilent que les propriétaires, ces grands êtres supposés, auraient « en fait » mis à mal le *compromis* afin d'atteindre leur intérêt particulier : le profit. Ce dévoilement des intérêts particuliers a amené en un premier temps les sinistrés à formuler une demande de *réajustement des grandeurs* :

(1) *Dévoilement et demande de réajustement relevant de la cité industrielle* : en endommageant les digues à force de canalisations illicites, c'est-à-dire en affaiblissant la solidité et donc l'efficacité de ce grand être dont ils avaient la responsabilité, les propriétaires ne se seraient pas montrés dignes de leur *grandeur industrielle*.

(2) *Dévoilement et demande de réajustement relevant de la cité domestique* : la *grandeur domestique* n'aurait pas été assurée par les propriétaires car la recherche de leur intérêt les aurait amenés à négliger leur responsabilité, leur devoir, à ne pas se montrer dignes de confiance, en manquant d'attention à l'entretien des digues, en gérant de façon obscure le budget de la maison, en l'occurrence, le syndicat des digues.

(3) *Dévoilement et demande de réajustement relevant de la cité verte* : En se rendant responsables des inondations, les propriétaires

¹² La population agricole en Camargue a baissé de 37,7 % en vingt ans (D.D.A.).

n'auraient pas assuré leur *grandeur verte* revendiquée, mettant à mal « l'équilibre » et la richesse écologiques de l'étang du Vaccarès¹³. Ainsi, ces différentes accusations, ce dévoilement critique, s'attachent à montrer que les *grandeurs* revendiquées ne seraient « en vérité » pas assurées par les propriétaires qui leur préfèrent leur intérêt particulier, le profit personnel et immédiat¹⁴.

Cependant, le processus d'accusation activé par le comité des sinistrés donne l'impression d'une rupture de logique, voire d'un abandon de la critique, avec la désignation, *in fine* de la responsabilité de l'État. Pourquoi s'évertuer à dénoncer les canalisations des riziculteurs, la gestion occulte des digues par les propriétaires, pour finalement se retourner vers l'État ? L'intérêt économique partagé par le plus grand nombre que fut l'obtention d'une déclaration de catastrophe naturelle est une première explication qui reste insuffisante. Le passage d'une accusation des propriétaires à une interpellation des pouvoirs publics n'est pas, contrairement aux apparences, un abandon de la critique. Il s'agit plutôt d'un *déplacement de l'épreuve*. Et en effet, tant que le processus d'accusation met en avant la responsabilité des propriétaires, il relève d'une demande de *réajustement des grandeurs*, sans remettre en cause le *principe supérieur commun*, en l'occurrence, le fameux *compromis* camarguais. Par contre, la désignation de la responsabilité civile de l'État permet de sortir du collectif camarguais et de son *compromis* complexe, pour mettre en œuvre un nouveau type d'*épreuve* prenant place dans un *monde civique*. Après avoir été critiqués, les « seigneurs de Camargue » sont tout bonnement court-circuités. Dans cette perspective, de nouveaux êtres, en l'occurrence les nouveaux Camarguais, peuvent non seulement poser leur candidature mais qui plus est, imposer le registre de l'*épreuve*.

Les évolutions entre le texte de la pétition et celui du courrier au ministre, écrits par les porte-parole des sinistrés, montrent bien ce déplacement de l'*épreuve* : Dans le premier texte, des êtres relevant du *monde civique* sont ajoutés au collectif camarguais (demande de création d'un groupe d'étude réunissant les élus, le comité des sinistrés et le syndicat de gestion des chaussées de grande Camargue), tandis que dans le second texte, les êtres du *monde civique* sont tout simplement substitués à ceux du *compromis* camarguais : la demande de dissolution du

¹³ Le paradoxe de la désignation des inondations, événements *a priori* « naturels », comme des perturbateurs de l'équilibre écologique est à noter. Ce point sera développé dans le dernier chapitre.

¹⁴ Cette recherche de profit est bien attribuée à l'intérêt particulier de ces derniers et non pas à une possible grandeur marchande. Une épreuve marchande aurait certainement été difficile à soutenir tant, mise à part la recherche de bénéfice, le principe supérieur commun n'est pas respecté.

Syndicat de Gestion des Chaussées de Grande Camargue et de création d'un syndicat mixte appelle à une gestion publique non seulement des digues, mais aussi de l'ensemble des actions hydrauliques de la Camargue. Ce qui reviendrait à conférer à une structure publique le pouvoir de redéfinir les normes *socio-hydrauliques* en place.

Un article du *Midi Libre* du 8 novembre 1993, écrit par le président du comité des sinistrés, fait office d'annonce officielle, de premier avertissement, du déplacement de l'épreuve. Le titre et le sous-titre, « Inondations en Camargue : la colère des “petites gens” : appel pressant à la solidarité. Et mise en cause de la “gestion” de la Camargue. Parfum de jacquerie, contre certaines féodalités », se réfèrent explicitement à la *grandeur civique*. Dans cet article, le registre de la *cit  civique* est d ploy  d s les premi res lignes relatives aux indemnisations et   la r partition des aides : « Le comit  entend d fendre tous les dossiers. Surtout les plus modestes, rappelant que la Camargue n'est pas seulement faite de grandes manades et de vastes rizic tes. » Puis, quelques paragraphes plus loin, on peut rep rer une seconde  tape de mont e en g n ralit  : « Nous allons exiger une r forme, profonde. Quelle que soit la formule retenue pour l'entretien des digues, syndicat mixte, SIVOM, on veut que l'on nous garantisse la s curit  civile. Ce qui n'a pas  t  le cas cette fois-ci. » Une troisi me  tape de mont e en g n ralit  suit : « La Camargue est devenue une terre de f odalit s. Sept ou huit “gros” y d tiennent tout, contr lent tout. Cela ne peut plus continuer. C'est un probl me de d mocratie locale. On ne peut pas n gliger les petites gens de Camargue.  crire une nouvelle page est devenu important et urgent. » Sur un air de r volution, « parfum de jacquerie », les mots sont jet s : « d mocratie » contre « f odalit  ». Car   l' preuve de la *cit  civique*, les grands du *compromis* camarguais sont d chus au rang de petits  tres.

« D mocratie » contre « f odalit  » ou « gauche » contre « droite » ? Au d but du m me article de presse, il est mentionn  que « Michel Vauzelle, l' lu socialiste d'Arles participe   la s ance de travail, “sans y m langer la politique” ». Sans y m langer la politique, certes, mais les m taphores r volutionnaires utilis es dans cet article par le pr sident du comit  des sinistr s, d'influence socialiste¹⁵, la pr sence d'un  lu socialiste (  l' poque dans l'opposition municipale), l'accusation d'un syst me « f odal », des « grands manadiers et riziculteurs »,  lectorat de

¹⁵ Lors d'un entretien, le pr sident du comit  des sinistr s pr cise en effet : « Je ne m'en suis jamais cach  parce que je crois qu'on n'a pas   renier ce qu'on est, et certainement pas ses id es. Je tra ne avec moi l'image de l'homme de gauche, que je revendique. Ce sont des convictions qui sont tr s personnelles. J'ai par le pass  soutenu ardemment, le plus que je pouvais une alternance n cessaire   mon avis sur Arles. »

choix pour la droite, peuvent difficilement relever de pures circonstances fortuites. Les élections municipales, un an après les inondations, furent remportées par l'union de la gauche. Trois mois après son élection, le nouveau Maire socialiste, Michel Vauzelle, convoque un conseil municipal extraordinaire, un dimanche matin : c'est le début de l'automne et aussi des fortes pluies caractéristiques du régime méditerranéen. L'ordre du jour de cette séance extraordinaire est : (1) « Délibération sur la procédure d'urgence de convocation du Conseil Municipal pour la réunion en date du 24 septembre 1995 conformément aux dispositions de l'article L.121.10 du Code des Communes », (2) « Délibération de principe sur les enjeux camarguais » et (3) « Adhésion de la Ville d'Arles au syndicat mixte de gestion des digues du Rhône et de la mer – approbation du statut de ce syndicat ».

Lors de cette séance, ancienne et nouvelle municipalité, droite et gauche, s'affrontent sur la pertinence d'une procédure d'urgence. C'est l'occasion d'évaluer la grandeur de chacun en matière de protection civile. Est-ce ainsi ? Le processus d'accusation faisant suite aux inondations n'a-t-il été qu'un tremplin électoral pour porter la gauche au pouvoir ? Certes, les inondations n'ont pas été en la faveur du Maire sortant. Certes, la mise en visibilité et le succès de l'action de quelques responsables associatifs connus comme hommes de gauche ont été favorables à l'opposition municipale. Mais « les petites gens en colère » ont-ils pour autant cédé la place aux politiciens ? Le processus d'accusation qui a permis de rendre visible la présence de nouveaux êtres et l'affaiblissement des grands êtres camarguais aboutit-il seulement à une joute électorale ? La montée en généralité opérée a-t-elle échappé aux porte-parole associatifs ?

L'évolution des discours, cinq ans après les inondations, pourrait de prime abord laisser paraître que la « colère des petites gens » contre les « seigneurs » de Camargue ne fut qu'un feu de paille. Les porte-parole de l'ancien comité des sinistrés sont aujourd'hui davantage préoccupés par le bon fonctionnement du nouveau syndicat mixte de gestion des digues et par l'avancement des travaux. L'analyse montre cependant que la remise en cause du pouvoir des grands propriétaires, n'est pas abandonnée, mais transférée de revendications économiques (recherche du responsable pour financer la réfection des digues), vers de plus larges préoccupations. La rapide transformation du comité des sinistrés en Association des Camarguais atteste de cette évolution des revendications.

D'abord adressée aux sinistrés, l'association s'ouvre rapidement à l'ensemble des habitants de la Camargue et élargit le champ de ses préoccupations et de ses revendications. L'intitulé « Association des

Camarguais » est porteur de sens. Le président de l'association s'en explique ainsi : « Le but, c'était de pouvoir avoir une parole qui puisse durer. Donc on a transformé le comité des sinistrés, en l'association des Camarguais. Et on s'est dit l'Association des Camarguais, c'est bien parce que c'est tous les gens qui vivent en Camargue. On s'est dit, n'essayons pas de trouver quelque chose d'original ou de très compliqué. Et deuxièmement, c'est un clin d'œil à ceux qui imaginent que la Camargue c'est eux, en parlant notamment des grands propriétaires, quelques-uns d'entre eux. Et donc, on ne pourra pas nous contester, parce qu'on vit en Camargue, d'être Camarguais. Donc appelons-la l'association des Camarguais. » La remise en cause du pouvoir des grands propriétaires n'est pas abandonnée par l'association, mais reformulée dans un registre culturel et citoyen.

L'expérience camarguaise est celle d'une société locale munie d'un système de normes ancien, correspondant à un collectif socio-naturel donné. La situation socio-économique s'est progressivement modifiée, de nouveaux candidats postulant pour entrer dans le collectif. Or jusqu'aux inondations de 1993 et 1994, le système de normes *socio-hydraulique* restait quant à lui inchangé. La double inondation de 1993-94 apparaît comme une date charnière. Non pas qu'elle impulse des changements sociaux succédant à plusieurs siècles d'immobilisme, l'histoire montre que les plus grandes révolutions ne produisent pas, contrairement à la définition du dictionnaire des « changements brusques », mais sont, pour reprendre l'analyse de Tocqueville (1856), le « procédé violent et rapide à l'aide duquel on a adapté l'état politique à l'état social, les faits aux idées et les lois aux mœurs ». Bien sûr, il est plus qu'excessif de comparer les prises de parole faisant suite aux inondations camarguaises à la Révolution Française, mais le déroulement des événements présente quelques similitudes. L'analyse montre que les mobilisations relatives aux inondations ont servi de révélateur, voire d'accélérateur, des changements sociaux en cours. Les inondations ont révélé l'inadéquation des normes en place, remettant en cause l'ordre *socio-hydraulique*.

Intégration ou désarmement de la critique ?

La prise de parole associative au nom des « petites gens » d'une part, d'autre part les procédures de création de structures publiques de gestion des digues semblent donner le ton pour une recomposition du collectif camarguais relevant d'une *épreuve civique*. Cette épreuve remet-elle en cause l'ancien *compromis* camarguais jusqu'à son anéantissement ? Un événement fort de la remise en cause des structures sociales traditionnelles par cette mobilisation associative est l'entrée de nouveaux repré-

sentants au sein des instances décisionnelles du Parc Naturel Régional de Camargue (P.N.R.C.). Comme il l'a déjà été évoqué, le conseil d'administration (C.A.) du parc était essentiellement composé de propriétaires fonciers¹⁶. Les autres habitants n'étaient jusqu'à présent que représentés de façon indirecte, par l'intermédiaire du comité de soutien, ouvert à tous, sans toutefois aucun pouvoir de décision. Le désir d'avoir des représentants des habitants au C.A. du parc n'est pas nouveau en soi. Dès la création du parc, la revendication avait déjà été formulée. Les individus porteurs de ces revendications se sont généralement alors contentés d'adhérer au comité de soutien du parc, à défaut de pouvoir faire partie du C.A.

Si les porte-parole de l'association des Camarguais ne sont pas les premiers à formuler cette revendication, ils ont su cependant la réactualiser, la dynamiser et la faire aboutir en 1996. L'entrée au C.A. du parc de Camargue de nouveaux représentants conforte le mouvement impulsé au lendemain des inondations, ce que l'on a désigné à partir du champ lexical des Économies de la Grandeur comme un *déplacement d'épreuve*, en l'occurrence vers une épreuve relevant du *monde civique*. En ouvrant le C.A. du parc à ceux qui (se) sont désignés comme les porte-parole des « petites gens », les grands propriétaires semblent accepter au sein du collectif ces nouveaux êtres et de ce fait gagner en *grandeur civique*. Toutefois, cette ouverture du C.A. serait due en partie à des facteurs exogènes. Malgré son statut de fondation, le parc de Camargue n'échappe pas à la réglementation nationale imposant aux parcs régionaux une révision régulière de leur charte. Conformément aux prescriptions de l'État, la charte du parc de Camargue aurait dû être révisée dès les années 1980. Or, en 1996, les débats et discussions à ce propos n'ont pas encore abouti. L'État et ses différents ministres de l'Environnement s'impatientent. En 1993, Michel Barnier visitant la Camargue inondée, lance un premier avertissement dont la presse se fait l'écho. Il précise en particulier que le parc devra « s'ouvrir à des forces nouvelles, aux associations, se moderniser » (*Le Provençal*, 10 décembre 1993). Trois ans plus tard, alors que le projet de charte n'a toujours pas abouti, Corinne Lepage en visite dans le midi ne manque pas de se rendre au siège du parc de Camargue. La presse locale rapporte la visite du ministre sous le titre de « Délai de grâce pour le parc » (*Le Provençal*, 24 janvier 1996). Rappelant les exigences du ministère, Corinne

¹⁶ Tous les propriétaires camarguais ne peuvent faire partie du P.N.R.C. À ce titre, il est précisé dans les statuts du comité des propriétaires camarguais (article N° 5) que : « L'association est ouverte à toute personne physique ou morale propriétaire d'un bien immobilier d'une superficie minimum de 5 hectares situé dans le périmètre du Parc Naturel Régional de Camargue. »

Lepage évoque aussi sa volonté d'ouverture du Conseil d'Administration du parc en vue d'une meilleure représentativité.

La pression ministérielle peut être lourde de conséquences. Au-delà des subventions étatiques, est aussi en jeu le label de parc régional qui peut être perdu, comme l'a montré l'expérience des marais poitevins (Carré 1998). Dans ce contexte, l'ouverture du C.A. peut être vu comme une preuve de bonne volonté afin d'apaiser l'impatience ministérielle. Cependant, si cette hypothèse utilitariste ne peut être ignorée, il semble que les pressions ministérielles ont accéléré le mouvement plus qu'elles ne l'ont créé. Et, que l'ouverture du C.A. résulte d'une pression ministérielle ou qu'elle soit une victoire des revendications de l'Association des Camarguais, il n'en reste pas moins qu'elle prolonge la logique de déplacement d'épreuve vers une *grandeur civique* impulsée au lendemain des inondations. Les propriétaires n'ont pas accueilli l'ouverture du C.A. avec un enthousiasme débordant. Et l'acceptation de la création de ces trois sièges pour les « simples habitants » a été soumise à condition. Ces derniers ont exigé la création de trois autres sièges destinés aux propriétaires fonciers. Les Camarguais résidents sont donc bien représentés au conseil d'administration, mais les propriétaires y renforcent, un temps, leur pouvoir.

La victoire du « peuple de Camargue » pour reprendre l'expression du président du parc (*La Provence*, 16 décembre 1997) est toute relative, car les rapports de force sont en définitive peu modifiés. Les « habitants » gagnent trois sièges, mais les propriétaires augmentent aussi de trois le nombre de leurs représentants. Toutefois, s'il serait hâtif d'y voir la fin des « seigneurs de Camargue¹⁷ », l'ouverture du parc aux résidents camarguais reste un symbole fort. La modification de l'instance dirigeante du parc, même sous des formes nuancées, constitue une reconnaissance institutionnelle de l'évolution des structures sociales locales. Le collectif camarguais compte de nouveaux membres, ces nouveaux habitants qui ont posé leur candidature en prenant la parole lors des inondations. L'ouverture du C.A. du parc marquerait l'acceptation de ces nouveaux candidats par les anciens membres du collectif.

¹⁷ Cette métaphore des seigneurs de Camargue est largement utilisée par les personnes rencontrées. Ce membre de l'association des Camarguais explique : « Il y a des gens comme G, des gens comme D, des gens qui te pourrissent les réunions, parce que ce sont de petits dictateurs, des seigneurs. On parle des seigneurs de Camargue, mais c'est ça. » Dans le même sens, le président de l'association des Camarguais dit : « Là aussi, c'est une spécificité de ce pays, je crois, hein. C'est qu'il y a encore des relents de féodalisme. Je me souviens, la première fois où on a très officiellement parlé de faire rentrer les habitants au parc, il y a un grand propriétaire qui a dit, mais pourquoi pas les canards ? Alors ça nous a été rapporté, c'était au conseil d'administration du parc. Ça situe bien les choses. »

Mais le *compromis* camarguais a-t-il durablement cédé la place à une situation épurée relevant du seul *monde civique* ? Les nouveaux candidats ont-ils bien été intégrés, la *justification civique* a-t-elle bien été entendue ? Quel est le pas entre l'intégration de la critique et son désarmement ? Ce propriétaire, membre fondateur et vice-président du parc, commente ainsi l'ouverture du C.A. : « Alors, il a fallu se résoudre à remanier ça. On a mis une bonne année. Et il est sorti ce qu'il y a maintenant. (...). Enfin, ça a l'air de marcher pas si mal. Il y a eu quelques soubresauts dernièrement. Je pense qu'il y en aura encore. Parce qu'il y en a un certain nombre là-dedans, qui ont les yeux plus gros que le ventre. Enfin l'équilibre n'est pas fondamentalement rompu. »

La critique n'aurait-elle été intégrée que pour être mieux désarmée ? L'institutionnalisation et l'intégration des structures contestataires aboutissent le plus souvent à désamorcer leur capacité critique (Lascoumes 1994). L'entrée des porte-parole associatifs au C.A. du parc peut être considérée comme une victoire du « peuple » en tant qu'elle marque une reconnaissance institutionnelle de l'évolution des structures sociales locales. On observe ici un double mouvement d'affrontement et de nuanciation des argumentaires. Les revendications associatives de modification du C.A. ont impulsé une *épreuve* qui n'a pu prendre corps que par l'attention que les grands propriétaires fonciers majoritaires au C.A. y ont portée, car accepter l'affrontement, c'est reconnaître l'existence de l'autre (Simmel 1990, 1995). Le C.A. révisé et élargi, constitue un changement effectif, mais non pas radical. Toutefois, cette mise en cause de l'ordre ancien par une nouvelle dynamique associative imposant peu ou prou le registre civique prépare le terrain à des réformes politico-administratives en cours orientant le parc vers un statut de structure publique ou mixte.

La nuanciation relative de la critique associative n'implique pas un abandon du registre civique qui se retrouve aujourd'hui dans les projets de certains élus locaux et du président du parc d'abandonner le statut de fondation au profit d'une structure publique ou mixte. Les procédures administratives à cet effet sont aujourd'hui en cours.

La « groupabilité » des frères ennemis

Dans une perspective simmelienne, on peut dire que le conflit participe à la délimitation des groupes et en renforce la cohésion interne¹⁸

¹⁸ Georg Simmel (1995) précise à ce propos : « Non seulement les animosités empêchent les limites intérieures au groupe de devenir peu à peu plus floues – si bien qu'on peut les cultiver consciemment pour garantir les dispositions existantes –, mais en outre elles sont directement productives sociologiquement : souvent, c'est là la seule chose qui assigne aux classes et aux personnes leur position réciproque, qu'elles n'auraient peut-être pas trouvée (...) ».

(Simmel 1995). À ce titre, l'opposition des militants associatifs contre les « seigneurs » de Camargue aurait contribué à la structuration d'un groupe social manquant de référents communs, les « simples habitants de Camargue ». Ces référents ont pris corps à travers deux énoncés : « vivre en Camargue » et « peuple » (ou plus exactement « n'étant pas un grand propriétaire foncier »). Dans ce contexte, le conflit entre « habitants » et « seigneurs » a bien été mené dans le registre d'une *épreuve civique* (« démocratie » *versus* « féodalité » disait-on), tout en s'inscrivant dans la localité (« seigneurs » de Camargue *versus* « peuple » de Camargue). Or, cette inscription dans la localité se révèle être un critère fort de *groupabilité*¹⁹, faisant des simples habitants et des grands propriétaires de Camargue des frères ennemis, capables de s'unir face à un adversaire commun.

L'ennemi commun qui a réuni « peuple » et « seigneurs » de Camargue, mais aussi « producteurs - prédateurs » et « protecteurs », est un pont et son porte-parole, en l'occurrence, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône. D'Arles à la mer, aucun pont ne traverse le Grand Rhône. Seul un service de bac assure la liaison entre l'île de Camargue et le continent, au niveau de Salin-de-Giraud. L'idée du remplacement du bac de Barcarin par un pont remonte à l'après-guerre. En 1995, le Conseil Général, réactualise le projet. Les élus se trouvent rapidement face à une mobilisation associative de grande ampleur.

Un collectif d'une centaine d'associations, principalement locales, mais aussi régionales, nationales et internationales, s'oppose à la construction d'un pont à Barcarin. Courriers aux élus et aux administrations sont suivis, le 14 octobre 1995, d'une manifestation d'envergure, marquant l'apogée de la mobilisation. Le rassemblement d'associations défile jusqu'à la place de la Mairie d'Arles, avec ses gardians à cheval, ses carrioles, ses costumes traditionnels. Sous un même « NON AU PONT », se côtoient dans cette spectaculaire manifestation des porte-parole des Verts du Pays d'Arles, de la Société de Protection de la Nature (S.N.P.N.), du parc de Camargue, de Green Peace, du Groupe Cynégétique Arlésien, de la Fédération Nationale de Chasse, de la Naciou Gardiano, de plusieurs C.I.Q., de l'Association des Camarguais et... de quelques grands propriétaires camarguais. Clôturant la manifestation, allocutions en français puis en provençal s'élèvent contre la construction d'un pont risquant à leurs yeux de drainer de trop nombreux touristes, apportant avec eux les maux de la société urbaine, son

¹⁹ Le principe de groupabilité, notion développée en particulier par la théorie des graphes (Flament 1965), est résumé ainsi par Vincent Lemieux (1999) : « Moi contre mon frère ; moi et mon frère contre mon cousin ; moi, mon frère et mon cousin contre l'étranger. »

béton, ses routes, ses marinas et ses délinquants. Plus de mille manifestants, voire plus de mille cinq cents selon les sources, se sont donc réunis pour dire non à un pont sur le Grand Rhône.

La caractérisation de la manifestation comme « une action politique exploitant intensément l'expressivité corporelle » (Memmi 1998) est particulièrement appropriée à la description de cet événement camarguais. L'ostentation de corps (humains et animaux) et d'objets, (banderoles et pancartes) engagés dans cette manifestation donne à voir plusieurs effets symboliques porteurs de sens. Cette mise en scène des corps et des objets contribue à produire et à rendre visible tout à la fois (1) l'identité du groupe manifestant, (2) sa cohésion et (3) sa force (Soutrenon 1998, Memmi 1998). L'identité du corps manifestant relève de la double appartenance « camarguais » et « opposant au pont ». L'utilisation de pancartes identiques sur lesquelles est spécifiée la subdivision d'appartenance est un des effets symboliques marquant la commune appartenance au groupe « opposant au pont ».

La mise en scène de l'identité camarguaise, pour sa part, est récurrente. La Nation Gardiane et son armée de gardians en uniforme et munis d'un trident constituent le degré le plus élevé d'ostentation identitaire, à égalité avec les carrioles et leur équipage, ainsi que les Arlésiennes en tenue. D'autres références sont plus discrètes, un pantalon en peau de taupe ici, une veste en velours ailleurs, des chemises et des jupes en imprimé provençal, etc. Les chevaux pour leur part sont tous de race Camargue. Ainsi, arborer tout ou partie du costume « traditionnel » c'est « manifester en » camarguais mais aussi « se manifester en tant que » Camarguais²⁰.

La cohésion du corps manifestant est marquée pendant la marche par la grande banderole, « protégeons la Camargue. Non au pont de Barcarin », tenue sur toute la largeur de la rue par une dizaine de manifestants, soigneusement choisis pour montrer la diversité des participants. « Manifester en défilant, c'est montrer sa force pour ne pas avoir à s'en servir » écrit Patrick Champagne (1984). La force est tout d'abord signifiée par le nombre de manifestants. Plus de mille participants, à l'échelle arlésienne, est une grande manifestation. Le front uni de la banderole de tête et les colonnes de gardians à cheval miment la croisade militaire.

Les étendards et les tridents levés de l'armée de gardians, symbolisent l'identité camarguaise, mais aussi la force du corps manifestant. Sur la place de la mairie, la rangée de cavaliers évoque une garde militaire prête à affronter l'ennemi. Dans cette manifestation se déploie bien « un

²⁰ La formule, transposée ici à la Camargue, est de Emmanuel Soutrenon (1998).

langage corporel mais sans passage à l'acte, qui mime la violence du conflit sans le mettre en acte, qui l'exprime en le niant, à la manière de la dénégation ou du "déplacement" freudien », pour reprendre les mots de Dominique Memmi (1998).

En ce jour de manifestation, les frères ennemis de Camargue marchent ensemble, mettant en scène leur identité, leur cohésion et leur force pour affronter un adversaire commun : le pont de Barcarin. Dans cette mise à l'épreuve de la représentativité des politiques, « seigneurs » et « petites gens », protecteurs et « prédateurs » de Camargue sont côte à côte pour interpeller leurs élus, au nom de la « démocratie locale ». Toutefois, si l'émergence d'un ennemi commun, en activant le principe de groupabilité, rend immédiatement visible les frontières du nouveau groupe constitué à l'occasion du conflit, en l'occurrence, les « Camarguais contre un pont à Barcarin », elle n'informe pas pour autant l'observateur sur le processus de construction du groupe alors constitué. Il faut pour le comprendre s'intéresser de plus près à la préparation de cette manifestation.

L'association des Camarguais a fait partie des principaux initiateurs et organisateurs de cette mobilisation. Sa réaction rapide est en partie due à l'expérience personnelle de ses animateurs, en particulier de son président et à sa connaissance du dossier (il n'en était pas à sa première mobilisation contre le pont), ainsi qu'à ses ressources en matière d'accès à l'information politique, en tant qu'ancien militant de gauche. Ces ressources personnelles concernant l'accès à l'information politique gardent une dimension « mystérieuse ». Il est en effet difficile pour l'enquêteur de faire s'exprimer les individus sur ce type de réseaux. Ces réseaux personnels prennent alors la forme d'une « mystérieuse » fuite.

Mais ce qui caractérise avant tout cette mobilisation, c'est la coordination de structures associatives relevant de nébuleuses idéologiques opposées, qui lui donne des airs de « chambre bleue horizon ». Cette logique de coordination a pu se lire dans l'alternance des lieux de réunion de préparation de la mobilisation, tour à tour dans les locaux de la société de chasse d'Arles, bastion des « prédateurs », dans les locaux de la Fondation Sansouire, bastion des « protecteurs » ou dans les locaux du parc de Camargue, bastion des grands propriétaires (l'élargissement du C.A. est encore à ce moment-là en pourparlers). Deux grands axes d'opposition se croisent : « peuple » *versus* « propriétaires », « protection » *versus* « prédation ». Les grands propriétaires et les « simples » habitants mobilisent des ressources idéologiques opposées qui peuvent être ramenées de façon très schématique à l'opposition droite/gauche. Ils huent pourtant ensemble le discours d'un élu de gauche exprimant le positionnement, ou plutôt le non-positionnement, de la mairie concer-

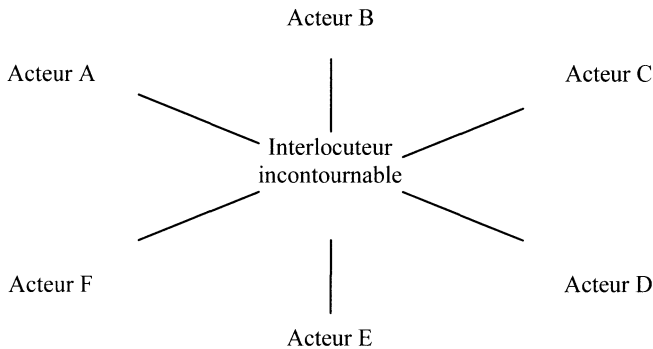
nant le pont de Barcarin. Les chasseurs et les protecteurs mobilisent des ressources idéologiques contradictoires, matérialisées par leur adhésion à des structures nationales, la fédération française de chasse, chasse pêche nature et traditions pour les uns, pour les autres la S.N.P.N., W.W.F., les partis politiques écologistes, et, en ce sens, ils sont en Camargue les porte-parole officiels de ces structures nationales. Cependant, ils partagent certaines formes de savoirs et de pratiques, acquis lors d'une même présence sur le terrain et d'échanges informels réguliers dans le cadre de connaissances interpersonnelles de longue date.

Ainsi, la localité, en tant que principe de groupabilité aurait la faculté de pouvoir mettre entre parenthèses, au moins momentanément, les oppositions entre les grandes nébuleuses idéologiques. Et comme le dit à sa façon ce grand propriétaire : « Quand on est Camarguais, on ne peut pas être pour un pont sur le Rhône à Barcarin. » L'Association des Camarguais n'a pas créé le dénominateur commun, mais l'a rendu visible à l'occasion d'un *projet* occasionnant une mise en *connexion*, qui plus est, une mise en connexion publicisée, lors de la manifestation d'octobre 1995. Et, dans ce travail de mise en connexion, l'Association des Camarguais y aurait joué un rôle de *médiateur*, médiateur entre les « protecteurs » et les « prédateurs », mais aussi, plus étonnamment, entre « peuple » et « propriétaires ».

L'élargissement et la mise en visibilité de réseaux anciens : du huis clos au forum

L'Association des Camarguais anciennement comité des sinistrés est aujourd'hui considérée comme une des associations les plus actives de Camargue. Le nombre de ses adhérents s'est accru, puis stabilisé (deux cents à trois cents), ses actions se multiplient et se diversifient. Sur les cinquante-sept entretiens réalisés auprès des acteurs locaux, associatifs et élus, tous citent spontanément au moins une fois le nom de cette association ou de son président. Ces évocations sont toutes élogieuses, à quelques exceptions près sur lesquelles on reviendra. Considérés comme les chefs de file de plusieurs mobilisations associatives collectives (rassemblements ou collectifs d'associations), connus, reconnus par le milieu associatif et les élus locaux, les porte-parole de l'association des Camarguais sont souvent désignés comme des « interlocuteurs incontournables ». Cette formule commune aux différents acteurs sociaux n'est pas sans poser problème. D'un point de vue sémantique, le terme « interlocuteur » désigne un acteur dans un schéma de circulation d'informations, ou dans des processus plus complexes de prise de décision. Le qualificatif « incontournable », quant à lui, informe sur la place que tient l'acteur dans ce schéma. En termes de réseaux sociaux

(Degenne et Forsé 1994), un « interlocuteur incontournable » peut être défini comme l'élément central de la structure du réseau, c'est-à-dire constituant le cœur d'une étoile d'égo.



Une telle situation fait figure de cas d'école, amenant rapidement à conclure que cette « étoile d'égo », égo étant ici « l'interlocuteur incontournable », ne peut être qu'excessivement réductrice. Le caractère simpliste d'une telle conception révèle l'absence d'un pan de l'analyse qui n'est pas pris en compte. Une approche en termes de réseau ne doit pas, en effet, considérer la notion « d'interlocuteur incontournable » comme un donné, mais comme un construit, sans quoi elle sombrerait vers une perspective normative. Pour cela il est bon d'échapper à une naturalisation des réseaux, en prenant en compte dans l'analyse la dimension idéologique dont ces derniers sont porteurs. C'est à ce titre que Luc Boltanski et Eve Chiapello (1999) suggèrent que la place occupée dans le réseau contribue à l'attribution de la grandeur des êtres. En analysant le réseau associatif camarguais, il ne s'agit pas seulement de décrire des relations objectives entre différents acteurs sociaux, mais il est aussi nécessaire d'appréhender la dimension subjective participant à la construction du réseau. Dans cette perspective, l'accent est aussi à mettre sur les processus sociaux de désignation et d'auto-désignation élevant certains acteurs au rang « d'interlocuteur incontournable » et en refoulant d'autres dans des sphères secondaires, voire en les excluant.

Les « jacqueries » du comité des sinistrés ont-elles conduit à une révolution connexionniste menée à bien par l'Association des Camarguais, ce médiateur né qui incarnerait aujourd'hui la grandeur de ce nouveau collectif ? Ce serait aller un peu vite en besogne ! L'ancien collectif camarguais avait aussi un mode de fonctionnement en réseau. Alain Degenne avait déjà repéré à partir des travaux de Bernard Picon,

l'existence de ce réseau local qui échappe en partie à l'effet classifiant²¹ des nébuleuses idéologiques. Alain Degenne (1986) remarquait à ce titre que « le directeur de la réserve, les scientifiques, les administrateurs de domaines agissent en tant que tels, chacun comme porte-parole d'une structure. C'est la dimension classifiante. Mais ces gens se fréquentent et se confrontent sans cesse. L'histoire de leurs relations est celle de multiples compromis sans cesse négociés, sans cesse bouleversés. Tous, ils ont personnalisé leur rôle social, ce qui fait que les ressorts liés à l'histoire de la communauté camarguaise sont aussi importants que ceux qui ont des règles pour origine. La dimension unifiante est incontestable. »

Les porte-parole de l'Association des Camarguais n'ont donc pas créé *ex nihilo* un réseau d'acteurs, mais l'ont publicisé et l'ont élargi. Toutefois, ils y jouent bien un rôle de médiateur et même de fédérateur, grâce à une forte capacité de *problématisation* et de déploiement de *dispositifs d'intéressement*. Le travail de *problématisation* opéré par les porte-parole de l'Association des Camarguais consiste en la formulation de problèmes et d'objectifs à atteindre, ou pour articuler *Sociologie de la Traduction* et *Économies de la Grandeur*, en la définition de *projets*. Michel Callon (1986) précise que « la problématisation décrit un système d'alliances, (ou) d'associations, entre des entités dont elle définit l'identité ainsi que les problèmes qui s'interposent entre elles et ce qu'elles veulent. Ainsi se construit un réseau de problèmes et d'entités au sein duquel un acteur se rend indispensable. » « Le projet, écrit Luc Boltanski, est l'occasion et le prétexte de la connexion. Celui-ci rassemble temporairement des personnes très disparates, et se présente comme un bout de réseau fortement activé. » Le médiateur incarne la grandeur de cette *cité par projets*. Il sait saisir de nouveaux *projets*, c'est-à-dire qu'il sait formuler de nouvelles *problématisations*. En effet, les porte-parole de l'Association des Camarguais reprennent des préoccupations anciennes ou en saisissent de nouvelles qu'ils formulent en autant de projets. Ce fut le cas, pour la rénovation et l'entretien des digues du Rhône, pour l'entrée au C.A. du parc de Camargue de nouveaux représentants et pour le « NON AU PONT ».

Les *dispositifs d'intéressement* déployés par les porte-parole de l'Association des Camarguais sont assez récurrents d'un projet à l'autre, puisqu'ils relèvent tous essentiellement de l'identité locale caractérisée par sa capacité à faire taire, momentanément au moins, les autres *attachements* des êtres à leurs nébuleuses idéologiques (ou réseaux classifiants). « Intéresser c'est se placer entre (inter-esse), s'interposer »

²¹ La notion de réseaux classifiants est d'Alain Degenne.

précise Michel Callon (1986), c'est être le médiateur entre les êtres convoqués lors du dispositif d'*intéressement*. Si ce dispositif est une réussite, les êtres sont alors *enrôlés* dans le projet. Le dispositif d'*intéressement* déployé par les porte-parole de l'Association des Camarguais a bien été une réussite. Ce qui permet au président de l'association de pouvoir faire les constats suivants :

- (1) *Dispositif d'intéressement* : « On l'a appelée l'association des Camarguais, parce qu'il nous semble tout naturel que ça soit l'association des gens qui vivent ici, qu'ils aient 4 quartiers de noblesse ou qu'ils soient ouvriers agricoles. C'était ça notre idée. Une espèce d'idée un peu généreuse, ouverte, à tous ceux qui ont une passion, un intérêt porté à ce pays. Qu'ils soient là depuis 20, 30 ans, 40 ans, 50 ans, ou qu'ils y soient nés, ou qu'ils y soient venus depuis 10 ans, parce que ceux qui sont là depuis 10 ans, s'ils restent, ils feront la génération des gens qui seront là dans 50 ans. »
- (2) *Enrôlement* : « C'est une association d'habitants, avec des chasseurs, des pêcheurs, avec des gens qui sont anti-chasse, avec des gens qui sont anti-pêche, avec des gens qui sont aficionados et d'autres qui ne le sont pas, avec des gens qui sont âgés, d'autres qui sont plus jeunes, avec des hommes et des femmes, bref, c'est cette diversité qu'on gère à l'association » (extraits d'entretiens).

Si l'*enrôlement* n'est jamais définitivement acquis et si le projet se caractérise par une durée de vie limitée, il n'en reste pas moins qu'ils ont un caractère cumulatif. Chaque *enrôlement* et chaque nouveau projet contribue à l'augmentation du capital social mais aussi, en cas de réussite, du *capital confiance* des êtres engagés, et tout particulièrement des médiateurs, ces *acteurs-réseau*. Chaque projet et chaque *intéressement* réussi activent un processus de « connaissance/reconnaissance », qui par accumulation accroît le *capital confiance* des porteurs de projet. Ce qui contribue d'une part à élargir le collectif des êtres intéressés et d'autre part à faire gagner en grandeur les porteurs de projet. Un bon indicateur de l'élargissement du collectif et du gain de grandeur des porte-parole de l'Association des Camarguais est l'élargissement du bureau de l'association à des porte-parole de plusieurs C.I.V. et C.I.Q. plus anciens, mais jusqu'alors peu contestataires. L'enchaînement réussi de plusieurs projets fructueux a fait gagner en grandeur les porte-parole associatifs, faisant d'eux des « interlocuteurs incontournables ». Or, on l'a vu, la désignation « d'interlocuteurs incontournables » résulte d'un processus de désignation et d'évaluation tout autant, et si ce n'est plus, que d'une position effective dans un réseau d'acteurs.

Par ailleurs, la constance dans les dispositifs d'*intéressement* déployés, mobilisant de façon récurrence l'identité locale, ainsi que l'accumulation de projets réussis et la capacité d'en porter de nouveaux, a eu comme aboutissement une institutionnalisation du réseau d'acteurs. Ce qui permet de dire que l'association des Camarguais n'a pas créé ce réseau, mais l'a institutionnalisé. Ainsi, en adhérant de façon volontaire à l'association des Camarguais, les chasseurs et les protecteurs, les « simples » habitants et plus récemment certains grands propriétaires, officialisent et rendent visible ce réseau interpersonnel jusqu'alors informel. De plus, une partie au moins de ce réseau institutionnalisé tend à fonctionner selon un modèle fédératif : chaque association ou C.I.Q. agit en son nom propre au niveau de son quartier ou de son village. Lorsque ses objectifs de clocher ne sont pas entendus ou lorsqu'ils dépassent les seuls enjeux villageois, les porte-parole de ces associations de village ou de quartier activent leur connexion à l'association des Camarguais, qui prend le relais. Les porte-parole de l'Association des Camarguais prennent alors en charge la *problématisation*, la faisant leur, mettent en place leur dispositif d'*intéressement*, afin d'*enrôler* les êtres intéressés. Or, l'activation des connexions est d'autant plus facile et rapide que les porte-parole des associations de village ou de quartier font partie du bureau de l'Association des Camarguais. Et le dispositif d'*intéressement* est d'autant plus fructueux que l'*enrôlement* est stabilisé par l'adhésion officielle des êtres intéressés à l'Association des Camarguais.

En élargissant et en instituant le réseau unifiant lui préexistant, la dynamique associative contribue à sa mise en visibilité. Les débats et négociations jusqu'alors menés à *huis clos* sont extirpés du réseau notabiliaire auquel ils se sont longtemps cantonnés. Cette mise en visibilité, cette publicisation contribue à la construction d'un forum, voire de forums. A la suite de Callon et Rip (1992), ces forums peuvent être qualifiés d'hybrides car les êtres impliqués, les ressources mobilisées, les problèmes considérés et les énoncés formulés sont équivoques, relevant sans véritable distinction possible des pôles des technosciences, du droit et/ou du monde socio-politique et économique. Cependant, si la constitution de forums hybrides relève bien d'une opération de publicité, et si en principe à tout moment de nouveaux êtres peuvent entrer dans le débat, les forums hybrides ne sont pas de simples agoras, et comme le souligne Pierre Lascoumes (1997), « ils se caractérisent par des opérations de sélection des acteurs et des données, par des épreuves validantes, des relations hiérarchiques, des décisions ».

Pour conclure ce chapitre, rappelons qu'en Camargue, la pratique associative est ancienne et fut très tôt une réponse sociale à « l'ingratitude » de la nature. Elle relevait alors d'une logique essentiellement

privée, la coopération pour une mise en valeur à des fins productives. Le développement et la dynamisation au XIX^e siècle de mouvements culturels s'opèrent aussi sur le mode associatif. On est dès lors moins dans une logique de coopération privée que dans une perspective de publicisation. L'émergence, à partir des années soixante dix, d'associations d'habitants accélère ce mouvement de publicisation. Les inondations de 1993-94 et les prises de parole associatives qu'elles ont suscitées marquent une nouvelle étape dans la progression du milieu associatif camarguais sur l'axe privé-public. Cette prise de parole associative a contribué à rendre visible le décalage entre un système de normes ancien qui avait perduré malgré une situation socio-économique nouvelle. Les décisions à *huis clos* entre notables cèdent la place à ce qui semble préfigurer un espace public local. Le passage du *huis clos* à des forums plus ouverts a été rendu possible par des conditions locales favorables : l'arrivée et la candidature de nouveaux êtres d'une part, d'autre part l'affaiblissement relatif des notables locaux, les grands propriétaires. La Camargue n'est plus uniquement un territoire agricole organisé sur une base latifundiaire, elle constitue aussi aujourd'hui un espace touristique et résidentiel. Et c'est au sein de ces nouveaux résidents qu'une forme associative contestataire s'est organisée. Cette dynamique associative nouvelle n'est pas à l'origine, en tant que telle, d'une restructuration sociale, mais elle rend visible, voire accélère des changements sociaux en cours, relevant de facteurs locaux et nationaux. Les pouvoirs publics ont pris au sérieux ces prises de parole associatives et, ont parfois infléchi leur politique en faveur de ces revendications. Cette écoute accordée aux associations n'est pas une exception camarguaise, mais s'inscrit dans une tendance nationale. Et si aujourd'hui en Camargue la parole associative perdure c'est aussi grâce à une propension actuelle des pouvoirs publics à « donner la parole », concrétisée par le développement et l'institutionnalisation croissante de procédures de concertation.

CHAPITRE III

Donner la parole¹

Pensées dès les années 1970 dans le cadre des politiques urbaines, les premières procédures de concertation sont confiées aux communes. Repensée dans les années 1990 dans le cadre des politiques de l'environnement, une deuxième génération de procédures de concertation est élaborée par et pour l'État et ses représentants. La première génération de politique de concertation concernait principalement les grandes villes et se voulait une réponse aux « problèmes des banlieues » et aux questions de réhabilitation des vieux quartiers. La seconde génération de procédure de concertation échappe au découpage urbain *versus* rural : elle est orientée vers les grands projets d'aménagement (essentiellement mais non exclusivement dans le domaine des transports) qui peuvent donc tout autant concerner des zones urbaines, rurales ou mixtes.

La Camargue, symbole international de nature, tend à drainer à elle ces nouvelles politiques de l'environnement. Depuis le milieu de la décennie 1990, la Camargue semble prise dans un vent de concertation, que les procédures soient formelles ou non, qu'elles soient à l'initiative de l'État ou des collectivités territoriales. Au cours de l'automne 1995, quelques mois après son élection, la nouvelle municipalité arlésienne initie une grande concertation intitulée « quel avenir pour la Camargue ? ». Au même moment, sont lancés parallèlement deux comités de pilotage concernant la plage de Piémanson, l'un à l'initiative de la Mairie, l'autre à l'initiative de la Sous-Préfecture. En janvier 1996, le Préfet organise une concertation concernant le projet de contournement autoroutier de la ville d'Arles. Au cours de l'automne 1996, la municipalité arlésienne lance à son tour une concertation sur la question du contournement autoroutier. Concerner, donner la parole, fait figure de nouvelle tendance, en Camargue comme au niveau national. Mais, comme le laisse déjà paraître cette brève chronologie, les concertations se suivent et ne se ressemblent pas toujours. Le développement de ces procédures de concertation est-il une réponse stratégique à ce que l'on nomme « crise de la décision » ou « crise du modèle français » (Quermonne 1992) ? Donner la parole, est-ce juste écouter puis décider

¹ La formule « donner la parole » est de Jacques Defrance (1988).

seul, ou bien, la concertation relève-t-elle d'une co-construction de la décision ? Qui donne la parole à qui ? Est-ce le début d'une ère de la participation directe ? Mais plus encore, en quoi cet engouement pour le délibératif et le participatif peut-il être porteur d'une évolution du rôle de l'État et plus largement de la nature du lien politique, ce lien social spécifique qui a pris sa forme actuelle avec l'émergence de l'État-Nation ?

La concertation : de l'imposition de la décision à la persuasion ?²

Il n'est pas indispensable que l'on nous donne la parole pour qu'on la prenne. Mais pour que cette prise de parole perdure, il faut que l'on ne la fasse pas taire. Or, ne pas faire taire, c'est tacitement au moins, donner la parole... Donner la parole n'est effectif que si la parole est prise. Donc, pour que la parole soit effectivement donnée, il faut qu'elle soit prise ensuite... D'une certaine manière, c'est un peu comme l'œuf et la poule, ou la poule et l'œuf. Donner et prendre la parole, voilà deux dynamiques qui pourraient bien être tout à la fois la cause et la conséquence l'une de l'autre.

Depuis peu, faire taire au nom de la légitimité du suffrage universel semble ne plus être acceptable. De ce fait, donner la parole est dans l'air du temps, que ce soit une conviction ou une stratégie. Même méfiant, le militant investit ces nouveaux forums de discussion, qui, s'ils consistent tous à donner la parole, ne relèvent pas moins d'un large éventail pouvant aller de la persuasion à la co-construction de la décision.

Vers une redistribution du pouvoir et du savoir

Les pouvoirs publics sont à la fois les mandataires et les gardiens de la *communauté des citoyens*. Leur légitimité est garantie par le suffrage universel, pour ce qui est des élus, et par la science et la technique, pour ce qui est des corps d'État. Or, ces deux formes de légitimité sont mise à l'épreuve par le développement de procédures de concertation. Le développement de la concertation peut être en bonne partie imputé au développement d'une dynamique contestataire. Mais la contestation n'est pas un phénomène nouveau en soi. Par contre la nouveauté tient au contenu des contestations contemporaines qui mettent à l'épreuve la dichotomie

² Comme l'équipe S.E.E.D. l'a précisé dans le cadre de ses travaux sur la participation : « il ne s'agit ni de célébrer, ni de dénoncer des pratiques ou des institutions qui, qu'elles le veuillent ou non, se réfèrent toutes plus ou moins à un souci de participation du public à la gestion de l'environnement. Il ne s'agit pas non plus de faire une théorie de la participation ». (Adant *et al.* 1999).

entre objet et sujet, entre science et politique, entre humain et non humain. Le développement d'une politique de concertation, ou plus largement de procédures participatives délibératives, a pu être analysé comme une réponse à ce que certains auteurs ont désigné comme « une crise profonde du modèle français des politiques publiques » (Muller 1992). Le modèle d'un État central, seul garant de l'intérêt général et donc seul habilité à décider au nom de l'ensemble des citoyens qu'il représente, aurait perdu de sa légitimité. Et, « l'État hégélien siégeant au-dessus des intérêts particuliers et tranchant au nom de l'intérêt général » (Merrien 1993) jusqu'alors pilier fort de la démocratie représentative irait chercher un renouveau de légitimité dans les principes de démocratie participative.

Les auteurs s'accordent pour attribuer les causes de la « crise » du modèle français de décision publique, en partie au moins, au vieillissement et à l'affaiblissement du système notabiliaire³ et de façon concomitante à l'émergence d'une prise de parole de la part des usagers ou des populations locales, via les mobilisations associatives (O.C.S. 1986, Fourniau 1997). Cette montée en force de la prise de parole associative s'est en particulier concrétisée par l'augmentation du nombre de leurs recours en justice. Ainsi au niveau national, pour le seul domaine de l'urbanisme, les recours sont passés de 2 600 en 1978 à 6 300 en 1986, pour franchir la barre des 10 000 dans les années 1990 (Segaud 1998). Cette dynamique procédurale peut être un élément pertinent de compréhension du développement de procédures de concertation (Blatrix 2000).

La concertation serait donc un moyen d'éviter des conflits que la puissance publique n'est plus certaine de remporter, comme l'illustre la réponse de ce responsable D.D.E. à une question relative au coût et à l'intérêt de la concertation : « On peut imaginer que le chantier soit bloqué, que la seule façon de le redémarrer soit de lâcher un gros morceau aux associations. Et que ce gros morceau, si on avait pu négocier, concerter, on aurait trouvé une solution intermédiaire. (...) Il y a un autre coût de la concertation, qui n'est pas visible. Ce sont les délais. C'est-à-dire que la concertation, elle retarde les projets. Donc, retarder un projet, si le projet est positif pour la collectivité, c'est autant de bénéfices pour la collectivité en moins. Ça, c'est beaucoup. Ça, c'est énorme. Mais, si vous ne faites pas de la concertation, que le projet se fait jamais parce que vous êtes toujours en conflit, c'est encore pire. »

Tout se passe comme si la raison d'État et la modernisation de la Nation ne sont plus aujourd'hui des arguments suffisants pour faire accepter des projets d'aménagements. Plusieurs phénomènes peuvent apporter

³ Celui-là même décrit et analysé par Pierre Grémion (1976).

des éléments de compréhension à ce changement. La diffusion progressive de la question environnementale depuis les années 1970 a contribué à l'affaiblissement de cette idéologie du progrès et de la modernisation incarnée par l'État, ou a tout au moins fourni des éléments pour sa critique, en étendant au monde hors travail et aux êtres non-humains l'articulation entre *critique sociale* et *critique artistique* émergeant lors des mouvements de mai 1968⁴.

L'*environnementalisme* particulièrement porté par le milieu associatif a participé à une redynamisation et une transformation de ce dernier, en lui apportant un souffle nouveau au moment où l'affaiblissement de ses nébuleuses idéo-politiques incitait à annoncer « la fin des militants ». Comme le suggère Jacques Ion (1997), il est d'ailleurs plus juste de parler de nouvelles formes associatives et de nouveaux militants. Dans ce contexte, les revendications associatives ne trouvent plus forcément une traduction politique relevant, pour schématiser, de l'opposition gauche/droite, ce qui tend à contraindre le décideur à dialoguer directement avec le monde associatif, faute de pouvoir négocier avec son porte-parole « politicien » et « parisien ».

Par ailleurs, l'affaiblissement des nébuleuses idéo-politiques favorise une spécialisation du militant non plus selon un axe vertical (e.g. militer pour le droit des travailleurs, du club de pétanque au régime de retraite), mais selon un axe horizontal (e.g. militer contre l'aménagement de la nature, que ce soit contre le T.G.V. sud-est, contre l'autoroute des Alpes, contre la ligne très haute tension du Verdon, contre un pont à Barcarin), ce qui permet à ces nouveaux militants d'acquérir des compétences spécialisées. Ces « pros » de la mobilisation contre l'aménagement étatique se trouvent d'abord à une échelle très locale, comme en Camargue où ce sont les mêmes porte-parole associatifs qui ont joué le rôle de leader pour l'opposition au pont de Barcarin, pour l'opposition au contournement autoroutier d'Arles, ou plus récemment pour la surfréquentation des routes camarguaises par les poids lourds suite à un élargissement de ces dernières. On trouve aussi ces militants spécialisés à l'échelle régionale, comme les porte-parole de F.A.R.E.-Sud, (Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement) et à l'échelle nationale, comme les porte-parole de la F.N.E. (France Nature Environnement).

⁴ Luc Boltanski et Eve Chiapello (1999) définissent la *critique artistique* comme une dénonciation du capitalisme comme « source de désenchantement et d'inauthenticité » et comme « source d'oppression », et la *critique sociale* comme une dénonciation du capitalisme comme « source de misère » et comme « source d'opportunisme et d'égoïsme ». D'abord portées par des groupes sociaux différents, la première par des intellectuels et des artistes, la seconde par le monde ouvrier et syndical, ces deux critiques trouvent un point de rencontre dans les revendications de mai 68, revendications tout à la fois étudiantes et ouvrières.

Il est toutefois difficile de repérer le type de corrélation qui peut exister entre ces différents mouvements : est-ce l'affaiblissement du système notabiliaire qui a permis la prise de parole associative ou est-ce la prise de parole associative qui a affaibli le système notabiliaire ? Tout porte à croire que ce sont deux phénomènes qui se nourrissent mutuellement et qui relèvent plus largement d'une évolution des structures sociales locales, comme le suggéraient déjà les travaux de l'O.C.S. (1986). Ces deux processus ont bien été observés sur le terrain camarguais. D'une part, la dynamique associative impulsée au lendemain des inondations par les sinistrés, puis élargi à l'ensemble de la localité, a dynamisé une prise de parole de la part de la population. D'autre part, les notables locaux, en l'occurrence les grands propriétaires, ont progressivement vu décliner leur pouvoir : dans les années 1970, ils pouvaient négocier directement le projet étatique de parc naturel national et obtenir un parc régional géré par une fondation de droit privé. Dans les années 1990, ils ne résistent plus aux pressions locales et nationales, se résignant à ouvrir le conseil d'administration du parc de Camargue à de « simples » habitants. On a vu comment ces remises en cause de l'ordre camarguais sont étroitement liées à une évolution des structures sociales locales : l'affaiblissement relatif de l'agriculture et l'arrivée progressive de nouveaux résidents.

Toutefois, se contenter de cette analyse pour comprendre le développement des procédures de concertation, c'est croire à un soudain éveil du citoyen, après des années de léthargie, c'est oublier que la critique « populaire » des travaux d'aménagement entrepris sans consultation préalable remonte au moins à la Révolution française, comme l'illustre cet extrait des États-Généraux de 1789, souvent utilisé aujourd'hui comme slogan par le milieu associatif : « Qu'il ne soit entrepris aucuns canaux ni autres ouvrages publics avant que l'utilité en ait été régulièrement constatée par les États-Généraux et que la confection des dits ouvrages soit surveillée par les États-Provinciaux, étant d'expérience que ces sortes de travaux n'ont souvent de véritables objets que d'enrichir ceux qui les proposent et qui les entreprennent. »

La dite « crise » du modèle français de politiques publiques relèverait aussi d'une évolution du rapport à la science et à la technique. Les grands corps administratifs et techniques qui font la permanence de l'appareil d'État centralisé (Quermonne 1992) donnent en effet au modèle français son caractère technocratique, au sens habermasien du terme, lui octroyant une légitimité par une rationalisation et une objectivation scientifique de la prise de décision. En outre, ils permettent la concentration de l'expertise technique légitime dans les mains de l'État (Muller 1990).

En termes de rapport politique/science/citoyen, le processus de décision impliqué par cette organisation de l'appareil d'État appartient à ce que Michel Callon (1998) désigne comme le *modèle de l'instruction publique*. L'État puise sa légitimité d'une part dans sa représentativité, garantie par le suffrage universel, d'autre part dans ses compétences techniques et scientifiques, assurées par les grands corps d'État. Dans ce modèle, les connaissances sur lesquelles s'appuie le décideur appartiennent à La Science, objective et universelle. Michel Callon utilise la notion de *modèle de l'instruction publique*, dans la mesure où la puissance publique tient un rôle de pédagogue auprès de ses administrés, se devant de leur expliquer les fondements objectifs, rationnels et scientifiques de ses décisions.

Or ce *modèle de l'instruction publique* aurait connu quelques pannes, à deux niveaux différents, mais non pas indépendants. D'un côté, « La science en action » dévoile de plus en plus ses débats (Latour 1989). Et sur des questions gagnant en complexité, ces sciences ne parviennent pas toujours à clore le débat en produisant *un fait*, c'est-à-dire un énoncé qui obtient au moins momentanément l'unanimité de la communauté scientifique. D'un autre côté, la population de non-spécialistes investit le domaine de l'expertise, soit en faisant appel à la contre-expertise, soit en acquérant certaines connaissances, c'est-à-dire, pour reprendre les mots d'Élisabeth Rémy (1995), en *apprivoisant la technique*. Ces deux points s'inscrivent dans la même logique de mise en question de la science comme la seule capable de « faire parler le monde muet, dire le vrai sans être discuté, mettre fin aux débats interminables par une forme indiscutable d'autorité qui tiendrait aux choses mêmes » (Latour 1999). Pour reprendre la métaphore « capillaire » de Bruno Latour, le modèle français repose sur la production d'*objets chauves* et sa « crise » tient à l'émergence croissante d'*objets chevelus*. L'invocation d'*objets chauves* (ou objets sans risque) postule l'existence de faits objectifs, mis au jour par La Science⁵, tandis que l'invocation d'*objets chevelus* (ou objets risqués) échappe au dualisme objet/sujet, ouvre la controverse et lui reconnaît un caractère hybride. Ainsi, cette « crise » du modèle français de politiques publiques s'inscrirait plus largement dans une double crise de l'objectivité et de la représentativité.

La politique de concertation peut être considérée comme une tentative de reconnaissance et de prise en compte des *objets chevelus*. Ce qui permet de comprendre la chronologie des deux étapes charnières des

⁵ Bruno Latour (1999) définit *la Science*, par oppositions *aux sciences* de la façon suivante : « nous allons définir *la Science* comme la politisation des sciences par l'épistémologie afin de rendre impotente la vie politique ordinaire en faisant peser sur elle la menace d'une nature indiscutable ».

politiques de concertation : la première dans les années 1970 dans le cadre des politiques urbaines et la seconde dans les années 1990 dans le cadre des politiques de l'environnement. En effet, schématiquement la première génération de concertation fait écho à l'émergence de revendications relatives à la qualité de la vie et la seconde génération de concertation fait écho aux revendications environnementales et à leur diffusion croissante.

Or, ces deux types de revendications, qualité de la vie et *environnementalisme*, appartiennent au même mouvement de mise en question de l'idéologie du progrès et de la modernisation qui se caractérise par un ébranlement de la confiance aveugle en une science forcément salvatrice. En Camargue, les différentes concertations initiées par les pouvoirs publics s'inscrivent bien dans la reconnaissance de la controverse socio-technique, comme l'illustrent les différentes questions qui y sont soulevées : quels critères socio-économiques et environnementaux doivent être retenus pour le choix d'un tracé autoroutier ? Le camping sauvage détériore-t-il le littoral ? La démoustication met-elle en péril l'équilibre écologique de la Camargue ? Les scientifiques sont-ils les seuls habilités à répondre à ces questions ?

Les produits dérivés de la concertation

Les développements juridiques progressifs des procédures de concertation tendent à s'orienter de plus en plus vers une logique d'utilisation « préventive ». Pourtant, le recours à la concertation reste encore souvent perçu comme « une réponse à une situation conflictuelle particulièrement insoluble appelant des moyens d'exception » (Defrance 1988). La concertation comme réponse à un conflit engagé, peut faire figure de séance de rattrapage. C'est en tout cas une critique formulée de façon récurrente par certains militants. Les *faiseurs de concertation*, les *donneurs de parole*⁶ sont alors désignés comme des êtres stratèges. Si les militants associatifs sont porteurs de ce type de critiques, ils ont pourtant largement investi les différentes procédures de concertations. Le déploiement simultané de plusieurs procédures de concertation relatives à l'aménagement de la Camargue a suscité quelques méfiances de la part des militants locaux. La concertation organisée par la municipalité entrante au cours de l'automne 1995, sur le très vaste thème de « quel avenir pour la Camargue ? », a été interprétée par certains militants comme une réponse hâtive à la grande manifestation contre le pont de

⁶ J'utilise ces deux expressions pour désigner de façon générale les acteurs impulsant des procédures de concertation, qu'ils soient des représentants de l'État, des collectivités territoriales, etc.

Barcarin. Bien que le Maire d'Arles l'ait démentie, cette suspicion reste très ancrée chez les militants.

La concertation concernant le contournement autoroutier de la ville d'Arles, lancée en janvier 1996 par la préfecture et la D.D.E., a aussi été désignée par certains militants associatifs comme une séance de rattrapage, faisant suite à une « fuite » supposée ayant permis aux associations locales de diffuser l'information dans la presse et d'organiser une réunion publique sur la question. La presse se fait aussi le relais de ces suspicions. Un article de l'édition arlésienne du *Provençal* commente : « Avant l'été l'Association des Camarguais s'était inquiétée du projet de contournement autoroutier d'Arles, qui selon elle, cheminait dans les dossiers de la D.D.E. Elle avait vivement dénoncé le secret dans lequel l'étude était menée. Pourtant d'après le sous-préfet, Patrick Strozda, une concertation était prévue. Celle-ci a été lancée hier par Hubert Blanc, préfet de Région, indiquant par sa présence l'importance qu'il attachait à cette phase. Convaincra-t-il des bonnes intentions des pouvoirs publics ? » (*Le Provençal*, 9 janvier 1996).

Dans la même logique, les militants accusent les *faiseurs de concertation* de réaliser en fait de simples auditions et de s'en remettre en fin de compte à leurs intentions premières. La concertation municipale, lancée en octobre 1995, a particulièrement été l'objet de ce type de débat. Un encart dans *Le Provençal* du 6 janvier est par exemple consacré à cette question : « Les formes de la concertation en question ». Les propos d'un porte-parole de l'Association des Camarguais y sont ainsi rapportés : « après audition des partenaires, la commission municipale, constituée exclusivement d'élus et chargée de la Camargue, prendrait alors seule les décisions relatives au devenir de la Camargue (...) Nous considérons que cette méthode est contraire à l'idée que nous nous faisons de la concertation et de la démocratie. »

Audition de mascarade ou véritable démocratie locale, ces réunions de concertation ont pourtant été largement suivies par les porte-parole associatifs. Le développement relativement rapide d'une politique volontariste de concertation dans le domaine des grands aménagements étatiques laisse finalement perplexe le citoyen aujourd'hui invité à donner son avis, perplexité l'amenant à formuler la classique suspicion : « on nous cache des choses ».

Consulter n'est pas concerter. La consultation « tout en accordant au public une possibilité de discuter des problèmes et de leur solution, conserve l'attribution du pouvoir d'élaboration et de décision au seul maître d'ouvrage », tandis que la concertation « suppose la capacité donnée aux publics concernés ou touchés d'influencer réellement sur la prise de décision », rappelle Jean-Michel Fourniau (1997). Bien sou-

vent, des procédures annoncées comme relevant de la concertation aboutissent à de simples consultations.

Certes, les intentions cachées d'un décideur stratège ne sont pas à exclure, mais elles n'expliquent pas tout. Et quand bien même le *donneur de parole* a d'inavouables intentions, il ne se trouve que rarement face à des militants complètement passifs. Ainsi, malgré leurs critiques parfois virulentes adressées aux *donneurs de parole*, les acteurs camarguais ont largement investi ces espaces de concertation. Ils ont répondu présent, en contribuant de surcroît à réorienter peu ou prou les formes de la négociation.

Réciproquement, il ne suffit pas que le *donneur de parole* ait les meilleures intentions du monde pour que la concertation devienne un miracle démocratique. En effet, la prise en compte, lors de procédures de concertation, des points de vue les plus nombreux et les plus variés possibles aboutit souvent à la production d'un document dit de synthèse, mais très lourd et très dense, c'est-à-dire difficilement exploitable en tant que tel pour des décisions concrètes. Ce fut le cas pour la concertation municipale sur l'avenir de la Camargue qui aboutit à la production d'un compte-rendu exhaustif, c'est-à-dire la retranscription des réunions et à un « livre blanc » présentant les orientations de la municipalité. L'intitulé aussi généreux que général de ce livre blanc, « Pour une gestion équilibrée de la Camargue » est à lui seul révélateur. C'est là bien plus un vœu pieux que l'élaboration d'un programme d'actions concrètes. Ce fut aussi le cas du rapport faisant suite à la concertation sur le contournement autoroutier. Si le médiateur Astier chargé de la concertation conclut son rapport en éliminant cinq tracés sur les neuf options élaborées par l'État, il n'en reste pas moins que quatre tracés différents restent encore en jeu et ne font pas l'unanimité. Et le principe même de la pertinence d'un contournement autoroutier n'a pas été discuté, ou tout au moins, ces discussions n'ont pas été évoquées dans les conclusions du rapport.

Toutefois, ces réunions de concertation, et tout particulièrement les réunions relatives au contournement autoroutier, ont eu un effet que les *donneurs de parole* n'avaient probablement pas prévu. En regroupant dans une même salle le public « concerné », ces réunions ont été propices à l'émergence et l'organisation d'une dynamique associative. Ces réunions furent en effet une vitrine du milieu associatif local et régional. Ce fut l'occasion pour ces acteurs associatifs de s'identifier, de se connaître et se reconnaître, d'entendre les positions de chacun. Ces prises de contact occasionnées par les réunions de concertation étatique ont permis aux associations d'instaurer entre elles un débat informel hors réunion, ce que j'appelle une *concertation off*.

La première phase de concertation relative à l'autoroute s'achève en avril 1996, mais le *off* joue les prolongations. Les associations qui se partageaient d'abord entre opposants aux tracés nord d'un côté et aux tracés sud de l'autre prolongent le débat, ce qui leur permet finalement d'aboutir à la production d'une contre-proposition commune, le tracé V0 enterré. La concertation officielle a permis de repérer les autres associations intervenant et leur prise de position. Elle a facilité l'identification réciproque puis la connexion entre deux réseaux associatifs distincts qui n'étaient jusqu'alors pas ou peu en contact, schématiquement les associations localisées au nord d'Arles, incluant les Alpilles et les associations localisées au sud, incluant la Camargue. Malgré les oppositions premières, à force d'appels téléphoniques, de réunions intimistes chez les uns les autres, et de réunions élargies à la Maison des associations (qui offre un lieu de rencontre neutre), les associations engagées dans ce forum sont parvenues à s'unir face à l'ennemi extérieur, l'État aménageur.

Un rassemblement d'associations est créé en février 1997, défendant le contre-projet V0 enterré. Seule la chambre de commerce continue à défendre un tracé nord. Le *off* se révèle avoir des effets sur le *in*. Les trente-deux associations défendant le tracé V0 enterré, constituées en rassemblement, sollicitent la D.D.E., ainsi que la municipalité arlésienne, demandant une prise en compte de leur contre-proposition, une relance des débats et un positionnement vis-à-vis du tracé V0 enterré. D'une certaine façon, est concerté celui qui croyait concerter ! Non seulement, la concertation n'a pas permis de trancher entre les neuf tracés proposés, mais elle a en plus contribué à l'organisation d'une mobilisation locale formulant une contre-proposition, ajoutant un projet de tracé supplémentaire. Qui plus est, cette contre-proposition est prise au sérieux par les pouvoirs publics. En mars 1998, le Maire d'Arles et son premier adjoint s'engagent par écrit sur le soutien du V0 enterré. En juillet 1999, les techniciens de la D.D.E. présentent aux associations et aux élus locaux les premiers résultats des études menées sur le V0 enterré.

Ainsi, les procédures de concertation peuvent, si elles sont investies par quelques porte-parole associatifs hardis, contribuer à l'instauration de relations d'échange entre décideurs, techniciens et « citoyens », et favoriser la constitution de forums hybrides. Mais en conclure pour autant que l'échange est équitable demeure encore une autre étape.

Concertier : une autre façon de persuader ?

L'analyse des procédures délibératives a montré comment ces dernières peuvent prendre la forme d'un apprentissage collectif (Lascoumes 1997, Callon 1998). Toutefois, comme le souligne Pierre Lascoumes (1997), la question se pose de « la capacité d'apprentissage des acteurs publics et privés, c'est-à-dire celle de leur aptitude à s'approprier de telles démarches sans les réduire à leurs schémas d'action traditionnels ».

Il est récurrent dans le discours des élus locaux rencontrés de définir les procédures délibératives comme un lieu d'échange réciproque avec les associations. En outre, la capacité des associations à produire des contre-propositions est considérée comme valorisante. Les élus rencontrés disent ne pas appréhender les associations comme des adversaires potentiels mais comme des partenaires. Ce conseiller municipal par exemple présente ainsi l'intérêt des échanges délibératifs entre élus et associatifs : « la vie associative est indispensable à une bonne vie politique. C'est-à-dire, plus on a un tissu associatif dynamique, intéressant, motivé, sur un tas de questions variées, plus, à mon avis, les élus sont obligés de prendre en compte ces intérêts-là, plus ces questions remontent, et on n'a pas l'effet du prince. » Ces procédures délibératives et la participation associative sont présentées par les élus locaux comme une avancée démocratique, comme « une démocratie vivante » pour reprendre la formule de l'un d'entre eux.

Cette « démocratie vivante » se caractériserait-elle pour autant par un processus de co-production de la décision ? Certaines réussites associatives camarguaises peuvent-elles prétendre au titre de co-construction ? Les différentes associations impliquées dans les débats relatifs au contournement autoroutier d'Arles sont parvenues à s'unir derrière une même contre-proposition, le tracé V0 enterré. Les élus locaux se sont engagés sur le soutien de ce projet, la D.D.E. a pris en compte ce tracé dans ses études techniques et plus récemment une seconde phase de concertation a été menée. Dans d'autres cas, l'État semble davantage imposer ses décisions, ne faisant que peu de cas des positions formulées lors de la concertation, comme le laisse penser l'évolution de l'aménagement du littoral camarguais.

La co-construction (ou non co-construction) de la décision serait étroitement liée à la façon dont sont appréhendés les objets. Il s'agit ici de s'attacher aux formes de la concertation pour en comprendre le fond, plutôt que de chercher à sonder les intentions profondes du *donneur de parole* et de risquer de sombrer dans le spectre de la conspiration. D'un point de vue formel, comment peut fonctionner le principe de co-

construction ? Appréhender la concertation comme une co-construction de la décision, consisterait en premier lieu à prendre au sérieux les positions et les propositions du profane, administré lambda ou porte-parole associatif.

Plusieurs niveaux de co-construction peuvent être repérés, selon la façon dont est traité le couple objet/sujet. Dans le cas d'un maintien total du dualisme objet/sujet, la co-construction ne serait possible que par la formation des acteurs concertés au savoir scientifique. Si ce cas reste théorique, des situations s'en approchent cependant, soit par une *mobilisation du savoir scientifique par procuration* en faisant appel à des experts, soit par un *apprivoisement de la technique* (Rémy 1995) par les profanes eux-mêmes, pouvant aller jusqu'à une professionnalisation de certains d'entre eux⁷. Dans ces deux cas, le dualisme objet/sujet est assoupli, car on admet d'une part une mise en visibilité des débats scientifiques (ce n'est plus *La* science, mais *les* sciences) et d'autre part une accessibilité de la science par un possible apprentissage. Toutefois, dans ces deux cas de figures, le savoir scientifique reste tout de même la référence.

Un autre niveau de co-construction de la décision s'extrait davantage du dualisme objet/sujet. Dans ce cas, les positions et propositions du profane seraient prises au sérieux en tant que telles, et non pas du fait de leur rapprochement (par procuration ou par apprivoisement) avec la science. On pourrait parler à la suite de Luc Boltanski (1996) d'une « citoyenneté technologique », où le profane peut formuler ses points de vue sur les considérations techniques du projet débattu sans avoir à faire la preuve de compétences scientifiques.

Pour qu'il y ait co-construction, il ne suffit pas que la parole du profane soit prise au sérieux. Car certaines formes de consultation peuvent aussi prendre au sérieux sa parole, en la considérant comme un apport d'informations empiriques issues de son expérience quotidienne, tout en se réservant la construction de la connaissance et la décision finale. Le modèle de consultation maintient le dualisme objet/sujet et « sous une

⁷ Un exemple frappant de cet apprivoisement de la science par les militants se trouve dans le cadre du débat public relatif à la ligne très haute tension dans le Verdon. Ce porte-parole associatif explique au sujet des réflexions menées par les porte-parole associatifs : « on a fait un travail intensif, mais très ludique sur la Boutre-Caros qui est un gros enjeu. Peut-être parce que j'avais des compétences en tant qu'universitaire sur l'énergie, je pouvais comprendre assez vite. Mais en réalité c'est pas vrai, j'ai pas compris plus vite que tel élu municipal de Moustiers qui est apiculteur mais qui s'est passionné lui aussi pour l'énergie, peut-être parce qu'il fait aussi du parapente, c'est un des meilleurs prof. de parapente en Europe, donc l'énergie, les vents... Il a compris aussi très vite. Donc, c'est pas la peine d'être universitaire. Donc, un petit élu municipal, paysan, peu de diplômes et qui a énormément avancé aussi. » Pour une analyse approfondie du terrain verdonnien voir Leborgne (1999).

forme douce et pragmatique, dénie au profane toute compétence pour participer à la production des seules connaissances qui vailent : celles qui méritent le qualificatif de scientifiques » (Callon 1998). Or, les différents cas de figure envisagés précédemment se distinguent bien de la consultation, car quel que soit le rapport au dualisme objet/sujet, il y a bien une co-construction par échange réciproque entre les concertés et les concertants, et entre les techniciens (ou scientifiques) et les profanes.

Sur le terrain camarguais, ce sont les débats et les procédures de concertation relatives au contournement autoroutier de la ville d'Arles qui semblent s'approcher le plus du principe de co-construction, à défaut de l'atteindre. Le collectif de trente-deux associations qui a formulé une contre-proposition (le V0 enterré) a été suffisamment pris au sérieux pour obtenir le soutien des élus arlésiens d'une part et pour obtenir l'étude de ce tracé par la D.D.E. et son bureau d'études, le C.E.T.E. Bien sûr, le fait que la D.D.E. étudie le tracé V0 enterré au même titre que les autres projets de tracés élaborés par des professionnels n'implique pas que ce tracé soit finalement réalisé. Mais le fait même de prendre en compte dans des études techniques la contre-proposition des associations signifierait que les pouvoirs publics ne rejettent pas dans l'irrationnel et le déraisonnable le discours des profanes. Les porte-parole associatifs sont pris au sérieux, non pas parce qu'ils font la preuve de leurs connaissances scientifiques, mais parce qu'ils savent « dire les choses autrement », comme le souligne un élu local.

Il est frappant de voir, comment dans le cadre de la mobilisation relative à l'autoroute, les porte-parole associatifs ne s'encombrent pas de tentatives d'apprivoisement de la technique. La façon dont ils ont élaboré le V0 enterré et dont ils construisent leur argumentaire est porteur de sens. Ce militant, un des leaders de la mobilisation, raconte ainsi comment l'idée d'un tracé enterré a germé : « Ça part d'un rêve en fait. Dans la nuit, je rêve d'un parcours, c'est ça qui est dingue. Je rêve de ce machin, je dis, on passerait en enterré, on l'appellerait l'Arlésienne. » Un autre militant raconte comment tout aurait commencé par une boutade lancée au cours d'une réunion. Un autre militant encore évoque l'influence d'un voisin, professeur hollandais à la retraite : « J'ai un voisin hollandais, qui lui, il y a trois ans et demi qui m'avait dit, pourquoi vous ne passez pas par dessous. Alors, je suis allé le voir et il m'a donné une liste de tunnels en Amérique, en Hollande et ailleurs, où apparemment, ça a l'air assez banal de passer par en dessous. » Enfin un dernier militant, résume l'émergence du contre-projet par un « Et bien, c'est l'idée d'un peu tout le monde ». Songe nocturne, boutade lancée lors d'une réunion, conseils avisés d'un voisin hollandais à la retraite ou « idée d'un peu tout le monde », ont ainsi inspiré la proposition du V0

enterré. Les militants s'inquiètent certes de la vraisemblance de leur contre-proposition, mais l'avis oral et officieux d'un technicien de la D.D.E. suffit à les rassurer.

La technique n'est pas niée par ces militants, ni remise en cause, mais le postulat est fait que « techniquement tout est possible » – ou presque – et que les choix techniques relèvent en réalité de choix politiques et financiers. Lorsqu'ils critiquent les projets de la D.D.E., c'est moins sur des éléments techniques que sur les hypothèses en amont de ces choix, qui sont, d'après les militants, arbitraires. Le déplacement du débat technique vers des considérations politiques, opéré par les porte-parole associatifs serait une critique de la *cité industrielle* à partir de la *cité civique* . Cette *épreuve* n'aboutit toutefois pas à une remise en cause de la *grandeur industrielle* , mais à une annexion de cette dernière par la *grandeur civique* .

En d'autres termes, la technique n'est pas niée, mais elle n'impressionnerait plus autant, comme l'exprime ce militant : « Il y a des choses qui sont trop sérieuses pour les laisser aux spécialistes, bon. C'est une boutade, mais je le pense un peu quand même. C'est bien d'avoir un regard de néophyte, ou de gens neufs, ou de gens simples. Alors, bien sûr, ça n'exclut pas qu'il y ait des gens plus spécialisés qui peuvent donner leur sentiment, au contraire. Mais de grâce, ne croyons pas que parce qu'on est un spécialiste pointu sur un domaine, on a toute connaissance des choses, ça je ne le crois pas. Et en tout cas, je suis vraiment persuadé, qu'on n'a pas toute vérité. » Dans ce contexte, les associations s'inscrivent dans une logique de maîtrise d'ouvrage en demandant à la D.D.E. d'étudier tel ou tel tracé. Cette maîtrise d'ouvrage redéfinit le projet à l'échelle locale, opérant de ce fait un passage « du territoire du projet au projet de territoire » (Leborgne 1999), comme l'illustre le slogan du collectif d'associations : « Une autoroute dans un projet pour Arles et non pas Arles dans un projet d'autoroute. »

Dès lors, la concertation consisterait à prendre au sérieux la parole profane. En outre, cette parole ne serait plus tout à fait considérée comme profane, car non seulement elle est appréhendée comme porteuse de connaissances empiriques complémentaires au savoir des technocrates, mais elle peut aussi prétendre s'exprimer sur le domaine scientifique et technique, sans avoir nécessairement à l'appivoiser. Est-ce la voie vers une rupture du dualisme objet/sujet qu'appelle de ses vœux Bruno Latour (1999) ?

Si les élus locaux considèrent que donner la parole aux associations est une avancée démocratique et permet une co-construction des questions à aborder, il n'en reste pas moins qu'à leurs yeux le participatif est un complément et non pas un substitut à la légitimité du suffrage univer-

sel. C'est dans cette logique que cet élu se félicite du dynamisme, mais aussi de la « sagesse » des associations : « La ville d'Arles peut, en tout cas par rapport à d'autres collectivités, s'honorer de cela. Un tissu associatif extrêmement dynamique, très vif, très réactif, et en même temps, très sage. » « Sage », le mot est dit. Car cet *apprentissage mutuel* qu'est la concertation peut aussi prendre la forme d'une *pédagogie douce*, où l'imposition laisse la place à la persuasion.

Dans ce cas, donner la parole, contribuerait essentiellement à « calmer le jeu », comme l'exprime cet élu : « C'est une démarche extrêmement enrichissante pour des élus, à condition de pas les prendre comme des forces d'opposition, mais comme des partenaires, des forces de proposition. Car le monde associatif, dès lors qu'il n'est pas entendu, alors pour le coup, il se comporte comme force d'opposition, parce qu'il n'a pas le choix pour se faire entendre. » Donner la parole serait dans une certaine mesure une façon de mieux contrôler les contestations.

La mise en place de comités de pilotage concernant l'aménagement du littoral camarguais illustre bien l'effet de persuasion que peut produire la concertation. En septembre 1995, le Sous-Préfet d'Arles fait savoir que l'État souhaite voir appliquer la loi littorale sur la plage de Piémanson (sud-est du delta), ce qui implique l'interdiction effective du camping sauvage et de la circulation de véhicules jusqu'alors tacitement tolérés. Dans cette perspective-là, et malgré les protestations des associations d'usagers et de commerçants, mais aussi de la municipalité arlésienne, des travaux d'enrochements sont entamés. À la vue de ces premiers enrochements, associations et élus municipaux demandent l'organisation d'une concertation. Un comité de pilotage est alors mis en place, réunissant, sur invitation du Sous-Préfet, des représentants de l'État, des élus et des techniciens municipaux, un porte-parole du parc de Camargue et des porte-parole d'associations (commerçants de Salinde-Giraud, commerçants ambulants de la plage et usagers, naturalistes et non naturalistes).

Au sein de ce comité, l'apprentissage mutuel semble limité. Les débats ne relèvent que partiellement de logiques de co-production, comme le laisse paraître cette responsable du service environnement de la sous-préfecture : « On essaie d'obtenir un consensus sur la partie qu'on a décidé de mettre en œuvre. » Cette dernière phrase est claire : un consensus, oui, mais pour rallier les différents antagonistes aux projets étatiques semble-t-il. L'obtention d'un consensus, telle qu'elle est ici appréhendée, ne tient pas d'une co-production, mais résulte plutôt d'une logique de persuasion. Comme l'exprime clairement cette même responsable du service environnement de la sous-préfecture « Je pense qu'il (le comité) a le mérite de mettre les gens autour d'une table, de discuter et

d'arriver malgré tout à un consensus sur l'objectif recherché. Alors tout le monde n'est pas forcément toujours d'accord sur le coup. Mais on essaie de les convaincre. » Le principe d'une fermeture de la plage est reporté, mais non pas abandonné. Des aménagements provisoires sont mis en place, réduisant progressivement les zones accessibles au camping sauvage.

Bien que le Sous-Préfet ait mis en place un comité de pilotage, il ne semble pourtant pas avoir vraiment changé ses objectifs. Et *in fine*, les fondements de la position de l'État ne peuvent être discutés, puisqu'ils reposent sur des faits scientifiques : et d'évoquer les « études scientifiques » et « le phénomène de recul de la côte ». Face à la « certitude » de « La » Science et la « démonstration » du recul de la côte, brandies par les porte-parole de l'État, la connaissance de la plage par le simple usager est cantonnée au rang de « savoirs profanes ou indigènes qui sont pétris de croyances et de superstitions », pour reprendre la formule de Michel Callon (1998). Bien que les usagers de la plage et leurs porte-parole tentent de mettre en avant leur connaissance empirique des lieux et leur bonne volonté en matière de protection de la nature⁸, leur discours sur la nature n'est pas ou peu pris au sérieux.

Au regard de ces deux procédures délibératives concernant l'aménagement de la Camargue, l'une pour le contournement autoroutier et l'autre pour la plage de Piémanson, on peut se demander pourquoi dans la première les arguments portés par les associations sont pris au sérieux, tandis que dans la seconde ils sont rejetés au rang de « savoir profane ». La capacité à produire un discours uni face au contournement autoroutier est certainement un atout pour être pris au sérieux par les pouvoirs publics. Tandis que la difficulté à s'unir des associations mobilisées autour de l'aménagement de la plage n'a certainement pas joué en leur faveur, les pouvoirs publics recevant des revendications différentes et parfois contradictoires⁹. Les militants pour le V0 ne sont pas plus compétents en géologie que les militants pour le camping sauvage le sont en biologie, mais les uns ont montré un front uni et parlé d'une seule et même voix aux pouvoirs publics, tandis que les autres ont usé leur force d'action en oppositions internes, perdant en crédibilité.

Une sociographie rapide des militants engagés dans chacun des deux conflits révèle aussi un effet « appartenance sociale ». Les porte-parole associatifs les plus engagés dans le débat relatif au contournement autoroutier appartiennent majoritairement aux catégories INSEE cadre-

⁸ Les deux associations d'usagers, les naturistes et les non-naturistes (dits les « textiles »), réalisent régulièrement des campagnes de nettoyage de la plage et de plantations d'arbustes dans les dunes.

⁹ Il existe certaines tensions entre les associations présentes sur la plage de Piémanson.

profession intellectuelle et profession intermédiaire, avec une dominance d'enseignants, tandis que les porte-parole des associations piémansonnaises appartiennent majoritairement aux catégories INSEE commerçants, employés et ouvriers. Ces différences sociales, schématiquement, couches moyennes intellectuelles et couches populaires ont un effet sur l'inégal déploiement de ressources militantes et tout particulièrement rhétoriques et par conséquent, peu ou prou sur l'aura obtenue par les associations et leurs porte-parole¹⁰.

Mais, est-il nécessaire de préciser qu'il ne suffit pas d'appartenir à une couche sociale élevée pour être pris au sérieux par les pouvoirs publics ? La tournure prise par les débats relatifs à la démoustication de la Camargue atteste de cette non concordance systématique. La démoustication faisait partie du programme de la municipalité entrante. Le 31 janvier 1997, une réunion est organisée pour présenter la « ligne de conduite » arrêtée par la municipalité. C'est aussi l'occasion pour le Maire d'Arles d'annoncer son projet de création d'un comité de pilotage sur la question. Les écologues camarguais (scientifiques et/ou gestionnaires, au C.N.R.S., à la Tour du Valat¹¹, à la réserve naturelle ou au conservatoire du littoral) contestent ce programme. Ils sont reçus par la municipalité pour faire part de leurs réticences, puis écrivent dans la presse locale une série de lettres ouvertes faisant état de leurs arguments anti-démoustication. Un an plus tard ce sont les pro-démoustication, à la tête desquels les porte-parole des professionnels du tourisme, qui manifestent dans les rues (trois cents personnes environ). Le Maire d'Arles promet, une fois encore, la création d'un comité de pilotage. Pourtant, la municipalité fait finalement appel à un groupe d'experts extérieurs. Il semble que la municipalité hésite à lancer une concertation qui l'amènerait à faire s'affronter des positions extrêmes, situation qui vaudrait aux élus d'essayer les critiques de toutes parts, accusés de trop démoustiquer par les uns et de ne pas assez démoustiquer par les autres.

Dans ce contexte, *La Science*, dans toute sa sommité, apparaît comme l'ultime recours. La composition du groupe d'experts accumule les noms d'institutions scientifiques prestigieuses et les dénominations complexes de spécialités scientifiques pointues. Sa constitution semble vouloir faire taire au nom de *La Science* les différents antagonistes. La municipalité pourrait de ce fait « s'appuyer » sur ces critères *objectifs*

¹⁰ La différence d'écoute accordée aux associations pourrait aussi trouver quelques explications dans le type de projet d'aménagement débattu. En effet, l'aménagement de la plage de Piémanson se situe dans la perspective de l'application de la loi, en l'occurrence la loi littorale. Il peut être avancé que la loi n'est pas négociable. Si cette hypothèse n'est pas à exclure, elle n'est pas suffisante.

¹¹ Réserve naturelle volontaire et centre de recherche privé.

pour mettre en œuvre et justifier sa politique de démoustication. On s'éloignerait là d'une logique de co-construction pour rejoindre le schéma technocratique classique. Toutefois, les débats sur la démoustication se poursuivent encore aujourd'hui, au rythme des rebondissements politico-scientifiques.

Peut-on classer les trois types de procédures évoqués à l'instant de la plus démocratique à la moins démocratique ? L'exercice est incontestablement périlleux et dépasse certainement les compétences du sociologue. La question n'en est pas moins stimulante et permet de porter un regard comparatif sur ces trois procédures. Il pourrait être suggéré *a priori* que plus les procédures sont délibératives et participatives, plus elles peuvent prétendre au qualificatif « démocratique ». Toutefois, la concertation relative au contournement autoroutier peut-elle vraiment être qualifiée de plus « démocratique » que celle concernant la plage de Piémanson ? Et la concertation relative à la plage de Piémanson reste-t-elle plus « démocratique » que l'appel à un groupe d'experts pour décider de la politique de démoustication ?

Bien sûr, dans la concertation « autoroute », les militants ont largement pris la parole et leurs propositions ont été intégrées aux études techniques, mais quel est le sens de cette prise en compte ? Ce responsable de service de la D.D.E. commente ainsi la prise en compte du V0 dans les études techniques : « Avant de faire l'étude, on pouvait avoir des doutes que ça allait être difficile, cher et compliqué, d'accord. Mais enfin, un doute c'est une chose, une conviction c'en est une, et une preuve c'est encore autre chose. Comment voulez-vous convaincre quelqu'un si vous refusez de le faire. Le but, c'est quand même bien ça. Convaincre, soit que la solution qu'on prône est bonne, soit convaincre que la démarche globale n'est peut-être pas la bonne et qu'il faut peut-être revenir sur les objectifs de départ. »

Prendre au sérieux la parole associative, serait-ce une autre façon de convaincre, à coup d'études techniques si nécessaire ? Ce militant « sage », évoqué plus haut par un élu arlésien, est pour ce responsable D.D.E., celui qui est « capable de sortir de son rôle de coq de quartier, et de remonter à un niveau plus régional, plus global, intercommunal. Et de dire, par rapport à l'ensemble de nos communes, effectivement, en passant par chez moi, c'est plus riche ».

La seconde phase de concertation relative au contournement autoroutier qui s'est déroulée de l'automne 2001 à l'été 2002 confirme le processus de *démocratie persuasion* ou de *pédagogie douce*, mis en œuvre par le *donneur de parole*. Cette seconde phase de concertation, plus restreinte que la première, résulte conjointement des revendications des associatifs qui l'appelaient de leurs vœux depuis plusieurs mois et

de la prise en main du projet par un nouveau responsable de service de la D.D.E. pour qui une concertation « réussie » constitue notamment un enjeu de carrière croissant (Ballan *et al.* 1999). Toutefois, contrairement aux revendications associatives, la D.D.E. a seule défini les modalités de la concertation, ne laissant pas ou peu la place aux débats sur la procédure elle-même.

Dès lors, la concertation tend à imposer un langage limitant le champ d'action des « preneurs de parole ». Ce qui fait écrire à Rob Atkinson, au sujet d'expériences britanniques qu'« il est souvent arrivé aux représentants de la population de devoir, pour être entendus, adopter un langage “étranger” qui définissait les limites du pensable comme du réalisable », (Atkinson 1998). L'auteur suggère que poussé à son extrême ce processus peut produire une population « auto-régulatrice, voire auto-gouvernée agissant et pensant conformément à des critères harmonisés avec les programmes des autres partenaires (i.e. les décideurs) ». La seconde phase de concertation arlésienne s'inscrit dans cette logique analysée par Atkinson. La D.D.E. et le C.E.T.E. proposent en effet une cartographie thématique du site concerné par le tracé autoroutier. Espaces agricoles, naturels, patrimoniaux, etc. sont répertoriés sur plusieurs cartes présentées aux porte-parole associatifs dont les *donneurs de parole* attendent remarques et réactions. Le nombre, la densité des cartes et le peu de temps imparti laisse en un premier temps les associatifs sans voix.

Pour participer, les acteurs associatifs doivent dès lors acquérir le langage cartographique et technique proposé/imposé par le *donneur de parole*. À partir de fonds de carte demandés à la D.D.E., les associatifs dessinent leur propre expérience de la localité : parcours de pêche et de chasse, de promenades équestres et pédestres, d'itinéraires cyclables, etc.

Cette phase de concertation s'inscrit bien dans un processus d'apprentissage mutuel. Les porte-parole associatifs acquièrent certaines compétences techniques, notamment cartographiques, et partagent avec élus et techniciens impliqués leur connaissance empirique de la localité. Toutefois, le langage mobilisé dans le débat reste essentiellement celui des techniciens. Cet exercice qui se prolonge sur plusieurs mois est présenté par la D.D.E. comme situé en amont du débat public et en amont du choix du tracé autoroutier qui est de ce fait évacué des discussions.

Cette phase de concertation qui prétend évacuer l'objet même du débat, c'est-à-dire un projet autoroutier et sa pertinence, prend dès lors des airs de « ni oui, ni non ». Comme le oui et le non du jeu d'enfant, les participants à la concertation sont invités à cartographier la localité sans

exprimer leur position sur les tracés que pourtant personne n'ignore. Le langage cartographique joue le rôle d'outil de persuasion opérationnel par sa capacité à spatialiser un consensus apparent. Une fois achevé ce travail cartographique peut être recouvert de cartes transparentes représentant les fuseaux de tracés autoroutier, puis les tracés proprement dits. Le langage cartographique pourrait faire apparaître le(s) tracé(s) le plus « rationnel », les études techniques présentées au fur et à mesure des réunions de concertation venant dans une logique implacable confirmer la rationalité cartographique.

Toutefois, comme le souligne Rob Atkinson à partir de l'expérience britannique, « la réalité ne se laisse pas programmer et, là où le pouvoir s'exerce, s'exerce aussi une résistance ». La première forme de résistance des associatifs est leur travail de temporalisation. Le calendrier serré défini par la D.D.E. qui prévoyait de boucler cette seconde phase de concertation en six mois est étiré à force d'insistance associative et de persévérance dans leur *approvisionnement de la technique*. La seconde forme de résistance des porte-parole associatifs intervient aux termes de cette phase de concertation, lorsque la D.D.E. propose un document de synthèse. Le contenu de ce document est contesté par les associatifs qui rédigent alors leurs propres commentaires. Au regard de ces expériences, on peut dire que les *donneurs de parole* auraient plutôt tendance à prôner « la trajectoire de clôture et de stabilisation du collectif », tandis que les militants prôneraient davantage « la trajectoire d'exploration polycentrée et foisonnante », pour reprendre le vocabulaire de Michel Callon (2001).

Sur le terrain arlésien, la première phase de concertation a eu pour effet d'évacuer les revendications relatives à la pertinence du principe même d'un contournement autoroutier et la seconde phase a contribué à imposer un langage technique. Les militants s'efforcent toutefois d'échapper au cadrage technicien en défendant leur langage et leur conception du débat. Cette résistance des associations à l'imposition d'un langage « étranger » contribuerait à lutter contre l'un des effets de la concertation, qui est une « technicisation des problèmes politiques »¹². Lorsque la D.D.E. leur parle technique, ils ont tendance à répondre politique.

On trouverait, pour reprendre le vocabulaire de Jürgen Habermas (1973), une « *dialectique du pouvoir et du vouloir* », où le cadrage des débats opéré par la D.D.E. amènerait une annexion du *vouloir* par le *pouvoir* tandis que la trajectoire d'exploration portée par les associations appellerait à une annexion du *pouvoir* par le *vouloir*, ou ce que l'on a

¹² Expression empruntée à Annick Osmont (1998).

appelé plus haut une annexion de la *cit  industrielle* par la *cit  civique* (et r ciproquement). En Arles, comme en d'autres lieux, les proc dures de concertation durant dans le temps tendent   produire un langage commun, fait de r f rences partag es par un « public » r gulier (Lafaye 2000). Cette tension constante entre *exploration* et *cadrage* peut orienter les d bats d'un extr me   l'autre : de l'ouverture la plus dispers e au cadrage le plus serr .

Dans ce contexte, la notion de « crise » utilis e pour d signer la fin  ventuelle du mod le fran ais n'est probablement pas la plus appropri e. Le terme « crise » exprime l'id e d'une rupture d' quilibre, d'un « avant » et d'un « apr s » clairement identifiable, c'est- -dire d'une  volution lin aire. Or, ne sommes-nous pas davantage face   une multiplication des formes de l gitimit ¹³ qui n'entra ne pas forcément des mutations radicales et irr versibles mais qui offrent plut t une palette d'outils plus large aux acteurs anciens et nouveaux de la d cision, permettant « une s dimentation d'ajustements et de compromis »¹⁴, « bricolage » r v lateur de la capacit  des acteurs   op rer de constantes r orientations et   mobiliser de multiples ressources.

Si le d veloppement de proc dures de concertation, et la l gislation de ces derni res¹⁵, laisse concevoir une  volution partant de l'ancien *mod le de l'instruction publique* pour aller vers un nouveau mod le bas  sur le principe participatif du *forum hybride* et composant avec des *objets chevelus*, on voit toutefois que la pratique est davantage faite de cohabitation, de compromis et/ou d'alternance entre *objets chauves* et *objets chevelus*. Et plut t que de d signer la multiplication des concertations comme un passage  ventuel de la d mocratie repr sentative vers la d mocratie participative, il semble plus opportun de mettre en exergue l'articulation de ces deux principes oppos s. On a vu par exemple, comment la municipalit  arl sienne, pourtant des plus enthousiastes en mati re de concertation et de co-construction de la d cision, n'h siste pas   mobiliser une logique plus classique en faisant appel   l'avis d'un groupe d'experts ext rieurs pour « trancher » les d bats relatifs   la d moustication.

La perte de l gitimit  de l'id ologie moderniste, la diffusion de l'argumentaire environnemental et la dynamisation d'un milieu associatif qui n'h siste pas   s'engager dans des proc dures juridiques contre l' tat sont des  l ments qui ont contribu  au d veloppement de proc dures de concertation. Toutefois, si les principes politiques de la concer-

¹³ Comme le sugg rent les  .G.

¹⁴ Formule emprunt e   Bruno Jobert (1993).

¹⁵ En particulier la circulaire Bianco du 15 d cembre 1992 et la loi Barnier du 2 f vrier 1995.

tation, par opposition à la consultation, appellent à une co-construction de la décision, les expériences camarguaises révèlent que cette co-construction n'est pas de toute évidence.

Les concertations prennent souvent la forme, à des degrés différents, de *pédagogies douces* ou de *démocratiques persuasions*. Le commentaire fait par Maurice Blanc (1988) sur les vertus pédagogiques de la concertation qui « fait prendre conscience aux citoyens du système de contraintes qui s'imposent aux décideurs, mais en conservant la réalité du pouvoir » reste dans bien des cas d'actualité, en Camargue comme ailleurs¹⁶. Il serait pourtant réducteur de désigner l'ensemble des procédures de concertation comme de simples outils pédagogiques mobilisés par les pouvoirs publics pour persuader les populations locales. Même dans une logique pédagogique et persuasive, le *donneur de parole* est rarement en mesure de maîtriser tous les éléments en jeu, laissant de ce fait une marge de manœuvre à qui saura l'investir. Le phénomène de concertation *off* et ses effets sur la procédure analysés ici en est une illustration. De plus, si ces *démocratiques persuasions* laissent appréhender les procédures de concertation comme une réponse stratégique aux oppositions croissantes, il serait cependant plus complet de les analyser en termes d'intégration de la critique. Cette notion a l'intérêt de contenir l'hypothèse d'une réponse stratégique, sans pour autant s'y limiter, laissant aussi entrevoir les changements, les compromis, les cohabitations et les enchaînements séquentiels possibles entre le modèle intégrateur, en l'occurrence le modèle de politique public français, et la critique.

Dans cette perspective, le schéma proposé par Michel Callon (2001), avec ses deux axes (*exploration* et *cadrage*) offre une formalisation stimulante de ces alternances et mixités entre « ancien » et « nouveau » modèle. Ces alternances et mixités des procédures délibératives, ces explorations et/ou ces cadrages tiennent à la forme des débats, mais tout autant à la composition des participants. Car, tenter de comprendre la trajectoire d'une procédure (plus ou moins) délibérative, c'est aussi tenter de savoir « qui donne la parole à qui ».

Qui donne la parole à qui ?

Les différentes procédures délibératives organisées par les pouvoirs publics sur l'aménagement de la Camargue ont été initiées soit par l'État soit par une collectivité territoriale, notamment, la municipalité. On

¹⁶ Sur le terrain dunkerquois par exemple, Claudette Lafaye (2000) fait un constat similaire l'amenant à conclure « que ces dispositifs participatifs se présentent moins comme des lieux de débats ouverts aux citoyens que comme des outils d'apprentissage des habitants à la citoyenneté ».

pourrait assez logiquement en conclure que les concertations initiées par l'État portent sur des projets étatiques et celles initiées par une collectivité territoriale sur des projets impulsés par cette même collectivité. Mais, ce n'est pas aussi simple ! Le contournement autoroutier et l'aménagement de la plage de Piémanson par exemple sont deux projets étatiques. Et pourtant parallèlement aux concertations étatiques la municipalité a organisé ses propres concertations. Cette confusion quant aux *donneurs de parole* potentiels et effectifs révèle l'infléchissement que les procédures de concertation pourraient produire dans les rapports entre pouvoir central et pouvoir périphérique.

S'il n'est pas toujours évident de repérer le *donneur de parole* supposé, il l'est moins encore d'identifier les destinataires potentiels. À qui s'adresse les concertations ? À toute personne souhaitant exprimer son point de vue ? À la population locale ? À des « usagers », des « citoyens » ? Les discours des différents acteurs semblent s'accorder sur le principe que la parole doit être donnée au « public concerné », mais il est difficile d'obtenir une définition unanime du qualificatif « concerné ».

Le pouvoir périphérique : résistances et surenchères délibératives

L'instauration de procédures délibératives soulève la question de la classique tension entre démocratie représentative et démocratie directe. La concertation a en effet « une dimension potentiellement subversive du rapport traditionnel entre représentants et représentés » (Blatrix 1996). Demander directement le point de vue des administrés, n'est-ce pas mettre en cause, ou tout au moins considérer comme insuffisante la parole de leurs représentants élus au suffrage universel ? Quel est le rôle de l'élu local, s'il n'est plus habilité à parler au nom de ses administrés ? Ne voit-on pas parfois dans les réunions de concertation les élus locaux assis au même niveau que leurs administrés ? Lorsque l'État lance une concertation directement auprès de la population locale, il passe peu ou prou outre le pouvoir de représentation de l'élu local, plaçant sa parole au même rang que celle de l'administré lambda.

Ce responsable D.D.E. évoque ainsi l'évacuation relative de l'élu par la prise en compte directe de « la parole citoyenne », ou plus exactement des revendications associatives : « Aujourd'hui, on ne pourrait absolument pas dire aux associations, attendez, si vous avez quelque chose à dire, vous le dites à votre député et vous attendez la prochaine élection pour faire remonter vos préoccupations, ça serait insensé. » « Insensée » donc, la démocratie représentative ? Ou bien, les mandats électoraux sont-ils trop longs que l'on ne puisse pas « attendre la prochaine élec-

tion » ? Ces questions dépassent certainement le cadre de ce travail. Toutefois, constat peut être fait que les représentants de l'État n'hésitent pas à traiter directement avec la population locale ou plus exactement avec les porte-parole associatifs.

Cette évacuation relative des élus locaux peut être accentuée par certaines stratégies propres aux porte-parole associatifs mettant à profit l'écoute qu'ils obtiennent de la part des représentants de l'État. Dans le cadre des négociations relatives au contournement autoroutier, il existe ce que l'on pourrait appeler « une ligne directe »¹⁷ entre les porte-parole associatifs et certains techniciens ou responsables D.D.E. Cette ligne directe ne s'inscrit cependant pas dans une logique de confidentialité, mais serait au contraire la première étape d'un travail de publicisation entrepris par les associations auprès de leurs adhérents.

Ce double mouvement de contournement relatif du pouvoir de l'élu local et de publicisation de la négociation, inhérent à la concertation étatique, aurait pour conséquence une remise en cause du système notabiliaire, ce que Pierre Grémion (1976) désigna comme « le pouvoir périphérique ». La concertation étatique rend inopérante, ou tout au moins estompe, la logique de clientélisme propre au système notabiliaire et ouvre, au moins en principe, le *huis clos* des négociations caractéristique de ce même système notabiliaire.

L'ébranlement du pouvoir périphérique par cette politique étatique de concertation amène les élus locaux à se trouver « déconcertés » au deux sens du terme¹⁸. En ce qui concerne la municipalité arlésienne, sa réaction sera de « se faire plus royaliste que le roi », ou dans ce cas, plus concertante que l'État. Il y a tout d'abord cette grande concertation sur « l'avenir de la Camargue », déjà évoquée, où la municipalité entrante donne l'occasion aux Arlésiens et aux Camarguais d'exprimer leurs vœux et leurs revendications.

Au cours de ces six réunions de concertation municipale, la localité se met en scène de façon solennelle dans la salle d'honneur de la mairie. Présentant sa politique de concertation le Maire d'Arles précise : « Nous avons pensé qu'il fallait essayer, en prenant le temps, de faire ce que nous avons indiqué, qui serait l'attitude de la nouvelle Municipalité, c'est-à-dire écouter et entendre les Arlésiens, les respecter. C'est la démocratie locale, rien de plus rien de moins. » C'est précisément la notion de démocratie locale que le Maire utilise et non pas celle de démocratie participative. Et dans ses allocutions d'ouverture des réunions de concertation, le Maire ne manque pas de rappeler la légitimité

¹⁷ On retrouvera cette expression dans Ballan *et al.* (1999).

¹⁸ Formulation proposée dans Ballan *et al.* (1999).

du suffrage universel. Paradoxalement, cette concertation (principe participatif) de 1995, particulièrement ritualisée, fut un outil d'affirmation ou de validation de la récente élection de cette nouvelle municipalité (principe représentatif). Dans ce cas, comme il l'a été observé sur d'autres terrains, « Le discours sur la "démocratie participative", vise moins à remettre en cause la "démocratie représentative" qu'à refonder sa légitimité » (Blatrix 1997).

Il y a ensuite l'organisation de concertations municipales parallèles aux concertations étatiques, ce qui de prime abord n'est pas sans compliquer la démarche. Pour le contournement autoroutier, alors que la concertation étatique arrive à sa fin, la municipalité arlésienne lance, le 29 avril 1996, une première réunion publique de concertation. Un an plus tard, c'est dans le cadre d'une réunion en Mairie d'Arles que le rassemblement associatif expose son contre-projet de tracé enterré. À partir de mars 1998, la municipalité organise une série de rencontres entre les techniciens municipaux et les porte-parole associatifs, pour « travailler » sur les considérations matérielles relatives aux différents tracés, en particulier le V0 enterré. La municipalité bénéficie un temps du silence étatique qui fait suite à la première phase de concertation pour investir les débats. Puis, au cours de l'automne 2001, la D.D.E. lance sa concertation.

On observe sous d'autres formes un aller-retour similaire entre pouvoir central et local dans le cadre des débats relatifs à l'aménagement du littoral camarguais. Ici, la concertation municipale qui débat de l'aménagement ou non aménagement de la plage aboutit rapidement à la demande unanime de concertation étatique. Ces concertations municipales peuvent être analysées comme des tentatives de défense et de reconquête du pouvoir périphérique. Elles sont l'occasion de renforcer l'assise des élus locaux face à l'État et à ses représentants. Ces deux concertations municipales parallèles à des concertations étatiques sont aussi une façon d'affirmer le rôle des élus locaux comme étant les mieux placés pour écouter leurs administrés et pour faire entendre leur voix. Cette défense du pouvoir périphérique par les élus locaux passe toutefois par une modification de son mode de fonctionnement. Sa logique clientéliste et ses négociations à *huis clos* cèdent la place à des procédures délibératives publiques ou tout au moins « semi-publiques ».

Le déploiement de concertations municipales comme outil de renforcement de l'assise des élus locaux face au pouvoir central peut faire figure, pour reprendre la formule de Bernard Lacroix (1997), d'une « entreprise de modernisation conservatrice ». Toutefois, aux sorties de ces concertations municipales, les rapports de force ne sont plus tout à fait les mêmes. En outre, on ne sait plus toujours, si c'est la population

locale qui suit et soutient les élus locaux ou si ce sont les élus qui suivent et soutiennent la population locale, ou plus exactement les porteparole associatifs. Par exemple, concernant le contournement autoroutier, ce sont les élus municipaux qui ont fini par se rallier à la contreproposition du tracé V0 enterré produite par le collectif d'associations... certes, en période électorale.

Évoquant son soutien et son action en faveur du tracé V0 enterré, le Maire d'Arles utilise un « Nous » réunissant les élus municipaux et les associations impliquées : « Chacun s'est rallié aux préconisations du collectif autoroutier, le tracé V0 enterré. (...) Est-ce que nous parviendrons à nous faire complètement entendre ? En tout cas, pour l'instant, nous sommes déjà parvenus, avec le collectif, à faire quasiment accepter, que l'État étudie de la même façon le tracé V0 enterré, qu'il étudie les autres tracés, enfin les trois qu'il avait retenus, bon. (...). Ensuite, se poseront les problèmes techniques et de coût, et ensuite les arbitrages, pour un dossier qui relève fondamentalement de l'État, où la ville aura son mot à dire, mais comme elle ne paye pas, c'est en général le payeur qui décide. » Dans ce « Nous », le Maire ne semble pas placer la municipalité comme intermédiaire entre les associations et l'État, mais comme une simple alliée des associations face à un projet de l'État, où le rôle de la municipalité se limiterait à « son mot à dire mais ... » Il en va jusqu'aux deux rendez-vous auprès des ministères de l'Environnement et du Transport obtenus grâce à l'intervention de certains élus locaux, mais sollicités au nom des associations.

Concernant la plage de Piémanson, on a vu la situation originale où la municipalité concerte pour demander à l'État de concerter. Si malgré le renforcement de la loi littorale en 1986, l'État avait jusqu'alors toléré le camping sauvage sur Piémanson, c'était très certainement en partie grâce à l'intervention des élus arlésiens, dans une logique notabiliaire. Répondant à la question « Pourquoi l'État a-t-il si longtemps toléré le camping sur Piémanson ? », la responsable du service environnement de la sous-préfecture d'Arles explique : « Il y avait des raisons essentiellement politiques à l'époque de toucher un tourisme populaire. Mais bon, j'en sais que ce qu'on m'a rapporté parce que je ne travaillais pas là, à l'époque. Alors après, c'est vrai qu'on a plus ou moins laissé faire. Parce que l'État seul ne peut pas faire. Même si c'est le D.P.M, même si la conservation du D.P.M est à la charge de l'État, tout seul on ne pouvait pas arriver à tout faire comme ça, en allant contre les élus locaux en place. Et puis, il y a eu le phénomène de l'emplein au mois d'août 1985 qui a fait prendre conscience quand même du risque qui existait de laisser comme ça des gens en bord de mer. Ça a quand même été assez

important. On a quand même déclenché un plan ORSEC cette nuit-là, ce n'est quand même pas banal. »

On voit comment dans les années 1970 et 1980 l'État a toléré le camping sauvage à la demande des élus locaux. Mais l'emplein¹⁹ de 1985 peut-il à lui seul expliquer le changement de politique ? Si cette explication en termes de prévention du risque n'est pas à exclure²⁰, on peut s'étonner du délai de dix ans qui sépare cet incident et la décision de « fermeture » de la plage. En 1995, la municipalité arlésienne est toujours défavorable à une « fermeture » de la plage, et pourtant le Sous-Préfet maintient sa volonté d'interdiction du camping sauvage et amorce une campagne d'enrochement du site pour en limiter l'accès. En 1995 donc, l'État « fait seul », ce qu'il ne pouvait pas dans les années 1970-80, c'est-à-dire ne pas entendre les sollicitations des élus locaux. En quinze ans, la logique notabiliaire permettant d'obtenir une tolérance étatique, aurait perdu de son efficacité, parvenant au plus à repousser les échéances²¹. L'organisation d'une concertation serait pour les élus locaux l'ultime recours pour faire entendre leur voix en ne parlant plus tout à fait au nom des administrés, mais à leur côté. Et demander une concertation étatique, c'est tenter de faire la preuve que la parole des élus rend bien compte de celle de la population locale.

Alors que la génération de concertation des années 1970-80 (dans le cadre de l'aménagement urbain) allait dans le sens de la politique de décentralisation, en confiant directement l'organisation des procédures délibératives aux municipalités, la seconde génération de concertation semble aller, dans une certaine mesure, à l'encontre de la logique de décentralisation, puisque non seulement l'initiative et l'organisation des procédures incombent à l'État et/ou à ses services déconcentrés, mais en plus l'avis des élus locaux peut aller jusqu'à être ramené au même rang que celui de tout administré. Cette relative remise en cause du principe de décentralisation au profit de celui de déconcentration résulterait paradoxalement d'une volonté de prise en compte croissante des

¹⁹ « Emplein » : « Il s'agit d'une invasion marine qui envahit les parties basses du littoral, dans certaines conditions météorologiques, et plus particulièrement par vent de sud, et peut atteindre 40 à 80 centimètres de hauteur » (Nicolas 2000).

²⁰ Par exemple, c'est suite à un accident mortel sur la plage des Saintes-Maries-de-la-Mer que le camping y a finalement été interdit, dans les années 1980.

²¹ Michel Vauzelle évoque à ce titre comment son prédécesseur avait obtenu un ultime report de l'application de la loi littorale sur Piémanson : « Pour répondre à l'attente de Monsieur Camoin, à l'époque, le Sous-Préfet d'Arles avait indiqué qu'il repousserait l'application des décisions de l'État et de la Loi du Littoral, après les élections, pour ne pas gêner Monsieur Camoin. Donc, à peine les élections étaient passées, et cela n'a pas d'ailleurs permis à Monsieur Camoin, pour autant, d'être réélu, le problème nous a été posé de manière très urgente en nous indiquant qu'il fallait que l'on ferme la plage. » (Concertation Mairie 1995).

populations locales dans la politique d'aménagement du territoire. Les concertations étatiques seraient des lieux de débats et de négociation entre « citoyens » et représentants de l'État et de ses services déconcentrés. Et dans ces « nouvelles scènes d'aménagement », que sont les procédures de concertation, l'élu local peut parfois se trouver « déconcerté » au deux sens du terme. Toutefois, on a vu, en Camargue, que les élus locaux ne restent pas pour autant sans voix, reprenant à leur compte ce vent de concertation. Ce qui peut faire dire à la responsable du service environnement de la municipalité arlésienne : « Mais dans le système, dans l'état d'esprit, la philosophie de la municipalité, on concerte. C'est une manière de vivre en fait. On concerte sur la Camargue. »

Concorter les « concernés »²²

Qu'il y ait co-construction de la décision ou *démocratique persuasion*, que la concertation soit à l'initiative de l'État, de la Commune, ou de tout autre acteur, il n'en reste pas moins que se pose la question de « qui concorter ». Il paraît généralement évident que la concertation doit s'adresser au « public concerné ». Mais qu'est-ce qu'une « population concernée » ? Cette question, et par conséquent, ses possibles réponses sont largement omises. Cette omission relève d'une conception tacite de la participation : toute procédure de participation, consultation-concertation s'adresserait à une « population concernée ».

Cette expression est régulièrement prononcée et écrite par les différents acteurs impliqués (pouvoirs publics, acteurs associatifs, techniciens, « simples » participants, etc.), comme par les chercheurs. D'autres n'utilisent pas forcément l'expression générique de « population concernée » mais opèrent bien dans leur pratique un travail de désignation d'individus considérés comme concernés par une procédure de concertation ou une autre. De ce fait, la formule « population concernée » renvoie tour à tour ou simultanément aux domaines du discursif et de la pratique. Le parti est pris ici d'aborder ces deux dimensions (discursive et pratique) comme un même phénomène relevant d'une opération de définition et de délimitation. La désignation d'une « population concernée » qu'elle relève donc du discours ou de l'action, n'est pas sans poser question.

L'appellation « population », tout d'abord, est polysémique et recouvre des figures hybrides, mais aussi contradictoires. Il est fréquent que lui soient substitués explicitement ou non les termes d'usagers, de

²² Cette partie d'abord élaborée dans Claeys-Mekdade (2000) a été développée et approfondie dans un article autonome publié dans la revue Lyonnaise *Géocarrefour* Claeys-Mekdade (2001), c'est cette dernière version qui est ici reprise.

consommateurs, de contribuables, d'administrés, de résidents, d'habitants, d'électeurs, de public, de « ressortissants », de citoyens, autant de désignations convoquant les champs du politique, de l'administratif, de l'économique, etc. L'adjectif « concernée » pose aussi question. Si population concernée il y a, ceci n'implique-t-il pas qu'il existe une ou des populations qui ne le sont pas, ou moins ? De plus, qui est concerné et qui ne l'est pas ? Et à quel titre ? Ainsi, bien vite, la désignation d'une « population concernée » laisse paraître des définitions et des délimitations différentes et parfois conflictuelles.

L'expression « population concernée » soulève des questions d'échelle. En outre, que ce soit au niveau du village ou de la planète, quel est le statut des individus « concernés » ? Le sont-ils en tant que riverain, consommateur, citoyen, etc. ? Enfin, les définitions et délimitations de « populations concernées » procéderaient plus largement d'un découpage territorial.

Lors des différentes procédures participatives organisées dans le cadre des débats relatifs à l'aménagement de la Camargue, il paraissait généralement évident pour les différents acteurs impliqués que la concertation devait s'adresser à la « population concernée ». Toutefois, cette évidence première a rapidement cédé la place à des divergences quant à la définition et plus particulièrement à la délimitation de ce qu'est une « population concernée ». Les débats relatifs au projet de construction de pont sur le Grand Rhône illustrent particulièrement bien ces divergences. Le collectif d'associations mobilisé contre le projet de pont à Barcarin est créé par des associations locales mais aussi élargi à des structures et des individus venant d'autres localités, proches comme les Alpilles, mais aussi plus lointaines comme le nord de l'Europe. Par le jeu des réseaux associatifs, des structures régionales, nationales et internationales sont aussi impliquées. En créant ce collectif, en manifestant ensemble dans les rues d'Arles avec des banderoles aux noms d'associations locales, nationales et internationales, les opposants au pont définissent et mettent en scène une « population concernée » élargie. De ce point de vue, la désignation d'une « population concernée » est *globalisante*, pouvant inclure jusqu'à l'ensemble de la population mondiale.

Ce projet de pont est une des questions particulièrement discutée lors de la concertation organisée par la municipalité entrante au cours de l'automne 1995. Cette concertation était ouverte à tous, mais seuls étaient invités à s'exprimer les porte-parole des structures associatives, syndicales ou professionnelles de la commune d'Arles. L'organisation même des réunions matérialise une hiérarchisation de la participation (de la simple présence à la prise de parole). Un premier rang de tables

disposées en arc de cercle, équipées de micros, accueille les individus personnellement invités. Les autres participants, venus de leur propre initiative, se trouvent au second rang. Cette délimitation de la population concernée relève d'un principe de hiérarchisation, plutôt que d'exclusion.

Lors de chacune de ses allocutions introductives, le Maire explique ainsi ce principe de hiérarchisation : « Nous avons naturellement, une grande sensibilité, nous sommes souvent fiers et honorés, heureux aussi de voir l'intérêt de toutes sortes de populations pour la Camargue, de la part de personnes qui n'habitent pas la Camargue, qui ne vivent pas en Camargue, qui habitent en Petite Camargue, qui habitent dans d'autres départements, d'autres régions, qui toutes sont intéressées par le devenir de la Camargue, qui habitent même dans des pays étrangers, fort lointains quelquefois. Nous avons vu, lors de récentes manifestations, des associations représentant des personnes s'intéressant à la Camargue et habitant au Danemark, en Belgique ou au Japon, aux États-Unis, en Angleterre, et, nous en sommes fiers. Nous pensons, qu'en effet la Camargue appartient non seulement au patrimoine national, européen, mais au patrimoine mondial. Et que par conséquent, c'est une chose importante, que chacun de par le monde puisse dire son avis sur l'avenir de ce territoire. Mais, bien entendu, il y a aussi en Camargue, des hommes et des femmes qui y vivent et qui y travaillent. » Au cours des discussions, le Maire a eu l'occasion d'affirmer de façon plus catégorique encore sa définition de « population concernée » : « Je crois que le plus urgent, pour le moment, pour la Camargue c'est la sécurité des Camarguais²³. Contrairement à ce que les gens pensent de par le monde, qui ne voient que les flamands et les ragondins, il y a en Camargue des hommes et des femmes qui vivent et qui sont extrêmement nombreux. Il y a des milliers de personnes qui vivent en Camargue depuis Trinquetaille jusqu'à Salin-de-Giraud. Donc, nous, Élus, nous avons le devoir de défendre ces personnes... ». Ainsi, dans ce cas, la population concernée est définie dans une logique de priorité. Non pas que certains seraient concernés et d'autres ne le seraient pas, mais certains, en l'occurrence la population de la commune d'Arles, seraient considérés comme prioritaires. De ce point de vue, la désignation d'une « population concernée » est *hiérarchisante*.

Toujours dans les débats relatifs à la construction d'un pont sur le Grand Rhône, une autre définition de la « population concernée » est défendue. Certains la circonscrivent aux seuls habitants de Salin-de-Giraud, village ouvrier situé à proximité du lieu-dit de Barcarin. « Parce

²³ Le Maire fait ici allusion aux inondations qu'ont connues les Camarguais en 1993-94.

qu'il y a des photographes japonais qui ont trouvé que le bac c'était bien (dit ce représentant syndical salinier), parce qu'il y a des gens de Paris qui ont dit le bac c'est bien, mais les Saliniers on s'en fout royalement, on est quantité négligeable, et on se fout de nous. (...) On a considéré les Saliniers comme quantité négligeable, toujours. » Le projet de pont est considéré comme une question ne concernant que les Saliniers, et ce serait de ce fait à eux seuls d'en décider, comme l'exprime très directement cette Salinière : « Il serait peut-être enfin utile de faire un référendum "pour ou contre le pont" pour avoir une réponse claire et définitive. Cependant, le référendum ne doit être proposé qu'à la population concernée, c'est-à-dire celle de Salin. Nous nous foutons en effet de l'avis des habitants d'Arles, des Saintes, de Tarascon, Beaucaire, de la Drome, etc. qui s'étaient opposés il y a quelques années à la construction d'un pont ! » Dans ce cas, une dichotomie entre des individus qui sont concernés et d'autres qui ne le sont pas est explicitement établie. De ce point de vue, la désignation d'une « population concernée » est *excluante*.

Le terrain camarguais permet d'identifier trois formes de désignation d'une « population concernée », que l'on propose d'appeler (1) *globalisante*, (2) *hiérarchisante* et (3) *excluante*. D'un localisme frileux à un globalisme débridé, les délimitations de la « population concernée » relèvent d'échelles spatiales différentes, mais aussi de formes de délimitations différentes. Ces désignations d'acteurs qui seraient concernés, d'autres qui le seraient moins et d'autres encore qui ne le seraient pas du tout, reposent aussi sur des conceptions différentes du statut des acteurs sociaux convoqués.

La désignation d'une « population concernée » soulève la question du statut des acteurs qui la composent. Sont-ils appréhendés comme des acteurs politico-administratifs, économiques, sociaux ? Cette question a d'autant plus de poids que le statut attribué aux individus composant la « population concernée » a une implication directe sur la nature du lien social au sein de cette population, comme entre la « population concernée » et les autres acteurs.

Un essai de formalisation est proposé ici afin de repérer les désignations utilisées par les acteurs impliqués dans les procédures de concertation et par les chercheurs en sciences sociales. Ces désignations peuvent être directement mobilisées par les acteurs, ou bien relever davantage d'une référence implicite à laquelle renvoient des formulations plus vagues du type la « population », les « gens ». Treize désignations ont été identifiées, dont on propose une liste commentée. Pour chaque terme, une brève définition est proposée. On a recherché la définition usuelle de chacun des mots, nous référant, de ce fait, au *Petit Larousse*

plutôt qu'aux ouvrages spécialisés²⁴. L'accent est ensuite mis sur le type de lien que chaque terme implique de façon plus ou moins coercitive.

Population : Il s'agit probablement de la formule la moins précise. Les deux premières définitions données par le *Petit Larousse* sont : (1) l'ensemble des habitants d'un espace déterminé et (2) l'ensemble des personnes constituant, dans un espace donné une catégorie particulière. La première définition renvoie à la notion d'habitant, la seconde indique une possible catégorisation, sans en préciser les critères (politiques, économiques, géographiques, etc.). Parce qu'il est relativement neutre le terme de population permet une utilisation aux airs consensuels, offrant des interprétations et des appropriations diversifiées. Ce terme permet difficilement de définir à lui seul la nature du lien entre les individus.

Habitants : L'habitant est celui « qui habite, vit ordinairement dans un lieu », indique le *Petit Larousse*. On gagne ici en précision. Ce qui relie les habitants entre eux est de vivre dans un même lieu. Les lieux peuvent être d'échelle et de nature variées : un village, une ville, une région, un pays, un continent. Cette notion n'implique pas nécessairement une unité géographique. Il peut en effet s'agir des habitants des banlieues (quelle que soit la ville), des habitants des H.L.M., etc.

Riverains : La définition première donnée par le dictionnaire est celui « qui habite le long d'une rivière ». Par extension le riverain est celui qui habite le long d'une rue, d'une route ou autre voie de communication, d'un bois ou d'un site comme un aéroport. Là encore, ce qui les relie, c'est de vivre dans un même lieu. Mais, le terme riverain permet de spécifier ce lieu par des critères physiques. Le lien entre les riverains est en effet physique (une rivière, une route, etc.) et implique une continuité géographique.

Acteurs : L'acteur est défini comme une « personne qui prend une part déterminante dans une action ». Ce terme met l'accent sur le principe de l'action, par opposition à l'inaction et la passivité. Ce qui relie les acteurs serait donc leur participation dynamique à l'action, de quelque forme soit-elle.

Citoyens : Le citoyen, conformément à la définition contemporaine du dictionnaire, est « membre d'un État, considéré du point de vue de ses devoirs et de ses droits civils et politiques ». Un citoyen, défendait Rousseau (1762) dans *Le Contrat Social* est un être éminemment politique, exprimant non pas son intérêt individuel mais l'intérêt général. Ce qui relie les citoyens entre eux est leur appartenance à un même État-

²⁴ Le même exercice, réalisé sur la base d'ouvrages théoriques a été effectué à partir du terme « ressortissant » par Philippe Warin (1999).

Nation, et si l'on suit Rousseau, leur aspiration commune à l'expression de l'intérêt général de la Nation.

Écocitoyen : Cette notion issue de l'argumentaire environnemental est récente. Elle n'est pas entrée à ce jour dans le dictionnaire. L'écocitoyen serait un citoyen qui intègre dans la conception de l'intérêt général les êtres non-humains, ou dit autrement, qui dote le citoyen d'un souci écologiste. L'écocitoyen échappe généralement à l'appartenance à un État-Nation. Ce qui relie les écocitoyens serait leur appartenance non plus à un État, mais à « l'écosystème terre ».

Public : Il s'agit d'une désignation relativement vague et polysémique. Le public, nous dit le *Petit Larousse*, c'est « tout le monde indistinctement », mais c'est aussi précise le dictionnaire, « l'ensemble de la clientèle visée ou atteinte par un média, à qui s'adresse un écrit ». Pris dans son sens le plus large, l'appellation « public » renvoie à la notion de « res publica », sans toutefois signifier dans son utilisation courante un engagement comme peut l'impliquer le statut de citoyen.

Administrés : Il s'agit, selon le *Petit Larousse*, des personnes dépendant d'une administration. Ce qui les relie est d'avoir le même interlocuteur politico-administratif (la municipalité, la préfecture, etc.), et d'avoir les mêmes droits et devoirs à l'encontre de cette administration.

Électeurs : Ce sont les personnes « qui ont le droit de participer à une élection », précise le dictionnaire. Selon les régimes électoraux, l'électeur doit répondre à différents critères (être majeur, il n'y a pas si longtemps être un homme, ou bien dans le cas d'élections censitaires, payer un certain niveau d'impôts, etc.) Ce qui relie les électeurs est le droit de choisir leurs représentants, et le pouvoir d'infléchir les décisions de leurs élus par la menace d'une sanction électorale.

Contribuables : Il s'agit clairement des « personnes assujetties au paiement de l'impôt ». Dès lors, ce qui les relie, dans le cadre d'une république démocratique non corrompue est de contribuer à l'alimentation des caisses de l'État et des collectivités territoriales afin de financer la gestion et la production des biens publics.

Usagers : Ce sont, toujours selon le *Petit Larousse*, les personnes qui utilisent un service, généralement public, ou bien privé. Ce qui les relie est l'utilisation d'un même service, e.g. les usagers de la R.A.T.P.

Consommateurs : Les consommateurs, enfin, « achètent des marchandises pour leur usage ». Ce sont d'abord des acteurs économiques. Ce qui les relie est leur place dans le marché et le désir d'acquiescer tel ou tel bien.

Cet inventaire lexical a le mérite de montrer la diversité que recouvre la vague expression de « population concernée ». On voit à travers ces définitions forcément lapidaires qu'elles renvoient à des sphères bien différentes. Ces appellations embrassent les dimensions démographique, politique et économique et s'inscrivent fortement dans les disciplines du même nom. Il pourrait être avancé que le choix de l'appellation dépend du domaine dans lequel s'inscrivent les questions débattues, et selon qu'elles sont démographiques, politiques ou économiques, il sera fait référence à la population, aux citoyens ou aux consommateurs, etc. Et dans la même logique, mais à un niveau théorique, selon que l'analyste est démographe, politologue ou économiste, il optera pour l'une ou l'autre de ces appellations. Dès lors, selon le point de vue, la « population concernée », sera limitée à ceux qui habitent « ici » (les habitants, les riverains, etc.), ceux qui utilisent ou qui utiliseront peut-être un service (les usagers actuels, les usagers potentiels, etc.), ceux qui payent (les consommateurs, les contribuables, etc.)²⁵, ceux qui « savent penser » l'intérêt général (les citoyens, les écocitoyens, etc.).

Toutefois, une telle catégorisation résiste mal à l'analyse. Le consommateur n'est pas seulement un parfait *homo economicus*, il peut se faire aussi citoyen, en faisant de sa consommation un acte engagé (boycott d'une entreprise qui prévoit des licenciements massifs), ou écocitoyen (consommation de produits dits écologiques). L'habitant ou le riverain peuvent se faire « citoyens localisés » (Neveu 1997, Claeys-Mekdade 2000). Le citoyen est aussi un contribuable soucieux de ne pas voir ses impôts augmenter... La liste est longue des figures composites, des hybridations et des cohabitations contradictoires entre les différents statuts des personnes pouvant être réunies sous l'intitulé « population concernée ».

Sur le terrain Camarguais, chacune des délimitations de la « population concernée » mobilise des définitions différentes. Pour la municipalité, la « population concernée » est composée d'administrés, ou plus restrictivement encore d'électeurs. Pour les Saliniers, la population concernée est constituée de riverains, mais aussi d'usagers principaux de l'actuel bac ou du futur pont. Pour les associations mobilisées contre le pont, la « population concernée » est composée de citoyens, voire d'écocitoyens de Camargue, de France et du monde.

²⁵ Sur ce point précis, on peut noter, sans pouvoir dans le cadre de cette contribution le développer, que certains économistes, dans la perspective d'évaluer les populations publiques proposent de mesurer ce qu'ils appellent le « degré de concernement » des acteurs sociaux, sur la base de « Consentements à Payer ». Pour une analyse critique des ces méthodes voir Claeys-Mekdade et Vivien (2001).

La délimitation et la définition de la « population concernée » peut fortement influencer le déroulement des débats et leur aboutissement. Sans aller jusqu'à conclure comme Dressayre (1984) le suggère au sujet des consultations municipales que « toutes comportent des manipulations tendant à sélectionner les catégories de la population à consulter en fonction des choix préalables des municipalités », il n'en reste pas moins que la désignation d'une « population concernée » relève en partie de comportements stratégiques. Être pour ou contre un projet d'aménagement, et tenter par des jeux d'alliance et d'exclusion de drainer vers la concertation des alliés, ce sont là des stratégies circonscrites aux objets débattus au cours de la concertation. Toutefois, au-delà des intérêts et des stratégies ponctuels, les désignations de « populations concernées », procéderaient à un redécoupage du territoire qui dépasse l'enjeu et la durée de la seule procédure de concertation.

La désignation d'une « population concernée » consiste en un travail de spatialisation. Elle passe en effet par la délimitation d'espaces, allant de la planète au village. La définition d'une « population concernée » relève aussi de l'attribution de pouvoir. Le pouvoir de prendre la parole, et de ce fait, en principe tout au moins, celui d'infléchir une décision, mais aussi le pouvoir de donner la parole. Le pouvoir de prendre et de donner la parole, on l'a vu, peut reposer sur différentes formes de légitimités : géographique (le riverain, l'habitant, etc.), politico-administratif (l'administré, l'électeur, le citoyen, etc.), économique (le consommateur, le contribuable, etc.). Ce traitement du pouvoir et de l'espace est courant pour chacun des trois modes de désignation d'une « population concernée » identifiés plus haut (*globalisant*, *hiérarchisant* et *excluant*). Or, espace et pouvoir sont bien les deux ingrédients de base de la construction d'un territoire.

Dans les conflits camarguais, en voulant limiter la « population concernée » au village de Salin-de-Giraud, les Saliniers rencontrés, favorables à la construction d'un pont, tentent d'exclure des débats des populations auxquelles ils attribuent une opinion différente de la leur. En effet, même si aucun sondage n'a été réalisé sur l'ensemble de la commune pour connaître l'opinion des habitants sur la question, l'opposition au pont est attribuée, à tort ou à raison, aux non Saliniers, dans la mesure où les associations qui ont initié les mobilisations contre le projet de pont sont issues de la Camargue hors Salin-de-Giraud. L'intérêt défendu est celui de villageois qui se considèrent lésés par des décisions prises pour eux, par d'autres qu'eux. Cette définition *excluyente* de la « population concernée » par ces Saliniers cristallise aussi plus largement les oppositions anciennes entre Salin-de-Giraud, village ouvrier, et le reste de la Camargue, organisé sur une logique latifun-

diaire ainsi que la ville d'Arles dite « bourgeoise ». La désignation *excluante* de la « population concernée » défendue par les Saliniers dans le cadre des débats relatifs au pont de Barcarin est aussi liée aux revendications territoriales « Salin commune ». En restreignant la « population concernée » aux seuls habitants du village, les Saliniers rencontrés définissent Salin-de-Giraud comme un territoire à part entière. Le caractère *excluant* et non pas *hiérarchisant* de la « population concernée » lui confère une portée contestataire et revendicative.

La municipalité arlésienne s'est opposée à cette conception *excluante* de la « population concernée » limitée au village de Salin-de-Giraud. Au cours de la concertation municipale, cet élu explique : « Intégrez bien cette donnée, elle est fondamentale, s'il y avait un référendum sur le pont, avec une question dont il faudra voir comment elle sera posée car elle est aussi fondamentale, ce référendum s'appliquerait à tout le territoire arlésien. » On ne peut ignorer une première explication en termes de stratégie électorale. En effet, la commune d'Arles compte 50 000 habitants, dont seulement 2 500 à Salin-de-Giraud. Il s'agirait donc ici de contenter le plus grand nombre d'électeurs. L'intérêt défendu est celui de la commune, composée d'administrés-électeurs et d'élus. Au-delà de la seule stratégie électorale, en étendant la « population concernée » à l'ensemble de la commune, la municipalité dote le processus participatif d'une capacité unifiante. Il s'agit en effet d'affirmer l'unité d'un territoire, en l'occurrence du territoire municipal. On est ici dans une logique de renforcement d'un territoire existant, et non pas comme pour Salin-de-Giraud, dans une perspective de création (par autonomisation) d'un territoire désiré, d'où le caractère *hiérarchisant*, et non pas *excluant* de la définition de la « population concernée ». Cette conception *hiérarchisante* de la « population concernée » permet par ailleurs de se prémunir contre l'ingérence tout en ménageant les relations avec l'extérieur et le principe de l'unité nationale. « Il s'agit d'avoir d'abord la concertation la plus large possible à l'intérieur des limites de la Commune d'Arles », explique une fois encore le Maire, « (...) cela ne veut pas dire que demain je n'inviterais pas mes collègues du Gard, de l'Hérault ou d'autres régions à venir s'asseoir ici autour d'une table... ». Désigner une « population concernée » de façon *hiérarchisante*, c'est ainsi renforcer les frontières d'un territoire, sans pour autant les fermer.

Les acteurs associatifs mobilisés contre le projet de pont ont demandé et réalisé un élargissement de la « population concernée ». On a évoqué à ce titre la composition multirégionale et multinationale du collectif d'associations créé pour la circonstance. Là encore une explication en termes de stratégie n'est pas à exclure. Ce sont en effet des alliés

acquis à leur cause que ces acteurs associatifs convoquent. De ce fait, cette définition de la « population concernée » est *globalisante*, mais non pas universalisante. Il n'en reste pas moins que l'intérêt défendu procède d'une forte montée en généralité. Une conception globalisante de la « population concernée » implique en effet que l'objet débattu est appréhendé comme pouvant être l'affaire de tous, c'est-à-dire n'étant pas limité à l'intérêt particulier de quelques uns, ce qui prémunit contre l'accusation de NIMBY (Not In My Back Yard). Une telle désignation *globalisante* de la « population concernée » procède d'une déterritorialisation de la participation. Cet appel aux « citoyens du monde » ou au « écocitoyens » bouscule les découpages territoriaux traditionnels. Le Camarguais franchit les frontières communales pour s'associer avec le Saint Rémois, tous deux franchissant les frontières régionales et nationales pour s'associer avec le Belge ou le Hollandais, pour défendre ensemble la Camargue non pas pour elle-même, mais en tant que composante d'un intérêt général mondial fait de diversité et de richesse biologique et culturelle. « Think global, act local », tel est le précepte qui permet aux associations, porteuses d'une définition globalisante de la « population concernée », de « s'associer sans s'aliéner : c'est-à-dire se référer par d'autres "actions d'associations" à d'autres forces sociales qui leur permettent de ne pas cantonner leur action dans le seul "local" », pour reprendre la formule d'André Micoud (2000). Ainsi, la désignation d'une « population concernée », participe d'une dynamique de construction-déconstruction-reconstruction des territoires.

Du local au global, du citoyen au consommateur, la désignation d'une « population concernée » recouvre des échelles et des statuts hétéroclites. On a identifié trois grands modes de délimitation de la « population concernée » : *excluant*, *hiérarchisant* et *globalisant*. Ces trois formes de désignation sont porteuses d'autant de façons (excluante, hiérarchisante et globalisante) de découper le territoire et de concevoir le lien socio-politique. L'actuel développement des politiques de concertation tend à adopter la conception globalisante de la « population concernée ». La nouvelle génération de concertation avec en particulier la création de la Commission Nationale du Débat Public (C.N.D.P.), est en effet conçue comme une politique visant à donner la parole à une population la plus large et la plus diversifiée possible. Les textes constitutifs de la C.N.D.P. ne prescrivent pas de « conditions d'admission » particulières aux réunions du débat public. De ce fait, contrairement aux anciennes procédures (du type consultations municipales), le débat public ne postule pas l'existence d'un territoire donné, mais invite peu ou prou à le construire par la concertation. Les récentes politiques de création de Pays vont dans le même sens. La notion de « Pays », telle

qu'elle est définie par la loi du 4 février 1995²⁶, désigne un territoire caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle et/ou sociale qui échappe, ou tout au moins peut échapper, à tout découpage administratif préexistant²⁷.

L'État central lui-même invite à ces redécoupages du territoire²⁸, se faisant non plus gardien de l'unité, voire de l'uniformité nationale, mais gestionnaire de la diversité territoriale. Certains auteurs suggèrent qu'une telle conception du territoire lui octroie un caractère utilitariste : « l'essentiel est qu'il fonctionne pour les objectifs qui lui sont assignés, qu'il donne satisfaction et qu'il ne perde pas une fois qu'il aura perdu son intérêt » écrit Bourdin (2000). Cette conception de la recomposition du territoire²⁹ semble toutefois caricaturale.

Certes, et pour reprendre la formule de Romain Lajarge (2000), les territorialités sont intentionnelles. Et dans ce sens il devient nécessaire pour l'observateur de « désacraliser le territoire comme forme définitivement instituée » (Lajarge et Roux 2000). Cependant, la localité ne peut être limitée à un rôle de « territoire de projets », tant le passage au « projet de territoire » peut être aujourd'hui observé (avec, parmi d'autres travaux, Leborgne 1999, Lajarge 2000, Allard et Claeys-Mekdade 2000). En d'autres lieux, la question de la désignation d'une « population concernée » est aussi un élément fondamental des débats. La question dépasse les seuls projets d'aménagement du territoire en concernant aussi des problèmes de plus grande ampleur, comme ce fut le cas dans le cadre des mouvements indépendantistes Canaques et les projets de référendum finalement abandonnés, comme c'est encore aujourd'hui le cas dans les débats relatifs à la Corse.

Le développement de concertations étatiques, s'inscrit dans une logique de rapprochement du pouvoir central et de la population locale, mais tend du même coup à affaiblir la légitimité des élus locaux, en retirant à ces derniers le monopole de porte-parole de la localité. Dans ce contexte, la définition implicite ou explicite d'une population ou d'un public *concerné* devient un enjeu de délimitation des pouvoirs entre instances nationales et locales, mais aussi entre les différentes instances locales. Mais, comme l'illustre le terrain camarguais, si l'élu local tend à

²⁶ Il s'agit de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT).

²⁷ Sur la question de la construction de Pays, voir parmi d'autres Lajarge (2000), Allard et Claeys-Mekdade (2000).

²⁸ Comme le précise Françoise Gerbaux (1999), « La période récente se caractérise par la multiplication des motifs invitant à redéfinir le découpage du territoire. L'action publique de l'État est devenue, au cours de la V^e République, grande productrice de nouveaux découpages territoriaux. ».

²⁹ L'auteur utilise la notion de « design territorial » (Bourdin 2000).

limiter le public concerné à ses administrés, il ne peut le restreindre davantage, ou s'il le fait, ce doit être à une majorité d'administrés, ou plutôt, une majorité d'électeurs potentiels. Toutefois, délimiter le public concerné ne se limite pas à des enjeux électoraux. Certes, une procédure de concertation relève en partie d'un art de la séduction. Mais la définition du public concerné s'inscrit plus largement dans un processus de *problématisation*. Or, selon que la *problématisation* est portée par l'État ou les pouvoirs territoriaux, les êtres à *enrôler* peuvent tour à tour avoir une casquette d'habitants, usagers, citoyens, éco-citoyens, etc.

Quelle que soit la délimitation plus ou moins restreinte du public concerné, le *faiseur de concertation* est dans bien des cas contraint de se contenter d'entendre qui veut bien prendre la parole. Et force est de constater que le « public concerné » qui prend la parole est largement, voire exclusivement, constitué de porte-parole associatifs.

Inévitables ou indispensables corps intermédiaires

Dans la question « Qui donne la parole à qui ? » discutée dans la partie précédente, le second « qui » est un destinataire potentiel un public « cible ». Or, dans bien des domaines, ce qui est atteint n'est pas toujours ce qui a été visé. Si le principe de la concertation est bien de donner la parole à la population dans toute son immensité et sa diversité, en proscrivant tout intermédiaire, comment cela se fait-il que les acteurs sociaux les plus visibles lors des concertations sont le plus souvent les porte-parole associatifs ? Qu'elles soient organisées par l'État ou par les collectivités locales, les différentes concertations ont au moins un point en commun : leur difficulté à atteindre la population « lambda ». Cette difficulté à réellement concerter le public peut en partie au moins relever de la classique interrogation : « Comment allier efficacité et exigence démocratique ? » (Mann 1991). Ou, en d'autres termes, comment donner la parole à un large public sans aboutir à un immense brouhaha inefficace ?

Ces problèmes d'organisation, le désir d'éclaircir ce brouhaha, incitent certains *faiseurs de concertation* à favoriser la prise de parole associative. Toutefois, même lorsque les *donneurs de parole* s'évertuent à atteindre directement la population, ils finissent par se trouver presque invariablement face aux porte-parole du milieu associatif, et dans bien des cas doivent s'en contenter. Cette constance de la prise de parole associative dans les procédures participatives, observée en Camargue, comme sur de nombreux autres terrains (Anselme 2000, Blatrix 1996, Leborgne 1999, etc.) soulève la classique question de la place des corps intermédiaires dans la démocratie, qui plus est dans une démocratie qui veut tendre vers le participatif.

Organiser les débats ou combler le silence ?

Comment faire débattre un public le plus large possible sans que cela ne devienne un brouhaha intenable ? À ce titre, la convocation de corps intermédiaires, comme les associations locales, peut être envisagée comme une solution à ces problèmes d'organisation. Pourtant même lorsque le *faiseur de concertation* ne se contente pas de ce compromis, il a du mal à donner la parole à d'autres qu'aux associations. Le public est absent, ou tout au moins silencieux. S'expliquant sur l'organisation de la concertation municipale de 1995, le Maire d'Arles justifie ainsi la convocation des seuls porte-parole associatifs et professionnels et leur répartition autour de six thèmes différents : « Naturellement il ne fallait pas se lancer dans des états généraux ou un vaste forum, une assemblée colorée avec laquelle il aurait été difficile de travailler dans un premier temps en se réunissant à la Salle des Fêtes et où tous les problèmes soient évoqués à la fois. Il fallait donc trouver une méthode de travail. Je ne sais pas si celle que nous vous proposons est la meilleure mais il fallait bien en trouver une. » La démocratie se verrait limitée par de simples problèmes d'organisation et de méthode de travail.

Donner la parole à des corps intermédiaires (professionnels ou associatifs) serait une façon d'organiser les débats, tout en prenant le risque d'avoir un débat clair, mais incomplet. Cette recherche d'efficacité dans la prise de décision, ce désir de clarté dans les débats peut aller jusqu'à inciter les *donneurs de parole* à entrer dans une logique plus ou moins explicite et plus ou moins coercitive de *numerus clausus*. C'est par exemple le cas de la seconde phase de concertation relative au projet autoroutier où le nombre de participants est volontairement réduit à une dizaine de porte-parole associatifs. Cette phase de concertation est présentée comme une étape de préparation avant une concertation publique élargie.

Dans le cadre des procédures de concertation, l'articulation entre *grandeur civique* (la démocratie) et *grandeur industrielle* (l'efficacité), désignée par Boltanski et Thévenot (1991) comme « un compromis d'État » trouve un relais dans le principe de libre association, c'est-à-dire dans le compromis entre *grandeur civique* et *grandeur domestique*. Ou, dit plus concrètement, pour allier démocratie et efficacité, le *donneur de parole* s'adresse aux associations, en tenant pour acquise leur représentativité. « Représentativité » : on revient donc, par des chemins détournés au principe représentatif. Est-ce donc cela : pour faire une démocratie participative efficace, il suffit d'ajouter un niveau intermédiaire à la démocratie représentative ?

Le développement actuel des politiques de concertation, et en particulier le débat public (loi Barnier du 2 février 1995), porte à croire que *les donneurs de parole* ne se contentent plus de cette connivence entre le compromis étatique *civique/industriel* et le compromis associatif *civique/domestique*. Comme leur nom l'indique, c'est bien au public que les nouvelles procédures participatives s'adressent. Et pourtant, malgré les démarches les plus volontaristes pour intéresser le public (fréquence et lieux des réunions, disponibilité du médiateur, accessibilité des documents), ce sont souvent, voire toujours les porte-parole associatifs qui finissent par devenir les interlocuteurs principaux, voire exclusifs. Lors des rares cas où le public assiste en nombre aux procédures de concertation, comme pour la première phase de concertation concernant le contournement autoroutier d'Arles, il vient essentiellement pour s'y informer, quelquefois pour exprimer son point de vue et rarement pour participer activement au débat. La remarque de Maurice Blanc (1988), serait donc, dix ans après, toujours d'actualité : « Dans ce jeu, la population est un acteur plus virtuel que réel : elle ne parle pas, "on" cherche à la faire parler. »

Mais pourquoi ce silence de la part du public ? Faut-il y voir un désintérêt pour la chose publique ? Cependant, peut-on se limiter à cette dimension quand on sait que les objets débattus dans les concertations ne relèvent pas uniquement de la chose publique, mais aussi de la propriété de chacun où passera (ou ne passera pas) tel ou tel tracé, tel ou tel aménagement. On peut suggérer que le « public » français n'a pas l'habitude d'être concerté. Certes, cela fait maintenant trente ans que les pouvoirs publics français s'essayent à la concertation, mais cela fait moins longtemps qu'Outre-Atlantique et qu'Outre-Manche. Et trente ans d'utilisation plus ou moins développée de la concertation n'ont pas suffi à changer les « mentalités »³⁰. Comme le suggère Cécile Blatrix (1996), « c'est bien l'intériorisation d'un certain ordre établi et d'une distribution des rôles, qui s'additionnent pour écarter l'éventuel public ».

Le silence du public serait-il pour autant le signe de son « apathie », comme le suggérait A. Meister (1976) ? Ce dernier décrit cette apathie comme « le repli de l'individu dans son groupe familial ou avec de petits groupes informels de copains, devant l'écran de la télé ou derrière le pare-brise de la voiture, son retrait des activités militantes, son désintéressement pour la chose publique sont peut-être les symptômes d'un malaise plus profond, qui tient à deux aspects importants pour notre propos : en premier lieu, le progressif rétrécissement du champ de

³⁰ « Mentalité » entendu ici au sens de l'histoire des mentalités, cette « histoire massive et structurale évoluant lentement au fil de la longue durée » (Braudel 1985).

l'initiative personnelle, par suite des consignes de plus en plus nombreuses qui guident les comportements des citoyens, ainsi que des animateurs, hôtes, et guides omniprésents qui les prodiguent. En deuxième lieu, l'égarement, l'incompréhension du monde chez des individus de plus en plus informés, mais aussi de plus en plus privés des clés nécessaires pour intégrer leur information, et notamment pour extraire l'utile de l'insignifiant. » Sans être tout à fait obsolète, cette thèse de « l'aliénation » mérite d'être minorée. Tout d'abord le constat de « la fin des militants » est à nuancer (Ion 1997), ce qui permet de modérer l'idée d'une apathie générale. Par ailleurs, se taire ne signifie pas forcément que l'on n'a rien à dire.

Se taire alors que l'on a des choses à dire peut être interprété selon une approche olsonienne comme une stratégie de *free-riders* (Olson 1978). Dans ce cas, le « public » est d'accord avec ce que disent les porte-parole associatifs et ne prend pas la peine de s'engager pour arriver à sa fin, puisque d'autres le font à sa place. Ou bien au contraire, se taire alors que l'on a des choses à dire peut être interprété en référence aux travaux d'Hirschman (1970), comme l'expression d'un « *exit* ». Dans ce cas, le « public » n'est pas d'accord avec ce qui se dit et exprime son mécontentement par sa « démission ».

Toutefois, la thèse de l'aliénation, comme celle de l'utilitarisme, prend telle quelle la notion de « public », c'est-à-dire comme un tout qu'il suffit de nommer pour le faire exister. Comme le développement des sondages d'opinion a amené certains sociologues à suggérer que « l'opinion publique n'existe pas » (Bourdieu 1980), le développement des procédures de concertation pourrait amener à faire un constat similaire à l'intention du « public ». Si l'on reprend les trois grandes critiques adressées aux sondages d'opinion par Pierre Bourdieu, ne sont-elles pas aussi pertinentes pour les concertations ?

Pierre Bourdieu identifie ainsi trois postulats inhérents aux sondages d'opinion : « Toute enquête d'opinion suppose que tout le monde peut avoir une opinion ; ou, autrement dit, que la production d'une opinion est à la portée de tous. Quitte à heurter un sentiment naïvement démocratique, je contesterai ce premier postulat. Deuxième postulat : on suppose que toutes les opinions se valent. Je pense que l'on peut démontrer qu'il n'en est rien et que le fait de cumuler des opinions qui n'ont pas du tout la même force réelle conduit à produire des artefacts dépourvus de sens. Troisième postulat implicite : dans le simple fait de poser la même question à tout le monde se trouve impliquée l'hypothèse qu'il y a un consensus sur les problèmes, autrement dit qu'il y a un accord sur les questions qui méritent d'être posées. »

En effet, la concertation incite à produire une opinion sur une question que l'on ne s'est jusqu'alors pas forcément posée. Avant d'être concerté (c'est-à-dire potentiellement concerné), qui s'est déjà posé la question de savoir s'il préfère voir passer une autoroute au sud ou au nord de sa maison, ou bien s'il est prêt à vendre ladite maison un bon prix pour qu'elle cède sa place à ladite autoroute ? En ce sens, la concertation est un moyen de construire une opinion, qui n'existait pas forcément avant. Or, si la concertation peut laisser plus de temps aux acteurs pour formuler leur point de vue, si elle peut offrir un lieu d'apprentissage mutuel permettant de nourrir l'élaboration d'une opinion personnelle, elle n'échappe pourtant pas à un phénomène d'imposition. Ensuite, il ne suffit pas d'avoir une opinion sur le projet débattu et/ou des intérêts à défendre, il est aussi nécessaire de « se sentir apte à les défendre » (Blatrix 1996). Or, on retrouve là le schéma maintes fois observé, en particulier en sociologie de l'éducation, de l'auto-exclusion. Que cette auto-exclusion soit le fait de déterminismes sociaux ou d'une rationalité limitée³¹, elle aboutit bien à la non participation aux procédures de concertation, ou dans le meilleur des cas à une participation silencieuse. Par exemple, les documents accessibles au « public » pendant la période de concertation sont souvent volumineux, très techniques ou très juridiques. Or, qui dans le « public » se sent apte à faire comme ce porte-parole associatif qui explique comment a commencé son engagement dans les débats relatifs au contournement autoroutier de la ville d'Arles : « Je suis allé étudier le document qui était en mairie (...) je me suis rendu deux matinées pour consulter le dossier qui était en mairie. » La détention d'un capital culturel élevé aide très certainement à se sentir apte à passer « deux matinées » à « étudier » de volumineux documents.

Faut-il dès lors en conclure comme l'ont fait Raymond Ledrut et Jacqueline Giami, voilà trente ans, qu'« on ne saurait intéresser les hommes qui ont peu de pouvoir, ou qui ne voient pas les pouvoirs qu'ils pourraient acquérir »³² ? Certes, il ne suffit pas de prendre la parole pour prendre le pouvoir, mais c'est une première étape qui y contribue. Et si l'on suit ces auteurs, la présence régulière de porte-parole associatifs dans les procédures de concertation serait due au pouvoir qu'ils ont déjà acquis et/ou à leur faculté à percevoir celui qu'ils pourraient acquérir. De ce fait, les procédures de concertation auraient un autre point commun avec le système scolaire : bien que conçues pour atteindre un idéal démocratique, elles tendraient à nourrir la logique du « capital qui va au capital », ou ici de « la parole qui va à la parole ».

³¹ Est-il nécessaire de rappeler les trois grandes figures de ce débat, Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (1964) et Boudon (1973).

³² (Ledrut et Giami 1968).

Traduire à défaut de représenter³³

Bien souvent, les porte-parole associatifs parlent au nom de leurs adhérents, et la structure associative veut porter la parole de l'ensemble de la population. Ce qui fait déjà deux niveaux intermédiaires avant que la parole supposée être celle de la population parvienne au *faiseur de concertation*. On remarquera ici la persistance à utiliser la notion de porte-parole et non pas celle de représentant. C'est que cette notion a le grand mérite d'exprimer l'idée d'une logique de représentation sans pour autant postuler la représentativité. Ou, comme le formule Bruno Latour (1999) : « par la notion de porte-parole, on désigne, non pas la transparence de cette parole, mais la *gamme entière* allant du doute complet (le porte-parole parle en son nom propre et non pas au nom de ses mandants) à la confiance totale : quand il parle, ce sont bien les mandants qui parlent par le truchement de sa bouche ».

La représentativité des associations se mesure classiquement selon deux critères, le nombre d'adhérents et la composition (sociale, économique, etc.). Or, écrit Jacques Ion (1997) « Si cette légitimité par le nombre ne saurait subitement disparaître, elle n'est plus l'alpha et l'oméga résumant par un chiffre la puissance du groupement. (...). Il faut convenir qu'une transformation est en cours à travers laquelle l'idée de la masse comme expression de la puissance, caractéristique des groupements de même appellation, n'a plus l'évidence qu'elle pouvait avoir. » Effectivement, les petites associations ont droit au chapitre, fondant leur légitimité sur des critères qualitatifs à défaut d'être quantitatifs. Ce qualitatif relève en particulier de spécialités ou de centres d'intérêts bien spécifiques : écologie scientifique, apiculture, éducation à l'environnement, patrimoine culturel, etc.

Toutefois, la légitimité du nombre et sa force de persuasion ne sont pas tout à fait abandonnées. D'un côté les porte-parole associatifs activent toujours des formes de mobilisation et d'expression leur permettant de faire masse. La grande manifestation contre le pont de Barcarin s'inscrit dans cette logique du nombre, mais aussi la constitution de collectifs d'associations, comme le rassemblement de trente-deux associations face au contournement autoroutier. La logique du nombre est aussi présente, lorsque, par exemple, ce président de C.I.Q., adressant un courrier au médiateur chargé de la première phase de concertation pour l'autoroute, rappelle avant de signer que le C.I.Q. représente quatre cent cinquante personnes. D'autre part, les décideurs continuent à s'inter-

³³ Les principaux éléments de cette partie ont été repris lors d'une communication au cours du colloque « Actions associatives, solidarités et territoires », Saint-Étienne, (Claeys-Mekdada 2001).

roger sur la masse que représentent les associations mobilisées, si ce n'est pour évaluer leur représentativité, au moins pour mesurer la force de la mobilisation, et par conséquent la force de l'opposition potentielle. C'est par exemple ce responsable D.D.E. intervenant dans le cadre des débats relatifs au contournement autoroutier qui, m'ayant accordé un entretien, est assez impatient de voir se tarir les questions de l'enquêteur, pour à son tour lui en poser. Questions dont les premières furent : Combien d'associations ? Combien d'adhérents ?

Il est difficile de dénombrer les adhérents des différentes associations rencontrées. On ne peut se fier, la plupart du temps, qu'aux dires des porte-parole associatifs qui sont souvent évasifs dans leurs estimations. Cette faible précision n'est pas toujours due à un manque de volonté de leur part, mais aussi au côté artisanal de la tenue des listes d'adhérents, si liste, il y a. Quant au second critère de représentativité qu'est la composition de la masse adhérente, il fait suffisamment souci aux porte-parole associatifs pour que ces derniers expriment quelques réticences et même parfois un refus à la réalisation d'enquêtes auprès de leurs adhérents. Il est clair que la composition du milieu associatif est moins diversifiée que ce que l'on pourrait croire. Lorsque des porte-parole associatifs refusent ou montrent quelques réticences à la réalisation d'une enquête auprès de leurs adhérents, ils argumentent souvent que chez eux, il y avait de tout et qu'il était donc impossible de dégager une tendance particulière, que ce soit au niveau du statut social, de l'âge, du sexe, etc. Ce type de discours n'est pas une exception camarguaise. François Héran (1988) fait le même constat : « La diversité du public d'une association fait souvent dire aux auteurs de monographies ou aux responsables soucieux d'affirmer la représentativité de leur mouvement, qu'on y trouve "de tout". » François Héran (1988) a fait à ce sujet une bonne synthèse de la composition des associations à partir d'enquêtes nationales.

Au niveau national, il s'agit d'un milieu à dominante masculine, pour ce qui est des simples adhérents et plus encore lorsqu'il s'agit des responsables associatifs. Cette tendance se retrouve de façon exacerbée sur le terrain camarguais. Sur la trentaine de porte-parole associatifs ayant été interviewés, seulement deux sont des femmes. Autre indicateur : au cours des six réunions de concertation municipale de 1995, le mot « Monsieur » a été utilisé 476 fois, contre 32 fois pour le mot « Madame » !

En matière d'appartenance sociale, au niveau national, « plus on s'élève dans la hiérarchie sociale, plus s'accroissent les chances d'entrer dans une association. La relation se vérifie pour les deux sexes et à tout âge, à la ville comme à la campagne » (Héran 1988). En Camargue,

cette tendance s'observe aussi, et une fois encore de façon exacerbée. La P.C.S. (profession et catégorie sociale) la plus représentée parmi les adhérents ayant répondu au questionnaire³⁴ est la catégorie « cadre, profession intellectuelle » (32,1 % des adhérents interrogés contre 6,31 % pour l'ensemble de la population des communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer) et la catégorie la moins représentée est celle des ouvriers (5,92 % des adhérents interrogés contre 27,56 % pour l'ensemble des communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer)³⁵. L'effet capital culturel joue un rôle non négligeable dans cette sélection sociale du monde associatif camarguais, où près d'un tiers (31,3 %) des adhérents camarguais interrogés ont un niveau d'étude supérieur à bac plus deux.

Pour ce qui est de la représentation des différentes générations, si François Héran (1988) remarque qu'il y a « des associations pour tous les âges », il n'en relève pas moins le fort taux d'adhésion des plus de cinquante ans. Bien sûr, Arles et la Camargue ont leurs associations de jeunes footballeurs et de petites ballerines (pic d'adhésion pour les 10-20 ans à l'échelle nationale), leurs associations de parents d'élèves (pic d'adhésion pour les 35-45 ans), mais en matière de mobilisations relatives à l'aménagement de l'environnement (essentiellement associations du type C.I.Q. ou de protection de l'environnement), ce sont majoritairement les quinquagénaires et leurs aînés qui s'activent (53,5 % des adhérents interrogés contre 27,98 % pour l'ensemble de la population des communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer).

En Camargue comme à l'échelle nationale, le milieu associatif est « un monde sélectif »³⁶. Pourquoi alors les pouvoirs publics concertent-ils presque exclusivement, que ce soit par choix ou à défaut d'autres interlocuteurs, ces associations qui d'un point de vue socio-graphique ne sont pas représentatives de la population ? La puissance publique ne connaît-elle pas les résultats fournis par ses plus grands producteurs de statistiques, l'INED et INSEE ? On se permettra ici d'en douter, en

³⁴ Pour une présentation de l'enquête, voir chapitre I.

³⁵ Certes, il s'agit de réponses volontaires à un questionnaire par voie postale ce qui tend à opérer une sélection des adhérents les plus enclins aux échanges épistolaires, donc probablement ceux des couches sociales les mieux munies en capital culturel. Et effectivement, plus d'un tiers des individus de l'échantillon ont un niveau d'étude supérieur à bac plus deux ans. Toutefois ce biais est plus que contrebalancé par le type d'indicateur utilisé ici. Car il s'agit de la structure des adhérents et non pas du taux d'adhésion (ou « taux de pénétration »). Or, un travail sur la seule structure des adhérents tend généralement à minimiser la sélectivité sociale des associations du fait du poids des couches populaires dans la population totale. C'est-à-dire que les couches populaires constituent souvent une part importante des adhérents, tout en ayant une probabilité relativement faible d'être adhérent (Héran 1988).

³⁶ Pour reprendre le titre de l'article de François Héran (1988).

adhérant à la vision de Michel Anselme (2000) qui suggère que « le véritable paradoxe de la situation a trait au fait que ce décalage entre leur représentativité proclamée et celle qu'elles ont réellement, tout au moins pour la plupart d'entre elles, est connu de tous, associations et pouvoirs publics ».

Cette persistance à concerter essentiellement les associations, constatée dès les années 1970 lors du développement de ce type de procédures par les politiques urbaines, observables derechef dans l'application des nouvelles procédures portées par les politiques de l'environnement, relèverait d'une logique de « l'autruche » ou du « trompe-l'œil ». Ce trompe-l'œil ne peut pas pour autant être considéré comme le résultat des seules intentions machiavéliques de quelques technocrates, comme le précise métaphoriquement Michel Anselme (2000) : « l'explication qui parierait sur le cynisme institutionnel pour rendre compte de cette logique manipulatoire, (...) est très vite prise en défaut, tant on ne sait qui, de l'arroseur ou de l'arrosé, est le plus sûrement trempé ! ».

Et en effet, si *donner la parole* permet au décideur lors de la réalisation de son projet de s'appuyer sur un « maintenant vous n'avez plus à contester, puisque la décision a donné lieu à une concertation » ou, en d'autres termes, si *donner la parole* aujourd'hui peut permettre de faire taire demain³⁷, le silence attendu peut être brisé par le dévoilement de la non représentativité des porte-parole associatifs ayant été concertés. Certes, si la concertation se voulait pleinement publique, le décideur pourrait toujours rétorquer aux *briseurs de silence* qu'ils n'avaient qu'à prendre la parole au moment voulu. Mais d'une part un tel argument va à l'encontre de la volonté démocratique affichée par ce dernier, et d'autre part les *briseurs de silence* peuvent répondre à leur tour que la concertation était mal faite, ou que ce n'était qu'un simulacre... Bref, l'apaisement de la critique qu'il soit « démocratique » ou « non-démocratique » n'aura pas dans ce cas été atteint.

Faut-il dès lors en conclure, comme Maurice Blanc (1988) le suggère que « la concertation avec les habitants est obligatoire au nom d'une certaine idée de la démocratie, et impraticable au nom des dures réalités » ? Certes, « les habitants actifs dans les procédures de concertation constituent un sous-groupe spécifique, et leur donner plus de pouvoir n'est pas nécessairement une garantie de meilleure démocratie locale » (Blanc 1988). En Camargue, on peut s'interroger sur la représentativité d'une association³⁸ constituée à 26 % de cadres et à 19 % d'individus de

³⁷ Dans la même logique, Cécile Blatrix (2000) suggère, au sujet de la concertation relative au T.G.V. Rhin-Rhône, « qu'elle est conçue de manière à montrer, et à pouvoir démontrer ultérieurement, qu'un débat a eu lieu ».

³⁸ L'Association des Camarguais.

profession intermédiaire, soit 45 % des deux P.C.S. généralement regroupées sous l'intitulé couches moyennes intellectuelles, qui a pu s'exprimer avec succès au nom du « peuple » de Camargue et être entendu en tant que tel par les pouvoirs publics. Toutefois, il peut être argué qu'il ne suffit pas qu'une association soit représentative d'un point de vue socio-graphique pour qu'elle puisse être placée au plus haut dans la gamme, évoquée précédemment, allant du doute complet à la confiance totale, et réciproquement, que l'absence de représentativité d'un point de vue socio-graphique peut ne pas aboutir au niveau le plus bas de cette gamme.

Bien souvent cette politique du « trompe-l'œil », qui consiste à considérer comme représentatives des associations qui ne le sont pas forcément, est expliquée par certaines connivences entre porte-parole associatifs et pouvoirs publics, « connivence » ayant là un caractère péjoratif en se rapportant aux intérêts des uns et des autres. Ces connivences ne sont pas à exclure³⁹. Toutefois ces connivences d'intérêts n'expliquent pas tout, et restent qui plus est assez aléatoires. Par contre, porte-parole associatifs et représentants des pouvoirs publics (élus et corps technico-administratif) ont en commun d'avoir un capital culturel plutôt élevé. Ceci ne leur permet pas forcément d'être d'accord, ce serait là une vision bien trop caricaturale, mais leur octroie tout de même des langages proches qui leur permettent de se comprendre. En même temps, parce qu'issus du milieu associatif local et en contact plus ou moins régulier avec leurs adhérents, les porte-parole savent le langage de ces derniers.

Cette capacité à maîtriser deux langages différents permet aux porte-parole associatifs de jouer un rôle de traducteur. D'une part, ils font monter jusqu'aux pouvoirs publics les préoccupations de leurs adhérents en les reformulant en revendications « citoyennes ». D'autre part, leurs contacts avec les élus et les technico-administratifs locaux leur permettent de rendre compte à leurs adhérents et à la population locale de l'état d'avancement des projets. Ce double passage, de l'aval vers l'amont et de l'amont vers l'aval, s'opère grâce à un travail de traduction.

La mobilisation relative à la circulation croissante de poids lourds sur la route menant aux Saintes-Maries-de-la-Mer illustre bien ce constant exercice de traduction. Lors d'une réunion à ce sujet entre élus locaux et riverains, les porte-parole associatifs font part de leurs revendications. Les élus en prennent note et proposent de les transmettre aux autorités compétentes et aux services administratifs concernés et sug-

³⁹ Il a été évoqué, par exemple, dans le premier chapitre, la présence de Michel Vauzelle lors des réunions de l'association des sinistrés. Ce dernier était alors dans l'opposition municipale, il a ensuite été élu Maire d'Arles, puis Président de Région.

gèrent la mise en œuvre d'un comptage de véhicules pour mesurer l'ampleur du problème. Les porte-parole s'appliquent alors à obtenir de la part des élus des engagements solides, des mises en œuvre rapides, une transparence de l'action et l'implication des associations. Cette réunion débute ainsi dans une atmosphère de « négociation démocratique » et « d'action citoyenne ». Les discussions sont fermes mais posées. Cependant, au fond de la salle, quelques adhérents et riverains s'agitent. Les murmures deviennent brouhaha, puis une voix s'élève. Un manadier s'emporte, disant que tout ceci n'est que du discours de politiciens, que tous ces courriers, ces réunions et ces études ne servent à rien, menaçant alors l'adjoint au Maire de procès pour non assistance à personne en danger, puis menaçant ledit adjoint de lâcher taureaux et chevaux sur la route. D'autres riverains s'empressent alors de proposer bêtes et tracteurs pour prêter main-forte à cette attaque de la caravane de poids lourds. L' élu surpris du soudain changement de ton, laissant entrevoir une autre tournure pour cette réunion, reste un instant perplexe. Il n'a pas le temps de se ressaisir. Les porte-parole associatifs interviennent déjà. Ils acquiescent tout en calmant la salle, puis s'empressent de nuancer la menace, ou plus exactement, la reformule en action citoyenne. Pédagogues, les porte-parole associatifs, expliquent alors que la négociation est la meilleure solution, mais qu'elle doit, bien sûr, être menée avec rigueur et fermeté, précisant donc que l'organisation d'une manifestation n'était pas exclue et que les Camarguais sauront, si nécessaire, prendre la rue pour être entendus. Cette anecdote est révélatrice du type de rapport triparti entre population locale, porte-parole associatifs et pouvoirs publics, où les porte-parole associatifs réalisent un travail de traduction.

L'association, suggère Cécile Blatrix (1996) à ce propos, « prête en quelque sorte les mots et la compétence de ses dirigeants ». Ce travail de traduction se montre efficace. Il semble pouvoir éviter de trop rudes altercations et permet l'avancée des procédures délibératives. Toutefois, toutes les associations n'ont pas leurs « interprètes », sans lesquels la traduction paraît difficile, voire compromise. Les mobilisations relatives à l'aménagement du littoral camarguais peuvent illustrer une situation de difficile traduction, faute « d'interprète ».

L'été 1996, les membres fondateurs de l'Association des Usagers de la Plage de Piémanson profitent de la saison estivale et du regroupement des campeurs sur la plage pour faire de nouveau part de leurs préoccupations aux pouvoirs publics. À leur demande, une réunion est organisée en mairie d'Arles. Élus et techniciens municipaux en costume reçoivent une dizaine de porte-parole associatifs, en tee-shirt et bermudas. Après une brève allocution de bienvenue, le premier adjoint au Maire donne la

parole aux militants. Un silence embarrassé suit. Puis le président de l'association prend la parole. L'allocution manque de clarté. La pile désordonnée de notes et de documents posés sur la table n'est d'aucun secours. Cette première intervention relativement courte laisse place à un nouveau silence embarrassé. Les autres associatifs présents hésitent à prendre la parole, quelques-uns se lancent, parfois en même temps... Faute de porte-parole détenant une double compétence langagière, cette association s'insère avec peine dans des procédures délibératives.

Un déficit de traduction de l'aval vers l'amont rend donc difficiles les échanges entre porte-parole associatifs et pouvoirs publics. Inversement, un affaiblissement de la traduction de l'amont vers l'aval, n'est pas sans poser problèmes. Ce deuxième cas de figure serait renforcé par une logique croissante de spécialisation et de technicisation, voire de professionnalisation des porte-parole associatifs. Dans ce cas, les porte-parole associatifs forment une élite qui s'éloigne de la base adhérente, au point de ne plus parvenir à traduire leurs débats avec élus et/ou techniciens⁴⁰. Ce déficit de traduction de l'amont vers l'aval, et son corollaire, l'émergence d'une élite associative déconnectée de la base adhérente, tendrait à devenir figure courante. Pourtant les mobilisations associatives camarguaises étudiées ici semblent échapper en partie à ce phénomène. Les porte-parole des associations camarguaises expriment une volonté forte de maintien du contact avec la base adhérente, voire la population non adhérente. Ce souci de maintenir une forte proximité avec la base adhérente confère une portée pédagogique au travail de traduction réalisé par les porte-parole associatifs. L'information et la sensibilisation de leurs adhérents, et plus largement de la population dans son ensemble, est une préoccupation récurrente dans les réunions et discussions entre porte-parole associatifs. Pour les porte-parole, militer, formuler des revendications, relèvent de savoir-faire et de « valeurs » qu'ils se doivent d'expliquer et de diffuser parmi les adhérents et les non adhérents aussi.

Ce rôle de traducteur joué par les porte-parole associatifs qui peut consister en un travail de pédagogie contribue à la formation d'un noyau interne au cœur des forums de débat. L'accès à ce noyau interne est sélectif, car pour y pénétrer, il faut acquérir une double compétence langagière permettant un travail de traduction. Ainsi, même si, comme en Camargue, les porte-parole associatifs œuvrent constamment pour ne pas rompre le contact avec la base adhérente, ils n'échappent pas à une hiérarchisation implicite de l'espace public. La répartition de ces « tâches langagières » associatives révèle une hiérarchisation au sein du

⁴⁰ Un tel processus a été observé dans le cadre de la concertation relative à la ligne très haute tension E.D.F. dans le Verdon (Leborgne 1999).

milieu associatif entre ceux qui manient le vocabulaire démocratique et les « autres ». La formulation de « demandes démocratiques » reste donc le fait d'une minorité d'acteurs. Ce sont les personnes qui, au-delà de leur appartenance à un tissu associatif local, mobilisent un savoir-faire et un savoir dire tenant à leur expérience militante et plus largement à leur capital culturel.

Du notabiliaire au néo-notabiliaire

Les mobilisations associatives étudiées ici ont largement contribué à la remise en cause d'un système notabiliaire ancien. L'émergence associative a permis la prise de parole de populations en marge « des canaux du pouvoir périphérique » (Grémion 1978), en l'occurrence, les nouveaux riverains. Le travail de publicisation opéré par ces associations et conforté par le développement de procédures de concertation parvient à lever le voile du « secret » inhérent au système notabiliaire.

Toutefois, on retrouve le très classique décalage entre principes et faits, ou plus simplement entre discours et pratiques, qui avait pu faire écrire à Pierre Grémion (1978) qu'« on en vient à se demander si le discours sur le pouvoir local, le partage du pouvoir, la participation ou l'autogestion n'est pas tout simplement une nouvelle forme d'endoctrinement. Les vieux notables avaient au moins ceci de bon qu'ils ne cherchaient pas à vous en faire accroire. Le mode d'exercice de leur pouvoir était étouffant mais peut-être, tout compte fait, moins manipulateur. » Sans aller jusqu'à de tels procès d'intention, on a pu effectivement constater que le principe de publicité se limite dans les faits à un nombre restreint d'individus, constituant un « noyau interne » au sein du forum et se désignant comme les représentants de leur base adhérente. Si, ce noyau restreint d'individus est bien en peine d'attester de sa représentativité, il bénéficie toutefois d'une reconnaissance et même d'une confiance de la part de ses interlocuteurs et de ses mandants. Proposant un discours démocratique formalisé, ces porte-parole associatifs ont acquis l'écoute, voire la confiance, des décideurs. Traduisant ce langage en des termes plus proches de la base associative, ils conservent la confiance de leurs adhérents.

Parce que s'inscrivant dans une logique *connexionniste*, les nouvelles formes de mobilisation associative pourraient aller jusqu'à faire fi des questions de représentativité. Dans ce contexte, le porte-parole associatif puise sa légitimité moins dans sa représentativité que dans une capitalisation de la confiance qui lui est accordée, constituant ainsi un *cursus honorum*. Ce *capital confiance* tient à l'accumulation d'effets de connaissance/reconnaissance, comme il l'a déjà été suggéré. Chaque action associative, et qui plus est chaque action associative « réussie »,

parce qu'elle s'accompagne d'un travail de publicisation permet aux porte-parole d'être connus, puis reconnus par la base. Ce processus revient à mettre entre parenthèses la question de la représentativité des porte-parole associatifs. Ainsi, si au regard d'une logique électorale des porte-parole d'origine sociale relativement élevée ne peuvent légitimement représenter le « peuple » de Camargue, dans un *monde connexionniste* cette situation devient tenable. Dans ce cas, il ne s'agit plus de « représenter » le « peuple » auprès des dirigeants, mais de « connecter », de créer des liens, entre le « peuple » et la puissance publique. Cependant le principe de représentativité n'est pas tout à fait abandonné. À ce titre, persiste un souci de la part des pouvoirs publics et des associations, de s'en enquérir pour les uns et d'en faire la preuve pour les autres. De ce fait, les ambitions participatives aboutissent à un système mixte, légitimité pour partie par un scrutin réduit (l'élection des responsables associatifs par une assemblée générale), et pour partie par une logique d'accumulation de *capital confiance*.

Le développement de procédures de concertation et l'écoute qui est accordée aux porte-parole associatifs, que ce soit par choix ou à défaut d'autres interlocuteurs, viendraient conforter et renforcer cette logique *connexionniste*. Or, en voulant donner la parole à la population et en ne parvenant qu'à recueillir celles des associations qui sont déjà là ou qui se créent pour l'occasion, n'obtient-on pas à défaut de démocratie participative ou de démocratie représentative une « *adhocratie* »⁴¹ ? La mise en œuvre actuelle de procédures de concertation consisterait dans les faits à écouter les « gens motivés », les « associations qui sont là », pour reprendre les mots d'élus et de techniciens. C'est en ce sens que l'on peut parler d'*adhocratie*, logique qui consisterait à donner la parole à qui veut bien la prendre, ou plus exactement, à qui se sent apte à la prendre.

À ce titre, cette *adhocratie* s'inscrit d'une certaine façon dans une logique méritocratique, puisqu'il ne suffit pas d'être là pour prendre la parole (*adhocratie*), mais qu'il est nécessaire de savoir le faire (ou de s'en sentir capable), en l'occurrence, savoir le dire. Les propos tenus par ce président d'association sur la notion de citoyenneté rendent bien compte de cette double logique *adhocratique* et *méritocratique* : « Il y a des gens qui ne sont pas conscients de cette notion de citoyenneté, qui comprennent pas, qui disent, mais ça c'est de la politique. Donc, ces réflexions, il faut les mener ailleurs. (...) On a un petit groupe de réflexion sur Arles, c'est même pas un groupe de réflexion, c'est complètement informel, on se voit à quelques-uns de temps en temps, pour

⁴¹ Maurice Blanc (1988) rapporte ce néologisme de la littérature anglo-saxonne.

parler de cette démarche citoyenne, cette démarche citoyenne dans l'engagement public, dans le contre-pouvoir politique, dans la préoccupation de la vie quotidienne des gens. (...) Et ça, cette prise de conscience, c'est pas tout le monde qui l'a, je le vois à l'association, on est deux ou trois à avoir cette réflexion-là. Mais la grande masse de l'association n'a pas du tout cette préoccupation-là. »

La solution proposée par ce responsable associatif est explicitement de dissocier deux niveaux de sphère publique : l'une réservée à ceux qui ont une « conscience citoyenne », une « conscience politique », l'autre plus large, englobant la « grande masse de l'association », ou exprimé plus abruptement, ceux qui savent et donc qui parlent au nom des autres et ceux qui ne savent pas et donc qui se taisent. Comme le fait remarquer Cécile Blatrix (1996), au sujet de l'enquête publique : « C'est d'ailleurs tout le paradoxe de l'enquête publique, en tant que procédure de "démocratie participative", que de ne fonctionner pleinement que quand surviennent des mécanismes qui reconstituent des relations de représentations nouvelles, où des représentants de fait se substituent en quelque sorte aux représentants élus. » Ce constat peut être généralisé à l'ensemble des procédures de concertations qu'il s'agisse de l'enquête publique, du débat public, ou des procédures réalisées sans véritable cadre juridique.

Au regard du mode de fonctionnement de ces différentes procédures participatives, il peut être avancé que la prise de parole conquise par les associations, et confortée par les politiques de concertation, contribuerait à la formation d'un système *néo-notabiliaire* :

« Notabiliaire », car, on voit se dégager une élite associative jouant le rôle de traducteur entre les décideurs et une population locale virtuelle ou non. « Notabiliaire » encore, car cette élite associative s'est constituée un réseau auprès des élus locaux et des responsables de différentes structures déconcentrées de l'État. Cette élite associative tendrait à se substituer ou tout au moins à concurrencer les notables traditionnels.

« Néo », car ce n'est plus un cercle fermé et ses discussions à *huis clos* qui rythment les décisions, mais *a contrario* une mise en public ritualisée de la négociation. « Néo » aussi parce que le développement de concertations directement organisées par l'État ou ses services déconcentrés vient perturber l'échiquier du pouvoir périphérique. La concertation étatique peut « déconcerter » l'élu, qui sait toutefois relever le défi, en passant maître en la matière. « Néo », enfin, car le travail de traduction opéré par les porte-parole associatifs permet un aller-retour entre des formes de clientélisme et un engagement militant.

Ainsi, on aurait pu supposer que les concertations cherchant à atteindre un public le plus large possible tendent à s'approcher davantage du

principe de démocratie participative que celles conviant les porte-parole de corps intermédiaires, qu'ils soient professionnels ou associatifs. Ce n'est pourtant pas aussi simple. Le public fait souvent défaut, ou tout au moins se montre silencieux. De ce fait, la prise de parole associative devient non seulement inévitable, mais en plus indispensable, si le *donneur de parole* veut mener à son terme la concertation. Les associations, cela vient d'être vérifié une fois encore, sont rarement représentatives de la population, et ce quelles que soient leurs bonnes intentions. À défaut de représenter, les porte-parole associatifs ont toutefois une capacité à une double traduction : du décideur vers la base adhérente et la population locale et de la population locale vers le décideur. Mais en se plaçant de la sorte en intermédiaire entre la population locale et les décideurs ces porte-parole associatifs contribueraient à la mise en place d'un système *néo-notabiliaire*.

Pour conclure ce chapitre, revenons donc sur cette dernière décennie. Scène de l'affaiblissement notabiliaire, de la prise de parole associative et de la constitution de forums hybrides, la Camargue voit depuis le milieu des années 1990, s'enchaîner concertations ou consultations, comités de pilotages, réunions publiques et autres procédures, plus ou moins institutionnalisées, qui sont autant de lieux de controverses et de débats, plus ou moins ouverts, plus ou moins équitables. La concertation qui a parfois des airs de cérémonie solennelle a pour effet d'impressionner le riverain et de flatter le porte-parole associatif. En effet, une réunion de concertation est pleine de « présidents », président de séance, président de tel ou tel conseil, et présidents d'association. Dans ce contexte, la concertation fait figure de mise en scène de la production de consensus.

Toutefois, la production d'un consensus qui se veut être une co-production dans une démarche d'apprentissage réciproque, prend souvent la forme d'une *démocratique persuasion* où le *faiseur de concertation* se fait « pédagogue éclairé ». Donner la parole aujourd'hui, c'est aussi faire taire demain, ou en d'autres termes, donner la parole c'est élargir les débats, pour mieux justifier ensuite leur clôture. À ce titre, la circulaire du ministre de l'Intérieur du 20 août 1828 relative aux enquêtes administratives « *de commodo et incommodo* » n'est pas tout à fait obsolète : l'enquête, précise cette circulaire vieille de plus d'un siècle, « doit être annoncée huit jours à l'avance, par son de trompe ou de tambour et par voie d'affiches placardées au lieu principal de réunions publiques, afin que les intéressés ne puissent ignorer, et parce que cette publicité autorise à compter le silence des absents comme un vote affirmatif » (cité par Blatrix 1996).

Comme il l'a été rappelé, dans les années 1970 la première génération de procédures de concertation, dans le cadre des politiques urbaines, avait été confiées aux municipalités. Dans les années 1990 la seconde génération de procédures de concertation s'oriente vers une organisation étatique et relève davantage de la politique environnementale. Or, ce passage de la municipalité à l'État dans l'organisation des concertations n'est pas anodin. En effet, une procédure qui vise une prise en compte croissante du local par l'administration centrale, contribuerait paradoxalement, parce qu'elle est basée sur un échange direct entre représentants de l'État et population, à remettre en cause la logique de décentralisation⁴², au profit d'une certaine déconcentration. De ce fait, les concertations en tant que lieu d'échange direct entre population locale et représentants de l'État, peuvent laisser les élus « déconcertés ». La municipalité arlésienne, pour sa part, réagit en développant une politique de *faiseur de concertation* zélé.

Qui que soit le *faiseur de concertation*, il n'échappe pas à la difficile question du « qui concerter ». Si, dans l'ensemble, tout le monde semble s'entendre sur la définition du destinataire comme la « population concernée », il est bien difficile de produire des critères permettant d'identifier un tel public. La délimitation de la population concernée peut aller du localisme le plus fermé (administrés de la commune, habitants du village, etc.) au globalisme le plus large (l'ensemble des Français, des Européens, la terre entière, etc.). La délimitation de la « population concernée » n'est pas neutre, elle peut être un outil des conquêtes/reconquêtes de domaines de compétence entre pouvoir local et pouvoir central. Elle n'est pas neutre enfin, car elle peut largement influencer sur le résultat du « consensus » éventuellement produit et donc sur la décision finale.

Localisme le plus fermé ou globalisme le plus large, la « population concernée » se montre finalement plutôt absente, ou tout au moins silencieuse. Le *donneur de parole*, par commodité ou à défaut d'autres interlocuteurs, se contente alors de recueillir la parole de ceux qui veulent bien la prendre, en l'occurrence les porte-parole associatifs. D'où le paradoxe d'une démocratie participative qui n'est opérante que grâce à l'intervention de corps intermédiaires. Ces associations, si elles ne sont pas représentatives du public, ont le mérite de réaliser un travail de traduction entre une base adhérente et les pouvoirs publics. Toutefois, en se plaçant de la sorte, ces porte-parole associatifs s'inscrivent dans un système *néo-notabiliaire*, basé sur une logique *adhocratique*.

⁴² Ce sont là des conclusions contraires à celles formulées par Arthur Jobert (1998), qui suggère pour sa part un renforcement de la légitimité des élus locaux et une perte de centralité d'un État qui se placerait en retrait ...

Finalement, en trente ans de politique volontariste de concertation, quoi de neuf ? Les concertations inspirées des politiques urbaines semblent montrer quelques signes d'essoufflement. Celles impulsées par les politiques de l'environnement se heurtent à des difficultés semblables : difficile accès à la population locale, négociation avec des porte-parole associatifs souvent pleins de bonne volonté et de bonnes intentions mais pouvant difficilement faire la preuve de leur représentativité. Faut-il alors en conclure comme le Maire d'Arles : « en tout cas, être autour d'une table et discuter, ça n'a jamais fait de mal à personne » ?

Pourtant en trente ans de politique de concertation, amorcée dans le domaine de l'urbanisme et réactualisée dans le domaine de l'environnement, il y a, semble-t-il, des changements de fond. Et l'*environnementalisme* y a joué un rôle moteur, voire déclencheur. L'environnement se révèle être un outil d'hybridation contribuant à la mise en cause de la dichotomie entre objet et sujet. Et cette mise en cause n'est pas sans conséquences, car elle tend à retirer à la science et à la politique, leur monopole respectif de représentant de la nature pour l'un et de la société pour l'autre. Bien sûr, ce n'est pas un changement radical que l'on observe, on a vu à ce titre la possible coexistence de modèles d'actions anciens et nouveaux, soit par enchaînements séquentiels, soit par intégration. Il n'en reste pas moins que l'État semble ne plus être l'unique et incontestable détenteur de l'intérêt général, ou en d'autres termes, l'intérêt général devient explicitement pluriel et de ce fait, explicitement négociable, tout comme La Science et la rationalité technicienne se retrouvent peu ou prou bousculées.

Ces observations incitent à formuler d'autres questions. En effet, si l'État perd son monopole de détenteur de l'intérêt général, cela veut-il dire qu'il est déchu de son mandat de porte-parole de la *communauté des citoyens* ? Mais comment cela se pourrait-il dans la mesure où l'État est aujourd'hui lui-même initiateur de procédures de concertation, lieux de négociations de l'intérêt général. On admettra qu'il est difficilement tenable de défendre la thèse de l'autodestruction ou au contraire celle du cynisme extrême d'un État manipulateur. On défendra ici l'idée que l'État n'est pas déchu de son mandat de porte-parole de la *communauté des citoyens*, mais que la nature du mandat change. En effet, cette publication d'une possible négociation de l'intérêt général ne réduit pas l'État au rang de simple arbitre ou d'animateur⁴³, mais participe plus largement à une redéfinition du lien politique. Je suggère à ce titre que les recompositions du lien politique tiennent à un déplacement et une reconstruction de l'*acceptable*.

⁴³ La notion d'État animateur est de Jacques Donzelot et Philippe Estèbe (1994).

CHAPITRE IV

Construire l'acceptable¹

Si les formes de l'action peuvent être multiples et les critères pour les identifier variés, leurs contenus quels qu'ils soient ont en commun une contrainte forte : l'*acceptabilité*. Or, notre héritage occidental nous conduit à assimiler tendanciellement *acceptable* et général². Plus encore, dans le cadre de l'État-Nation français, le général est essentiellement pensé à l'échelle nationale, et porté par le gardien de la nation, en l'occurrence, l'État. La proposition suivante est ici défendue : le développement de l'*environnementalisme* contribue non seulement à un déplacement de l'*acceptable*, mais plus encore à sa reconstruction. L'*acceptable* semble toujours être le général. Mais le général tel qu'il est construit dans les actuels conflits d'aménagement s'éloigne du général porté hier par un État ayant pour mission la reconstruction, puis la modernisation de la nation française. On évoque ici une reconstruction de l'*acceptable*, car il ne s'agit pas d'un simple déplacement du général vers une autre échelle que le niveau national, mais de l'articulation paradoxale de deux mouvements *a priori* opposés, l'un attirant le général vers des échelles plus larges que la nation, l'autre au contraire vers des échelles plus réduites.

Ce double mouvement est particulièrement visible dans les revendications environnementales. L'*environnementalisme* s'inscrit dans une logique de montée en généralité dépassant l'échelle nationale. Grâce à des notions comme la biodiversité par exemple, une fleur dans un champ, pour autant qu'elle appartienne à une espèce rare, peut être liée à l'ensemble de la planète, et les militants qui revendiquent sa protection du même coup. La protection de la nature, ce fabuleux outil de montée en généralité, se révèle être aussi un argument de défense de la localité. Reprenons l'exemple de la petite fleur : afin de sauver l'espèce rare, il est considéré comme nécessaire de protéger ladite fleur, et donc son champ. De ce fait, la défense du dit champ est en mesure de primer sur le national, et ni pont, ni autoroute, ni train, ni ligne électrique ne seront

¹ La formule est de Jacques Ion (2000).

² L'analyse de Luc Boltanski (1984) sur la dénonciation met bien en évidence cette nécessité de monter en généralité pour que l'accusation portée et la cause défendue soient considérées comme *acceptables*.

plus en droit de menacer le champ et sa fleur rare. Pour peu que ledit champ soit un marais et qu'un gardian, un scientifique ou un chasseur en soit le gestionnaire et que l'un et l'autre prennent garde de ne pas piétiner la fleur, alors, protecteurs de nature et de culture peuvent s'allier pour défendre leur localité.

Ce chapitre propose d'appréhender cette double faculté de montée en généralité et de défense de la localité non pas comme un contradictoire écartèlement entre globalisme et localisme, mais comme les bases d'une grammaticalité naissante ou resémentisation, pour reprendre le mot d'André Micoud (2000).

L'invention du citoyen localisé

Protéger la Camargue, voilà un énoncé doublement équivoque. Tout d'abord, que protège-t-on en Camargue ? La nature ? La culture ? Quelle(s) nature(s) et quelle(s) culture(s) ? Ensuite, pour qui ou pour quoi protège-t-on la Camargue ? Pour les Camarguais d'hier, d'aujourd'hui et/ou de demain ? Pour tous les amoureux de Camargue, qu'ils soient de France, d'Europe, ou d'ailleurs ? Protéger pour qui, mais aussi protéger contre qui ou contre quoi ? C'est justement parce qu'il est équivoque que ce principe de protection de la Camargue fait figure de consensus. Or, tout consensus tend à intriguer le sociologue. Ce dernier ne peut résister à la curiosité d'en décortiquer les composantes, de rechercher les étapes de sa constitution, voire de dévoiler les conflits latents.

Entre nature et culture

L'acceptabilité de la protection de la nature serait due en partie à son caractère malléable. La diffusion du principe de protection de la nature passe par son hybridation avec d'autres énoncés, notamment avec la protection de la culture. La protection de la nature est un argument récurrent dans les débats relatifs à l'aménagement de la Camargue. Lorsque les associations ne revendiquent pas une spécificité environnementale, elles ne développent pas moins des argumentaires invoquant la protection de la nature.

C'est le cas de l'association des Camarguais qui bien que se défendant d'être une structure de protection de l'environnement³, et insistant sur la diversité de ses adhérents, fonde pourtant une large partie de son argumentaire sur une approche environnementale. De manière générale, C.I.Q. et C.I.V. classiquement conçus dans une logique de défense des

³ Son président explique : « On aurait pu l'appeler l'association de défense de l'environnement, non. C'est l'association des gens qui vivent en Camargue. ... Moi, j'ai une sensibilité écologiste forte, mais ça me concerne ».

intérêts des habitants, développent de façon croissante des arguments environnementaux. Il en est de même pour les associations de chasseurs et de pêcheurs, qui mobilisent de plus en plus des arguments relatifs à la protection de la nature (Fabiani 1984). Le soin que le chasseur camarguais porte à l'entretien des marais, gîtes et couverts des canards, permet de revisiter la justification environnementale.

L'écologue est armé d'une paire de jumelles et le chasseur est équipé d'un fusil de chasse, mais tous deux s'inquiètent de l'état de santé des canards et des marais qui les nourrissent. Au bout du compte, ils se tutoient, comparent les résultats de leurs comptages de canards, comme de vieux ennemis qui ont appris à se connaître. Sans toutefois démordre totalement de leurs positions respectives, tous s'accordent sur l'idée d'une protection de la nature. Il semblerait que de réunion en réunion, de café en café, de partie de chasse en campagne de baguage, l'argument environnemental est entendu, discuté, et finit par convaincre.

Le mode de fonctionnement du réseau associatif camarguais a largement contribué à la diffusion de cet argumentaire environnemental. La protection de la nature est une idée qui fait son chemin, à tel point que l'association entre Camargue et nature sauvage fait aujourd'hui figure d'évidence, que ce soit parmi les touristes de passage comme parmi les habitants. Lorsque les touristes et les habitants sont interrogés sur leur représentation de la Camargue, les trois thèmes les plus souvent évoqués renvoient directement à la nature⁴.

**Question d'évocation relative à la Camargue :
Fréquence des termes cités (ensemble de l'échantillon)**

	Effectif	%	Rang moyen
Faune/flore (dont oiseaux chevaux taureaux) ⁵	241	16,30	3,28
Nature Sauvage Environnement	224	15,22	2,50
Paysage Beau Espace Étendue	184	12,50	3,18
Anthropique (le culturel et le cultural, la chasse et la pêche)	153	10,39	4,30
Exceptionnel Unique Dépaysant Liberté	148	10,05	3,93
Eau (marais, dont marais salant, canaux, fleuve)	142	9,65	3,80
Calme Isolé	115	7,81	3,64
Protégé Fragile Parc et Réserve	80	5,43	3,73
Climat Soleil Vent	66	4,48	4,06
Littoral Plage Mer Dune Digue à la mer	66	4,48	4,58
Accueil Tourisme Loisirs	54	3,67	4,72
Total des réponses ⁶	1472	100	

⁴ Se référer au chapitre I pour une présentation de la méthode.

⁵ Les catégories présentées dans ce tableau résultent d'un codage thématique réalisé à partir des mots et expressions cités par les interviewés.

⁶ Nombre de personnes interrogées : 390, nombre de réponses obtenues : 1472.

Les composantes de la nature, et en particulier les emblèmes locaux (flamants, taureaux, chevaux⁷, etc.) sont les plus souvent cités. La nature de façon générale et sa dimension esthétique sont ensuite évoquées. Si les trois thèmes les plus souvent cités renvoient à l'idée de nature, le caractère anthropique⁸ de la Camargue n'en est pas moins fréquemment évoqué, suivant de près la dimension paysagère. Toutefois, bien que cette dimension anthropique soit souvent évoquée, ce n'est pourtant pas ce qui vient en premier à l'esprit des personnes interrogées. En effet, le rang moyen d'apparition confirme l'importance des trois thèmes, nature, paysage, faune/flore, tandis que le thème « anthropique » est moins souvent évoqué en premier (avec un rang moyen d'apparition de 4,3).

En suivant les principes d'analyse de l'école aixoise, on peut conclure de ces deux indicateurs (rang et fréquence) que le noyau central de la représentation de la Camargue est constitué du thème de la nature, que ce soit la nature en général, ses composantes faunistiques et floristiques ou sa dimension paysagère et esthétique. La prédominance de l'attribution du thème de la nature à la Camargue fait figure de consensus. La dimension anthropique est peu citée en premier, tout en étant fréquemment évoquée, elle a de ce fait un caractère saillant, sans toutefois faire partie du noyau central de la représentation.

La prédominance du thème de la nature dans les représentations de la Camargue est un terreau favorable à la mobilisation d'argumentaires environnementaux, en particulier lors des conflits d'aménagement. Plus largement, on peut y voir un contexte favorable à l'élaboration d'un compromis camarguais autour de cette commune adhésion au thème de la nature.

Par ailleurs, la double présence dans les représentations de la Camargue du thème de la nature et de celui de la culture, illustre l'actuelle tournure prise par la question de l'environnement. L'alarmant « Halte à la croissance » des années 1970 a progressivement cédé la place à des notions telles que celle de « développement durable ». La culture n'est plus alors assimilée à un destructeur en puissance. L'*environnementalisme* tel qu'il apparaît aujourd'hui se caractérise ainsi par son ambition d'harmonisation entre nature et culture. Si cette harmonisation entre nature et culture semble pouvoir aujourd'hui faire

⁷ Certes, la présence de chevaux et de taureaux en Camargue est due à une activité d'élevage. Toutefois, les évocations qui en sont faites ici signalent rarement, voire jamais ce lien entre activité humaine et chevaux et taureaux. Par ailleurs, s'agissant d'élevage extensif, chevaux et taureaux donnent l'impression pour le touriste non avisé, d'être en liberté.

⁸ L'intitulé « anthropique » regroupe ce qui relève du culturel (la tradition, le folklore, l'architecture locale), du cultural (type de culture pratiquée, fut essentiellement évoquée la riziculture) et/ou des pratiques de prélèvement (la chasse et la pêche).

l'unanimité, cela est en partie dû à l'imprécision et l'absence de définition de ce point d'équilibre. Il semblerait que tout le monde s'accorde sur le principe d'un équilibre sans pour autant définir à quelle répartition entre nature et culture il aboutit. Or, cette imprécision est à la fois un atout et une faiblesse. C'est un atout, en tant qu'il donne à l'argumentaire environnemental un caractère malléable et donc facilement appropriable par le plus grand nombre. C'est un inconvénient, dès lors que toute tentative de définition peut se solder par l'émergence d'oppositions fortes.

La malléabilité du principe d'équilibre entre nature et culture permet la construction d'un consensus tout en pouvant aussi être le facteur de son éventuel effritement. La très malléable notion d'environnement est unifiante tant qu'elle reste relativement imprécise. Et au bout du compte, cet équilibre entre nature et culture penche plutôt du côté de la nature pour les uns et plutôt du côté de la culture pour les autres. Dans bien des cas, le principe de protection de la « nature » s'intègre dans des ordres existants. On a vu à ce titre, comment en Camargue la création de la réserve naturelle était en partie au moins le résultat d'un compromis entre activité agricole et salinière, comment aussi la création du parc naturel régional de Camargue ne fut acceptée par les propriétaires camarguais que sur la base d'un compromis entre *grandeur verte* et *grandeurs industrielle et domestique*. Et c'est justement par son intégration dans d'autres *grandeurs*, que la justification écologique a pu se développer en Camargue. L'environnement relève d'abord d'une légitimité d'inspiration extérieure à la Camargue. Ce caractère importé est encore visible dans les représentations des différents acteurs.

Lorsque les deux sous-populations locaux/touristes sont différenciées, on comprend mieux la situation du thème « anthropique » (fréquence élevée et rang moyen d'apparition faible) observée précédemment.

**Fréquence et rang d'apparition :
Comparaison entre les habitants locaux et les touristes**

Fréquences %	Rang	Touristes	Locaux	Rang	Fréquences %
18,34	3,16	Faune/flore	Nature Sauvage	1,94	16,40
14,49	2,93	Nature Sauvage	Anthropique	3,62	14,27
12,38	3,42	Paysage Beau	Faune/Flore	3,46	13,61
10,63	4,77	Dépaysant Unique	Paysage Beau	2,80	12,50
10,40	3,77	Calme Isolé	Eau	3,71	12,01
8,06	3,91	Eau	Unique Dépaysant	2,69	9,25
7,59	5,15	Anthropique	Protégé Fragile	3,08	8,41
5,72	4,83	Littoral	Climat	3,32	4,55
4,79	5,05	Accueil Loisirs	Calme Isolé	3,07	4,22
4,32	4,73	Climat	Littoral	3,80	2,76
3,27	5	Protégé Fragile	Accueil Loisirs	3,33	2,11

Cette comparaison permet de voir que la présence du thème « anthropique » dans l'ensemble de l'échantillon est essentiellement due aux réponses des locaux⁹. Bien que ne faisant pas partie du noyau central de la représentation des locaux, l'élément *anthropique* est fortement saillant. Il constitue donc un élément fort de la représentation, mais moins stable que ceux à la fois souvent cités et en premier. La fluctuation possible de cet élément peut l'amener à trois perspectives différentes : (1) rester de façon durable dans les éléments périphériques, (2) ne plus faire partie de la représentation, ou (3) atteindre le noyau central au côté de l'élément nature. Dit autrement, le couple nature/culture peut soit être stabilisé en l'état (cas de figure 1), soit affaibli au profit de la domination de l'élément nature (cas 2), soit consolidé (cas 3).

Dans le discours des porte-parole associatifs camarguais, on retrouve cette logique que révèle l'analyse des questions d'évocations. Ce porte-parole de l'Association des Camarguais, par exemple, explique : « Ce qui a fait la notoriété de la Camargue, ce sont les oiseaux, la nature, bien sûr. Mais quand on y regarde de plus près, c'est autant la tradition des

⁹ Cet effet, locaux *versus* touristes, se confirme à l'aide d'un test de corrélation. En croisant la variable locaux/touristes avec l'ensemble des évocations (quel que soit le rang d'apparition) on obtient une corrélation significative : $\chi^2=76,8$ avec un ddl=10.

hommes que la présence de la nature. De mon point de vue, c'est autant la tradition. La tradition, c'est bien ce que les hommes créent dans un pays. La bovine, les taureaux, les chevaux, le folklore. C'est pas seulement la nature, c'est la nature combinée, ou c'est les hommes combinés à la nature. C'est cette alchimie là, que je trouve intéressante par rapport à la Camargue. » Dans cet extrait d'entretien, le thème de la nature est évoqué en premier, avec toutefois, une priorité qui semble presque imposée de l'extérieur. Le thème de la culture est abordé en second, et bien que l'accent soit mis sur ce thème-là, il n'en reste pas moins qu'il cède du terrain à la nature. Sa réhabilitation ne passe pas par une tentative de primauté sur la dimension naturelle, mais seulement d'une mise à niveau.

Les difficultés inhérentes à l'articulation entre nature et culture tiennent, au-delà de la définition du point d'équilibre entre les deux, à la définition même de chacun des deux termes. Où s'arrête la nature et où commence la culture ? C'est une fausse question, dit Bruno Latour (1999). Oui, mais c'est une fausse question dont les débats relatifs à la « nature » et à son aménagement ont du mal à s'extraire. Cette incapacité à délimiter une frontière entre naturel et culturel, et le poids différent que les uns et les autres donnent à chacun de ces deux éléments aboutit souvent à des logiques de « naturalisation » de la culture et de « culturalisation » de la nature. C'est le cas classique, souvent observé dans les enquêtes de fréquentation de sites « naturels » (Kalaora et Premel 1993, Claeys-Mekdade et Jacqué 1998), où les usagers sont demandeurs de nature sauvage mais hospitalière, c'est-à-dire avec un minimum de confort et de sécurité. De même les exigences esthétiques allant de pair avec le souci protectionniste, amènent à des interventions anthropiques sur la « nature ». Inversement, taureaux et chevaux, qui doivent leur présence à l'élevage, sont désignés comme les symboles de la nature camarguaise.

Le *paradoxe de la nature sauvage aménagée* est particulièrement fort en Camargue, dans la mesure où il s'agit d'un espace qui dans son état actuel dépend des ouvrages et de la gestion de l'homme, et qui pourtant est un symbole international de nature. Cette situation camarguaise n'est pas exceptionnelle mais seulement exacerbée. En effet, rares sont les sites « naturels » qui ne sont pas en partie au moins le résultat d'actions humaines plus ou moins lointaines¹⁰. Or, ce caractère exacerbé facilite le rapprochement entre culture et nature tout en étant aussi le principal objet de discordes.

¹⁰ On assiste aujourd'hui à une prise en compte croissante par l'écologie scientifique de l'anthropisation des espaces « naturels ».

Lors d'entretiens auprès des acteurs camarguais, sans même qu'ils y soient incités, nombreux sont les interlocuteurs qui argumentèrent à ce sujet. Ce porte-parole des chasseurs, par exemple, en train d'expliquer que la chasse contribue à la protection de la nature, trouve nécessaire de préciser ce qui est ou n'est pas naturel en Camargue : « même si c'est pas naturel à 100 %, mais il n'y a plus d'espace naturel en Camargue, ça a disparu, ça n'existe pas. C'est plus ou moins naturel, ce n'est pas vraiment naturel à 100 %. Bon, même si ce n'est pas naturel à 100 %, c'est quand même un espace qui est bien protégé. » La situation est embarrassante. Le chasseur en réponse aux discrédits dont il est l'objet doit faire la preuve de sa *grandeur verte*, en montrant qu'il protège et entretient bien la nature, dans un espace qu'il reconnaît comme n'étant pas tout à fait naturel.

Écologues et écologistes sont tout autant dans l'embarras. La science fournit bien les outils pour qualifier et quantifier faune et flore camarguaises, mais comment mesurer leur degré de « naturalité » ? Les outils manquent et le spectre du mytique du *climax*¹¹ guette. Ce scientifique, en train d'exposer la situation « dramatique » de la Camargue en termes de régression des milieux naturels, interrompt son argumentaire, pour préciser son utilisation de l'expression « milieu naturel » : « La première chose sur laquelle vous pouvez tiquer, c'est que je parle de milieux naturels, alors que ces milieux ne sont plus naturels. Alors, soyez gentille de me citer à l'échelle de la planète, un milieu que l'on peut encore qualifier de milieu naturel. Il n'y en a plus. Cela signifie que quand j'emploie le mot milieu naturel pour la Camargue, c'est un abus de langage. Mais cet abus de langage permet de clarifier les choses. Il permet de dissocier clairement et de façon formelle, un certain ensemble de milieux que j'appelle des milieux naturels. De les dissocier donc, des autres milieux qui eux, subissent des aménagements violents. (...) C'est dans ce sens que je parle de milieu naturel. Mais je crois que c'est important de bien se souvenir que quand on parle de ces milieux naturels, on sait qu'ils sont endigués, donc qu'ils sont complètement artificialisés quelque part. Mais dans la mesure où l'homme intervient peu sur ces milieux dits naturels, à l'intérieur de ces réseaux de digues, la nature reprend très vite ses droits, les contraintes naturelles du milieu reprennent très vite leurs droits. » Pour cet écologue, un milieu naturel serait un espace moins aménagé que les autres.

Cette nature en péril qu'il faut protéger serait un espace artificiel où la nature a « repris ses droits ». Mais jusqu'où la nature doit-elle « reprendre ses droits », jusqu'à la remise en cause des digues du Rhône ?

¹¹ Le climax, ce système écologique équilibré, originel et idéal, est une notion aujourd'hui abandonnée par l'écologie scientifique.

La question des digues du Rhône est des plus embarrassantes pour les écologues et les écologistes. Car, en ouvrant des brèches béantes dans les digues en 1993-1994, l'eau rappelle que la nature de Camargue est le résultat d'une artificialisation de l'île. À cet égard, écologues et écologistes furent plutôt silencieux lors des débats faisant suite aux inondations.

Quatre ans après les inondations, alors que les débats sont apaisés et qu'un syndicat de gestion est en place, certains scientifiques émettent plus ou moins explicitement quelques réserves sur l'intérêt des digues du Rhône. Cet hydrologue, par exemple, accuse l'ambition démesurée de l'homme qui se croit capable de maîtriser la nature : « En fait, le responsable des ruptures des digues, c'est évidemment les pluies sur le bassin versant du Rhône et de la Saône, mais c'est la conséquence humaine qui croit qu'il est capable de dominer, d'être maître de la nature. » Certains, plus radicaux, laissent entendre que la Camargue naturelle serait un delta non endigué. Les écologues n'ont cependant jamais formulé sur la place publique ce type de propositions. On comprend bien leur discrétion, tant on peut s'attendre à de vives réactions. En Camargue, l'existence de ces positions radicales relatives aux digues est connue, mais tant qu'elles ne sont pas clairement formulées, le compromis entre protection de la nature et de la culture n'est pas ou peu affecté.

Finalement, pour les protecteurs de nature, la culture prendrait la forme d'un faire-valoir de la nature, tandis que pour les protecteurs de culture, *a contrario*, la nature serait un faire-valoir de la culture. L'entrelacement entre nature et culture est tel que la protection de la nature peut être justifiée au nom de la tradition et la tradition peut l'être au nom de la nature, comme l'illustre d'un côté le directeur de la réserve de Camargue lorsqu'il dit : « On existe depuis 1927. Donc on est plus vieux que le riz, on est plus vieux que ça. Donc on est une activité traditionnelle », et de l'autre le propriétaire et le chasseur qui s'efforcent de faire la preuve de leur contribution à la protection et à la production de la nature.

Entre le local et le général

Que ce soit en tant que symbole de nature et/ou de culture, les revendications de protection de la Camargue, pour être *acceptables*, n'échappent pas à la logique de montée en généralité. Celui qui sait s'arracher au particulier au bénéfice du général est un « citoyen ». Cette conception particulièrement française fait que le général est inscrit dans une perspective nationale. Comment être citoyen tout en restant Camarguais ? Trop localiste, le militant tombe sous le coup de l'accusation NIMBY ;

trop globaliste, il perd de son ancrage territorial. Cette contrainte qui pèse sur les militants est la nécessité de répondre à deux exigences contradictoires : attester de sa connaissance de la proximité, du quotidien et faire la preuve de sa « citoyenneté ». Ceci amène les militants à être tiraillés entre la nécessité de dépasser la singularité de leurs revendications et celle de faire la preuve de leur « capacité à habiter » (Lafaye 2000). Ce dilemme du militant n'est pourtant pas sans issue. Le terrain camarguais révèle à ce titre l'élaboration d'un possible compromis, permettant d'échapper en partie au moins, et jusqu'à un certain point, à la tension entre général et particulier, entre citoyen et habitant.

Parmi les porte-parole de l'Association des Camarguais, deux retiennent particulièrement l'attention. Ils ne sont évidemment pas les seuls membres de l'association à s'investir fortement, mais ces deux personnages permettent, presque à eux seuls, de comprendre les bases de ce possible compromis entre le « citoyen » et « l'habitant ».

L'un, ancien travailleur social diplômé du supérieur, s'est reconverti dans l'élevage d'insectes pour la pollinisation, dans une logique néorurale. Riche de précédentes expériences politiques et associatives, il détient un savoir-faire militant. Il sait mettre en œuvre les techniques d'interpellations graduelles des élus : courrier, rendez-vous, manifestation, etc. Il maîtrise les techniques de prise de parole en public, sait construire un argumentaire dans une logique de montée en généralité, et manier les stratégies d'opposition et de contre-proposition. Lors de la création du comité des sinistrés, puis de l'Association des Camarguais, ce dernier a eu l'occasion de mettre en œuvre ses savoirs et savoir-faire. S'exprimant régulièrement lors de réunions associatives et municipales, jouant le rôle de porte-parole auprès de la presse locale et des élus, il a été rapidement identifié par les acteurs associatifs et politiques. Il incarne au sein du réseau associatif camarguais, la parole « citoyenne ».

Le second, quant à lui, symbolise l'ancrage territorial et identitaire de l'Association des Camarguais. Né en Arles, il a toujours vécu en Camargue. Ancien gardian à la retraite, membre du bureau de la confrérie des gardians, membre et ancien animateur de la Naciou Gardiano, il incarne la figure du « vrai » Camarguais. Parce que le gardian n'est propriétaire ni des terres qu'il arpeute, ni des chevaux qu'il monte, il symbolise le « peuple » camarguais. Relativement peu bavard devant une assemblée, ce dernier est cependant très présent dans la vie publique camarguaise. Membre fondateur du comité de soutien du parc de Camargue, président et membre fondateur du C.I.Q. Tête de Camargue, membre du bureau de l'Association des Camarguais, il participe discrètement mais activement à la vie associative locale. Sa réticence certaine à la prise de parole en public, participe à l'entretien de la figure

mythique du Camarguais, avec son caractère rude à l'image de ce pays de marais.

Les deux types de ressources à la disposition de l'association, dont sont porteurs, de façon non exclusive, ces deux personnages pourraient être synthétisés de la façon suivante. Le premier puise sa légitimité dans le *faire*, et notamment le savoir-faire, et en particulier l'acte locutoire, tandis que le second puise sa légitimité dans l'*être*, étant la figure mythique camarguaise et son ancrage dans le territoire, tout à la fois matériel (vivre là et en être natif) et symbolique (être un « vrai » Camarguais). En alliant ces deux types de ressources, le réseau associatif camarguais peut prétendre parler tout à la fois en tant que citoyen et en tant qu'habitant. Cette double référence au général et au particulier se retrouve aussi chez la base adhérente, lorsqu'elle est interrogée sur les objectifs de l'association.

Objectifs assignés à l'Association des Camarguais par ses adhérents

	Effectifs	%
Protection de la Camargue ¹²	30	36,6
Défense des intérêts des habitants	20	24,4
Participation à la décision	13	15,8
Maintien des traditions et de l'identité camarguaise	8	9,8
Lieu de rencontre des habitants	7	8,5
Force de proposition	4	4,9
TOTAL des réponses	82	100

Dans les objectifs que les adhérents assignent à leur association, cohabitent des préoccupations relevant du citoyen et d'autres relevant davantage de l'habitant. Il est révélateur que l'objectif le plus souvent cité soit celui de la protection de la Camargue, notion synthétique pouvant être le fait du citoyen (protéger la Camargue en tant que richesse naturelle et culturelle) et/ou de l'habitant (protéger la Camargue en tant que « chez moi »). Quant aux autres objectifs assignés à l'Association des Camarguais, l'ordre d'apparition de ces derniers ne révèle pas de hiérarchie entre le citoyen et l'habitant, mais une alternance entre les deux.

¹² Ces catégories sont construites à partir d'un codage des réponses à une question ouverte posée lors de l'enquête par questionnaires auprès des adhérents de l'Association des Camarguais, au cours de l'année 1999.

Cette combinaison originale entre l'être et le faire, entre l'habitant et le citoyen permet d'échapper au dilemme du militant (habitant *versus* citoyen) en passant par la figure du *citoyen localisé*. La figure du *citoyen localisé* peut à bien des égards paraître paradoxale. Elle a été rendue possible par la dissociation de deux axes jusqu'alors concomitants : l'axe local/national et l'axe particulier/général. L'adéquation entre le local et le particulier d'un côté et le national et le général de l'autre n'est pas universelle. C'est une caractéristique centrale de la tradition occidentale basée sur le principe de l'État-Nation. Or, la figure du *citoyen localisé* rompt avec cette perspective en rendant *acceptable* l'adéquation local/général.

La construction d'une possible concordance entre le local et le général permettrait au militant de monter en généralité sans perdre son inscription locale, et réciproquement. Protéger la Camargue relève bien du local, et notamment de l'insulaire. En effet, protecteurs de nature et/ou de culture sont unanimes sur la nécessité du maintien de cette insularité comme condition *sine qua non* de la préservation de la Camargue. Mais, s'il s'agit bien d'une défense du particularisme local, ce n'est pas pourtant la défense d'intérêts particuliers. La défense d'une localité peut s'opérer au nom de l'intérêt général. C'est là une rupture forte.

La conception d'un *citoyen localisé*, en remettant en cause la double concordance local – particulier et national – général, peut produire plusieurs configurations. S'agit-il d'un citoyen français habitant en Camargue, ou d'un citoyen camarguais, appartenant en second lieu, à la nation française, ou d'un citoyen camarguais mettant plus ou moins en cause son appartenance à la nation française ? Dans le premier cas de figure, le principe d'une *citoyenneté localisée* ne met pas en cause l'inscription nationale de la notion de citoyenneté, et par extension son inscription dans l'État-Nation, puisqu'il s'agit d'un citoyen français ayant pour caractéristique d'habiter en Camargue. Ce dernier peut avoir des revendications spécifiques, sans pour autant mettre à mal l'État-Nation. C'est-à-dire que l'uniformisation est contestée, mais non pas l'unité. Dans ce cas, il s'agit d'une prise en compte croissante de la localité tout en adhérant à l'unité nationale. Les deux autres cas de figure, en revanche, tendent à nuancer, voire à réfuter la concordance Citoyen-Nation. Ce n'est pas seulement l'uniformisation qui est contestée, mais l'unité en tant que telle. Dans le cas d'un *citoyen localisé*, appartenant en second lieu à la nation, on serait dans une logique régionaliste et autonomiste. Et dans le cas d'un *citoyen localisé* mettant en cause son appartenance à la nation, on serait dans une logique indépen-

dantiste et nationaliste¹³. Ce dernier scénario est le plus radical, dans la mesure où il met en cause le principe de Nation tel qu'il a été construit en occident, c'est-à-dire comme « l'effort d'arrachement aux identités et aux appartenances vécues comme naturelles par l'abstraction de la citoyenneté », pour reprendre la définition de Dominique Schnapper (1994).

Le compromis patrimonial

Être ou *faire*, tel est le dilemme du militant habitant-citoyen. Or, il existe un processus qui aurait la capacité de transformer l'*être* en *faire* et le *faire* en *être* : la patrimonialisation. Être le détenteur d'un patrimoine est un état qui ne nécessite pas forcément d'action pour être atteint. Il suffit d'*être* un héritier. Toutefois, pour *être* héritier aujourd'hui, d'autres ont dû précédemment constituer (*faire*) ce patrimoine. Et dans bien des cas, pour que d'autres soient (*être*) demain des héritiers, il sera nécessaire aujourd'hui de défendre (*faire*) le patrimoine contre d'éventuels endommagements. Mais une question reste en suspens : qui « *est* » et qui « *fait* » ?

La notion de patrimoine n'est pas omniprésente dans le vocabulaire des militants Camarguais¹⁴. Toutefois, les deux grands fondements du processus de patrimonialisation sont récurrents dans les argumentaires déployés : la création de « liens avec les contemporains non-humains, et de liens avec les humains non contemporains » (Micoud 2000).

C'est au nom des cols verts, des foulques, des guêpiers, de la san-souire, des marais, et d'autres « contemporains non-humains » que certains militants se mobilisent pour protéger la Camargue. Il y a bien création d'un lien entre les êtres non-humains et les êtres humains, et ceci même si l'on se place dans la perspective la plus extrême (du type *deep ecology*) qui prône la patrimonialisation de la nature pour elle-même. En effet, pour qu'il y ait patrimonialisation, il est nécessaire qu'il y ait au moins un observateur (le naturaliste, professionnel ou amateur) qui identifie un « besoin » de patrimonialisation, c'est-à-dire une « mise en danger » du patrimoine, et un protecteur qui met en place une procédure (comme la création d'une réserve ou d'un parc, quelle qu'en soit la forme juridique).

¹³ Nationalisme étant entendu ici comme « les revendications des ethnies à être reconnues comme des nations, c'est-à-dire à faire coïncider communauté historico-culturelle (ou ethnie) et organisation politique (Schnapper 1994), où la notion d'"ethnie" relève bien de dimensions historico-culturelles et non pas de critères « naturels ».

¹⁴ À titre indicatif, dans l'ensemble du corpus d'entretiens, la forme « patrim » est utilisée 58 fois, 551 pour la forme « natur » et 110 pour la forme « cultur ». La notion de patrimoine est donc bien présente, sans être dominante.

C'est aussi au nom des cabanes de gardians au toit de Sagne¹⁵, des mas en pierre de taille, des costumes traditionnels, des tridents, que certains militants se mobilisent pour protéger la Camargue. Là aussi, il y a bien création d'un lien entre ces autres êtres non-humains et les êtres humains. Là encore, pour qu'il y ait patrimonialisation, il est nécessaire qu'il y ait au moins un observateur (l'ethnographe ou le folkloriste) qui identifie un « besoin » de patrimonialisation, c'est-à-dire une « mise en danger » du patrimoine, et un protecteur qui met en place une procédure (comme la création d'un musée). Les humains contemporains et non contemporains sont reliés entre eux, en tant que les contemporains se désignent comme les héritiers (symboliques ou non) des gardians d'antan, ces êtres considérés exemplaires en termes de protection de culture et de nature. Dans la patrimonialisation de la Camargue, le *pater* est incarné par cette figure du gardian. Ce lien entre contemporains et non contemporains tient aussi à l'invocation des héritiers de demain, ces « générations futures » auxquelles sont destinées les richesses patrimoniales aujourd'hui conservées.

Ce « concept nomade » (Prigogine et Stengers 1979) qu'est la notion de patrimoine, s'il a pris un sens plus large que celui qui lui fut octroyé par le droit, sa discipline d'origine (Humbert et Leveuvre 1992), n'échappe pas pour autant à la question de savoir de qui l'objet patrimonialisé est le patrimoine (Micoud 2000). Ce n'est pas une tautologie, mais bien la question fondamentale de la définition du collectif. En effet, le patrimoine camarguais en tant que particularité locale naturelle et culturelle peut ne concerner que les Camarguais. Mais en tant que « patrimoine commun de l'humanité », il peut concerner l'humanité entière. Cette question de la taille du collectif se pose avec d'autant plus d'insistance que l'évidence de l'échelle nationale comme seule dimension pertinente est aujourd'hui affaiblie.

À ce titre, la dite « crise de la décision » serait davantage une multiplication des échelles de patrimonialisation. De ce fait, c'est moins la décision en tant que telle qui est en crise que les échelles à la fois de son exercice et des objets sur lesquels elle porte. Prendre la parole pour faire entendre de nouvelles échelles patrimoniales, et donner la parole pour tenter de saisir ces nouvelles échelles (que ce soit pour les contrôler ou les favoriser), tel est aussi le sens des dynamiques associatives et des processus de concertation. C'est bien de cela qu'il s'agit lorsque protecteurs de nature et/ou de culture prennent la parole en Camargue, et que pouvoirs publics locaux ou nationaux leur donnent la parole. Il s'agit de

¹⁵ Équivalent local du toit de Chaume.

faire entendre pour les uns, d'évaluer pour les autres la pertinence de l'échelle insulaire comme support de patrimonialisation.

Cette question de la taille du collectif ressemble étrangement à celles posées lors des procédures de concertation. Lorsque le *donneur de parole* s'interroge sur la délimitation du public concerné, ne s'interroge-t-il pas indirectement sur l'échelle du patrimoine à protéger ou à faire prospérer ? Lorsque l'État prône la construction d'une autoroute, c'est en référence à l'accroissement du patrimoine national, pour une France plus moderne. Lorsque les militants camarguais s'opposent à cette autoroute, c'est en référence à la protection du *patrimoine insulaire*. Et lorsque l'État concerte pour cette même autoroute, c'est pour mesurer la pertinence et la possible cohabitation de ces échelles différentes de patrimonialisation : la nation, ou la localité.

Le processus de patrimonialisation renvoie à des collectifs à géométrie variable, pouvant prendre la forme d'une imbrication de collectifs tel des poupées gigognes, s'inscrivant dans une logique de complémentarité et/ou d'opposition. En effet, si l'on poursuit la métaphore des poupées gigognes, la grande poupée (ou le grand collectif) permet de protéger les poupées (ou les collectifs) plus petites, mais en même temps, en les enfermant en elle, la grande poupée (ou le grand collectif), cache les plus petites. Dit autrement, et pour reprendre l'analyse de Dominique Schnapper (1994), le collectif national en garantissant la *communauté des citoyens* a pour ambition la reconnaissance et l'expression de tous ses membres, qu'ils fassent par ailleurs partie de grands, de petits ou même d'aucun autre collectif. Mais, cette volonté égalisatrice, et l'expérience française est flagrante, va à l'encontre des particularités des petits collectifs intégrés à la nation.

Au-delà du possible compromis plus ou moins stable entre nature et culture, il émerge une commune revendication de reconnaissance de l'insularité camarguaise, insularité physique, certes, mais surtout, symbolique. De grande poupée ventrue cachant tout autant qu'elle protège d'autres poupées plus petites, la nation serait-elle en passe de devenir un *archipel* aux îles multiples, où la protection et l'enrichissement du patrimoine de l'archipel consisterait en la protection et l'enrichissement de chacune des îles ? Et l'État, passé maître dans l'art de donner la parole, deviendrait un garant de la diversité naturelle et culturelle de cet archipel.

Dans ce contexte, qui est le détenteur du patrimoine ? Uniquement et exclusivement les insulaires ou bien l'ensemble des occupants de l'archipel ? Dans le premier cas, il y a remise en cause de l'échelle nationale (pouvant aller jusqu'à des formes d'autonomisme ou d'indépendantisme), et dans le second cas, il y a une mise en péril du maintien

de l'échelle insulaire. Le développement croissant de processus de patrimonialisation à l'échelle insulaire ouvre une perspective semblant échapper à ces deux extrêmes.

Et, en utilisant un vocabulaire juridique, on peut suggérer que l'usufruit revient à un collectif restreint et nettement délimité, en l'occurrence les insulaires contemporains et que la nue-propiété revient à un collectif plus large et non délimité, voire illimité, en l'occurrence les êtres contemporains et à venir de l'ensemble de l'archipel, où l'archipel peut correspondre à l'échelle nationale, mais aussi supra-nationale.

Ce vocabulaire juridique peut ne pas être une simple métaphore. Dans la région pyrénéenne, les militants contre le tunnel du Somport ont, dans le cadre de stratégies procédurales, appliqué à la lettre cette logique de l'usufruit et de la nue-propiété impliquée par les formes actuelles de patrimonialisation. En effet, pour entraver les procédures d'expropriation, les terrains agricoles ont été parcellisés à l'extrême et leur nue-propiété a été acquise par une multitude d'acheteurs-militants, disséminés en France et en Europe, voire plus loin encore, l'usufruit revenant aux agriculteurs et à leurs descendants (Thévenot 1996). Au-delà de la seule stratégie procédurale, cette forme d'opposition au tunnel du Somport serait une concrétisation de l'articulation entre globalisme et localisme : l'usufruit revient au collectif des insulaires et la nue-propiété au collectif constitué par l'ensemble de l'archipel national, européen, mondial, etc.

Le cas du Somport reste certainement extrême. Toutefois, d'autres mobilisations présentent des formes d'action qui s'apparentent à une version symbolique de cette articulation patrimoniale entre usufruit et nue-propiété. Par exemple, en revendiquant une patrimonialisation de la Loire « fleuve sauvage européen », les opposants à l'aménagement hydraulique du fleuve définissent un objet de patrimonialisation, la Loire comme espace naturel, mais aussi culturel, dont les Ligériens détiennent l'usufruit, et un collectif détenteur de ce patrimoine, en l'occurrence la *communauté des citoyens* européens (Micoud 2000).

Au cours de leurs différentes mobilisations, les associations camargaises ont à plusieurs reprises fait appel à des structures extérieures (fédération nationale des chasseurs, associations nationales et internationales de protecteurs, associations de localités voisines, etc.), permettant d'agrandir la taille du collectif et d'épaissir les rangs lors de manifestations. Ces appels à des structures extérieures peuvent résulter de l'activation de réseaux du type fédératif, ou bien prendre la forme de collaborations plus informelles. Le modèle fédératif concerne les chasseurs avec leur réseau associatif (fédération nationale de chasse) et

politique (chasse pêche nature et traditions), ainsi que les protecteurs, avec la S.N.P.N. (Société Nationale de Protection de la Nature), le W.W.F. (World Wildlife Fund), la L.P.O. (Ligue de Protection des Oiseaux).

Ce réseau fédératif s'approche d'un mode de fonctionnement communautaire au sens où l'a défini Ion (1997), en tant que les groupements locaux se font les porte-parole d'une idéologie produite à l'échelle nationale. Cependant, dans son fonctionnement effectif, ce réseau fédératif reste souple, les groupes locaux s'octroyant une bonne part d'autonomie. Ainsi, l'initiative et l'organisation des mobilisations restent locales, la convocation de ces structurations extérieures arrivant en aval. Les associations locales convoquent leur réseau extérieur pour valider et soutenir leur position et non pas pour participer à son élaboration. De ce fait, l'activation de réseaux nationaux et internationaux ne met pas en cause l'échelle de patrimonialisation, qui reste bien la Camargue. Ce type d'articulation entre l'intérieur et l'extérieur se retrouve aussi dans la mobilisation du réseau extérieur plus informel. Ce réseau concerne les associations de localités voisines, comme les Alpilles, la Crau. Ces associations, qui régulièrement suivent l'actualité camarguaise par la presse et par quelques contacts personnels, interviennent de façon ponctuelle pour soutenir les mobilisations camarguaises.

L'action de ces associations non camarguaises pour la protection de la Camargue prend la forme d'un soutien et non d'une ingérence. Mais, semble-t-il, non pas parce que l'ingérence est en elle-même inacceptable, mais parce qu'elle est, dans ce cas, considérée comme inutile. Ainsi, dans la mesure où les détenteurs de l'usufruit ne mettent pas à mal le patrimoine et contribuent à sa protection, les détenteurs du nu-fruit soutiennent sans ingérence. L'appel à des réseaux extérieurs ne remet pas en cause l'échelle insulaire de la patrimonialisation, tendant même à la renforcer. L'activation de ces réseaux extérieurs permet de valider et de renforcer par des porte-parole des détenteurs de la nue-propriété l'action des détenteurs de l'usufruit. En se rangeant aux côtés des associations locales, ces structures extérieures contribuent à renforcer la défense de l'insularité. L'intervention de ces acteurs extérieurs serait la consécration de la rupture, jusqu'alors insécable, du lien entre local – particulier et entre national – général.

Alors que la désignation de la Camargue comme symbole de nature fut à l'origine de conflits entre pro-nature et pro-culture, elle tend aujourd'hui à en être le facteur de rapprochement, voire d'hybridation, dans la mesure où émergent d'étranges figures où la nature est défendue au nom de la culture et la culture au nom de la nature. Ce rapprochement a été rendu possible par la mise en visibilité de brèches dans le mur entre

nature et culture, ce mur que la modernité avait cru rendre inébranlable. Cette hybridation entre nature et culture n'est pas nouvelle en soi. Mais, comme le suggère Bruno Latour (1999), les « modernes » s'étaient jusqu'alors évertués à l'épurer ou tout bonnement à la nier. Et, contrairement aux apparences, l'*environnementalisme* ne contribue pas à une épuration au profit de la nature, mais favorise et consolide l'hybridation.

Cette hybridation entre nature et culture est un élément essentiel dans la construction de l'*acceptable*, mais non pas suffisant. Car non seulement, on parvient ici à protéger la culture au nom de la nature et la nature au nom de la culture, mais on peut aussi protéger la localité au nom de l'intérêt général. Or, cette articulation entre le local et le général est lourde de conséquences. Elle brise en effet la double concordance à la base de l'État-Nation français : entre local et particulier d'un côté et national et général de l'autre. Les métaphores de poupées gigognes ou d'archipel peuvent paraître être le fruit d'une imagination débordante ou d'un romantisme déplacé. Mais, elles sont à prendre pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des métaphores et non pas d'ambitieux modèles théoriques. Elles permettent d'exprimer les actuels changements que le lien politique semble connaître au sein de la *communauté des citoyens*, comme entre les citoyens et l'État.

L'État-Nation tel qu'il a été créé peut être comparé à une grosse poupée gigogne qui intègre les poupées plus petites, mais en ayant l'inconvénient de les dissimuler. L'avantage de cette logique fut sa capacité à maintenir l'unité et l'égalité de la *communauté de citoyens*. Dans ce schéma, le patrimoine est national et son détenteur est l'ensemble de la *communauté des citoyens*, représentée par l'État, qui en est le gardien. Or, quand des membres de cette *communauté de citoyens* revendiquent, au nom de la nature et/ou de la culture, la patrimonialisation d'une localité, le patrimoine échappe à l'échelle nationale. Pourtant, que le patrimoine ne relève plus de la seule échelle nationale n'implique pas forcément qu'il échappe du même coup à la *communauté des citoyens*, d'où l'émergence de la figure paradoxale du *citoyen localisé*.

La multiplication des échelles de patrimonialisation contribuerait à transformer la nation en une sorte d'archipel composé de plusieurs unités patrimoniales. L'État jusqu'alors gardien de l'unité nationale, ne serait pas forcément affaibli, mais tiendrait un autre rôle. Ce « nouvel » État serait toujours un gardien de la nation, non plus comme unité, mais *a contrario*, comme diversité. La création de structures comme les parcs naturels régionaux allait déjà dans ce sens et plus récemment la création de « Pays » (Allard et Claeys-Mekdade 2000). De même, les récentes politiques de concertation, peuvent être lues comme une prise en charge étatique de la redéfinition des échelles patrimoniales. La concertation,

en tant que dialogue direct entre l'État et les populations locales (ou plus exactement les associations locales), serait à la fois une reconnaissance de la diversité nationale et une affirmation de la prise en charge de la gestion de cette diversité par l'État. La métaphore insulaire¹⁶ a le mérite de permettre une schématisation des risques pouvant découler de la perte du monopole de l'échelle nationale en matière de patrimonialisation.

Si cette logique de patrimonialisation à l'échelle de la localité se poursuit, la nation pourrait être parsemée d'îlots patrimoniaux. Or, des espaces intermédiaires ne parvenant ni à revendiquer leur adhésion à un îlot ou à un autre ni à se revendiquer comme unité patrimoniale pourraient bien devenir les réceptacles de ce que les économistes appellent les « externalités négatives », c'est-à-dire dans le cas des conflits d'aménagement, les autoroutes et le béton. Tandis que d'un autre côté, les îlots patrimoniaux pourraient être un terreau favorable au repli localiste, voire aux revendications régionalistes ou même nationalistes¹⁷.

Les particularismes normalisés

La protection de la nature et de la culture se révèle être un outil efficace pour la résistance à la modernisation normalisatrice. Sur le terrain camarguais, c'est un argument récurrent chez les opposants aux différents projets d'aménagement. Dans ce cas, protection de la nature et de la culture s'inscrivent dans la même logique de conservation des particularismes locaux. Mais en même temps, l'expérience montre que les processus de patrimonialisation sont aussi des processus de sélection (Chevallier *et al.* 2000). Il semblerait que tout n'est pas digne de patrimonialisation. Or, l'agrégation de ces opérations de sélection volontaire ou non aboutit paradoxalement à une logique de normalisation et d'uniformisation. En effet, l'intérêt pour la localité et ses spécificités relève d'une interprétation de l'histoire, d'une recherche de « racines perdues » en partie par les locaux eux-mêmes, mais aussi par des populations nouvellement installées dans la localité, celles que les travaux de l'O.C.S. (1986) avaient repérées comme appartenant aux couches moyennes intellectuelles.

En investissant et en réactualisant les revendications localistes, ces nouveaux résidents, dans une logique d'*utopie rustique*¹⁸ contribuent à

¹⁶ Il s'avère que pour la Camargue le qualificatif insulaire n'a pas seulement une dimension symbolique.

¹⁷ On trouvera dans Alphandéry *et al.* (1991) une analyse du possible lien entre écologie et nationalisme, ainsi que des possibles dépassements de cet attachement. À partir de l'expérience allemande, Thomas Keller (1993) met aussi en évidence ce qu'il désigne comme « un conservatisme alternatif ».

¹⁸ Expression empruntée à Henri Mendras (1979).

produire ce que je propose de désigner comme un *particularisme normalisé*. Cette production d'un *particularisme normalisé* a commencé en Camargue avec le courant baroncellien. En sortant le gardian des miasmes du marais afin de former cette armée symbolique, la nation gardiane, pour la résistance contre la modernisation normalisatrice, le Marquis de Baroncelli lui impose des exigences esthétiques, et procède à une intellectualisation de l'ordinaire et du populaire. Le mouvement baroncellien sauve le gardian de la modernisation normalisatrice tout en lui affectant des valeurs esthétiques aristocratiques. Ceux que j'ai nommés les nouveaux baroncelliens perpétuent et accentuent aujourd'hui le mouvement. Le gardian est non seulement vêtu de velours, mais au moment des ferias, boit du « fino » et danse les « sevillanas », particularismes camarguais importés d'Andalousie. Si ces transferts culturels sont les éléments les plus visibles de ces logiques d'*utopie rustique*, ils n'en sont pas les principaux.

En magnifiant l'ordinaire et le populaire, cette *utopie rustique* contribue à leur *domestication*. Au siècle dernier, le mouvement baroncellien a contribué à la *domestication* du gardian. Aujourd'hui, l'*environnementalisme* est en passe de domestiquer les derniers prolétaires de Camargue, ceux qui pratiquent le camping sauvage sur le littoral camarguais d'un côté, de l'autre ceux qui résistaient encore dans le bastion rouge de Salin-de-Giraud.

La domestication du prolétaire¹⁹

La patrimonialisation de la Camargue passe par sa *domestication*. Paradoxalement, pour devenir un symbole de nature sauvage, faune et flore camarguaises ont dû se plier à un travail de *domestication*, en faisant l'objet d'inventaires, de répertoires, de comptages, d'identifications, de suivis, etc. De même pour devenir patrimoine culturel, les us et coutumes locaux doivent faire la preuve de leur « authenticité ». Or, les critères d'évaluation de l'authenticité ne sont pas socialement neutres. L'exemple de l'aménagement de la plage de Piémanson illustre la sélection opérée lors des processus de patrimonialisation du naturel et du culturel et l'effet normalisateur qu'elle peut produire.

L'installation de campements sauvages sur la plage de Piémanson est à resituer dans le cadre plus large de « l'avènement des loisirs » et du « désir du rivage », pour reprendre les termes d'Alain Corbin (1988, 1995). « L'avènement des loisirs » est symboliquement associé aux « congés payés » et à l'été 1936. Bien que les premiers congés payés

¹⁹ Cette partie reprend une analyse présentée dans l'ouvrage collectif *Cabanès, cabanons et campements*, Claeys-Mekdada (2000).

remontent à 1862 pour certaines catégories de travailleurs²⁰, d'une part, et que la loi de juin 1936 ait mis plus de vingt ans pour susciter un accroissement notable des départs en vacances des couches populaires, d'autre part, il n'en reste pas moins que le mythe de l'été 1936 symbolise tout à la fois la « légende rose du Front populaire » et le fantasme bourgeois « des ouvriers en casquette qui "saucissonnent" sur la plage de Deauville » (Richez et Strass 1995). Les classes bourgeoises, longtemps restées seules²¹ à accéder aux loisirs, ont vu dans les vacances populaires le développement de pratiques immorales ou tout au moins de distractions peu respectables. La bourgeoisie va alors rapidement exprimer « un fort désir de modeler le loisir de l'autre, considéré comme un inférieur, naturellement soumis à l'immoralité, au désordre des instincts, à la pulsion immédiate et au risque de misère » (Corbin 1995). Pour ces « entrepreneurs de morale » selon la formule de Becker (1985), le loisir se doit d'être « un outil d'éducation, un moyen de développement des potentialités de l'individu, une voie d'ennoblissement et de maîtrise de soi » (Corbin 1995). Or, cette perspective pédagogique est aussi une forme de contrôle social sur les couches populaires, par une naturalisation de pratiques socialement et culturellement situées.

Le désir du rivage, de ses premiers balbutiements à sa consécration contemporaine, s'inscrit dans une logique de démocratisation des loisirs. La lente découverte du rivage comme espace de plaisir et de loisir a pour corollaire ce que Jean-didier Urbain (1994) désigne comme « la pacification vacancière du rivage », c'est-à-dire son « désensauvagement ». Le littoral est esthétisé et le pêcheur muséifié. Le tourisme balnéaire est progressivement institutionnalisé, la fréquentation du rivage codifiée. Initié par les classes aristocratiques, développé par la bourgeoisie, banalisé par les classes populaires, le désir du rivage démocratisé n'en est pas moins soumis à de fortes différenciations sociales. Saint-Tropez, La Costa Brava, La Camargue, etc. renvoient à de bien diverses façons d'assouvir son désir de soleil et de mer.

Par leur mode de fréquentation de la plage et par leur composition socio-culturelle, les campeurs de Piémanson font figure d'héritiers des « congés payés ». En effet, 50 % des campeurs interrogés appartiennent à la catégorie ouvrier ou employé contre 19 % pour les cadres et profes-

²⁰ Alors limité aux militaires et aux agents civils de l'État.

²¹ La bourgeoisie n'a toutefois pas eu le *prima* des loisirs, restés longtemps la quasi-exclusivité de l'aristocratie (Veblen 1970). Mais la société industrielle qui fut paradoxalement le berceau de l'invention du temps libre a achevé de mettre sur la touche les couches aristocratiques déjà affaiblies.

sions intellectuelles. De même 82 % d'entre eux n'ont pas le baccalauréat²².

Combien sont-ils ? Des estimations par photographies aériennes réalisées par la réserve de Camargue les estiment à 20 000. Les installations hétéroclites s'étendent de part et d'autre de la plage sur la dizaine de kilomètres de linéaire côtier accessible aux véhicules. Dans ce foisonnement de tentes, de bâches, de canisses et de caravanes, un ordre relatif structure ce campement spontané en deux lignes, l'une en pied de dune et l'autre en milieu de plage de part et d'autre de la piste créée par le tassement du sable dû aux emplacements et en partie entretenu par la circulation des véhicules.

Que recherchent-ils ? Incontestablement, le camping sauvage offre des vacances sur la plage à moindre coût. Mais l'analyse des discours montre que ces campeurs de fortune ne viennent pas seulement pour répondre à des préoccupations économiques²³. Lorsque l'on interroge les campeurs piémansonnais sur leurs représentations et leurs aspirations, la liberté (26 % des individus), la convivialité (23 %), les plaisirs de la baignade et du bronzage (17 %) et la nature (16 %) sont leurs réponses. La liberté, c'est « pouvoir venir avec son chien »²⁴ jusqu'à « ne pas être esclave de la société », en d'autres termes, c'est échapper à la contrainte sociale. Contrairement au discours élitiste (Picon 1978, 1987) la liberté n'est pas synonyme pour ces campeurs de solitude et d'isolement, mais bien au contraire de convivialité et de solidarité²⁵. Les plaisirs balnéaires (baignade, bronzage) sont aussi largement évoqués, mais la nature l'est presque tout autant (un point d'écart seulement). Cette nature n'est pas domestiquée : ici pas de panneaux indiquant le chemin à suivre, pas même de chemin, pas de pancartes donnant le nom

²² Alors que les usagers fréquentant Piémanson pour la journée appartiennent pour 63 % d'entre eux à la catégorie cadre ou profession intermédiaire. De même 48 % d'entre eux ont un niveau d'étude supérieur au bac. Enquête par questionnaires réalisée auprès d'un échantillon de cent cinquante quatre individus, au cours de l'été 1995.

²³ À ce titre, lorsque les villégiateurs piémansonnais sont interrogés sur les campings organisés, une écrasante majorité est critique, mais très peu (5 %) argumentent en termes de coût économique.

²⁴ Extrait d'entretien et de réponses aux questions ouvertes du questionnaire réalisé auprès des campeurs.

²⁵ Camper sur Piémanson est en effet une pratique familiale. Des familles élargies (plusieurs générations et plusieurs fratries) souvent géographiquement éloignées pendant l'année se retrouvent sur Piémanson. Ces regroupements familiaux estivaux se donnent à voir dans la lecture spatiale des installations. Tentes et caravanes d'une même famille élargie sont en effet souvent disposées en arc de cercle ou même en cercle fermé à « l'indienne », rassemblant dans un même campement la « tribu » familiale. Notons que des pratiques similaires furent observées sur la plage des Saintes-Maries-de-la-Mer, lorsque le camping y était encore toléré (Picon 1987).

latin de la faune et la flore, absente donc la pancarte et la violence symbolique de ces noms latins signifiant la légitimité d'un regard et de pratiques élitistes de la nature. Sans repère culturel apparent, cette nature semble échapper à toute maîtrise de la civilisation. La civilisation, c'est le béton, la ville, mais aussi la norme, la hiérarchie et le contrôle social. Ainsi, camper sur Piémanson, c'est « vivre dans la nature, quitter la civilisation, c'est la vie sauvage », comme dit par exemple ce villégiateur.

Les campeurs Piémansonnais semblent avoir en partie échappé au processus de normalisation des loisirs populaires et à la logique de *domestication* du littoral. Jusqu'en 1995, aucune structure n'est en effet venue réguler et organiser l'installation estivale de ce gigantesque campement spontané.

Aujourd'hui, ces pratiques balnéaires populaires n'apparaissent pas suffisamment « nobles » pour être magnifiées au rang de culture à protéger. En effet, l'objet de leur villégiature, les loisirs balnéaires, reste un domaine dévalorisé au regard des préoccupations environnementales et culturelles associées à la Camargue et considérées comme plus nobles que le modeste binôme « bronzage – baignade ». Comme si le loisir balnéaire n'était pas « digne » de faire partie des caractéristiques du territoire camarguais. De plus, peu de villégiateurs de la plage sont arlésiens et camarguais. Ils viennent de toute la France, quoique essentiellement des proches régions. Or, si les nouveaux baroncelliens réunis autour de l'Association des Camarguais revendiquent une défense du « peuple », il s'agirait exclusivement du « peuple » camarguais. Mais surtout, les porte-parole de l'Association des Camarguais défendent un « peuple » magnifié, héritier de la figure mythique du gardian, et de ce fait se trouvent embarrassés lorsqu'ils doivent prendre position par rapport à des pratiques populaires qui ne paraissent pas dignes d'intérêt dans une logique d'*utopie rustique*.

Le réseau d'associations camarguaises ne s'est pas ou peu positionné par rapport au débat relatif à la plage de Piémanson. Le débat se limite alors aux associations d'usagers de la plage (villégiateurs et commerçants), aux scientifiques et aux pouvoirs publics. Le fantasme bourgeois « des ouvriers en casquette qui "saucissonnent" sur la plage de Deauville » évoqué précédemment n'est pas tout à fait mort. Même si c'est un argument rarement déployé lors des entretiens, il reste présent dans les discussions informelles. Lézarder des journées entières, sans autres activités que de se rafraîchir de temps en temps par un bain de mer, n'apparaît pas digne d'intérêt. Cette dimension moraliste n'est plus un argument officiel, mais elle reste très prégnante.

Le fondement juridique de la reconquête du Domaine Public Maritime (D.P.M.) par l'État repose sur les trois grands principes régissant la loi « littoral » (1986) : la sécurité, l'hygiène et la protection de l'environnement. Ces trois préoccupations relevant de la responsabilité civile de l'État et de son représentant local, le Sous-Préfet d'Arles, sont largement inspirées de critères scientifiques : la protection de l'environnement serait à l'écologie scientifique ce que l'hygiène est à la médecine²⁶, s'inscrivant l'une et l'autre dans une logique de légitimation réciproque entre science et politique²⁷. Or, comme l'émergence de préoccupations hygiénistes en leur temps, les préoccupations environnementales sont porteuses de considérations moralistes²⁸. Et comme l'hygiénisme se fixa comme objectif de « décrocher le misérable » (Corbin 1986), l'*environnementalisme* ambitionne « l'écologisation » du prolétaire.

Lorsque le Sous-Préfet d'Arles décide de prendre en main la question piémansonnaise, il décrit la situation de la façon suivante : « Des milliers de touristes (15 000 ou 20 000) transforment chaque année, pendant quatre mois, ces plages en un vaste camping sauvage. Des tentes, des caravanes, des camping-cars sont installés au bord de l'eau. La circulation des véhicules à moteurs s'y développe en toute anarchie. Il n'existe aucune installation susceptible d'offrir un minimum d'hygiène et de salubrité publique, pas d'eau potable, pas de toilettes, pas d'assainissement des eaux usées. En fin de saison, d'innombrables déchets et détritiques de tous ordres jonchent ces plages. » Et de préciser plus loin, que « la protection de l'environnement doit être exemplaire dans un Parc Naturel ». Ce sont bien là les trois préoccupations de la loi « littoral » : la sécurité, l'hygiène et l'environnement. Toutefois, comme il l'a été développé dans le chapitre précédent, le temps de l'imposition semble être passé.

« L'écologisation » du prolétaire ne passe donc pas par la force²⁹ mais par de *pédagogiques persuasions*. C'est en ce sens qu'il y a *domestication*, aboutissement des processus d'*intéressement* et d'*enrôlement* (Callon 1986). Les deux principaux acteurs de cette *domestication* sont

²⁶ Alain Corbin (1982) a précédemment analysé les connivences entre les avancées médicales et les préoccupations étatiques relatives à l'hygiène.

²⁷ Ainsi Jean-Louis Fabiani (1985) a montré les liens entre le développement de l'écologie scientifique et l'émergence d'un souci protectionniste de la part de l'État, et ce dans une logique de légitimation réciproque.

²⁸ « Le déchet nauséabond menace l'ordre social, la rassurante victoire de l'hygiène et de la suavité en souligne la stabilité » nous dit Alain Corbin (1982).

²⁹ Dans le cas de Piémanson, cette force aurait été la fermeture, radicale et sans sommation, de la plage, décision qui n'aurait relevé finalement que de la simple application de la loi « littoral ».

le Sous-Préfet et le scientifique. Le premier est classiquement le porte-parole de la loi des hommes et le second, le porte-parole de la loi de la nature. Or, dans le processus de *domestication* à l'œuvre sur Piémanson, l'hybridation est telle, que le Préfet et le scientifique tendent à inverser leur mandat. Les entretiens réalisés à la sous-préfecture d'Arles et parmi les écologues³⁰ locaux réservent à ce titre quelques surprises. Les représentants de l'État développent plutôt des arguments scientifiques et les scientifiques plutôt des arguments légalistes.

Ce responsable préfectoral, par exemple, explique ainsi la récente volonté étatique de reconquête du D.P.M. sur Piémanson : « les études sont venues les unes après les autres nous démontrer le phénomène de recul de la côte et qui était pour partie plus lié certainement à l'utilisation qui était faite de la plage pendant quelques mois que de simples phénomènes naturels. Donc, il fallait forcément faire quelque chose. » Comme si à court d'arguments légalistes (comment expliquer vingt ans de tolérance), l'administrateur se réfugiait dans un argumentaire scientifique.

Les écologues rencontrés, pour leur part, s'accordent pour reconnaître que l'actuelle fréquentation de la plage ne détériore pas réellement le cordon dunaire. Un écologue de la réserve de Camargue par exemple reconnaît que « la pollution du site n'est *a priori* pas dramatique. C'est marginal par rapport à tout ce qui peut arriver par le Rhône. Le problème des dunes derrière, qui sont piétinées, c'est souvent un argument qui est présent, mais, ce ne sont pas des dunes, ce sont des digues d'arrière plage, qui ont *a priori* une valeur écologique assez faible, peut-être aussi parce qu'elles sont piétinées. Je veux dire que l'on n'a pas d'argument écologique fort dans ce genre de secteur, pour dire que c'est un scandale qu'il y ait du camping et des voitures partout. » Toutefois, ces scientifiques ne défendent pas pour autant ces pratiques, mais les remettent en cause en termes légalistes et plus largement civiques : « il y a une loi qui n'est pas respectée, à l'État de la faire respecter. Et éventuellement, on est prêts à apporter notre assistance pour la faire respecter », « Pour moi, précise un autre, c'est d'abord une réaction de citoyen. Je n'aime pas que quelque chose de public soit privatisé ». Comme si à court d'arguments scientifiques, l'écologue se réfugiait dans un argumentaire légaliste. Ce rapport entre arguments scientifiques et légalistes pourrait être décrit par la provocatrice formule de Jérôme Ravezt (1992)

³⁰ Il s'agit bien là d'écologues scientifiques et non pas de militants écologistes. Les écologues rencontrés sont soit des scientifiques travaillant ou ayant travaillé dans des centres de recherche (type C.N.R.S.), soit des gestionnaires de milieux (réserve, parc régional, etc.) ayant une formation (généralement niveau doctorat) d'écologue.

selon lequel des « décisions dures sont prises sur des évidences scientifiques molles ou sujettes à controverses ».

Les derniers aménagements de la plage, notamment la pose de palissades de bois léger, appelées ganivelles, et les discussions dont ils font l'objet sont révélateurs de ce surprenant rapport entre arguments scientifiques et décisions politiques. Les ganivelles sont destinées à retenir le sable pour favoriser la reconstitution des dunes. Financée par l'État, mise en œuvre par le parc de Camargue, la pose de ganivelles est présentée sur de grandes pancartes d'une façon didactique aux usagers. Elle est intégralement justifiée sur la base d'arguments écologiques³¹ : selon les écologues rencontrés, les ganivelles n'ont pas été installées là où les dunes se constituent : « ça, c'est de la ganivelle conceptuelle. Ils les ont mises dans le trou, ça ne marche pas », précise par exemple l'un d'entre eux.

Et pour cause : un outil destiné à la protection et la restauration de la nature devient aussi outil de canalisation des flux d'usagers et plus largement un appareil discret de contrôle social. Interrogée sur la pertinence écologique de l'emplacement des ganivelles, la responsable préfectorale oscille dans son argumentaire entre protection de la nature et canalisation des usagers de Piémanson : « Ce qu'on a recherché surtout, c'était de créer un espace entre la mer et les ganivelles suffisant pour permettre une activité balnéaire traditionnelle, tout en conservant entre les ganivelles et le cordon dunaire un espace où on puisse stationner. Alors c'est vrai que d'un point de vue scientifique c'était peut-être pas le plus pertinent pour que les ganivelles fonctionnent bien, enfin fonctionnent parfaitement bien. Il a le mérite quand même de délimiter deux zones bien nettes et de laisser la possibilité aux gens, pour l'instant, de stationner, de circuler malgré tout. »

Au final, bon gré, mal gré, les « entrepreneurs de morales » parviennent à force de « concertation » à obtenir l'adhésion plus ou moins enthousiaste des porte-parole des associations d'usagers. La pose des ganivelles a été discutée lors des réunions de concertation, et acceptée, parfois du « bout des lèvres », par la plupart des porte-parole associatifs présents. Progressivement, de nouvelles ganivelles sont installées, restreignant davantage chaque été l'espace encore accessible aux campeurs et à leurs véhicules. Une rapide comparaison avec la partie ouest du littoral camarguais (les plages de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer) permet de fournir quelques hypothèses quant à l'avenir de la plage

³¹ Le texte des pancartes est le suivant : « La dune est une barrière contre la mer. Elle protège la plage et ses arrières. Sous l'action du vent, de la mer et de l'homme, elle vit et se dégrade. Ces ouvrages sont là pour stabiliser et fixer le sable. Évitez d'y pénétrer. Respectez-les, ils vous protègent. »

de Piémanson. Jusqu'à l'interdiction du camping sauvage en 1981, la plage des Saintes-Maries-de-la-Mer connaissait le même type de fréquentation que celle de Piémanson, avec des usagers majoritairement populaires. Dès lors que le camping y fut interdit et l'accès limité aux piétons et cyclistes, la composition sociale des usagers s'est brusquement modifiée, les couches populaires devenant minoritaires, au profit des couches moyennes (Picon 1987). Au regard de l'expérience saintoise, la réussite de la *domestication* du prolétaire piémansonnais pourra se mesurer par la permanence de la présence de ce dernier même après la réduction à néant des aires accessibles au camping.

Si la politique actuelle d'aménagement progressif du site aboutit finalement à une mutation de la composition sociale des usagers de la plage au profit des couches moyennes, cela signifiera que le processus de *domestication* du prolétaire se soldera *in fine* par son expulsion. Ou, en utilisant le vocabulaire de la sociologie de la traduction, l'*intéressement* du prolétaire serait un échec, n'aboutissant pas à son *enrôlement*, mais à son exclusion du collectif.

Quand le rouge cède du terrain au vert

Si l'Association des Camarguais et son réseau sont restés relativement silencieux sur l'affaire de la plage de Piémanson, ils ne le furent pas du tout concernant le pont de Barcarin, constituant les principaux leaders de la mobilisation. En revanche, parmi les mille manifestants descendus dans les rues d'Arles pour dire non au pont, peu venaient du village le plus proche du lieu-dit Barcarin, en l'occurrence Salin-de-Giraud³². Et en effet, la construction d'un pont a longtemps fait partie des revendications des structures syndicales de Salin, ainsi que des deux entreprises locales, les Salins du Midi et Solvay. Pourtant, en 1995 il y a eu peu, voire pas, d'opposition entre anti et pro-pont. Ce qui amène à se demander ce que sont devenus aujourd'hui les farouches syndicalistes et leurs idéaux progressistes et modernistes. Les mobilisations associatives relatives au pont de Barcarin ont probablement été le principal facteur transformant les relations entre les associations salinières et camarguaises, ou tout au moins l'événement qui a rendu visibles ces transformations.

Les deux réseaux associatifs ont pu s'ignorer tant qu'ils restaient sur leur territoire respectif. Mais, quand en 1991, puis plus amplement en 1995, les associations camarguaises se sont vigoureusement opposées à

³² Aucune banderole ne signalait la présence de structures salinières. Cette Salinière pro-pont s'étant rendu à Arles en observatrice précise : « Et quand il y a eu cette manifestation à Trinquetaille, là, en dehors de A, et de deux ou trois autres, il y en avait même pas cinq de Salin-de-Giraud. »

la construction du pont de Barcarin, les associations salinières y ont vu une forme d'ingérence. Ce porte-parole du P.C. et de la C.G.T. explique : « À l'extérieur, personne est pour le pont. Eux, ils s'en foutent, ils ont sept ponts qui traversent le Rhône. Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, ils ont des ponts, à Tarascon, ils ont des ponts. Personne n'est gêné, personne ne se rend compte des problèmes que ça nous pose. Ils ne voient que la partie ludique des choses, et puis la soi-disant préservation de la nature. »

Autour du pont, s'opposent une Camargue « environnementaliste » avec son corollaire protectionniste (contre le pont) et une Camargue industrielle avec son corollaire moderniste (pour le pont). Or cette Camargue industrielle est sur le déclin. Les conséquences de ce déclin sont économiques avant tout, mais aussi culturelles : que devient un village qui a construit sa cohésion sur la base d'une identité ouvrière, si, à terme, il perd ses ouvriers ? La configuration changeante du milieu associatif salinier laisse transparaître quelques ébauches de recomposition identitaire. Certains pensent à une reconversion environnementale, s'ouvrant vers l'autre Camargue, d'autres tentent de défendre la spécificité salinière. Au lendemain de la grande manifestation contre le pont de Barcarin, un fax est envoyé de la mairie annexe de Salin-de-Giraud : deux pages manuscrites sur papier à en-tête de la mairie annexe sont adressées à « Messieurs les manifestants du 14 octobre 1995 ». « Messieurs, est-il écrit, vous n'arrivez pas à tromper le monde, seule une chose compte pour vous, garder vos privilèges. »

Dans ce courrier, s'opposent la Camargue prolétaire et la Camargue latifundiaire, celle des « privilèges ». Sont ensuite développés en sept points les arguments en faveur d'un pont à Barcarin : c'est la fin de l'attente au bac, la solution aux problèmes de chômage, le confort des déplacements professionnels quotidiens, l'accès rapide aux équipements hospitaliers, le rapprochement familial entre les deux rives, et le capitaine et les équipiers du bac qui gardent leur emploi. Ces arguments expriment un désir d'ouverture vers les zones urbaines et industrielles des Bouches du Rhône, en accord avec les aspirations modernistes des pro-pont. Ce sont ici les arguments en faveur d'un pont, développés par les militants associatifs et syndicaux d'influence communiste.

Cette tentative de mobilisation n'est pas ou peu suivie. L'échec est certainement dû en partie à l'usure des structures politiques, syndicales et associatives d'extrême gauche, encore dominantes à Salin-de-Giraud. Ces forces militantes vieillissantes ne semblent pas se renouveler. En outre, depuis les années 1970, la population salinière est en baisse, passant de 2 444 habitants à 2 093 (INSEE 1990). À cette baisse d'effectif, s'ajoute un vieillissement de la population et un chômage des

jeunes important. De plus, l'élection aux municipales de 1995 de la gauche plurielle aurait porté un coup fatal au parti communiste salinier. Parce que dans la majorité, les élus saliniers ne peuvent plus jouer leur rôle de contre-pouvoir. Parce que minoritaires dans cette gauche plurielle, ils ne peuvent pas pleinement faire entendre leur voix. Sur la question du pont de Barcarin, la gauche plurielle soucieuse de la cohérence du discours municipal va jusqu'à censurer les élus saliniers.

Certes, l'ancienne garde semble se renouveler difficilement et les forces encore vives ne peuvent s'exprimer pleinement du fait de leurs mandats électoraux ou syndicaux. Mais surtout, avec le temps, les « farouches » militants communistes semblent devenir, presque malgré eux, des modérés : « Et ce qui m'embête, dit ce militant, c'est qu'avec le temps l'idée du pont va disparaître, puisque si les entreprises continuent à décliner comme ça, si Salin-de-Giraud ne prend pas l'importance que ça doit prendre, pourquoi faire un pont, il n'aura plus lieu d'être. Et puis en plus, dans le temps et en vieillissant, quand on est jeune, on est très sectaire et puis on est très motivé, puis en vieillissant, on pèse le pour et le contre. Je suis toujours pour le pont et un fervent défenseur, mais je respecte énormément l'idée des autres. Mais quand même, en respectant l'idée des autres, la combativité s'émousse, je trouve. » En fait, le doute s'installe parmi les Saliniers sur la pertinence d'un pont. Ceci a pour conséquence une certaine perméabilité aux arguments des anti-ponts.

Une entrée dans le milieu associatif salinier des arguments anti-pont, et plus largement de préoccupations protectionnistes, s'opère aussi par l'élection d'un habitant salinier au conseil d'administration du parc de Camargue. La voix d'un individu isolé au sein d'un village de plus de deux mille habitants peut paraître négligeable. Elle l'est déjà moins quand ce dernier représente le village dans une structure aussi symbolique que le parc de Camargue. Ouvrier salinier à la retraite, ce militant est considéré comme une figure atypique du village. Longtemps responsable de l'association paroissiale du village, il se définit comme un syndicaliste apolitique. Ses revendications d'apolitisme lui ont valu trois ans de « mise au placard » au cours de sa carrière de salinier. Il est un des rares Saliniers à s'être investi dans le parc de Camargue. Adhérent au comité de soutien depuis la création du parc, il est de ce fait en contact avec le noyau du réseau associatif camarguais. Cette participation ancienne au comité de soutien du parc et l'absence d'autres Saliniers activement engagés dans cette structure, ont fait de lui l'unique candidat pour représenter Salin au nouveau conseil d'administration élargi du parc de Camargue. Sa désignation comme représentant de Salin-de-Giraud est très critiquée par les associations salinières d'influence communiste, arguant que ce sont les Camarguais qui l'ont désigné

comme représentant de Salin-de-Giraud, et non pas les Saliniers. En ce sens, il n'est pas considéré par les associations salinières comme un porte-parole des Saliniers au parc, mais comme un porte-parole du parc et de l'association des Camarguais au sein de Salin-de-Giraud. Même s'il est critiqué, il n'en reste pas moins que ce dernier participe à la diffusion des arguments anti-pont, et plus largement de positions protectionnistes, au sein du village de Salin-de-Giraud et de son milieu associatif.

Plus récemment, une association porteuse d'arguments environnementaux s'est créée sur Salin-de-Giraud. L'Association Salin Camargue Avenir a été fondée en 1998 à l'initiative d'un propriétaire foncier et immobilier de Salin-de-Giraud. Cette association propose une alternative pour l'avenir du village, tournée vers le culturel, le tourisme de découverte et le télétravail. On voit comment les arguments anti-pont, et plus largement le discours environnemental, pénètrent doucement le milieu associatif salinier. Ces trois ouvertures aux arguments anti-pont ont en commun d'être impulsées par des associations ou des individus extérieurs au réseau local d'influence communiste.

L'analyse des mobilisations et débats concernant le projet de pont à Barcarin révèle des transformations en cours du milieu associatif salinier. Il n'est plus un réseau isolé, allant jusqu'à ignorer l'autre Camargue. L'articulation entre cette marge associative salinière et le cœur du réseau camarguais se constitue autour d'un double mouvement d'opposition et de pénétration. Les uns s'opposent à l'ingérence protectionniste, désignée comme un nouveau « suppôt du Grand Capital », tandis que les autres trouvent dans cette orientation environnementale un lieu d'expression et de revendication auquel ils ne pouvaient avoir accès dans le milieu des associations salinières d'influence communiste. Cependant, arrêter là l'analyse serait caricaturale.

Certes, s'opposent une Camargue « environnementalisante » et une Camargue « industrialisante ». Toutefois, les discours recueillis ne sont pas aussi radicaux que ce qu'ils le laissent paraître. Les anti-pont conviennent aisément que l'on ne peut pas ignorer les deux mille Saliniers subissant les contraintes de l'actuel bac, et les pro-pont adhèrent volontiers au mythe camarguais et reconnaissent que l'on ne peut pas « faire n'importe quoi avec la nature ». Si on retrouve à Salin-de-Giraud une tendance déjà analysée ailleurs où les syndicats ouvriers ont du mal à formuler des revendications relatives à la protection de l'environnement (Duclos 1980), on voit que leur perte de combativité est un terrain favorable à la pénétration de l'argumentaire environnemental. Il est en effet plus facile de réussir d'*intéresser* un être s'il n'est pas déjà impliqué dans des connexions concurrentes. Ce n'est pas l'*environ-*

nementalisme qui a affaibli les forces vives prolétaires, mais le vert a pu pénétrer le bastion rouge, car ses remparts ont été mis à mal, localement par le déclin relatif de l'industrie salinière et plus largement par l'affaiblissement du syndicalisme traditionnel.

Le « bastion rouge » affaibli a laissé un instant sans voix la parole salinière. Ce silence est aujourd'hui comblé par une récente dynamique associative impulsée notamment par certains commerçants du village. L'association S.T.O.P. créée en novembre 2000, a de nouveau activé les revendications relatives à la création de la commune de Salin-de-Giraud, ainsi que les revendications relatives à la construction d'un pont à Barcarin. L'opposition entre Salin-de-Giraud et « l'autre » Camargue semble donc perdurer peu ou prou.

Les expériences de la plage de Piémanson et de Salin-de-Giraud illustrent bien la capacité normalisatrice de l'*environnementalisme*. Dès lors que la plage est désignée comme un espace naturel à protéger, le camping sauvage devient *inacceptable*. Dès lors que le pont est appréhendé comme la première étape de la destruction de la Camargue, les revendications syndicales pro-pont deviennent irrecevables. Ces oppositions ne sont pas celles de la nature contre la culture, mais celles de natures-cultures différentes. D'un côté, à force de concertation, scientifiques légalistes et Sous-Préfet scientifique sont parvenus à *enrôler* les porte-parole des campeurs de Piémanson. D'un autre côté, l'affaiblissement de la force syndicale salinière a pour corollaire l'affaiblissement des liens entre les structures associatives et syndicales, rendant plus aisé un *intéressement* à la problématique protectionniste.

Si l'analyse des *processus d'intéressement* offre la possibilité de ne pas se limiter au dévoilement des rapports de domination, elle n'interdit pas pour autant que l'on s'en soucie, de les rendre visibles. En d'autres termes, les *processus d'intéressement* contiennent les processus de domination. C'est en ce sens que des *problématisations* construites sur le principe de protection de l'environnement peuvent contribuer à une normalisation des pratiques, en l'occurrence une *normalisation des pratiques populaires*. De ce fait, l'*environnementalisme*, fondé sur la protection de la diversité naturelle et culturelle, peut paradoxalement être un outil de normalisation, ce qui a été désigné ici comme la production de *particularisme normalisé*.

La tentation xénophobe

La patrimonialisation de la Camargue s'inscrit dans une logique de protection de la diversité culturelle et naturelle, en tant que *principe supérieur commun*. Ces formes contemporaines de patrimonialisation

sont portées par certains acteurs sociaux plus que par d'autres : les couches moyennes intellectuelles se sont faits les défenseurs de cette logique patrimoniale. L'État, aussi, est largement porteur de ce principe de patrimonialisation. Il se fait alors protecteur et gestionnaire de la diversité nationale. Mais on a vu que la patrimonialisation opère aussi un travail de sélection. C'est en ce sens que la patrimonialisation peut produire des *particularismes normalisés*. On pourrait suggérer que ce *particularisme normalisé* est le prix à payer du rapprochement entre le local et le général. L'expérience camarguaise révèle que ce rapprochement entre le local et le général demeure fragile, et cette apparente idylle a ses limites et ses contraintes.

On a vu précédemment que le rapprochement entre le général et le local passe en partie par la convocation d'acteurs extérieurs. Toutefois si la convocation d'acteurs extérieurs vient renforcer la défense du patrimoine insulaire, point trop s'en faut, semblerait-il. En outre, les acteurs extérieurs sont aussi à l'intérieur, et c'est alors là, d'autres alliances à gérer et à circonscrire. Le patrimoine camarguais n'appartient peut-être pas uniquement aux Camarguais, mais ces derniers ne souhaitent pas qu'il leur échappe pour autant. Il semble n'y avoir qu'un pas entre la lutte contre l'uniformisation et la lutte contre l'unité. Et la tentation localiste n'est pas sans implication.

Circonscrire les alliances extérieures

Sur le terrain camarguais, les mobilisations relatives au contournement autoroutier de la ville d'Arles illustrent la persistance des tensions entre le général et le particulier, le local et le national. L'ouverture du réseau associatif vers l'extérieur permet de concrétiser le rapprochement entre le local et le général. Mais, cette ouverture reste perçue comme risquée. Le collectif d'associations mobilisées face au contournement autoroutier de la ville d'Arles semblait permettre un élargissement des alliances et des revendications des associations camarguaises. Ce fut en effet, l'occasion pour l'Association des Camarguais et son réseau de C.I.Q., de pro-nature et de pro-culture de créer ou renforcer des alliances avec des associations de la commune d'Arles hors île de Camargue, ainsi que de la Crau et des Alpilles. Face à un ennemi commun, ces associations ont en effet uni leurs forces pour protéger un patrimoine « en danger ». La patrimonialisation sort de l'île de Camargue pour s'élargir au Pays d'Arles. La notion de Pays d'Arles, si elle devient la référence territoriale de cette mobilisation associative, ne bénéficie cependant pas de la même unité que l'île de Camargue. Au-delà de critères physiques flagrants, en l'occurrence l'absence d'insularité au sens physique, la délimitation du Pays d'Arles et l'appartenance

à ce dernier ne font pas l'unanimité. En effet, la référence identitaire de cette mobilisation est plus fragile que la référence insulaire observée dans le cadre de l'opposition au pont de Barcarin. Malgré l'intitulé « rassemblement des associations du Pays d'Arles », il demeure une imprécision, voire une ambiguïté dans la définition du Pays d'Arles. C'est un référent culturel inégalement partagé.

Le processus d'appropriation et d'interprétation de l'histoire locale corollaire à l'identification à un lieu, en l'occurrence le Pays d'Arles, n'est pas opéré pareillement et dans les mêmes proportions, selon que l'on soit de Camargue, de Crau ou des Alpilles. Ceux de Crau et des Alpilles à la recherche de « provencialité » se retrouvent dans cette notion de Pays d'Arles, tandis que le territoire camarguais se suffit à lui-même (Pelen, 1985). Jean-Noël Pelen (1985) décrit ainsi cette spécificité camarguaise : « Les Camarguais sont une "race naturelle" : le sang de la Camargue est en eux, ils ne sont bien qu'entre les deux bras de ce fleuve qui embrasse leur île, leur berceau. Ailleurs, c'est la France : l'étranger. »

Ces inégales identifications au Pays d'Arles sont visibles au sein du rassemblement d'associations mobilisé face au contournement autoroutier. Un débat interne au rassemblement a pris corps, mettant au jour des divergences concernant les modes d'actions à venir. L'objet du débat porte sur le mode d'organisation du collectif (existence statutaire et insertion dans un réseau associatif régional et national) et sur l'élargissement des revendications, proposant une réflexion globale sur les politiques nationales de transport. On ne serait alors plus ici dans une perspective de *citoyenneté localisée*, mais dans une approche nationale des politiques de transport. Concrètement, dans ce cadre, les associations ne défendraient plus un territoire contre une autoroute, mais le refus de l'autoroute deviendrait un principe général, renvoyant à un débat relatif aux politiques nationales et/ou internationales de transport.

Cette éventuelle perte d'inscription territoriale de l'action associative est le point central des différences de points de vue entre les membres du rassemblement. En dépassant la revendication commune à l'ensemble des associations, « oui au tracé V0 », le rassemblement risque en effet de voir émerger les conflits potentiels entre les différents membres du collectif. Ainsi, proposer un discours général sur la société et sur l'aménagement, c'est aussi prendre le risque de voir poindre les oppositions latentes entre protecteurs et chasseurs, entre base populaire et animateurs diplômés, mais aussi entre « Camarguais insulaires » et « non Camarguais ». L'adhésion formelle à des structures associatives nationales est perçue par certains Camarguais comme une perte d'autonomie locale. Élargir les revendications et structurer le mouvement,

c'est aussi sortir du territoire, donc mettre en péril le liant de cette action associative. En d'autres termes, l'élargissement des revendications reviendrait à déterritorialiser le *citoyen localisé*.

Les Camarguais circonscrivent leurs alliances extérieures par peur d'ingérence et de normalisation, ce qui est une première limitation aux liens inter-insulaires. Toutefois, cette peur de l'ingérence, si elle est probablement exacerbée en Camargue, n'est pas exceptionnelle. Et les alliés extérieurs admettent assez bien cette logique qui paraît récurrente en d'autres lieux aussi, comme l'exprime le président de F.A.R.E.-Sud, cette fédération régionale d'associations : « C'est que dans le fond, les associations, chacune sur son territoire, à Briançon, dans le Verdon, dans les Alpes-Maritimes, agissent chacune pour son compte, et quand elles ont pas besoin de la grosse entité F.A.R.E.-Sud, elles agissent sans. Elles nous disent ce qu'elles font, on leur dit ce qu'on pense de ce qui s'est passé. D'autant plus que les gens qui sont dans le groupe dit F.A.R.E.-Sud fédératif, ont aussi des actions locales, parfois de quartier. »

En revanche, en Camargue, la limitation des liens inter-insulaires due à cette méfiance de l'ingérence, serait renforcée en plus par un soutien réciproque faible, voire absent, à l'encontre des alliés extérieurs, comme l'exprime le président de F.A.R.E.-Sud : « Mais, nous nous sommes aperçus aussi, que les Camarguais n'ont pas tendance, lorsqu'il y a un mouvement analogue, à venir participer. Plusieurs fois, on leur a dit, venez nous aider, on vous a aidés. On l'avait fait pour d'autres mouvements et on avait eu des réponses plus claires. Ne serait-ce qu'un effet de nombre, on signe votre pétition, signez notre pétition. »

Ainsi, les associations camarguaises semblent se soustraire à l'accord tacite fondant les différentes alliances entre mobilisations locales. Or, cet accord tacite qui prend la forme d'un soutien réciproque sans ingérence garantirait le maintien du lien inter-insulaire. En ce sens, ce serait tout autant les réticences à élargir ses revendications qui ferment le réseau camarguais sur lui-même que ses hésitations, voire son refus, de rendre la pareille à ses alliés extérieurs. Cet exemple camarguais illustre le difficile arrachement à la classique adéquation général/national. On voit en effet, comment la montée en généralité des revendications incite à une délocalisation des préoccupations et comment la résistance à cette délocalisation tend au repli sur le particulier, faisant pour le cas du terrain camarguais, glisser le *compromis* vers l'*arrangement*.

Le maintien d'un *bien commun*, même peu ou pas identifié, est indispensable à la construction du *compromis*. Si la visée d'un intérêt général est abandonnée, il ne s'agit pas ou plus d'un *compromis*, mais d'un *arrangement*. L'*arrangement* « suspend la visée du bien commun

et établit des liens qui ne sont plus supportés par une exigence de justice et qui ne sont pas universalisables » (Boltanski et Thévenot 1991). L'*arrangement* a donc un caractère privé et prend la forme d'un « entre nous, on se comprend ». Ici, le passage du *compromis* à l'*arrangement*, serait que la Camargue soit protégée pour elle-même, plus que pour sa contribution à la diversité culturelle et naturelle de l'archipel (national et/ou mondial).

Se méfier des alliances intérieures porteuses de légitimités extérieures

Le « danger » pouvant mettre en péril le compromis camarguais ne se trouve pas uniquement à l'extérieur des deux bras du Rhône. Si les alliances avec des structures de localités voisines sont un atout à utiliser avec parcimonie, il en est de même pour les alliances avec des acteurs faisant partie du réseau strictement camarguais, mais étant aussi porteurs de principes dépassant la seule protection de l'insularité. En Camargue, les ambassadeurs de légitimités extérieures sont essentiellement les scientifiques et les gestionnaires de milieux « naturels ». La richesse biologique de la Camargue, sa réserve et son parc naturel, sont autant de facteurs drainant à eux écologues et écologistes. La présence de ces derniers en Camargue est un atout pour les associations locales mobilisées dans les conflits d'aménagement. L'écologue, et plus largement le spécialiste en science de la vie, est à même de fournir les éléments scientifiques permettant de renforcer, d'étayer, de peaufiner, et *in fine* de légitimer les arguments déployés par les porte-parole des associations locales. Les scientifiques ont souvent été sollicités lors des mobilisations relatives à l'aménagement de la Camargue. Chercheurs et gestionnaires de la Tour du Valat, du C.N.R.S., de la réserve et du parc de Camargue ont participé à la mobilisation contre le pont de Barcarin. Ils soutiennent le collectif du Pays d'Arles engagé dans les débats relatifs au contournement autoroutier et son contre-projet de tracé V0. De même, on l'a vu, des associations écologistes, telles que le W.W.F. et la L.P.O., ont apporté leur soutien aux mobilisations locales, en particulier contre le pont de Barcarin. Comme l'explique ce gestionnaire : « La plupart du temps quand je vais quelque part, j'ai mon chapeau, ma pancarte scientifique, c'est évident. Si j'étais un citoyen lambda, je pense qu'on me demanderait même pas de venir aux réunions (rires). Donc, c'est effectivement pour ce qu'on représente qu'on nous demande de venir. »

On remarque qu'il est particulièrement difficile de distinguer écologues et écologistes et plus largement, chercheurs, gestionnaires et mili-

tants³³. C'est d'ailleurs là un des facteurs qui amène le collectif camarguais à conserver quelque méfiance à l'égard de ces derniers. Car si cette connivence entre écologie et écologisme permet d'activer à la fois des savoirs scientifiques et des réseaux de militants, elle est aussi porteuse de savoirs et de représentations pouvant mettre à mal tout ou partie du collectif camarguais. Ceci amène par exemple cet adhérent de l'Association des Camarguais et du Groupe Cynégétique Arlésien à formuler les reproches suivants à l'encontre d'un scientifique : « Alors, sous prétexte que c'est un bon biologiste, alors c'est vrai que c'est un bon biologiste, c'est sûrement l'un des plus grands connaisseurs des anatidés en France, Mais le problème, c'est qu'il n'est pas objectif. Mais alors, pas du tout. Et qu'il se sert de sa notoriété. »

Si les écologues et les écologistes constituent de précieux alliés, il s'agit cependant d'une alliance à risque où à tout moment l'opposition protecteur/prédateur peut resurgir. On collabore donc, mais avec méfiance. Ce couple alliance/méfiance est tenable du fait d'une connaissance interindividuelle de longue date. C'est ce qu'Alain Degenne (1986) a appelé un *réseau unifiant*. En effet, cette méfiance porte moins sur les individus en tant que tels que sur ce qu'ils représentent, c'est-à-dire les structures nationales auxquelles ils appartiennent. La méfiance dont les protecteurs sont l'objet tient au fait que le *réseau unifiant* assouplit leurs liens avec leurs structures nationales sans pour autant les en affranchir.

Bien que l'accord local entre pro-nature et pro-culture paraît solide, à tout moment les protecteurs peuvent tenter d'introduire dans cette alliance des éléments extérieurs pouvant l'affecter. Ces liens avec les structures nationales apportent caution scientifique et légitimité extérieure au collectif local. Mais ce sont ces mêmes liens qui sont objets de méfiance pour le collectif local. Cette légitimité extérieure est à la fois la raison de l'alliance et celle de la méfiance. Bien qu'installés depuis plus de soixante-dix ans pour certains³⁴, les protecteurs camarguais sont encore perçus comme des « étrangers de l'intérieur », capables de trahison. Ce statut ambigu d'étranger de l'intérieur oscillant entre alliance et méfiance fait sortir la notion de territoire de sa dimension strictement spatiale : l'extérieur du territoire peut être à l'intérieur. Contradictoire ? Oui, si la notion de territoire est uniquement associée à celle d'espace. Non, si l'on appréhende le territoire comme « la matérialisation de l'étendue d'un pouvoir » Micoud (1999). La spatialité n'est pas pour autant évacuée. La présence de ces « étrangers de l'intérieur » serait

³³ Pour une analyse du lien étroit entre écologie scientifique et écologisme, voir Fabiani (1985).

³⁴ La réserve de Camargue a été créée en 1927.

symbolisée principalement par le domaine de la réserve de Camargue et la réserve volontaire de la tour du Valat : ces territoires, dans le territoire.

De la lutte contre la normalisation à la tentation xénophobe

La patrimonialisation à l'échelle locale que ce soit au nom de la nature et/ou de la culture, est une forme de résistance à l'uniformisation. Cultiver le particularisme (naturel et/ou culturel) au nom de l'intérêt général c'est élever la recherche de diversité au rang de *principe supérieur commun*. Toutefois, entre diversité et inégalité, il n'y a qu'un pas. Cela implique-t-il que le prix à payer pour l'égalité est l'uniformité, et que le prix à payer pour la diversité est l'inégalité ?

En Camargue, l'invention de la tradition par la mouvance baroncellienne s'inscrivait déjà dans une logique de résistance à l'uniformisation et à la modernisation normalisatrice. On a vu comment la Nation Gardiane et ses gardiens équestres armés de tridents symbolisèrent cette résistance. Un siècle plus tard, ce sont ces gardiens, leurs chevaux et leurs tridents qui forment un rempart symbolique au projet de pont de Barcarin. Ils ne sont plus seuls, à leurs côtés se trouvent aussi les protecteurs de la nature. En Camargue, il n'y a pas de conférences de presse nocturnes avec port ostentatoire d'équipement militaire, ni d'attentats visant les bâtiments représentant l'État-Nation français, mais de pacifiques manifestations. Le rempart à la modernisation uniformisante n'est pas formé d'hommes cagoulés équipés d'armes automatiques, mais de folkloriques gardians et de leurs tridents. Pas de nationalisme camarguais, tout juste quelques formes de régionalisme, mais des protecteurs de nature et de culture unis pour défendre la richesse et l'originalité insulaire contre les aménageurs, ces pourvoyeurs de ponts, d'autoroutes et d'insecticides organophosphorés, symboles de la modernisation et de l'uniformisation. Pour les gardiens de l'insularité camarguaise, protecteurs de nature et de culture confondus, les différents projets d'aménagements auraient pour conséquence le développement d'un tourisme de masse et l'urbanisation croissante de l'île. Ces deux principaux arguments et leurs différents dérivés s'inscrivent dans une logique de patrimonialisation. Toutefois, vouloir tenir à l'écart touristes et résidents éventuels relèverait aussi de l'énoncé « il n'y a pas de place pour tout le monde sur notre île ».

Cet adhérent de l'association des Camarguais, par exemple, explique : « Alors, mettez-vous bien dans l'idée que, si demain on met le pont de Barcarin, il va arriver tous les jours, moi, je dis guère, mais de dix à quinze mille personnes en temps de belle saison, qui vont passer ce pont pour venir en Camargue. Alors, il y a premièrement une question

de pollution, le nombre de gens qui arriveront avec les voitures. Il y a la pollution atmosphérique. C'est déjà un premier danger. Mais, ce n'est pas le plus important. Le plus important, c'est que lorsque ces gens-là seront là, il faudra les accueillir. Alors on commencera par faire des centres d'accueil, on commencera, on fera une construction, puis deux, et puis un beau jour, on perdra la Camargue, on perdra tout cela. » Cet extrait d'entretien illustre comment l'argumentation glisse de la protection d'un patrimoine naturel et culturel à la défense d'un territoire. L'expression « on perdra la Camargue » relève presque d'une terminologie guerrière.

De façon plus directe, l'actuel bac est aussi présenté comme un moyen de défense de la Camargue, comme l'exprime ce militant : « On peut se poser des questions sur ce qui se passerait s'il n'y avait pas un petit peu un frein à l'entrée en Camargue, en fait, d'une grande partie de la population marseillaise, parce que c'est à ça que ça revient. Si c'était le cas, je crois qu'il faudrait faire très attention à la gestion de ces nouveaux flux pour pas mettre en l'air la Camargue. » Les « dangers » extérieurs contre lesquels le bac de Barcarin protège la Camargue, sont parfois explicitement désignés : « Le bac actuel, dit ce chasseur membre de l'Association des Camarguais, c'est un filtre pour la Camargue (...). Le pont, ça pouvait être aussi un apport des jeunes des banlieues, enfin quand je dis jeunes des banlieues, c'est plutôt des gens qui ont tendance plutôt à voler, comme dans les grandes villes, de Marseille, Port-de-Bouc... ». Voici donc, ces « dangers » aux portes de la Camargue, les jeunes des banlieues, voleurs de surcroît, deux grands stéréotypes du discours sécuritaire.

Bien qu'exprimant certains embarras, scientifiques et gestionnaires n'échappent pas à ce glissement. Leurs arguments anti-pont ou anti-démoustication sont issus de considérations scientifiques relatives à la richesse et la fragilité des écosystèmes camarguais, mais leurs propos débordent largement le domaine des sciences naturelles. Certains relèvent l'ambiguïté de l'argumentaire sans pour autant parvenir à s'en détacher. Le mariage des argumentaires scientifiques et sécuritaire laisse perplexe cet hydrologue, ancien militant de gauche, se surprenant à partager le point de vue de l'extrême droite : « Mais, c'est que c'est la porte ouverte à des tas de choses préjudiciables à la Camargue. D'abord, c'est la porte ouverte sur la partie du département qui est la plus peuplée. Alors, certains arguments que je ne reprends pas parce que ça avait été émis par un élu du front national, donc je pense que tu comprends pourquoi je ne reprendrais pas son argument, mais je le cite quand même, c'est la porte ouverte aux voyous de Marseille. Ça, c'est peut-être un argument front national, mais il n'est pas totalement dénué de

tout fondement. Car, c'est vrai que le Rhône fait une barrière à la partie la plus peuplée du département qui n'est pas toujours peuplée d'anges. »

Ce glissement argumentaire se retrouve aussi chez les opposants à la démoustication. Ce membre de l'Association des Camarguais, et des deux associations de gardians, par exemple, après avoir longuement décrit les méfaits de la démoustication sur la chaîne alimentaire, poursuit ainsi son argumentation : « Mais en toute sincérité, si vous voulez, j'irais plus loin, je vais vous faire rire, c'est de l'utopie, mais si vous voulez, le moustique établit sur le point de vue humain un équilibre. Vous voyez ce que je veux dire. Nous sommes très bien nous, aux Saintes, avec 20 ou 30 000 personnes. Si demain en tuant les moustiques, il y en a 80 000, la vie pour des gens comme nous ne sera plus possible. Il faut comprendre les choses, on ne peut pas pousser les barrières des étangs et de la mer. Vous voyez ce que je veux dire. C'est un pays qui a une nature tout à fait spéciale, qui se démarque de tous les autres, donc, il faut le conserver comme il est. »

Au regard de cette possible proximité entre protection d'un patrimoine naturel et culturel et limitation des flux d'entrée, il semble que patrimonialiser puisse aussi être une façon de fermer la porte derrière soi ou tout au moins de sélectionner les entrants. La protection de la nature et de la culture peut-elle aller à l'encontre de la mobilité géographique croissante et de la diffusion (voire de la démocratisation relative) des loisirs, deux points caractéristiques de nos sociétés contemporaines ? Certains auteurs défendent sérieusement cette thèse, en appelant à une modification des modes de vie afin de limiter les déplacements et de réduire la dégradation de l'environnement (voir notamment les recherches de la sociologue danoise Jensen Mette 2001) Pourtant, le droit à la mobilité géographique n'est-il pas un principe démocratique fondamental ?

La construction d'un pont et la démoustication rendraient l'accès à la Camargue plus facile et les séjours plus plaisants. Certes, ce confort est susceptible d'attirer davantage de monde, touristes saisonniers venant de l'ensemble de la France et de l'Europe, et promeneurs du dimanche venant des agglomérations proches, pouvant exercer une pression sur la richesse naturelle et culturelle de la Camargue. Mais ce confort est aussi, et même surtout, en opposition avec la figure mythique du « vrai » Camarguais, cet homme à l'âme revêche et à la peau endurcie qui accepte la vie rude des marais et en connaît tous les secrets. Le « vrai » Camarguais sait se protéger des attaques des nuées de moustiques et reste peu sensible aux piqûres éventuelles. « Les authentiques Camarguais n'ont pas un geste pour chasser le moustique qui se gonfle du sang

de leur front » dépeint par exemple Freddy Tondeur (1963) dans son ouvrage *Camargue secrète*.

Ce seraient les touristes ou les nouveaux résidents, ces « novices » de la Camargue qui ne supportent pas les moustiques et qui ne savent pas s'en protéger. « En été, dit ce militant écologiste, quand on veut prendre l'apéritif, on met un pantalon si on est en short et que ça pique beaucoup. Et en général, neuf fois sur dix, on reste dehors. Bon, c'est vrai qu'un touriste ou celui qui n'est pas du tout habitué n'apprécie pas. » Ce que dit aussi cette figure mythique du « vrai » Camarguais, c'est que la Camargue, ça se mérite et qu'il faut la prendre comme elle est : « Quand on vend la Camargue avec tout ce que ça représente, les taureaux, les chevaux, les flamants, les manadiers, etc. Ben, on doit pouvoir être capable d'en assumer le prix. Et pour moi, le prix, surtout si on le vend aux touristes, c'est d'accepter qu'il y ait des moustiques. Je sais que c'est pas agréable. Moi, je vis en Camargue depuis vingt ans, et puis je vis derrière des moustiquaires, c'est comme ça, je l'accepte. (...) Et puis, on veut la Camargue et sa nature, alors qu'on assume les moustiques », explique ce gestionnaire.

L'opposition de la vie rude mais en symbiose avec la nature du « vrai Camarguais » à l'uniformisation et la normalisation véhiculées par certains projets d'aménagements a parfois des airs de « aime la ou quitte la ». Ainsi, un argument *acceptable* par tous, à portée universelle (protéger la Camargue au nom de sa richesse naturelle et culturelle), peut cohabiter avec des références empruntées au registre xénophobe (la Camargue aux Camarguais). Toutefois, les possibles connivences entre protection du patrimoine naturel et culturel et dérives xénophobes³⁵, ne sont pas pour autant à lire comme de machiavéliques intentions des acteurs impliqués. L'hypothèse de l'intention machiavélique aurait été commode pour l'analyste : une fois le dévoilement accompli, il lui suffit de trier entre énoncés relevant de références xénophobes et énoncés relevant d'une logique patrimoniale. Mais, une fois encore, ce n'est pas aussi simple que cela. Et quand bien même il reviendrait au sociologue de trier le bon grain de l'ivraie, il en serait bien incapable tant les acteurs succombant de près ou de loin à la *tentation xénophobe* sont différents (écologues, gardians, chasseurs, écologistes, etc.) et les énoncés composites.

Plutôt que de l'attribuer à quelques intentions machiavéliques, l'explication de cette proximité possible entre xénophobie et protection

³⁵ Le terme « xénophobe » paraîtra pour certains lecteurs trop fort. Mais cette aversion pour de trop nombreux visiteurs, tout particulièrement ceux venant de l'agglomération marseillaise et de ses banlieues, relève bien du *phobos* (du grec, effroi) du *ksenos* (étranger).

de la nature est probablement à chercher dans le principe même de protection. En effet, dès que l'on appréhende la protection de la nature et/ou de la culture à l'échelle locale dans une logique de préservation d'un patrimoine, se pose la question des origines. La protection du patrimoine n'est-elle pas d'une certaine manière la recherche du père (patrimoine, du latin *pater*) ? Dans la perspective d'une résistance à la modernisation et à l'uniformisation, protecteurs de la nature et de la culture recherchent ainsi la nature ou la culture originelle ou supposée telle, pour y trouver leurs « racines perdues ». Comme le souligne Marie-Hélène Mandrillon (1993), « l'histoire ainsi revisitée et mise en demeure de rendre un verdict, de dire la vérité, déclare la société coupable d'avoir perdu ses racines, mais sans lui dire en quoi celles-ci consistaient ». Et l'on sait que l'interprétation de l'histoire par les différents acteurs l'ayant vécue directement ou par procuration est un élément majeur dans la construction des légitimités du temps présent (Charvolin 1999).

Dans le cadre de la protection du patrimoine, l'enjeu de l'interprétation de l'histoire peut se résumer à deux questions centrales : qui était là en premier ? Et par conséquent, où est la frontière entre « l'intérieur » et « l'extérieur » du patrimoine, de la « maison » ? Si cette recherche du père et des racines supposées ne dépasse pas en Camargue les formes symboliques évoquées tout au long de ce travail, cette même logique de patrimonialisation du naturel et/ou du culturel à l'échelle d'une localité, a pu en d'autres lieux aboutir à de plus virulentes actions. Il a été fait plus haut allusion à la Corse³⁶. L'ancien bloc soviétique n'est pas non plus en manque de recherche identitaire où les revendications de protection du patrimoine naturel et culturel des différentes localités ont permis des formes d'opposition à la modernisation et l'uniformisation de la dictature stalinienne tout comme aujourd'hui elles peuvent participer à « la réactivation de mouvements nationalistes » et à « la reprise du courant anti-occidental et antisémite » (Mandrillon 1993).

La constitution d'une *communauté de citoyens* grâce à l'intégration nationale et les aspirations égalitaires qui l'inspirèrent se trouvent en conflit avec le souci de préservation de la diversité culturelle et naturelle. Le développement croissant de processus de patrimonialisation à l'échelle locale au nom du général permet de nuancer la traditionnelle tension entre aspirations égalitaires et maintien de la diversité.

Comme l'illustre le terrain camarguais, le beau compromis entre le local et le général a ses limites. La tentation est grande. Elle montre que

³⁶ Pour une analyse des formes d'alliances entre *environnementalisme* et nationalisme en Corse, voir Fabiani (1993).

le dilemme du militant (habitant *versus* citoyen) est persistant. La tentation est double : perdre pied de la localité ou s'y enfoncer jusqu'à l'orée de la xénophobie. Les porte-parole du réseau associatif camarguais conjuguent de vieux fonds de passéisme mistralien avec des formes de militantisme contemporain relatif au registre de la citoyenneté et de la démocratie participative. Des arguments se référant à la citoyenneté et à la protection de la nature s'articulent à des revendications de l'ordre de « la Camargue aux Camarguais ». En ce sens, le réseau unifiant camarguais oscille entre le *compromis* à portée généralisante (protéger l'insularité au nom de la diversité naturelle et culturelle) et l'*arrangement* local (entre nous, on peut se le dire, sans pont et avec des moustiques, on a moins de touristes et de voyous). Cette étroite frontière entre le *compromis* et l'*arrangement* en matière de défense de l'insularité serait révélatrice de la fragilité du lien *inter-insulaire*. Ou, si l'on abandonne cette métaphore, la facilité de passage du *compromis* (la défense de la localité comme intérêt général) vers l'*arrangement* (la défense de la localité pour la localité) montrerait les faiblesses de la recomposition du lien socio-politique sur le principe de la patrimonialisation localisée, qui oscille alors entre *particularisme normalisé* et *tentation xénophobe*.

Ainsi, les frontières de l'*acceptable* ne sont ni universelles, ni intemporelles, elles ont de ce fait une histoire. Si l'ambition n'est pas ici de retracer l'ensemble de cette histoire, mais de saisir la construction de l'*acceptable* à un moment donné, il n'en reste pas moins que l'on ne peut se dispenser d'une prise en compte de la dimension diachronique. On a suggéré au début de ce chapitre que l'*acceptable* était traditionnellement le généralisable. Aujourd'hui que l'argumentaire relève de la protection de la nature et/ou de la culture, la montée en généralité reste bien l'outil principal de la construction de l'*acceptable*. Si la fin semble rester une constante (la montée en généralité), les moyens pour y parvenir ont connu ces dernières années de visibles changements. Le point déclenchant de ces changements tient à une tentative de rupture de l'adéquation entre le local et le particulier d'un côté, et le national et le général de l'autre.

L'expérience camarguaise illustre bien le rôle décisif joué par le développement de l'*environnementalisme* dans ces changements, qu'il a non seulement rendu visibles, mais qu'il a aussi accélérés. Le changement observé va vers une possible adéquation entre le local et le général. Dès lors que la préservation de la diversité naturelle et culturelle devient un *principe supérieur commun*, la défense de la localité parvient à s'extirper des seuls intérêts particuliers. Ce n'est plus la localité en tant que telle qui est défendue, mais la localité en tant que facteur de diversité. Cette élévation de la défense de la diversité au rang de *principe*

supérieur commun n'est pas sans conséquence, puisqu'elle arrache à l'échelon national le monopole de l'intérêt général. Hier, l'intérêt général était l'égalité et l'unité, mais l'uniformisation fut difficilement évitable. Aujourd'hui l'*environnementalisme* appelle à un déplacement de l'intérêt général vers la diversité et contribue à l'invention du *citoyen localisé*. La mise en cause de l'adéquation entre le général et le national affecte le rôle de l'État. Que devient en effet l'État, ce gardien de l'unité et de l'égalité de la *communauté des citoyens* ?

La politique étatique de protection du patrimoine (ou faut-il maintenant dire des patrimoines ?) et plus récemment la politique de concertation liant directement l'État et les populations locales tendent à conforter le possible rapprochement entre le local et le général. Car dans l'une et l'autre de ces politiques, l'État se fait gardien et gestionnaire de la diversité. Mais si l'État n'est plus le gardien de l'unité nationale peut-il alors devenir un « État sans territoire » comme le suggèrent Bertrand Hervieu et Jean Viard (1996) ? À moins qu'il ne soit le lien entre les îles d'une Nation devenue archipel. L'analyse montre qu'il est hâtif de crier à l'affaiblissement étatique, voire au dépérissement de la nation. Certes, la patrimonialisation du naturel et du culturel protège, voire crée la diversité. Mais de quelle diversité s'agit-il ? La formule contradictoire de *particularisme normalisé* exprime les paradoxaux effets normalisateurs de la défense de la diversité. L'analyse montre comment la patrimonialisation consiste en partie en une opération de sélection, rejetant certains éléments dans le « non patrimonial » et en en *domestiquant* d'autres pour qu'ils soient conformes au patrimoine désiré.

Ainsi, en appréhendant la patrimonialisation en termes de processus d'*intéressement*, on voit que l'*intéressement* prend des formes de domination, et *in fine* de normalisation, ou, si cette dernière échoue, d'exclusion. L'expérience camarguaise révèle que la défense de la diversité, même si elle s'inscrit dans une logique de *particularisme normalisé*, peut aisément flirter avec des revendications localistes, voire xénophobes. Si ce localisme camarguais ne dépasse pas ou peu des formes d'expression très symboliques, on sait qu'en d'autres lieux la défense de la diversité naturelle et culturelle peut mener à d'extrêmes situations, comme Marie-Hélène Mandrillon (1993) a pu l'observer en Russie, par exemple. Finalement, les limites du rapprochement entre le général et le local ne tiennent-elles pas à la difficile compatibilité entre la protection de la diversité et le maintien de l'unité ?

Conclusion

Comment l'*environnementalisme*, cette implication explicite dans les affaires humaines d'êtres non-humains, contribue-t-il à une recomposition du lien politique, et de ce fait, à une mise à l'épreuve de l'État-Nation ? Telle fut la question de départ. L'hypothèse proposée était la suivante : l'*environnementalisme* met à l'épreuve le lien politique au sein de la *communauté des citoyens* et entre les citoyens et l'État en articulant deux mouvements *a priori* opposés, le localisme et le globalisme. Porter le regard sur l'action publique, donne les moyens de ne pas limiter le champ du politique aux seules dimensions électorales et administratives et autorise de ce fait une vision large du lien politique, cette forme de lien social caractéristique de l'État-Nation moderne.

L'action associative n'est pas le seul mode de participation à l'espace public, mais c'est le plus récurrent, ou tout au moins le plus visible. Toutefois, toute action associative n'est pas une action publique. À ce titre, en Camargue, si l'association est une forme ancienne d'organisation, elle a été longtemps inscrite dans une logique privée. Elle prend alors place dans un système latifundiaire et a pour corollaire une logique notabiliaire. Mais, l'association s'avère être un outil efficace de publicisation. Et, c'est effectivement par l'action associative que l'ancien système notabiliaire a été mis à l'épreuve. Des acteurs autonomes par rapport au système latifundiaire investissent des structures associatives anciennes et en créent de nouvelles. Le *huis clos* caractéristique de la logique notabiliaire cède la place à une imbrication de forums, mettant à l'épreuve ce que j'ai appelé le *système socio-hydraulique* camarguais. Ce passage du privé, au public et du *huis clos* aux forums, affecte l'ancien collectif camarguais sans pour autant l'évincer totalement, dans un processus d'*intégration de la critique*. L'ancien collectif est modifié par une mise en cause du pouvoir des notables et par un élargissement à de nouveaux êtres. Mais il marque encore de sa présence le nouveau collectif ainsi produit. En effet, ces actions associatives ont essentiellement contribué à rendre visibles et à élargir des réseaux d'acteurs leur préexistant. « Ce qui relie » les Camarguais, ce n'est plus seulement l'intérêt d'une coopération privée, mais c'est aussi un réseau d'acteurs publicisé. C'est un *réseau unifiant*, mais sa capacité unifiante ne se réalise que dans le projet, et même dans l'enchaînement de projets : pour *être*, ce réseau doit *faire*. Toute mise en sommeil des connexions au sein du *réseau unifiant* met en péril le nouveau collectif,

en le livrant à des tensions et des oppositions internes (protecteur *versus* « prédateurs », « peuple » *versus* grands propriétaires). Le succès de la publicisation opérée par les acteurs associatifs tient en partie à l'évolution des structures sociales locales. L'arrivée progressive de nouveaux résidents, essentiellement dans une logique périurbaine, le relatif affaiblissement économique des deux grandes activités locales, la riziculture et l'industrie salinière, ainsi que l'événement déclenchant que fut la série d'inondations de 1993 et 1994, susciterent une prise de parole associative et contribuèrent à son succès. L'articulation de ces différents éléments rend dès lors possible une évolution des modes de gestion de la Camargue, passant d'une logique privée à une prise en charge publique. C'est dans cet esprit que l'ancienne fondation de droit privé gérant le parc naturel régional est aujourd'hui mise en cause au profit d'une structure publique ou mixte.

Toutefois, ce passage du *huis clos* au forum n'est pas issu du seul travail de publicisation opéré par les mobilisations associatives locales. Ce changement prend forme dans une tendance plus large, portée en partie par les pouvoirs publics eux-mêmes. Les années 1990 sont ainsi marquées par le développement de procédures de concertation. Les pouvoirs publics donnent la parole aux citoyens, non plus seulement par la voie du suffrage universel, mais aussi en les sollicitant directement, en initiant des forums. Les procédures de concertation, en donnant directement la parole aux citoyens, contribuent à une mise à l'épreuve du lien classique entre la *communauté des citoyens* et les pouvoirs publics, fondé sur le principe représentatif. Ce mouvement de recomposition du lien entre les citoyens et les pouvoirs publics par l'introduction d'un principe participatif soulève plusieurs questions : Qui concerte ? Et qui est concerté ? Ce qui pose la question de la répartition des compétences et des pouvoirs aussi bien entre les *donneurs de parole* qu'entre ceux qui la prennent.

Lorsque la concertation est à l'initiative des pouvoirs territoriaux, ce peut être une façon pour les élus locaux de valider leur légitimité acquise sur le mode représentatif par une légitimation sur le mode participatif. Dans ce contexte, et en cas de succès, le lien entre élus locaux et population locale est resserré, et le principe participatif peut renforcer le principe représentatif. Ce type de concertation favorise et institutionnalise le passage du *huis clos* aux forums évoqués précédemment, sans pour autant changer le type de lien entre la localité et le centre. Lorsque la procédure est à l'initiative de l'État, et c'est dans ce sens que vont les récentes évolutions juridiques, la concertation peut amener à une recomposition des rapports entre la localité et le centre. Dans ce cas, cette forme de concertation aurait pour vocation de renforcer le lien entre le

pouvoir central et la population locale. Mais elle a aussi pour effet de redessiner les liens entre les élus locaux et leurs administrés d'un côté, et les élus locaux et l'État, d'un autre côté. En s'adressant directement à la population locale, l'État met d'une certaine façon en doute, ou tout au moins considère comme insuffisante, la parole des représentants classiques, c'est-à-dire les élus locaux. Ce qui peut produire des situations où l'élu local ne porte plus la parole de ses administrés, mais la suit. Si les années 1980 ont été caractérisées par une politique volontariste de décentralisation, la récente politique de concertation étatique semble plutôt s'inscrire dans une logique de déconcentration. Toutefois, et c'est là un point central, cette déconcentration par la concertation ne relève pas d'une logique d'uniformisation territoriale, mais au contraire d'une prise en compte de la diversité territoriale. L'État et ses porte-parole investissent les localités et se mettent à l'écoute directe de leur spécificité et de leur diversité.

Cette politique étatique de concertation affecte l'ancien système du *pouvoir périphérique* (Grémion 1976), déjà mis à mal par un relatif affaiblissement notabiliaire. La construction d'un lien direct, d'une connexion, entre l'État et la population locale (ou plus exactement les porte-parole associatifs) amène l'élu local à se repositionner. Ce dernier, s'il ne veut pas être « déconcerté », ne peut plus se contenter d'une logique de représentation, mais doit l'accompagner d'un travail de connexion avec ses mandants, qui, pour prendre toute son ampleur, se doit d'être publicisé. Cette rencontre entre un mouvement de prise de parole associative et une politique volontariste de concertation a des effets sur la forme du lien politique (qui est lié à qui, et comment) mais aussi sur la nature même du lien.

Prendre la parole d'un côté et la donner de l'autre, c'est bousculer les barrières du *pouvoir* (en particulier dans le sens : qui peut et qui ne peut pas parler). Ce peut être aussi le moyen et/ou le résultat d'une mise en cause des barrières du *Savoir* (qui sait et qui ne sait pas). Si le suffrage universel a permis de dessiner et de légitimer la barrière entre ceux qui ont le pouvoir de dire et les autres, La Science a permis de dessiner et de légitimer la barrière entre ceux qui savent et les autres. Et quand la barrière du *pouvoir dire* se superpose à celle du *savoir*, on a les ingrédients d'une logique technocratique, telle que l'incarnent en particulier les grands corps d'État français. Or, les échanges développés lors de la nouvelle génération de concertations contribuent à rendre perméables les barrières du *pouvoir dire* et du *Savoir*. Et plus encore, le *pouvoir dire* peut devenir les *pouvoir dire* et le *Savoir*, devenir explicitement les *savoirs* en débats. Ou, pour reprendre la métaphore capillaire de Bruno Latour (1999), les procédures de concertation sont une acceptation

institutionnelle des *objets chevelus*, c'est-à-dire de l'obsolescence de la dichotomie objet/sujet.

Le terrain camarguais illustre bien comment des contre-propositions formulées par des porte-parole associatifs peuvent être prises au sérieux par les techniciens (municipaux et étatiques) et insérées dans les projets d'aménagement initiaux. En ce sens, les processus de concertation sont aussi des processus d'apprentissage (plus ou moins) réciproque. Toutefois, le changement n'est pas immédiat, et les concertations sont des enchaînements et/ou des cohabitations entre le savoir et les savoirs, la parole et les paroles. Qui plus est, les concertations ont, bien souvent, la forme de *démocratique persuasion* ou de *pédagogie douce*. Il n'en reste pas moins que le développement de concertations est une mise à l'épreuve de la superposition du pouvoir et du savoir et plus largement de la dichotomie nature/culture. Les énoncés produits au cours des débats relatifs à l'aménagement de la « nature » sont particulièrement propices à cette mise à l'épreuve. Et paradoxalement, ces concertations, conçues dans une logique de protection de la « nature », contribuent à une hybridation, qui peut être qualifiée de *socio-naturelle*.

Ces nouveaux types de liens, ces connexions directes entre membres de la *communauté des citoyens* et pouvoirs publics centraux et/ou territoriaux s'inscrivent dans un projet, en l'occurrence un projet d'aménagement englobant aujourd'hui un projet de concertation. Ceci veut dire que pour qu'il y ait connexion, il doit y avoir projet. On retrouve la même contrainte évoquée précédemment, relative au principe connexionniste. Le projet d'aménagement concerté est un moment privilégié de construction de liens directs entre les citoyens et les pouvoirs publics, mais aussi entre les différents citoyens. Et, dès lors que le projet d'aménagement concerté arrive à son terme, les connexions ne sont pas immédiatement rompues, mais désactivées, premier pas vers une possible atrophie du réseau d'acteurs. La spécialisation des militants permet de répondre en partie à cette contrainte. Ce sont des acteurs mobiles, capables de se déplacer d'un projet d'aménagement concerté, vers un autre. En effet, en Camargue, ce sont les mêmes porte-parole associatifs qui interviennent dans différents débats relatifs à différents aménagements (les digues, le pont, les tracés routiers et autoroutiers, etc.). Ce phénomène se retrouve par ailleurs à l'échelle régionale, avec par exemple F.A.R.E.-Sud, collectif d'associations né lors de l'opposition au tracé T.G.V., et aujourd'hui impliqué dans différents projets d'aménagement concertés qui sont autant d'occasions de renforcer les connexions existantes et d'en créer de nouvelles. Ce type de coordination associative à l'échelle régionale, mais aussi nationale (comme la F.N.E.¹) et internationale

¹ France Nature Environnement.

(comme l'I.T.E.²) tend à se développer. La capacité de leurs porte-parole à porter et à s'engager dans de nouveaux projets, à entretenir et créer des liens, fait d'eux de grands êtres, au regard de la *cit  par projets*. Cependant, cette sp cialisation de militants peut avoir pour effet d'affaiblir les liens entre les porte-parole associatifs et ceux au nom desquels ils parlent, leurs adh rents et plus largement la population locale. Certains terrains ont r v l  que cet affaiblissement du lien entre porte-parole associatifs et base adh rente pouvait former, entre les deux, un foss  propice   la suspicion, comme l'illustrent les d bats relatifs   la ligne E.D.F. du Verdon, par exemple.

Le possible foss  entre porte-parole et mandants incite   soulever la d licate question de leur repr sentativit . Le terrain camarguais r v le le possible d ploiement d'un processus de *traduction*, permettant de maintenir le lien entre les porte-parole et la base adh rente, et plus largement la population locale. Traduire, c'est avoir une double comp tence languag re. Les porte-parole associatifs savent les mots de la base adh rente, tout comme ceux des pouvoirs publics,  lus et technico-administratifs. Mais pour traduire, il ne suffit pas de conna tre les mots des uns et des autres, il est aussi n cessaire de « faire passer » (du latin *traducere*), c'est- -dire d'exprimer les mots des uns de fa on acceptable pour les autres. Ce travail de traduction caract ristique de ces nouveaux liens entre population locale, porte-parole associatifs et pouvoirs publics, permet de contourner la question de la repr sentativit  des porte-parole. Mais, il n'en reste pas moins que ce qui se veut  tre un lien direct entre pouvoirs publics et *communaut  des citoyens* aboutit   l'introduction d'un niveau interm diaire suppl mentaire. On serait d s lors face   une logique *ad hoc*, dans la mesure o  les acteurs effectivement concert s, sont ceux qui sont l , et non pas forc ment ceux qui sont repr sentatifs, ce qui produirait un syst me *n o-notabiliaire*.

Mais de qui, pourraient  tre repr sentatifs les participants aux concertations ? Du « public concern  » r pondent les *donneurs de parole*, sans pouvoir d finir unanimement ce qu'est un « public concern  ». Dans la mesure o  la concertation s'inscrit dans une logique de prise en compte de la localit  et de ses sp cificit s, le « public concern  » peut correspondre au moins aux habitants de cette localit , au plus   l'ensemble des «  cicitoyens » de la plan te. Les proc dures de concertations portent sur des projets territorialis s, et non pas directement sur des principes g n raux. Ce sont des projets de trac s routiers ou ferroviaires, des lignes  lectriques, passant sur des territoires donn s qui sont discut s, ou m me l'am nagement d'un site en particulier. Cette dimen-

² Initiative Transport Europe.

sion territorialisée incite à s'interroger sur le rapport entre le maintien de l'unité et la prise en compte de la diversité. Unité ou diversité, donc ? On en vient là à la question du lien politique au sein même de la *communauté des citoyens*. Protéger la Camargue apparaît comme une préoccupation commune qui a des airs de consensus. C'est au nom de la protection de la Camargue que les associations se mobilisent contre un pont, contre une autoroute, contre la démoustication, pour l'entretien des digues. C'est au nom de la protection de la Camargue que le Sous-Préfet souhaite circonscrire, voire interdire, le camping sauvage sur le littoral. Mais la protection de la Camargue est un énoncé équivoque : protéger la Camargue au nom de la nature, de la culture ou de natures-cultures différentes, mais aussi protéger la Camargue au nom des seuls Camarguais ou de l'ensemble de la *communauté des citoyens*.

Pour que cet énoncé soit *acceptable*, il doit s'inscrire dans un processus de montée en généralité. Mais comment généraliser cet énoncé sans aller à l'encontre de sa perspective première qu'est la préservation de la spécificité d'une localité ? Ces deux exigences contradictoires ont été en partie dépassées par la définition de la préservation de la diversité comme *principe supérieur commun*. Ce *principe supérieur commun* ainsi défini affecte la correspondance classique entre deux dualismes : le local *versus* le global et le particulier *versus* le général. En effet, faire de la préservation de la localité un *principe supérieur commun*, c'est rompre la concordance entre le local et le particulier au profit d'une possible correspondance entre le local et le général.

Dans ce contexte, la localité n'est pas préservée uniquement pour elle-même, mais pour sa contribution, de par ses spécificités, à la préservation de la diversité naturelle et culturelle. Dans ce *monde insulaire* (où insulaire a une dimension symbolique, renforcée pour le terrain camarguais par une concordance physique), la *grandeur* des êtres tient à leur capacité à préserver les spécificités locales au nom de l'intérêt général. Et le *dispositif* privilégié de cette grandeur serait la patrimonialisation. Dans le processus de patrimonialisation, il y a un travail de définition de l'objet patrimonialisé, mais aussi du détenteur du patrimoine. Ici, l'objet patrimonialisé est la Camargue en tant qu'îlot de richesses naturelles et culturelles. Quant aux détenteurs de ce patrimoine insulaire, ils ne se limitent pas aux seuls occupants des lieux, mais s'étendent à un collectif plus large. C'est là que se situe le point d'articulation entre le local et le général. Le Camarguais militant pour la protection de son île s'exprimerait en tant que *citoyen localisé*, ne revendiquant pas un titre de propriétaire du patrimoine à protéger, au plus un droit d'usage. Ce *citoyen localisé* fait appel à d'autres membres de la *communauté des citoyens* (de la France et/ou du monde), qui serait alors

le collectif détenteur du patrimoine à protéger. Patrimonialiser, c'est aussi faire le lien entre le passé, le présent et l'avenir (préserver pour demain, la diversité d'hier et d'aujourd'hui), ce qui élargit le collectif détenteur aux citoyens de demain, les fameuses générations futures.

La patrimonialisation protège, voire même produit, des particularismes au nom du *principe supérieur commun* qu'est la *diversité socio-naturelle*. Toutefois, les processus de patrimonialisation relèvent aussi d'une opération (consciente ou non) de sélection. De ce fait, tout ne serait pas patrimonialisable ou plus exactement, tout ne serait pas digne de patrimonialisation. Cette opération de sélection aboutit à une logique de *domestication* qui, en cas d'échec, peut devenir une logique d'exclusion hors du collectif. La loi et la science se révèlent être de puissants outils de *domestication*, non seulement en tant que tel, mais par une hybridation, qui a pris la surprenante forme sur le terrain camarguais du couple scientifique-légaliste/Préfet-scientiste. La *domestication* est facilitée par l'affaiblissement des autres connexions des êtres *intéressés*. C'est dans cette logique-là, qu'à Salin-de-Giraud, le rouge cède progressivement du terrain au vert. J'ai proposé la notion de *particularisme normalisé* pour rendre compte de cette paradoxale articulation entre diversité et normativité.

La production de *particularisme normalisé* peut être le fait des militants locaux eux-mêmes. En Camargue, le Marquis de Baroncelli fut un précurseur en la matière. Aujourd'hui l'Association des Camarguais s'inscrit dans cette même logique. L'État pour sa part, en se faisant gestionnaire de la diversité, devient aujourd'hui un acteur central de la production de *particularisme normalisé*. Et les procédures de concertation contribuent à cette production. Toutefois, même lorsque le particularisme est défendu au nom du *principe supérieur commun* de la *diversité socio-naturelle*, même lorsque ce particularisme se révèle être normalisé, la patrimonialisation à l'échelle insulaire contient en elle une possible *dérive des îlots*. La *dérive des îlots* tient tout d'abord à la difficile déterritorialisation du *citoyen localisé*. À ce titre, les militants camarguais sont réticents aux invitations de leurs alliés extérieurs à élargir leurs revendications hors Camargue et à adhérer à des coordinations associatives régionales et nationales. Qui plus est, au sein même de la Camargue, le *réseau unifiant* trouve ses limites. Les scientifiques et les gestionnaires de milieux protégés occupent une situation « d'étrangers de l'intérieur ».

De ce fait, le *principe supérieur commun* qu'est la diversité, né d'un *compromis* entre le local et le général, peut faire figure d'*arrangement*. C'est, pour le terrain camarguais, le passage d'un « protéger la Camargue au nom de sa richesse naturelle et culturelle » à un « la

Camargue aux Camarguais », valant pour un « entre nous on peut se le dire, sans pont et avec des moustiques on a moins de touristes et de “voyous” des villes ». Cette *tentation xénophobe* est d'autant plus prégnante qu'elle ne peut pas se résumer à un détournement mal intentionné du processus de patrimonialisation. Elle est inhérente même au principe de patrimonialisation qui implique la définition d'un « nous » et d'un « eux », et ceci même lorsque les « eux » peuvent faire partie des détenteurs du patrimoine.

Et l'*environnementalisme* dans tout cela ? Les hypothèses de départ sont-elles infirmées ou confirmées ? L'*environnementalisme* joue-t-il un rôle dans les recompositions du lien social, ici observées, au sein de la *communauté des citoyens* comme entre les citoyens et les pouvoirs publics ? L'action publique relative à l'environnement participe-t-elle de ce mouvement ?

La réponse est un « OUI MAIS ». OUI, l'environnement, cette « nature » qui pose question, cette implication explicite d'êtres non-humains dans les affaires humaines, contribue à la recomposition du lien social. Les recompositions ici observées ne sont pas le fait du seul *environnementalisme*. Elles relèvent d'un mouvement plus large encore. Toutefois, l'*environnementalisme* a non seulement rendu visible ce mouvement, mais l'a aussi précipité. En bousculant la double dichotomie nature/culture et objet/sujet, dont est particulièrement porteur le « modèle français », le développement de l'*environnementalisme* intervient sur les liens entre la *communauté des citoyens* et la puissance publique. Il s'agit bien de cette perméabilité et cette non concordance des barrières entre le savoir et les savoirs, le pouvoir (dire) et les pouvoirs (dire) évoquées plus haut. Et le fait que les procédures de concertations aient été développées, dans une première phase, dans un souci de prise en compte de la qualité de la vie par les politiques urbaines, et dans une seconde phase, dans un souci de prise en compte de la *diversité socio-naturelle*, par les politiques environnementales, est à ce titre révélateur. En articulant les deux mouvements *a priori* contraires, localisme/globalisme, le développement de l'*environnementalisme* intervient sur les liens entre les citoyens. Défendre sa localité, n'est plus en contradiction avec l'unité de la *communauté des citoyens*, dès lors que la *diversité socio-naturelle* devient un *principe supérieur commun*.

MAIS, il n'y a pas pour autant de changements brusques. La révolution verte n'a pas eu lieu. Ou plutôt, si l'on suit Bruno Latour (1999), ce que l'on a pris pour une révolution verte ne fut qu'une « maladie infantile » de ce que l'auteur appelle *écologie politique*, et que j'ai préféré nommer *environnementalisme*. L'*environnementalisme* ne produit pas de changement brusque. Il est, bien au contraire, porteur d'hybridation.

Et c'est même-là sa caractéristique première. De ce fait, la *grandeur verte* serait une appellation trop restrictive. À moins qu'elle ne soit cette fameuse « maladie infantile ». Je suggère à ce titre, que si l'*environnementalisme* est porteur d'un nouveau *principe supérieur commun*, celui-ci relèverait de la *diversité socio-naturelle*, plutôt que d'une *cité verte* qui, à elle seule, ne permet pas de rendre compte de la mise en cause de la double dichotomie nature/culture, objet/sujet. MAIS, ce *principe supérieur commun* a la particularité de contenir les outils de sa propre *déchéance* : la normalisation et ses effets uniformisant d'une part, le repli *insulaire* et sa *tentation xénophobe* d'autre part. Ces formes de *déchéance* révèlent la persistance de la concordance des deux oppositions classiques : le particulier et le général, le local et le global.

Bibliographie

- ABRIC J. C., (1989), « L'étude expérimentale des représentations sociales », *Les représentations sociales*, JODELET D. (dir.), P.U.F., Paris, pp. 187-203.
- AGOSTINI F., CHIBRET R. P., FABIANI J. L. et MARESCA B., (1995), *La dynamique du mouvement associatif dans le secteur de l'environnement. État de la question et monographies régionales*, 3 vol., CREDOC, Paris.
- ALLARD P., (1992), *Arles et ses terroirs, 1820-1910*, C.N.R.S., Paris.
- ALLARD P. et CLAEYS-MEKDADE C., (2000), « La construction d'une nouvelle entité territoriale : les figures plurielles du Pays d'Arles », Communication au colloque « Territoires prescrits, territoires vécus : Inter-territorialité au cœur des recompositions des espaces ruraux », de l'A.R.F., 25-27 octobre.
- ALLARD P. et PAILHES S., (1996), « Perception et gestion du risque d'inondation en Camargue », *Espace rural*, Revue du laboratoire de Géographie de Montpellier, N° 35.
- ALPHANDÉRY P., BITOU P. et DUPONT Y., (1991), *L'équivoque écologique*, La Découverte, Paris, 277 p.
- ANSELME M., (2000), *Du bruit à la parole, La scène politique des cités*, Éd. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 277 p.
- ASPE C., (1991), « L'environnement : une histoire entre les couches moyennes et la localité », *Chercheurs d'eau en Méditerranée*, ASPE C. (dir.), Le Félin, Paris, pp. 191-213.
- ASPE C., (1999), « Environnement et changement social. Pour la construction d'une sociologie de l'environnement », Note de synthèse en vue de l'habilitation à diriger des recherches en sociologie, Université de Provence.
- ATKINSON R., (1998), « Les aléas de la participation des habitants à la gouvernance urbaine en Europe », *Les annales de la Recherche Urbaine*, N° 80-81, décembre.
- AUBERTIN, VIVIEN F. D., (1998), « La construction sociale de la question de la biodiversité », *Nature Sciences Sociétés*, vol. 6, N° 1.
- BALLAN E., CLAEYS-MEKDADE C. et LEBORGNE M., (1999), « Le technicien et le citoyen. Les nouvelles scènes d'aménagement », Communication au colloque « Nouvelles urbanités, nouvelles ruralités en Europe », LADYSS, Conseil de l'Europe, 10-12 mai, Strasbourg, Actes à paraître chez P.I.E.-Peter Lang.
- BARRAQUÉ B., CALLON M., FRITSCH P. et LASCOUMES P., (1997), « Sociologie, science politique et environnement », *Lettre PIREVS*, N° 17.
- BARRAU J., (1975), « Écosystèmes, civilisations et sociétés humaines. Le point de vue d'un naturaliste », *Information sur les sciences sociales*, vol. 14, N° 1.
- BARTHÉLÉMY C., (1997), « Les pratiques de pêche *no-kill* : analyse des prises en considération des valeurs écologiques dans le milieu ouvrier », Communication au séminaire « Rencontres sur les pratiques de l'environnement », EHESS, Marseille.

- BECKER, (1985), *Outsiders*, Métailié, Paris, 247 p. (première édition originale 1963).
- BESSI-PIETRI P., HILAL M. et SCMITT B., (2000), « Recensement de la population 1999. Évolutions contrastées du rural », *INSEE Première*, INSEE, Paris, 4 p.
- BLANC M., (1988), « Concertation, sociologie urbaine, citoyenneté », *Les annales de la recherche urbaine*, N° 38, juin-juillet, pp. 104-111.
- BLATRIX C., (1996), « Vers une démocratie participative ? Le cas de l'enquête publique », *La gouvernabilité*, CURAPP, P.U.F., Paris, pp. 299-313.
- BLATRIX C., (1997), « Le référendum local, une procédure de démocratie participative ? bilan et perspectives », *Luttes d'institutions. Enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, L'Harmattan, Paris, pp. 233-269.
- BLATRIX C., (2000), « De la "démocratie participative" de Mai 68 aux mobilisations anti-T.G.V. Processus de consolidation d'institutions sociales émergentes », thèse pour l'obtention du Doctorat en Science Politique soutenue à Université Paris I, janvier.
- BOLTANSKI L. et CHIAPELLO E., (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 843 p.
- BOLTANSKI L. et THÉVENOT L., (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris.
- BOLTANSKI L., (1979), « Taxinomies sociales et luttes de classes. La mobilisation de la "classe moyenne", l'invention des "cadres" », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, N° 29, septembre.
- BOLTANSKI L., (1982), *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Minuit, Paris.
- BOLTANSKI L., (1996), « Affaires, alertes et catastrophes », *Alertes, affaires et catastrophes. Logique de l'accusation et pragmatique de la vigilance. Points de vue de BOLTANSKI L., CHATEAURAYNAUD F., DEROUET J. L., LEMIEUX C., TORNAY D.*, Séminaire du Programme Risques Collectifs et Situations de Crise, Actes de la cinquième séance, École des Mines de Paris, février, pp. 6-13.
- BOUCHARDEAU H., (1986), *Le Ministère du possible*, Alain Moreau.
- BOURDIEU P., (1980), *Le sens pratique*, Éditions de Minuit, Paris, 474 p.
- BRAUDEL F. et DUBY G. (dir.), (1985), *La Méditerranée*, Flammarion, collection Champs, Paris, (deux volumes), 223 p. et 217 p.
- BRAUDEL F., (1985), *La dynamique du capitalisme*, Flammarion, Paris, 120 p.
- BUHOT D., (1985), « Classes moyennes et transformation d'un loisir de nature : le cas d'une association ornithologique », *Protection de la nature, histoire et idéologie*, CADORET A. (dir.), L'Harmattan, Paris, pp. 94-107.
- BUTTEL F., (1986), « Sociologie et environnement : la lente maturation de l'écologie humaine », *Revue Internationales de Sciences Sociales*, N° 109, pp. 359-380.
- BUTTEL F., (1996), « Environmental and Resource Sociology : Theoretical Issues and Opportunities for Synthesis », *Rural Sociology*, vol. 61, N° 1, pp. 56-76.
- BUTTEL F. H., HAWKINS P. et POWER G., (1990), « From Limits to Growth to Global Change », *Global Environmental Change*, N° 1, pp. 57-66 (réédité REDCLIFT M. et WOODGATE G. (dir.), (1997), *The Sociology of Environnement*, E. Elgar, Aldershot, pp. 393-402.

- CALLON M., LASCOUMES P. et BARTHE Y., (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, Paris, 357 p.
- CALLON M., (1998), « Des différentes formes de démocratie technique », *Annales des mines*, janvier, pp. 63-73.
- CALLON M., (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La *domestication* des coquilles Saint-Jacques et des martins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, N° 36, pp. 169-208.
- CALLON M. et RIP A., (1992), « Humains, non-humains : morale d'une coexistence », *La terre outragée, les experts sont formels*, KALAORA B. et THEYS J. (dir.), Autrement, Paris, pp. 140-156.
- CARRÉ L., (1998), *Les communaux du marais poitevin : un cas de figure pour une réflexion sur la gestion des biens communs et la recherche du bien commun*, Thèse, Nanterre.
- CHAMBOREDON J. C., (1980), « Les usages urbains de l'espace rural : du moyen de production au lieu de récréation », *Revue française de sociologie*, N° 21-1, pp. 97-120.
- CHAMBOREDON J. C., (1982), « La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural », *Études rurales*, N° 87-88, juillet-décembre, pp. 233-260.
- CHAMBOREDON J. C., (1985), « La naturalisation de la campagne : une autre manière de cultiver les simples ? », *Protection de la nature. Histoire et idéologie : de la nature à l'environnement*, CADORET A. (dir.), L'Harmattan, Paris, pp. 138-151.
- CHAMPAGNE P., (1984), « La manifestation, la production de l'événement public », *Actes de la recherche en sciences sociales*, N° 52-53, pp. 18-41.
- CHARVOLIN F., (1993), *L'invention de l'Environnement. Les pratiques documentaires d'agrégation à l'origine du ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement*, Thèse sous double sceau pour les doctorats de science politique de l'I.E.P. de Grenoble, et de socioéconomie de l'innovation de l'École des Mines de Paris.
- CHARVOLIN F., (1999), « La représentation des origines du mouvement écologiste. La Vanoise, une affaire qui ne passe pas », *Représentation(s), Actes du colloque Représentation(s)*, (préparés par GUITET A. & DAVID C.), Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers, Université de Poitiers, C.N.R.S., 5-7 mai, pp. 75-86.
- CHATEAURAYNAUD F., (1996), « Modèles de responsabilité, formes de preuves et dynamique des alertes », *Alertes, affaires et catastrophes. Logique de l'accusation et pragmatique de la vigilance*. Points de vue de BOLTANSKI L., CHATEAURAYNAUD F., DEROUET J. L., LEMIEUX C., TORNAY D., Séminaire du Programme Risques Collectifs et Situations de Crise, Actes de la cinquième séance, École des Mines de Paris, février, pp. 53-111.
- CHIVA I., (1987), « Entre livre et musée. Émergence d'une ethnologie de la France », *Ethnologie en miroir. La France et les pays de langue allemande*, CHIVA I. et UTZ J., Maison des Sciences de l'Homme, Paris, pp. 9-33.
- CLAEYS-MEKDADE C. (2001), « Le campeur, le scientifique et le préfet », *Cabanés, cabanons et campements. Formes sociales et rapports à la nature en habitat tem-*

- poraire, BRUN B., DUFOUR A. H., PICON B. et RIBÉREAU-GAYON M. D. (dir.), Éd. du Bergier, Châteauneuf-de-Grasse, pp. 231-242.
- CLAEYS-MEKDADE C., (2001), « Qu'est-ce qu'une population concernée ? L'exemple camarguais », *Les territoires de la participation*, Géocarrefour, vol. 76, N° 3, Lyon, pp. 217-223.
- CLAEYS-MEKDADE C., (2000), « Les conflits d'aménagement de la Camargue : Rapports à la "nature" et rapports sociaux », Thèse de sociologie, Université de Provence, Aix-en-Provence.
- CLAEYS-MEKDADE C. et JACQUÉ M., (1998), « La Clape espace de loisir : Nature pittoresque ou nature de proximité ? Étude de fréquentation », Contribution au *Programme communautaire Life 96 « la chênaie verte méditerranéenne »*, 87 p.
- CLAEYS-MEKDADE C. et NICOLAS L., (1999), « De la plage appropriée à la plage patrimonialisée, analyse de pratiques balnéaires "déviantes" sur le littoral camarguais : l'exemple de Piémanson et Beauduc », *Méditerranée*, N° 4, décembre.
- CLAEYS-MEKDADE C., GENIAUX G. et LUCCHINI S., (1999), « Approche critique et mise en œuvre de la méthode d'évaluation contingente : Un dialogue entre économiste et sociologue », *Nature, Science et Sociétés*, vol. 7, N° 2, pp. 35-47.
- CLAEYS-MEKDADE C. et VIVIEN F. D., (2001), « Économie et démocratie dans le domaine de l'environnement : la méthode d'évaluation contingente en question », Colloque « Économie et démocratie », Faculté de sciences économiques et de gestion, Reims, 2001. Actes à paraître.
- COLLECTIF, (1986), « L'esprit des lieux », Programme Observation du changement social, C.N.R.S., Paris.
- CORBIN A., (1986), *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social XVIII^e-XIX^e siècles*, Flammarion, Paris, 330 p. (première édition Aubier 1982).
- CORBIN A., (1988), *Le territoire du vide*, Aubier, Paris, 471 p.
- CORBIN A., (1995), *L'avènement des loisirs 1850-1960*, Aubier, Paris, 471 p.
- CRESAL (collectif), (1993), *Les raisons de l'action publique. Entre expertise et débat*, L'Harmattan, Paris, 367 p.
- C. N. R. (1971), *L'aménagement du tiers aval du Bas-Rhône*, Compagnie Nationale du Rhône, 22 p.
- DAMBRE J. L., GIAUFFRET G., NOUAÏLE-DEGORGE J. F., RICHARD G. et ROCHE E., (1994), *Rapport particulier sur la Camargue* N° 94-002, Mission interministérielle sur les inondations de la vallée du Rhône en aval de Lyon, d'octobre 1993 et de janvier 1994.
- DE CERTEAU M., JULIA D. et REVEL J., (1993), « La beauté du mort », *La culture au pluriel*, Seuil, Paris, (première édition 1974).
- DEFRANCE J., (1988), « Donner la parole. La construction d'une relation d'échange », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, N° 13, juin, pp. 52-66.
- DEGENNE A. et FORSÉ, (1994), *Les réseaux sociaux*, Armand Collin, Paris, 288 p.
- DEGENNE A., (1986), « Un langage pour l'étude des réseaux sociaux », *L'esprit des lieux, Observation du changement social*, C.N.R.S., Paris.

- DELAUNAY J. C., (1996), « Lutte de classes et citoyenneté dans la France contemporaine », *L'homme et la société. Revue internationale de recherches et de synthèses en sciences sociales*, N° 121-122, mars-avril, pp. 5-22.
- DEVERRE C., (1999), « La place des sciences sociales dans la problématique environnementale », *Les dossiers de l'environnement* de l'INRA, décembre, pp. 11-12.
- DEVERRE C., (2000), « Une rétrospective de la sociologie rurale », Intervention au Séminaire de doctorants « Anthropologie, Sociologie et Environnement », 13 janvier, Arles.
- DI CASTRI F., (1982), « L'écologie : naissance d'une science de l'homme et de la nature », *Hérodote*, N° 26, pp. 67-77.
- DICKENS P., (1992), « "Nature as Man's Inorganic Body" : Marx's Conceptual Framework », *Society and Nature : Towards a Green Social Theory*, Harvester Wheatsheaf, Londres, chap. 3, pp. 60-90 (réédité *The Sociology of the Environment*, REDCLIFT M. et WOODGATE G., (1997), Edward Elgar, U.K.)
- DRESSAYRE P., (1984), « Le référendum : outil de gestion ou gadget politique ? », *Politiques et management*.
- DUCLOS D., (1980), « Classe ouvrière et environnement » *Sociologie du travail*, vol. 22, N° 3.
- DUCLOS D., (1987), « La construction sociale des risques majeurs », *Revue Française de Sociologie*, N° 28, pp. 37-54.
- DUNLAP RILEY E., (1997), « The Evolution of Environmental Sociology : A Brief History and Assessment of the American Experience », *The International Handbook of Environmental Sociology*, REDCLIFT M. et WOODGATE G. (dir.), Edward Elgar, U.K., pp. 21-39.
- EIZNER N., (1994) (coordonné par), « Les représentations sociales de l'environnement. Le cas de la France », *Groupe de recherche sur les mutations des sociétés européennes*, contrat MRT/C.N.R.S., N° 501433, janvier, 172 p.
- FABIANI J. L., (1984), « La crise de légitimité de la chasse et l'affrontement des représentations de la nature », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, septembre, pp. 81-84.
- FABIANI J. L., (1985), « Science des écosystèmes et protection de la nature », *Protection de la nature : Histoire et idéologie, De la nature à l'environnement*, textes réunis et présentés par CADORET A., L'Harmattan, Paris, pp. 75-93.
- FLAMENT C., (1965), *Théorie des graphes et structures sociales*, Gauthier-Villars, Paris.
- FLAMENT C., (1989), « Structure et dynamique des représentations sociales », *Les représentations sociales*, JODELET D. (dir.), pp. 204-219.
- FOURNIAU J. M., (1997), « Les figures de la concertation "à la française", *Ces réseaux qui nous gouvernent ?* », GARIÉPY M., MARIÉ M. (dir.), L'Harmattan, Paris et Montréal, pp. 373-401.
- GALTUNG J., (1986), « The Green Movement : A Socio-Historical Exploration », *International Sociology*, N° 1, mars, pp. 75-90.

- GARNIER J. C., (1982), « Liens de parenté, liens de classe, liens de territoire dans l'histoire d'une commune ouvrière en formation », *Sociologie du Sud-Est*, N° 31-32, janvier-juin, pp. 7-10.
- GERVAIS M., JOLLIVET M. et TAVERNIER Y., (1976), « La fin de la France paysanne », *Histoire de la France Rurale*, DUBY G., WALLON A. et JUILLARD E. (dir.), tome 4 : De 1914 à nos jours.
- GODARD O., (1989), « Jeux de nature : quand le débat sur l'efficacité des politiques publiques contient la question de leur légitimité », *Du rural à l'environnement, la question de la nature aujourd'hui*, JOLLIVET M. et MATHIEU N. (dir.), A.R.F., L'Harmattan, Paris, pp. 303-342.
- GODELIER M., (1984), *Le matériel et l'idéal*, Fayard, Paris, 348 p.
- GRÉMION P., (1976), *Le pouvoir périphérique : bureaucrates et notables dans le système politique français*, Seuil, Paris.
- GRÉMION P., (1978), « Les associations et le pouvoir local », *Esprit*, N° 18, juin.
- GUYONNET M. H., (1988), *Salin-de-Giraud : Logique industrielle, logique sociale*, Rapport présenté à la Mission du Patrimoine Ethnologique, ministère de la Culture.
- HABERMAS J., (1973), *La technique et la science comme idéologie*, Gallimard, Paris, 211 p. (première édition 1968).
- HABERMAS J., (1981), *New Social Movements*, Telos, 49, pp. 33-7, Reproduit dans REDCLIFF M. et WOODGATE G., (1995), *The Sociology of the Environment V, III*, Elgar Référence Collection, U.K.
- HAYWARD J., (1993), « Délocaliser le local ou comment faire du général avec du particulier », *À la recherche du « local »*, MALIBEAU A. (dir.), L'Harmattan, Paris, pp. 223-232.
- HÉRAN F., (1988), « Un monde sélectif : les associations », *Économie et Statistiques*, N° 208, pp 17-44.
- HERVIEU B. et LÉGER D., (1979), *Retour à la nature. Au fond de la forêt l'État*, Seuil, Paris.
- HERVIEU B. et VIARD J., (1996), *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, Éd. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 155 p.
- HIRSCHMAN A., (1970), *Défection, prise de parole et loyauté*, Fayard, Paris, (première édition 1970 Harvard University Press).
- HUMBERT G. et LEVEUVRE L., (1992), « À chacun son patrimoine ou patrimoine commun ? », *Sciences de la nature/Sciences de l'homme. Les passeurs de frontières*, JOLLIVET M. (dir.), C.N.R.S., Paris, pp. 287-295.
- INGLEHART R., (1977), *The Silent Revolution. Changing Values and Political Styles Among Western Democracies*, Princeton University Press, Princeton.
- ION J., (1997), *La fin des militants ?*, L'Atelier, Paris.
- ION J., (2000), « La construction de l'acceptable », Introduction au séminaire du programme « Dynamiques associatives et cadre de vie », 22 mai, ministère de l'Équipement, La Défense, Paris.
- JENSEN M., (2001), *Tendencias Time. A Sociological Analysis of Mobility, Environment and Modern Man*, Samfundslitteratur, Copenhagen.

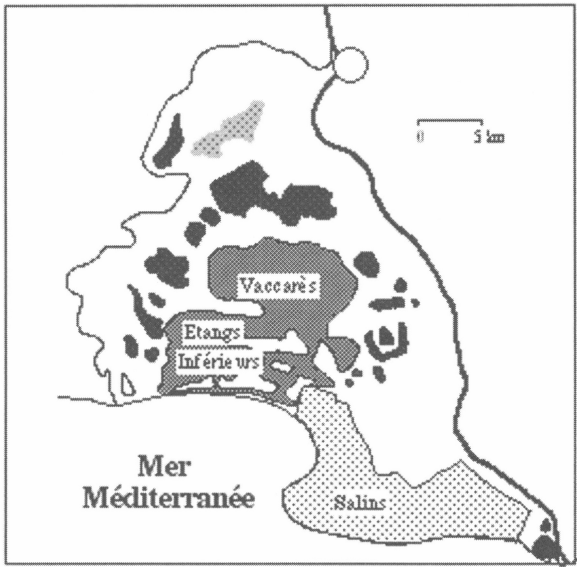
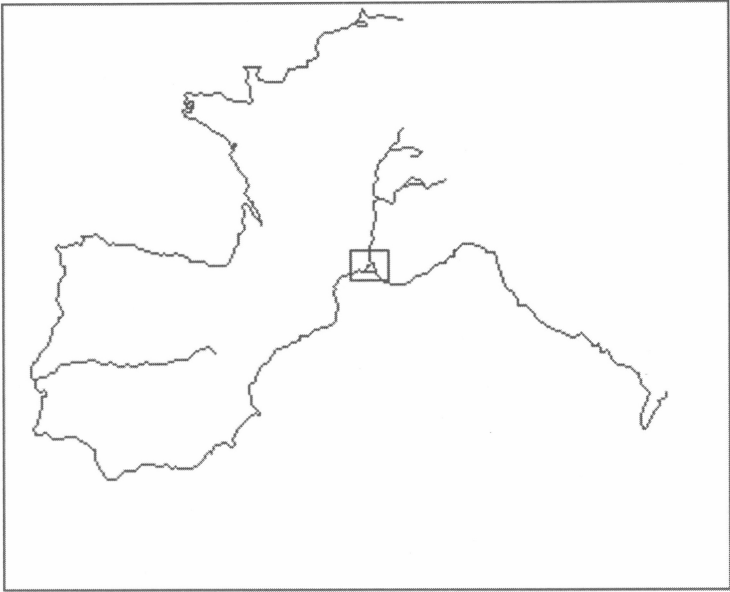
- JOBERT A., (1998), « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, N° 42, pp. 67-92.
- JOBERT B., (1993), « Ambiguïté, bricolages et modélisation. La construction intellectuelle des politiques publiques », *Les raisons de l'action publique. Entre expertise et débat*, CRESAL, L'Harmattan, Paris, pp. 101-106.
- JODELET D., (1989) (dir.), *Les représentations sociales*, P.U.F., Paris, 424 p.
- JOLLIVET M. (dir.), (1992), *Sciences de la nature/Sciences de l'homme : les passeurs de frontière*, C.N.R.S., Paris.
- KALAORA B., (1993), *Le musée vert, radiographie du loisir en forêt*, L'Harmattan, Paris, 302 p.
- KALAORA B., (1993), « Le sociologue et l'environnement, La longue marche vers la science pragmatique : arpenteur du social ou conseiller du Prince ? », *Nature-Sciences-Sociétés*, 1(4), pp. 309-315.
- KALAORA B. et PREMEL G., (1993), « Désir du rivage. Des nouvelles représentations aux nouveaux usages du littoral », *Les ateliers du conservatoire du littoral*.
- KALAORA B. et THEYS J. (dir.), (1992), *La terre outragée, les experts sont formels*, Autrement, Paris, 270 p.
- KELLER T., (1993), *Les verts allemands : un conservatisme alternatif*, L'Harmattan, Paris.
- KIRCHSCHEL H., (1989), *The logic of Party formation*, Cornell University Press, Ithaca.
- LABASSE J., (1991), *L'Europe des Régions*, Flammarion, Paris.
- LABORIE J. P. et VERGÉS P., (1986), « Les petites villes dominées par les classes moyennes », *L'esprit des lieux*, Observation du changement social, C.N.R.S., Paris, pp. 101-126.
- LACROIX B., (1997), « La crise de la démocratie représentative en France. Éléments pour une discussion sociologique du problème », *Scalpel*, N° 1.
- LAFAYE C. et THÉVENOT L., (1993), « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue Française de Sociologie*, N° 34, pp. 495-524.
- LAFAYE C., (2000), « La figure de l'habitant et du citoyen dans les dispositifs de participation dunkerquois », Compte-rendu du séminaire du programme de recherche « Dynamiques associatives et cadre de vie », ministère de l'Équipement et de l'Environnement, 31 janvier, La Défense, Paris.
- LASCOUMES P., (1994), *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, La Découverte, Paris, 317 p.
- LASCOUMES P., (1997), « L'information, arcane politique paradoxal, Information, consultation, expérimentation : les activités et les formes d'organisation au sein des forums hybrides », Séminaire du programme « Risques collectifs et situation de crise », actes de la huitième séance.
- LATOUR B., (1999), *Les politiques de la nature, Ou comment faire entrer les sciences en démocratie*, La Découverte, Paris.
- LATOUR B., (1995), « Moderniser ou écologiser. À la recherche de la septième cité », *Écologie politique*, vol. 13.

- LATOUR B., (1994), « Sociologie des sciences, analyse des risques collectifs et des situations de crise », Séminaire du Programme « Risques Collectifs et Situations de Crise » (C.N.R.S.), Actes de la première séance, École des Mines de Paris, novembre, 131 p.
- LATOUR B., (1989), *La Science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, La Découverte, Paris.
- LEBORGNE M., (1999), *De quelques caractères associatifs. La mobilisation associative entre l'élu local et le citoyen lors du débat public relatif au projet de ligne T.H.T. entre Boutre (Var) et Carros (Alpes-Maritimes)*, Contribution au rapport de recherche « Dynamique des réseaux associatifs dans le domaine de l'environnement » (coordonné par MICOUD A.), pour le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, janvier, 39 p.
- LEDROUT R. et GIAMI J., (1968), *Sociologie urbaine*, P.U.F., Paris.
- LEMEL Y., OBERTI M., REILLER F., (1996), « Classe sociale : un terme fourre-tout ? Fréquence et utilisations des termes liés à la stratification sociale dans deux revues (Sociologie du travail et la Revue Française de Sociologie) », *Sociologie du travail*, vol. 38, N° 2.
- LEMIEUX V., (1999), *Les réseaux d'acteurs sociaux*, P.U.F., Paris, 146 p.
- MABILEAU A., (1993), « Variations sur le local », *À la recherche du « local »*, MABILEAU A. (dir.), L'Harmattan, Paris, pp. 21-28.
- MANDRILLON M.H., (1993), « Russie : Rapport à la nature et quête d'identité », *Les sentiments de la nature*, BOURG D. (dir.), La Découverte, Paris.
- MANN P., (1991), *L'action collective, Mobilisation et organisation des minorités actives*, Armand Colin, Paris, 155 p.
- MARIÉ M., (1989), *Les terres et les mots*, Méridien-Klinksieck, Paris, 214 p.
- MARIÉ M., LARCENA D. et DÉRIOZ P., (1999), *Cultures, usages et stratégies de l'eau en Méditerranée Occidentale. Tensions, conflits et régulations*, L'Harmattan, Paris, 535 p.
- MARIÉ M. et VIARD J., (1988), *La campagne inventée*, Actes Sud, Arles, 228 p.
- MEISTER A., (1976), « Aspects nouveaux de la participation », *Information sur les problèmes généraux de l'urbanisme et de l'aménagement*, Colloque de Marly, ministère de l'Équipement et ministère de l'Intérieur, La Baule, juin ; Coll. Association des Maires de France/Centre de recherches d'urbanisme.
- MEMMI D., (1998), « Le corps protestataire aujourd'hui : une économie de la menace et de la présence », *Sociétés contemporaines*, N° 31, juillet, pp. 87-105.
- MENDRAS H., (1964), *La fin des paysans*, Armand Colin, Paris.
- MENDRAS H., (1979), *Voyage au pays de l'utopie rustique*, Actes Sud, Arles.
- MENDRAS H., (1988), *La seconde Révolution Française, 1965-1984*, Gallimard, Paris, 336 p.
- MERRIEN F. X., (1993), « Les politiques publiques, entre paradigmes et controverse », *Les raisons de l'action publique. Entre expertise et débat*, CRESAL, L'Harmattan, Paris, pp. 87-100.

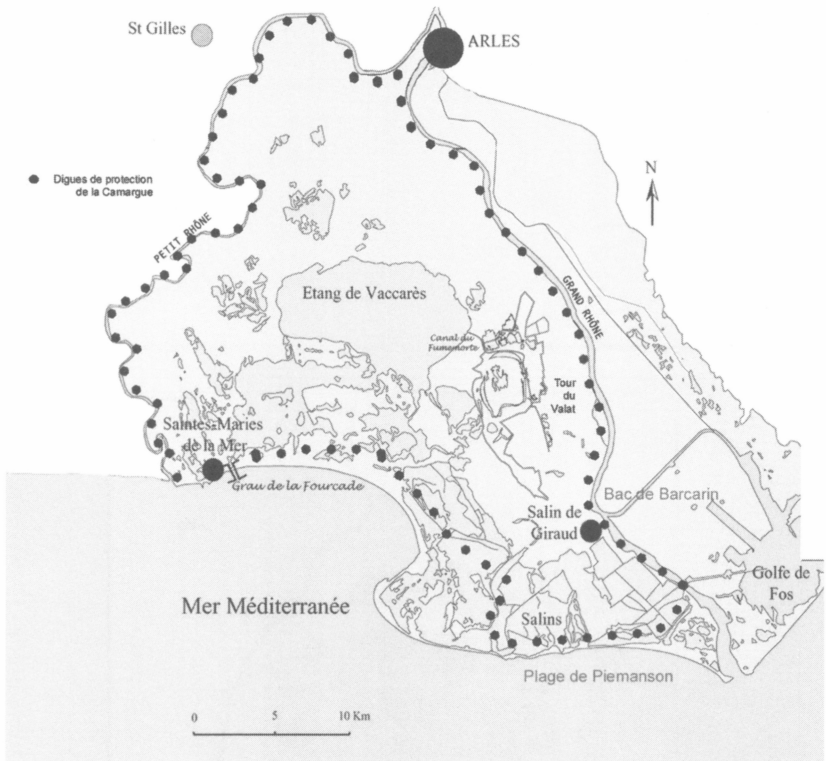
- MICOUD A., (2000), « Entre Loire et Rhône, ou comment les objets naturels peuvent faire du lien », *Ce qui nous relie*, coordonné par MICOUD A. et PERONI M., L'Aube, La Tour d'Aigues, pp. 227-240.
- MICOUD A., (2000), Rapport de synthèse du programme « Dynamique des associations et réseaux de l'environnement » pour le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, à paraître.
- MICOUD A., (1999), « Patrimoine et légitimité des territoires. De la construction d'un autre espace et d'un autre temps commun », *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité*, GERBAUX F. (dir.), L'Aube, La Tour d'Aigues, pp. 53-65.
- MICOUD A. et PERONI M., (2000) (coordonné par), *Ce qui nous relie*, L'Aube, La Tour d'Aigues, 373 p.
- MORMONT M. et VOURC'H A., (1990), *Recherches en sciences sociales et environnement. État de la question et propositions*, Rapport au SRETIE, secrétariat d'État chargé de l'Environnement, Paris, Veres consultants.
- MULLER P., (1992), « Entre le local et l'Europe, la crise du modèle français de politiques publiques », *Revue Française de Sciences Politiques*, vol. 42, N° 2, avril, pp. 79-94.
- MULLER P., (1990), *Les politiques publiques*, P.U.F., Que sais-je ? N° 2534, Paris.
- NEVEU C., (1997), « Anthropologie de la citoyenneté », *Anthropologie du politique*, ABÈLÈS M. et JEUDY H. P., Armand Colin, Paris, 90 p.
- NEVEU C., (1999), « "Nous" illégitimes et "je" indicibles : tensions du collectif et de l'individuel dans des pratiques et des représentations de la citoyenneté à Roubaix », *Espace public et engagement politique, Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, NEVEU C. (dir.), L'Harmattan, Paris, pp. 225-256.
- NEVEU E., (1996), *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, Paris, 122 p.
- NICOLAS L., (2000), *Péril en la cabane. Cabanes, cabanons et campements*, BRUN B., DUFOUR A. H., PICON B. et RIBÉREAU-GAYON M. D. (dir.), Éd. du Bergier, Châteauneuf-de-Grasse, pp. 215-230.
- OLSON M., (1978), *Logique de l'action collective*, Paris, P.U.F. (première édition 1966 Harvard University Press).
- OSMONT A., (1998), « La "gouvernance" : concept mou, politique ferme », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, N° 80-81, décembre, pp. 19-26.
- PAILHÈS S., (1999), « Histoire de l'aménagement du littoral camarguais. Modifications induites par les opérations de mise en valeur du delta du Rhône sur la dynamique des peuplements piscicoles des lagunes de Basse-Camargue », ALLARD P., BARDIN O., BARTHÉLÉMY C. et PAILHÈS S., Contribution au programme de recherche « Environnement, vie et sociétés », Comité Systèmes Écologiques et Action de l'Homme, pp. 33-65.
- PELEN J. N., (1985), « Le Pays d'Arles : sentiments d'appartenance et représentation de l'identité », *Terrain*, N° 5, octobre, pp. 37-45.
- PÉRONI M., (1993), « Action publique et formes normales de l'accord public », *Les raisons de l'action publique. Entre expertise et débat*, CRESAL (collectif), L'Harmattan, Paris, pp. 5-14.
- PICON B., (1978), *L'espace et le temps en Camargue*, Actes Sud, Arles, 342 p.

- PICON B., (1987), « Les conflits d'usage sur le littoral camarguais », *Espaces côtiers et sociétés littorales*, tome 34, N° 133-135, Éd. Norois, janvier-septembre, pp. 73-80.
- PICON B., (1991), « Chasse, pêche, cueillette : un même objet support d'attitudes et de pratiques sociales différenciées », *Sociétés Contemporaines*, N° 8.
- PICON B., (1992), « Le citoyen, le savant, le journaliste et le politique », *Sciences de la nature, Sciences de la société. Les passeurs de frontière*, JOLLIVET M. (dir.), C.N.R.S., Paris.
- PICON B., (1998), « Du symbole de liberté au symbole de nature, l'histoire mystique des lagunes côtières », *L'homme et la lagune. De l'espace naturel à l'espace organisé*, Travaux de la Société d'Écologie Humaine, Éd. du Bergier, Châteauneuf-de-Grasse, pp. 305-321.
- POUJADE R., (1975), *Le Ministère de l'impossible*, Calmann-Lévy, Paris.
- PRIEUR J., (1998), « L'indication géographique protégée riz de Camargue : émergence d'un paradoxe entre agriculture industrielle et nature symbolique ? », Mémoire de DESS, Université de Provence.
- PRIGOGINE I. et STENGERS I., (1979), *La nouvelle alliance. Métaphore de la science*, Gallimard, Paris.
- QUERMONNE J. L., (1992), « La crise du modèle français d'administration et la modernisation de l'État », *L'administration est-elle en crise ?*, MULLER P. (dir.), L'Harmattan, Paris, pp. 277-298.
- RATIER-COUTROT L., (1986), « De Middletown à l'O.C.S. : Les études localisées », *L'esprit des lieux*, PROGRAMME OBSERVATION DU CHANGEMENT SOCIAL (collectif), C.N.R.S., Paris, pp. 257-275.
- RAVETZ J., (1992), « Connaissance utile, ignorance utile ? », *La terre outragée. Les experts sont formels*, KALAORA B. et THEYS J. (dir.), pp. 87-103.
- RÉMY E., (1995), « Apprivoiser la technique : un débat public autour d'une ligne à haute tension », *Politix*, N° 31, pp. 136-144.
- RICHEZ J. C. et STRAUSS L., (1995), « Un temps nouveau pour les ouvriers : les congés payés (1930-1960) », *L'avènement des loisirs (1850-1960)*, CORBIN A. (dir.), Aubier, Paris, pp. 376-412.
- ROQUEPLO P., (1987), « Les enjeux politiques et la gestion du risque », *La société vulnérable*, THEYS et FABIANI (dir.), Presses de l'École Normale, pp 79-88.
- ROUSSEAU J. J., (1972), *Du contrat social*, Bordas, Paris, 245 p. (première édition 1762).
- SANDBACH F., (1980), « Environmental Futures » *Environment, Ideology and Policy*, Basil Blackwell, Oxford, pp. 202-211.
- SAUTTER N., (1994), « Les inondations en Camargue ou chronique d'une catastrophe annoncée », Revue de presse, Document de travail, Laboratoire Dynamique de l'Espace Rural, URA. 906, C.N.R.S.
- SCHNAPPER D., (1994), *La communauté des citoyens, Sur l'idée moderne de nation*, Gallimard, Paris, 228 p.

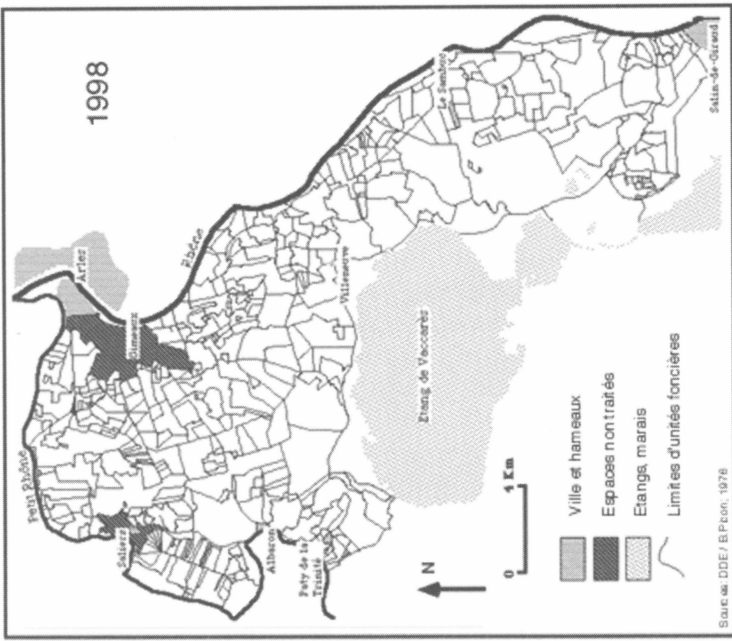
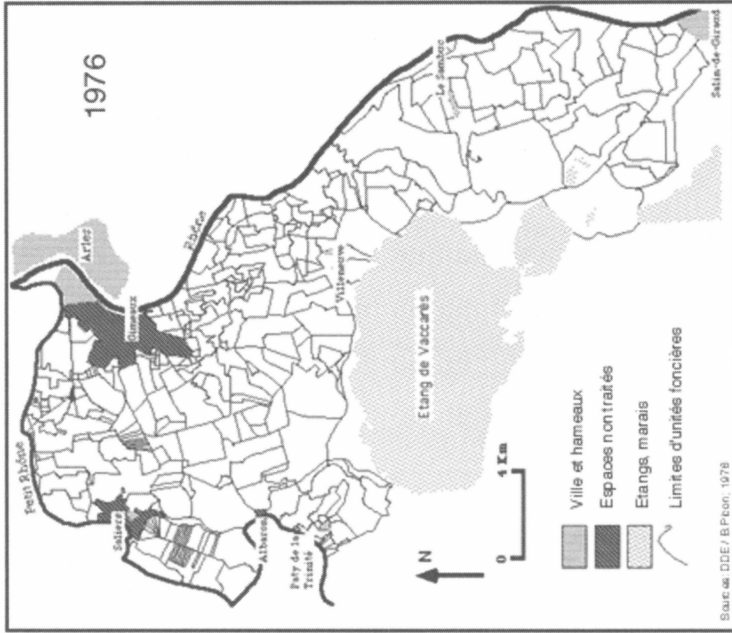
- SEGAUD M., (1998), « Entre publics et usagers, la concertation », *L'aménagement urbain face à la crise de la ville*, CLUB DES MAÎTRES D'OUVRAGES D'OPÉRATIONS COMPLEXES (collectif), L'Aube.
- SEYER N., (1982), « Et l'industrie chimique créa son arche dans les "Salins de Giraud" », *Sociologie du Sud-Est*, N° 31-32, janvier-juin, pp. 11-22.
- SIMMEL G., (1990), *Philosophie de la modernité*, tome 2, Payot, Paris.
- SIMMEL G., (1995), *Le conflit*, Circé, Dijon, 158 p.
- SOUTRENON E., (1998), « Le corps manifestant. La manifestation entre expression et représentation », *Sociétés contemporaines*, N° 31, juillet, pp. 37-58.
- STOUFF L., (1993), « La lutte contre les eaux dans les pays du bas Rhône, XII^e-XV^e siècles. L'exemple du pays d'Arles », *Méditerranée*, N° 3-4, pp. 57-68.
- THÉRIAULT J. Y., (1999), « La citoyenneté, entre normativité et factualité », *Sociologie et sociétés*, Volume XXXI, N° 2, pp. 5-14.
- THÉVENOT L., (1996), « Stratégies, intérêts et justifications à propos d'une comparaison France États-Unis », *Techniques, territoires et sociétés*, N° 31, ministère de l'Équipement.
- THEYS J., (1987), « La société vulnérable », *La société vulnérable*, THEYS J. et FABIANI J. L. (dir.), Presses de l'École Normale.
- THEYS J., (1995), « L'environnement à la recherche d'une définition », *Sciences Société environnement, Actes de l'École d'été européenne*, Institut de l'Environnement de Grenoble-Chambéry, pp. 37-56.
- TOCQUEVILLE A., (1986), *L'Ancien Régime et la Révolution*, Robert Laffont, Paris, (première édition 1856).
- TOURAINÉ A., (1984), *Le retour de l'acteur*, Fayard, Paris, 349 p.
- TOURAINÉ A., HEGEDUS Z., DUBET F. et WIEWIORKA M., (1980), *La prophétie anti-nucléaire*, Série sociologie permanente / 3, 373 p.
- TROM D., (1999), « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 49, N° 1, février. pp. 31-50.
- URBAIN J. D., (1994), *Sur la plage. Mœurs et coutumes balnéaires (XIX^e-XX^e siècles)*, Payot, Paris, 374 p.
- VEBLEN Th., (1970) *Théorie de la classe de loisir*, Gallimard, Paris (première édition 1899).
- VERGÈS, P., (2001), « L'analyse des représentations sociales par questionnaires », *Revue Française de Sociologie*, N° 42-3, pp. 537-561.
- VERGÈS P., (1989), « Représentations sociales de l'économie : une forme de connaissance » *Les représentations sociales*, JODELET D. (dir.), P.U.F., Paris, pp. 387-405.
- WAQUANT L., (1999), *Les prisons de la misère*, Raisons d'agir, Paris.
- WEBER M., (1959), *Le savant et le politique*, Plon, Paris, 221 p. (première édition 1904).



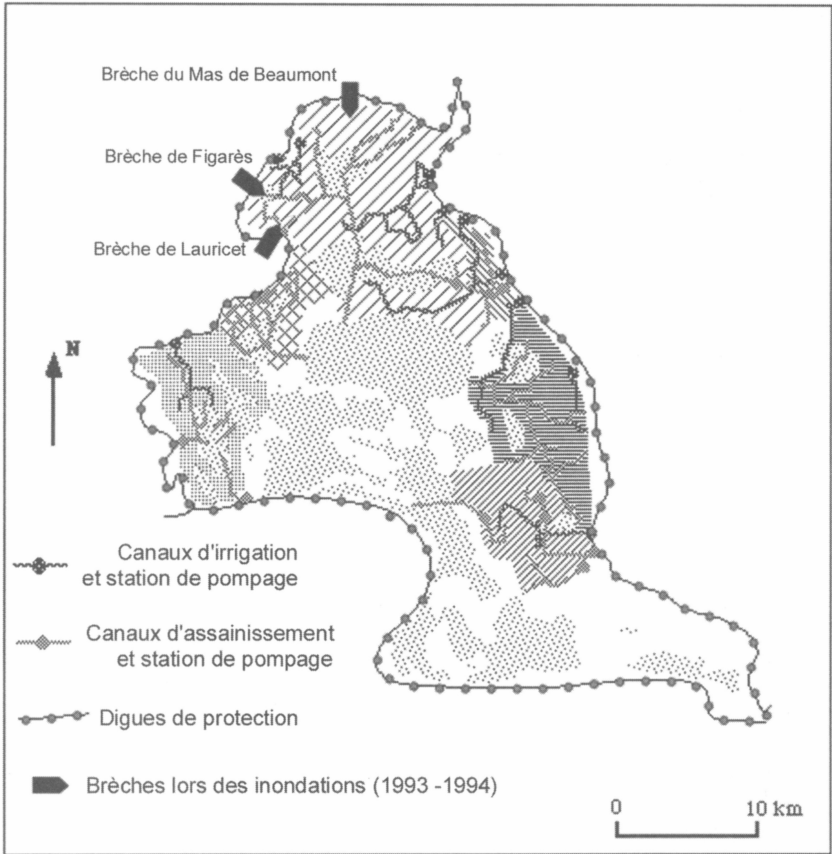
La Camargue : Situation géographique.



Les digues de protection de la Camargue

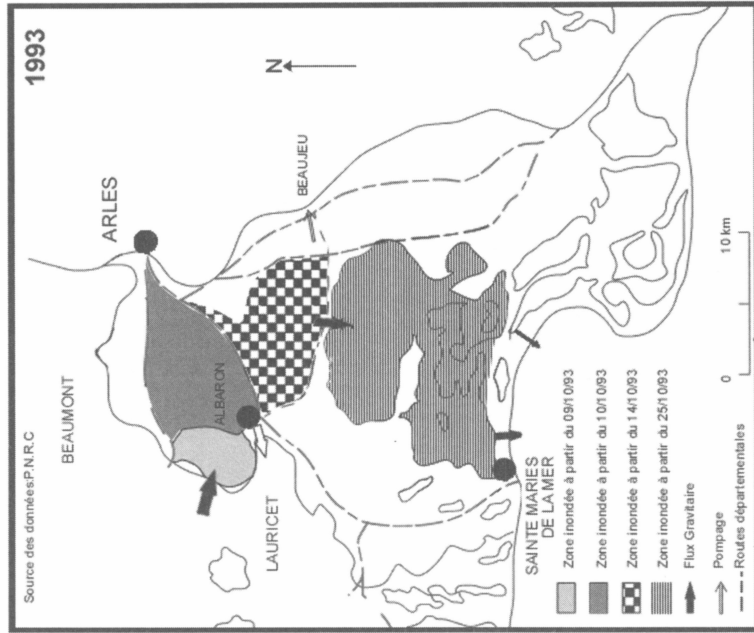
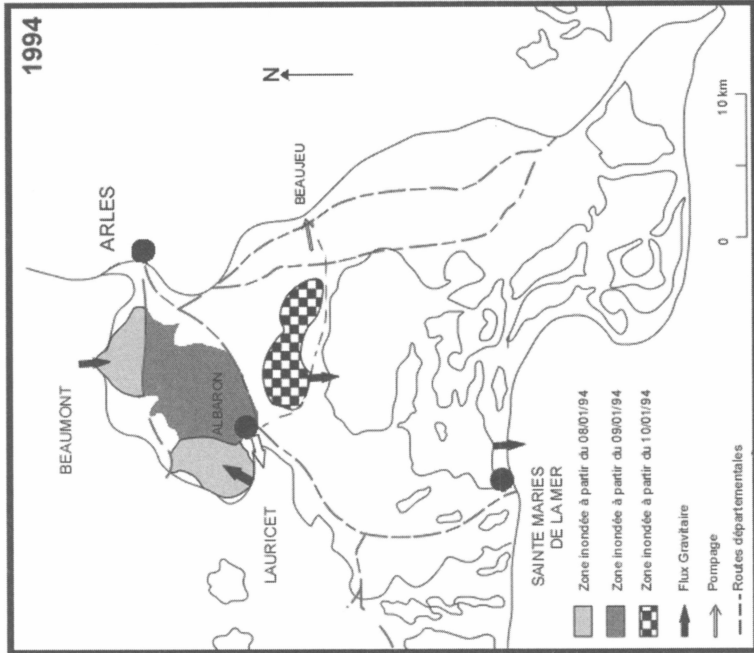


Évolution de la structure foncière en Camargue (Prieur, 1998)



Fond de cartes : sources DDA 1971

Réseau hydraulique et bassins d'assainissement de la Camargue. Brèches lors des inondations de 1993 et 1994.



Zones inondées lors des crues du Rhône de 1993 et 1994

EcoPolis

La collection EcoPolis est dédiée à l'analyse des changements qui se produisent simultanément dans la société et dans l'environnement quand celui-ci devient une préoccupation centrale.

L'environnement a longtemps été défini comme l'extérieur de la société, comme ce monde de la nature et des écosystèmes qui sert de soubassement matériel à la vie sociale. Les politiques d'environnement avaient alors pour but de « préserver », « protéger », voire « gérer » ce qui était pensé comme une sorte d'infrastructure de nos sociétés. Après quelques décennies de politique d'environnement, la nature et l'environnement sont devenus des objets de l'action publique et il apparaît que c'est dans un même mouvement que chaque société modèle son environnement et se construit elle-même. Cette dialectique sera au centre de la collection.

Directeur de collection : Marc MORMONT,
Professeur à la Fondation Universitaire Luxembourgeoise (Belgique)

N°1– Edwin ZACCAÏ, *Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet*, 2002, 358 pages.

N°2– Cécilia CLAEYS-MEKDADE, *Le lien politique à l'épreuve de l'environnement. Expériences camarguaises*, 2003, 245 pages.

N°3– Pierre STASSART, *Produits fermiers : entre qualification et identité* (titre provisoire), à paraître–2003, ca. 450 pages.

Visitez le groupe éditorial Peter Lang
sur son site Internet commun
www.peterlang.com

Vous y trouverez

- notre librairie en ligne réunissant actuellement 15 000 titres de l'ensemble du groupe éditorial et ses possibilités de commandes simples et rapides
- tous nos ouvrages parus depuis 1993
- une vue d'ensemble de nos différentes revues et collections
- des formulaires permettant aux auteurs et clients potentiels de nous contacter
- des informations sur les activités de chacune de nos maisons d'édition

Découvrez notre site – Nous nous réjouissons de votre visite !